Accusé de réception en préfecture 02A-200076958-20250627-0223990-DE-1-1 reçu le 10/07/25 Publié le 10/07/25

ASSEMBLEA DI CORSICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

DELIBERATION N° 25/112 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PRENANT ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

CHÌ PIGLIA ATTU DI U RAPORTU D'ATTIVITÀ DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA PÈ U 2024

SEANCE DU 27 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI
M. Didier BICCHIERAY à M. Georges MELA
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Marie-Claude BRANCA à Mme Véronique PIETRI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Romain COLONNA
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Santa DUVAL à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Muriel FAGNI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Françoise CAMPANA
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI
M. Pierre GUIDONI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. Don Joseph LUCCIONI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Paule CASANOVA-NICOLAI
M. Jean-Paul PANZANI à Mme Antonia LUCIANI
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA

Accusé de réception en préfecture 02A-200076958-20250627-0223990-DE-1-1 reçu le 10/07/25 Publié le 10/07/25

M. Louis POZZO DI BORGO à M. Petru Antone FILIPPI
M. Paul QUASTANA à M. Jean-Noël PROFIZI
M. Joseph SAVELLI à Mme Véronique ARRIGHI
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Angèle CHIAPPINI
M. François SORBA à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Elisa TRAMONI à Mme Paula MOSCA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina LE BOMIN, Flora MATTEI, Antoine POLI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment son article L. 4422-27,

VU la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 adoptant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du rapport d'activité de la Collectivité de Corse pour l'année 2024, conformément à l'article L. 4422-27 du Code général des collectivités territoriales, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 27 juin 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COLLECTIVITE DE CORSE

RAPPORT
N° 2025/E3/169

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 26 ET 27 JUIN 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPORTU D'ATTIVITÀ DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA PÈ U 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Conformément à l'article L. 4422-27 du Code général des collectivités territoriales, « Chaque année, le Président du Conseil exécutif rend compte à l'Assemblée, par un rapport spécial, de la situation de la Collectivité, de l'activité et du financement de ses différents services et des organismes qui en dépendent […] ».

Au-delà de la seule conformité aux dispositions législatives, ce rapport retrace les faits qui ont marqués l'activité de l'institution et de ses agences et offices en 2024.

Le rapport d'activité 2024 retrace ainsi, à travers la multiplicité de ses actions et interventions, l'esprit d'engagement d'une institution dans laquelle les femmes et les hommes qui la font vivre savent ce que les Corses attendent d'eux.

Ce document fait la recension des actions et politiques publiques mises en œuvre, référencées au travers de liens numériques qui renvoient vers les délibérations votées, articulée autour de sept axes qui recouvrent la trame normée des documents budgétaires.

Il se poursuit par une forme de bilan social de notre administration au travers de la synthèse des différents rapports réglementaires annuels produits par notre collectivité et regroupés ici : rapport social unique, rapport égalité femme-homme, rapport de développement durable. Il met également en lumière les actions engagées pour poursuivre la construction d'une administration performante, transformation portée particulièrement par un projet de réforme annoncé fin 2024 par le Président du Conseil exécutif, dont les premières concrétisations ont vu le jour au cours du premier semestre 2025.

Enfin, il s'achève sur une présentation rapide de la situation financière de la Collectivité qui met en avant certaines données issues du nouveau Compte Financier Unique (CFU) 2024. Ce dernier document contient les éléments propres à appréhender la situation financière et comptable de façon plus complète, les deux documents devant être examinés de manière complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

RAPORTU d'ATTIVITÀ

Rapport d'activité

2024

Capitestu

Stu rapportu hà per scopu di prisintà l'azzione di a Cullettività di Corsica per u 2024.

Un annu 2024 chì, à u cuntrariu d'altre annate, ùn hà cunnisciutu e scosse di una gravità senza para chì anu marcatu a Corsica à longu andà, ma chì hè scorsu in un cuntestu generale marcatu da difficultà crisciute nant'à u pianu suciale è ecunomicu, da cundizione bugettarie è finanziarie di più in più custrette, è da una situazione pulitica sempre più cumplessa è instabile à livelli francesi, eurupei è internaziunale.

A sucetà corsa stessa hà hè stata cunfruntata à imbusche maiò è, troppu spessu, fenomeni viulenti è dulurosi.

A nostra istituzione hè in prima linea per fà fronte à ste difficultà è hà u duvere, qualsianu e custrete è u caratteru spessu troppu limitatu di i so mezi, di cuntribuì, cù l'inseme di e forze vive di l'isula, à apre una strada di speranza è d'emancipazione per a Corsica è u so populu.

Ci hè cunfruntata è deve truvà, malgradu l'avversità è l'ostaculi, a forza di purtà risposte à l'altezza di 'sse sfide nove. Deve risponde in primu locu à i bisogni in crescita meccanica di una sucetà è di territorii chì si trasformanu à u ritimu di mutazione demugrafiche, suciale è climatiche chì s'imponenu sempre di più à noi.

Deve cuntribuì, cù a so azzione – ch'ella si faccia da maestru d'opera o in sustegnu à i terzi – à allargà u campu di l'uppurtunità di sviluppu di a Corsica, assicurendu un rollu di regulazione per mantene l'equilibrii essenziali.

Deve infine, cum'è istituzione guarante di l'interessu generale, esse esemplare per custruì una sucetà libera, appaciata è demucratica.

Oghje, risponde a Cullettività à tutte 'sse sfide ? Risponde à e primure di i Corsi ?

Ognunu ne ghjudicherà, benintesa, secondu à e so percezzione, a so sensibilità è a so sperienza, ch'ellu sia amministratu, elettu o attore.

Eppuru, stu raportu ne porta a prova cuncreta : a nostra Cullettività cuntinueghja à avanzà nant'à ogni fronte.

Avanza grazia à l'impegnu di i so persunali è servizii, tutti mubilizati :

- per affruntà e sfide di a vita cutidiana : l'urgenza suciale, a puvertà, l'accumpagnamentu di l'anziani, l'alloghju è l'accessu à a prupietà, i trasporti o a salute ;

- per accumpagnà i prugetti di una Corsica chì vole participà in tuttu à a mudernità di i grandi currenti scentifichi è tecnulogichi, à fine di permette à e generazione nove di fassi un avvene nant'à l'isula, aprendusi attempu à u mondu è abbraccendu sperienze umane è prufessiunale fora di e so fruntiere ;

- per cuntinuà à fà campà infine ciò chì ci custituisce cum'è pòpulu : a nostra lingua, u nostru raportu à a nostra terra, a nostra storia, u nostru vulè esse cullettivu, chì hà dinò a vucazione di realizà si in un prugettu di sucetà chì cunghjugcheghja a lotta contru à i mecanisimi di speculazione è di spussessione è a messa in valore di e nostre forze, l'arradicamente in una storia cumuna è l'apertura à u Mediterraniu, à l'Europa è à u mondu, l'articulazione trà e nostre scelte ecunomiche, pulitiche è suciale è e grande sfide chì attraversanu è strutturanu u mondu d'oghje : lotta contru à u riscaldamentu climaticu, transizione eculogica è energetica, sviluppu durevule, piazza di e nove tecnulugie è di l'intelligenza artificiale…

Avanza cù a messa in opera di pulitiche publiche ch'ella prova, cun l'aiutu di e so Agenze è Uffizii, à rende più efficente è più resiliente. Capitalizeghja nant'à i risultati ottenuti, à rombu di pazienza, in i duminii di a biodiversità, di l'energia, di l'acqua o di i spazii naturali. Sustene l'investimentu in i territorii, è urganizeghja un'inginieria à prò di u so sviluppu. Porta, da maestru d'opera, prugetti d'infrastrutture cumplesse. S'impegna, di più chè qualunque altra regione cuntinentale, in u duminiu di l'insignamentu superiore o di a creazione culturale.

Avanza pruducendu a norma, cum'è l'attesta st'annata 2024 chì hà vistu u sviluppu di cuncetti innuvativi (« benefiziu ragiunevule », « beni cumuni »…) è a custruzzione di forme nove di guvernanza ecunomica, ch'ella stima più in cunsunanza cun l'attese di un territoriu (L'Acque d'Orezza, per esempiu).

L'annata 2024 marca dinù una tappa impurtante di u prucessu di revisione di u PADDUC, à partesi da l'analisi glubale di a so appiegazione prisentata à l'eletti di l'Assemblea di Corsica di nuvembre scorsu.

Un annata 2024 chì ci hà permessu dinò d'avanzà, in a cuncertazione cù a Camera di cummerciu è d'industria di a Corsica, a Camera di i mistieri è di l'artigianatu di a Corsica, è l'inseme di l'attori cuncernati, nantu à a cuncretizazione di una riforma maiò : quella di a creazione di u novu stabilimentu pùblicu di u cummerciu è di l'industria di Corsica, arnese chì guarantisce in particulare i diritti suciali di l'impiegati è a messa in opera di u principiu fundamentale di a gestione publica di i porti è aeruporti.

Infine, cum'è ùn mintuvà a visita in Corsica di Papa Francescu, chì, aldilà di a so dimensione religiosa, hè stata custitutiva d'un mumentu di cuncordia è di speranza chì suprana e cunfessione è e credenze.

Di fiertà dinò, da a scelta di u Papa è di u Vaticanu di permette à Air Corsica, Cumpagnia di a Corsica è di i Corsi, di purtà a delegazione papale d'Aiacciu sin'à Roma.

U raportu d'attività 2024 ritraccia dunque, à traversu e multiplice azzione è intervenzione purtate, l'indiatura à l'anima d'un' istituzione induve e donne è l'omi chì a facenu vive sanu ciò chì i Corsi aspettanu da elli.

Un' istituzione chì avanza, è capitalizeghja acquisti, puru ch'ella ùn riesca micca sempre à metteli in valore in l'opinione publica : hè quì una di e so debulezze, ch'ellu ci tocca à currege in u 2025 .

Avanza dinù à l'internu, cù un prugettu di riforma annunziatu à a fine di l'annata 2024 da u Presidente di u Cunsigliu esecutivu, è chì hà cumenciatu à materializassi in cor' di u primu semestru 2025, è chì cuntinuarà à sviluppà si in u dialogu suciale, cù a cunvinzione chì a risorsa umana hè u primu vantaghju di a nostra istituzione, è à realizà si avendu per filu cunduttore a tematica di i diritti è di i duveri di l'agenti, è u serviziu di l'interessu generale.

À u mumentu chì a Corsica hà da entre in l'età di l'autunumia, è a Cullettività di Corsica in a seconda fasa di a so giovana esistenza – una tappa ch'ella duverà mette à prufittu per fà ancu megliu è per innuvà – ciò chì no avemu dighjà fattu inseme custituisce un capitale preziosu, un basamentu nantu à u quale no devemu cuntinuà à rinfurzà a nostra casa cumuna, quella di l'istituzione guarante di l'interessi materiali è murali di u populu corsu.

Avant-propos

Ce rapport vise à présenter l'action de la Collectivité de Corse au cours de l'année 2024.

Une année 2024 qui, certes, n'a pas connu, à l'inverse d'autres exercices, les chocs souvent d'ampleur inédite ayant durablement affecté la Corse, mais dont le contexte d'ensemble a été celui de difficultés accrues sur le terrain du social et de l'économie, d'un durcissement des contraintes budgétaires et financières, et d'une situation politique toujours plus complexe et instable, aux plans français, européen et international.

La société corse elle-même est confrontée à des défis majeurs et, trop souvent, à des phénomènes violents et douloureux.

Notre institution est en première ligne pour faire face à ces difficultés et a le devoir, quelles que soient les contraintes et le caractère souvent trop limité de ses moyens, de contribuer, avec l'ensemble des forces vives de l'île, à ouvrir un chemin d'espoir et d'émancipation pour la Corse et son peuple.

Elle doit pour ce faire répondre aux besoins mécaniquement croissants d'une société et de territoires qui se transforment au rythme de mutations démographiques, socio-économiques et climatiques toujours plus prégnantes.

Elle doit contribuer, par son action soit en tant que maitre d'ouvrage, soit en tant que soutien aux tiers, à élargir le champ des opportunités de développement de la Corse, tout en assumant un rôle de régulation pour maintenir ses équilibres les plus essentiels.

Elle doit enfin, en tant qu'institution garante de l'intérêt général, se montrer exemplaire pour contribuer à construire une société libre, apaisée et démocratique.

Répond-elle aujourd'hui à l'ensemble de ces défis ? Répond-elle aux attentes des Corses ?

Chacun jugera bien sûr à l'aune de ses propres perceptions, de ses sensibilités et de son expérience en tant qu'usager, citoyen, élu ou acteur.

En revanche, et ce rapport en est un témoignage concret, notre Collectivité continue d'avancer sur chacun de ces fronts.

Elle avance à travers l'engagement de ses personnels et services, mobilisés :

- pour faire face aux exigences de la vie quotidienne : l'urgence sociale, la pauvreté, l'accompagnement des personnes âgées, le logement et l'accession à la propriété, les transports ou la santé ;

- pour accompagner les projets d'une Corse qui veut pleinement s'inscrire dans la modernité des grands courants scientifiques et technologiques, pour permettre aux jeunes générations de construire leur avenir sur l'île, tout en s'ouvrant au monde et en embrassant des expériences humaines et professionnelles hors de ses frontières ;

- pour continuer à faire vivre enfin ce qui nous constitue en tant que peuple : notre langue, notre rapport à notre terre, notre histoire, notre vouloir-être collectif, qui a également vocation à se concrétiser dans un projet de société conjuguant la lutte contre les mécanismes de spéculation et de dépossession et la mise en valeur de nos atouts, l'enracinement dans une histoire commune et l'ouverture à la Méditerranée, à l'Europe et au monde, l'articulation entre nos grands choix économiques, politiques et sociaux et les grands enjeux qui traversent et structurent le monde d'aujourd'hui : lutte contre le réchauffement climatique, transition écologique et énergétique, développement durable, place des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle…

Elle avance à travers la mise en œuvre de politiques publiques qu'elle s'emploie, avec ses agences et offices, à rendre plus efficaces et plus résilientes. En capitalisant sur des résultats patiemment acquis dans les domaines de la biodiversité, de l'énergie, de l'eau ou des espaces naturels. En soutenant l'investissement dans les territoires, et en organisant une ingénierie au profit de leur développement. En portant en maitre d'ouvrage des opérations infrastructurelles complexes. En s'engageant, plus que toute autre région continentale, dans le champ de l'enseignement supérieur ou de la création culturelle.

Elle avance en produisant également de la norme, comme en atteste une année 2024 où elle fait progresser des concepts novateurs (bénéfice raisonnable, biens commun…) et bâtit des formes de gouvernance économique qu'elle considère plus en phase avec les attentes d'un territoire (Eaux d'Orezza).

Une année 2024 qui marque également une étape importante du processus de révision du PADDUC, à partir de l'analyse globale de l'application du PADDUC présentée aux élus de l'Assemblée de Corse au mois de novembre dernier.

Une année 2024 qui nous a également permis d'avancer, dans la concertation avec la Chambre de commerce et d'industrie de Corse, de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Corse, et l'ensemble des acteurs concernés, sur la concrétisation d'une réforme majeure : celle de la création du nouvel établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, outil garantissant notamment les droits sociaux des salariés et la mise en œuvre du principe fondamental de gestion publique des ports et aéroports.

Comment enfin ne pas citer la visite en Corse du Pape François, laquelle, au-delà de sa dimension religieuse, a été constitutive d'un moment de concorde et d'espoir transcendant les confessions et les croyances.

De fierté également, symbolisé par le choix du Pape et du Vatican de permettre à Air Corsica, Compagnie de la Corse et des Corses, de ramener la délégation pontificale d'Aiacciu à Rome.

Le rapport d'activité 2024 retrace donc, à travers la multiplicité de ses actions, l'esprit d'engagement d'une institution, au sein de laquelle les femmes et les hommes qui la font vivre, qu'ils soient élus ou fonctionnaires, ont une claire conscience de ce que les Corses attendent d'eux.

Une institution qui avance, capitalise, concrétise, même si elle ne parvient pourtant pas toujours à valoriser son action suffisamment, en Corse comme à l'extérieur de l'île.

Elle avance également en interne, mobilisée autour d'un projet de réforme annoncé fin 2024 par le Président du Conseil exécutif, dont les premières concrétisations ont vu le jour au cours du premier semestre 2025, et qui continuera de se déployer dans le dialogue social, avec la conviction que la ressource humaine est le premier atout de notre institution, et de se concrétiser en ayant pour fil conducteur la thématique des droits et des devoirs des agents, et le service de l'intérêt général.

Au moment où la Corse s'apprête à entrer dans l'ère de l'autonomie, et où la Collectivité de Corse aborde une deuxième étape de sa jeune existence, qui doit l'amener à faire toujours mieux, notamment à travers l'innovation et l'anticipation, ce que nous avons d'ores et déjà accompli ensemble constitue un capital précieux, un socle sur lequel nous devons continuer d'affermir et de renforcer notre maison commune, celle de l'institution garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse.

Sunta

Sommaire

1. L'istituzione territuriale
L'institution territoriale — 8

A. L'activité du Conseil exécutif de Corse — 9
B. L'activité de l'Assemblée de Corse, de la Commission permanente et des commissions — 16
C. L'activité des organes consultatifs : CESEC, Chambre des territoires, Assemblea di a ghjuventù et Comité d'évaluation des politiques publiques — 18
D. Histoire de l'institution et schéma de fonctionnement — 23

2. E pulitiche publiche
Les politiques publiques — 26

Acchisu 1 | Edificà una sucetà di e sulidarità
Axe 1 | Construire une société des solidarités — 27

A. L'action sociale de proximité — 28
B. Le soutien aux personnes en insertion — 30
C. L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap — 32
D. L'enfance et la famille — 34
E. Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse — 36

Acchisu 2 | Prumove a tramandera di i sapè è u spannamentu di e persone
Axe 2 | Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus — 39

A. L'enseignement, la recherche et la formation — 40
B. A lingua corsa — 42
C. Le patrimoine — 45
D. La culture — 49
E. Le sport — 51
F. La jeunesse — 53

Acchisu 3 | Fà chì a Corsica sia un territoriu in punta pè u sviluppu à longu andà è u rispettu di l'ambiente
Axe 3 | Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement — 55

A. La politique de l'eau — 56
B. La protection de l'environnement et des biodiversités — 60
C. L'énergie — 63
D. Les déchets et l'économie circulaire : des enjeux d'avenir pour la Corse — 66
E. La lutte anti-vectorielle et la veille sanitaire — 68

Acchisu 4 | Impignassi à ghjuvore di l'assestu di u territoriu
Axe 4 | Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire — 70

A. La vie locale et l'animation des territoires — 71
B. Les aides aux communes, intercommunalités et territoires — 73
C. L'habitat — 75
D. L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale — 77
E. La protection de la forêt et la prévention contre les incendies — 79
F. Les espaces et les sites de pleine nature — 81
G. La politique foncière — 83

Sunta
Sommaire

Acchisu 5 | **Migliurà l'infrastrutture è l'offerta di servizii** 85
Axe 5 | Améliorer les équipements structurants et l'offre de services

A. La continuité territoriale 86
B. Les infrastructures routières 88
C. Les infrastructures portuaires et aéroportuaires 90
D. Les transports ferroviaires et l'intermodalité 91
E. Les transports interurbains et scolaires 92
F. L'aménagement et la transformation numériques de la Corse 93

Acchisu 6 | **Dà mossa à u sviluppu ecunomicu è sustene e strutture pruduttive** 95
Axe 6 | Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif

A. Le développement agricole et rural 96
B. Le soutien aux entreprises 99
C. Le développement touristique 101
D. La pêche et les activités aquacoles 103

Acchisu 7 | **Sparghje a nomina di a Corsica in lu so spaziu mediterraniu è eurupeu** 105
Axe 7 | Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen

A. La programmation et la gestion des fonds européens 106
B. La coopération territoriale et les relations internationales 109

3. Cuntinuà l'edificazione di un'amministrazione tirrituriale efficente è nuvatrice 111
Poursuite de la construction d'une administration territoriale performante et innovante

A. Rapport social unique 112
B. Rapport annuel de développement durable 115
C. Rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes 117
D. Compte financier unique de la Collectivité de Corse 119
E. Une gestion performante de l'organisation 122

1. L'istituzione territuriale

L'institution territoriale

L'attività di u Cunsigliu esecutivu di Corsica | 1A

L'activité du Conseil exécutif de Corse

Issu de la loi du 2 mars 1982 portant statut particulier de la Corse, qui dote l'île d'un statut et d'une organisation institutionnelle spécifiques, le Conseil exécutif de Corse dirige l'action de la Collectivité de Corse, dans des domaines clés tels que la santé, l'action sociale, l'aménagement du territoire, les transports, l'environnement, l'agriculture, l'énergie, l'économie, le tourisme, la politique de l'eau, la langue corse, l'éducation, la formation, la culture, le patrimoine, le sport, la jeunesse, la vie associative, ou encore les relations internationales.

Ce « Gouvernement de la Corse » est, aux côtés de l'Assemblée de Corse, organe délibérant, le garant des intérêts matériels et moraux du peuple Corse.

Le Conseil exécutif a poursuivi la mise en œuvre de son projet dans le cadre de la mandature 2021/2028, tout en veillant à répondre de façon concrète aux nouveaux défis auxquels l'île est confrontée au quotidien. Il a, en parallèle, mis tout en œuvre pour que le processus politique ouvert en mars 2022 puisse déboucher sur l'adoption par l'Assemblée de Corse à une large majorité d'un projet d'écritures constitutionnelles, dans le cadre de la révision de la Constitution consacrée à la Corse.

Enfin, à l'issue de l'année 2024, en conformité avec les engagements pris devant le peuple dans le cadre de la campagne électorale des élections territoriales de 2021, il a entrepris une démarche de renouvellement du Conseil exécutif à mi-mandat, notamment pour assurer une respiration démocratique et un plus grand dynamisme de l'action collective en cours de mandature.

Au cours de cette année, le Conseil exécutif a tenu 44 réunions entre Aiacciu, Bastia, Corti et a organisé des déplacements dans les territoires de l'île.

Il a examiné **1 589** rapports : **129** ont été soumis à l'Assemblée de Corse, **177** à la Commission permanente délibérante, et **1 283** arrêtés ont été délibérés en Conseil exécutif.

1,026 Mrd€ ont été affectés, en Conseil exécutif ou en Assemblée de Corse sur propositions du Conseil exécutif, dans le cadre de la conduite des politiques publiques de la Collectivité de Corse :

780,4 M€ en fonctionnement,
245,9 M€ en investissement.

Economie

Rapport relatif au travail et à l'emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme

Cette délibération est venue concrétiser une nouvelle méthode de travail proposée par le Conseil exécutif, celle du « rapport d'orientation », qui vise à soumettre un 1er rapport à l'Assemblée de Corse et aux instances consultatives, dressant un état des lieux et des propositions, afin d'engager une large concertation et des travaux de fond en commun. Le rapport final a permis de présenter à l'Assemblée de Corse les conclusions de ces travaux, en proposant des mesures concrètes pour tenter de répondre aux défis que rencontre la Corse sur la question du travail et de l'emploi, sujet qui dépasse la seule sphère de l'économie et de l'entreprise et embrasse plus largement les défis de la responsabilité sociétale, du dialogue social, de la lutte contre la précarité et les inégalités. Parmi les mesures fortes, l'expérimentation du CDI tourisme, le soutien aux démarches de responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que l'aide à l'emploi « visant à favoriser le retour de talents en Corse ».

- Délibération de l'Assemblée de Corse-24/054

Repenser les outils de l'économie mixte à l'aune des enjeux stratégiques qui se posent à la Corse du XXIème siècle

La Corse a incontestablement intérêt à mobiliser de plus en plus largement les outils de l'économie mixte, constitutifs d'une véritable plus-value pour le développement économique et l'intérêt général, dans le cadre d'un usage efficace et raisonné de l'argent public, tout en les adaptant aux enjeux spécifiques de notre île. Le Conseil exécutif a proposé à l'Assemblée de Corse de fixer une doctrine globale en la matière, aux fins que celle-ci puisse ensuite être déclinée dans les différents secteurs potentiellement concernés, par exemple à travers l'accompagnement de la SAEML Corse Bois Énergie dans la mise en œuvre de son plan de développement

- Délibération de l'Assemblée de Corse-24/103
- Délibération de l'Assemblée de Corse-24/105

Création d'une société d'intérêt collectif (SCIC) pour l'exploitation de la source territoriale d'Orezza

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, la création d'une SCIC pour l'exploitation des Eaux d'Orezza, a associé la Collectivité de Corse, les communes, l'intercommunalité, les associations de la région et les salariés. Ce mode de gestion innovant, alliant recherche de l'efficacité économique, logique sociale et retombées territoriales maximales, est le fruit d'un long travail mené par le Conseil exécutif. Il permettra de préserver et valoriser un pan important du patrimoine de la Pieve d'Orezza et plus largement de toute la Corse, tout en garantissant les intérêts financiers de la Collectivité de Corse. Porteuse d'un projet économique, social et environnemental, elle succèdera à l'actuel contrat de location-gérance en février 2025.

- Délibération de l'Assemblée de Corse-24/140

Jeunesse

Simplification du règlement des aides jeunesse : U pattu di a Ghjuventù

La Collectivité de Corse a, à travers U Pattu di a Ghjuventù, construit une véritable politique de la jeunesse, pensée pour tous les sujets et toutes les préoccupations des jeunes. Avec u Pattu di a Ghjuventù et l'élaboration de son règlement des aides, la Collectivité de Corse a souhaité favoriser l'émancipation des jeunes, accompagner et soutenir leurs projets et leur volonté d'agir. La simplification du règlement des aides s'inscrit dans le cadre du déploiement de l'application Ghjuventù, outil innovant dont l'objectif est d'aider les jeunes à mieux identifier et solliciter les aides, informations et ressources auxquelles ils ont droit.

- Délibération de l'Assemblée de Corse-24/054

Transports

Attribution des conventions de délégations de service public dans le domaine des transports aériens entre les 4 aéroports de Corse, Aiacciu, Bastia, Figari et Calvi, et l'aéroport de Paris Orly

La Corse, territoire insulaire, doit maîtriser ses transports et infrastructures maritimes et aériens. Après la délégation de service public maritime 2023-2029, puis la DSP aérienne bord à bord 2024-2027, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité l'attribution de la DSP aérienne Corse-Paris au groupement Air Corsica-Air France. Cette décision, conforme à l'intérêt de la Corse et des Corses, a été construite dans le respect des règles de l'appel d'offres et avec pour fil conducteur les principes politiques, économiques et sociaux défendus par le Conseil exécutif.

- Délibération de l'Assemblée de Corse-24/017

Revalorisation de la dotation de continuité territoriale

La non-revalorisation de la DCT depuis 2009 est une injustice flagrante, qui prive la Corse de plus de 40 M€ par an. Cette situation met en péril le service public aérien et maritime et les emplois directs et indirects qui en découlent. En conformité avec les négociations menées depuis de nombreuses années, l'Assemblée de Corse a approuvé à l'unanimité une délibération demandant la réindexation de la dotation de continuité territoriale.

- Délibération de l'Assemblée de Corse-24/046

Renforcement, élargissement et annualisation des liaisons aériennes à destination de la Corse par achat de flux

Le Conseil exécutif a souhaité compléter sa politique des transports aériens en proposant le dispositif « Achat de flux touristiques », en cours de mise en œuvre en 2025. Cette démarche innovante, construite avec l'ATC et la CCI, vise à renforcer le tourisme durable, en synergie avec les professionnels du secteur (annualisation, formation et emploi, lutte contre le surtourisme, retombées pour tous les territoires et domaines...).

- Délibération de l'Assemblée de Corse-24/064
- Délibération de l'Assemblée de Corse-24/129

Gestion des déchets

Plan territorial de prévention et de gestion des déchets de Corse (PTPGD) - Plan territorial d'actions pour une économie circulaire (PTAEC)

La Collectivité de Corse a présenté son Plan territorial de prévention et de gestion des déchets, afin de proposer des solutions et leviers pour sortir d'une situation qui pèse sur le quotidien des Corses depuis de nombreuses années. Le PTPGD œuvre à la mise en place des conditions d'atteinte des objectifs européens et nationaux de réduction des déchets à la source, d'amélioration des taux de tri et de valorisation des déchets. Ce plan devient l'outil unique de planification de l'ensemble des déchets produits en Corse, qu'il s'agisse des déchets des ménages, des collectivités, des administrations et des activités économiques, qu'ils soient dangereux, non dangereux ou issus des chantiers.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

GESTIONE DI I SCARTI

La Collectivité de Corse présente, au terme d'une procédure réglementaire complexe partaitement respectée, son Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD), afin de proposer des solutions et leviers pour sortir d'une situation qui pèse sur le quotidien des Corses depuis de nombreuses années.

LES GRANDS OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS

LA PHILOSOPHIE

COMPÉTENCES

FOCUS

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/093

Focus

Pasquale Paoli 2025 - 300ème anniversaire de la naissance du Père de la Patrie

Le Conseil exécutif a proposé en mars à l'Assemblée de Corse d'engager le projet de commémorations du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli, en cours de déploiement depuis le 6 avril 2025, et d'en définir les 1ères bases, tant opérationnelles que philosophiques.

A travers le projet « Paoli 2025 », le souhait du Conseil exécutif de Corse était en effet d'ancrer les valeurs du Paolisme dans la réalité politique, sociale et morale de la Corse du 21ème siècle. Cette volonté d'ouverture et de modernité visait à le conduire à tirer sa force de l'adhésion du plus grand nombre et d'une méthode de co-construction avec l'ensemble des composantes de la société corse : l'umaggiu di u populu corsu à u Babbu di a Patria !

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/021

Social

Pacte et programme territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active 2024-2028

À la lecture de l'analyse, interne et externe, des divergences apparaissent entre les objectifs qui avaient été fixés en 2015. Le pacte et programme territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active pour la période 2024-2028 est un engagement fort en direction des plus précaires. L'ambition de la Collectivité de Corse est de répondre en proximité aux besoins des allocataires du RSA et de permettre des parcours d'accompagnement fluides et sans rupture vers l'emploi durable.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/048

Réorientation de la crèche Laetitia vers une crèche préventive (dimension innovation sociale ; investissement social et prévention) Le projet de réorientation de la crèche Laetitia vers une crèche préventive est particulièrement innovant, car inédit en Corse et encore peu développé ailleurs. Au sein de cette structure, la priorité est donnée aux enfants des familles repérées comme vulnérables tout en conservant une logique de mixité sociale. La Collectivité de Corse agit donc pour réduire les inégalités sociales et de santé, dès le plus jeune âge, en favorisant l'intégration précoce des enfants dans un environnement collectif tout en menant un travail d'accompagnement à la parentalité.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/048

Inauguration de la Pouponnière "Bella Vista" Bianca Fazi, Conseillère exécutive de Corse en charge du social et de la santé et Sophie Finidori, Présidente de l'Union des mutuelles de Corse santé, ont inauguré le nouveau bâtiment de la pouponnière Bella Vista le mercredi 18 septembre à Bastia. L'installation dans ce bâtiment neuf, des enfants et des personnels qui les encadrent, a été réalisé au mois de février et tous se sont bien adaptés à leur nouvel environnement.

Préservation de l'environnement

Plans de gestions de réserves naturelles : plan de gestion de la réserve naturelle de Corse des Bucchi di Bunifaziu 2023-2032.

L'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité ce plan de gestion qui doit servir de modèle pour d'autres réserves naturelles à l'échelle nationale et internationale. Grâce à la mise en place de ce plan de gestion, l'objectif est d'atteindre la réduction des pressions sur la biodiversité, la préservation des ressources halieutiques, la gestion de l'hyper-fréquentation, la limitation de l'artificialisation du littoral ou encore la coopération à l'échelle de l'ensemble des Bucchi di Bunifaziu.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/177

Patrimoniu

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, la Collectivité de Corse a continué d'œuvrer fortement pour la préservation d'éléments majeurs du patrimoine de la Corse, notamment :

- **En s'investissent fortement, par l'action du Conseil exécutif, et en soutenant financièrement le retour en Corse de l'œuvre « Madone de Brandu ».** En moins d'1 année, l'investissement collectif de la Collectivité de Corse, de l'ensemble des partenaires et notamment la mobilisation des Corses à travers leur participation à la souscription, a permis le retour de cette œuvre remarquable au sein des collections publiques corses. Au-delà d'une œuvre, c'est un héritage commun et le patrimoine historique de la Corse et des Corses qui est sauvegardé et préservé.

  ▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/003

- **En proposant l'acquisition de l'ancien couvent des Franciscains de Pedicroce, dit « Couvent d'Orezza ».** Le couvent d'Orezza est l'un des grands symboles de notre patrimoine commun, notamment autour de la figure du Babbu di a Patria. Cet investissement s'inscrit dans le cadre du projet global de la Strada Paolina, itinéraire pédagogique et touristique ambitieux, porteur d'une dynamique pour la Castagniccia, et plus largement pour les territoires de l'intérieur et de montagne. L'objectif est de permettre une réappropriation globale de notre histoire, de notre culture et de notre langue, notamment par la sensibilisation des scolaires.

  ▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/020

Le retable de la Madonna di Brandu rentre en Corse : une victoire juridique et culturelle

Après presque deux siècles d'exil forcé, la Madonna di Brandu est de retour en Corse et a été présentée au public par Gilles Simeoni, Président du Conseil exécutif de Corse, le mardi 16 juillet 2024 dans l'église Sainte Marie de Castellu Brandu.

Grâce au soutien de la Collectivité de Corse et du ministère de la Culture, ainsi qu'à une opération de mécénat populaire par l'ouverture d'une souscription à la Fondation du Patrimoine, délégation Corse, la Madonna di Brandu est redevenue la propriété de la commune de Brandu. L'oeuvre est actuellement exposée au Musée de la Corse.

Lingua corsa

Modification du règlement des aides lingua corsa

Le règlement des aides relatif au développement, à la promotion et à la diffusion de la langue corse est un outil indispensable pour la préservation de notre langue et l'accompagnement des acteurs qui mènent une action exemplaire pour la faire vivre au quotidien. La Collectivité de Corse, afin de tenir compte des besoins et remontées de ces acteurs, a souhaité proposer des évolutions et adaptations des mesures mises en œuvre pour en faire un dispositif toujours plus performant et conformes aux attentes du terrain.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/068

L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola corsa

L'immersion, au sein du système public et associatif, comme dans la société, est l'un des principaux piliers de la politique linguistique de la Collectivité de Corse.

Trois ans après sa création, l'association Scola Corsa poursuit son développement au service de l'enseignement et la promotion de notre langue, et la structuration nécessaire à sa pérennisation. Pour l'année scolaire 2024-2025, le soutien financier de la Collectivité de Corse à l'association Scola Corsa - A Federazione s'est élevé à 977 000 €, ce qui représente 70 % de son budget global (1 ,4 M€).

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/079

SCOLA CORSA

Scola assuciativa
d'insignamentu
immersivu
in lingua corsa

Résolution de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse relative à la langue corse

L'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille en date du 19 novembre 2024 a confirmé le jugement ayant annulé les règlements intérieurs de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, au motif principal qu'ils conféraient « le droit aux membres de l'Assemblée de Corse de s'exprimer, en séance de cette assemblée, dans une langue autre que la langue française », et donc que cela était contraire aux dispositions de l'article 2 de la Constitution.

Une résolution de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, adoptée à l'unanimité, a permis d'acter la volonté commune que la langue corse puisse être, aux côtés du français, librement utilisée dans les actes de la vie publique, mais également de réaffirmer qu'une révision constitutionnelle est indispensable pour permettre d'atteindre cet objectif, en conférant à la langue corse un statut de co-officialité.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/155

Education - Formation

Plan d'accompagnement de la vie et de la réussite étudiante

Ce nouveau plan ambitieux porté par le Conseil exécutif, s'inscrit dans la continuité du schéma " Vie étudiante 2019-2023 ", qui a bénéficié d'un financement de plus de 12 M€ sur 5 ans de la part de la Collectivité de Corse. Fruit d'une coopération entre la CdC, le CROUS de Corse, l'università di Corsica et l'Académie de Corse, Vita Studientina 2024-2028 vise à offrir un soutien renforcé aux jeunes Corses dans leurs parcours académiques en permettant au plus grand nombre de mener leurs études dans de bonnes conditions, de découvrir le monde, d'accéder à la culture et aux loisirs tout en encourageant l'excellence.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/109

Modernisation du lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia - développement d'une filière d'excellence des métiers de la mer

Le Conseil exécutif a placé l'éducation au cœur de son action politique. Depuis 2015, la Collectivité de Corse a consacré près de 13,5 M€ pour le développement du lycée maritime et aquacole de Bastia. Cet investissement conséquent traduit une ambition forte : celle de permettre aux jeunes Corses d'accéder à des métiers d'excellence tout en valorisant les traditions maritimes de notre île. Un lycée également en pointe grâce à l'Alba, 1er navire-école à hydrogène, zéro émission, lauréat du projet France Relance qui sera ravitaillé par une société corse productrice d'hydrogène vert.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/162

Création de la 1ère école de tourisme, de l'évènementiel et de l'hospitalité, un atout majeur de la stratégie du Conseil exécutif en faveur du tourisme et de l'emploi

Le Conseil exécutif a souhaité soutenir fortement (1,6 M€) le projet porté par la Chambre de commerce et d'industrie de Corse et la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Ce projet marque une étape décisive dans la structuration de l'économie insulaire, qui fait écho à une stratégie globale du Conseil exécutif axée vers le tourisme durable, la désaisonnalisation, la diversification de l'offre, ainsi que la CDIsation, la corsisation et la revalorisation des emplois. Il s'agit d'un acte fondateur, qui témoigne d'une volonté collective de faire de la Corse une référence en matière de tourisme, d'hospitalité et d'évènementiel, tout en offrant à notre jeunesse des perspectives à la hauteur de ses aspirations.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/175

Focus

Rattachement de la Chambre de commerce et d'industrie de Corse à la Collectivité de Corse

Le travail mené par le Conseil exécutif, aujourd'hui arrivé en phase conclusive avec l'examen du « Projet de loi portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse », s'est notamment décliné, en 2024, au sein de 4 rapports présentés devant l'Assemblée de Corse :

- Rapport d'information : une étape vers le transfert de la tutelle de la Chambre de commerce et d'industrie de Corse de l'Etat vers la Collectivité de Corse : la création d'un syndicat mixte ouvert (SMO) aéroportuaire et d'un syndicat mixte ouvert portuaire.
  ▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/118
- Création du syndicat mixte ouvert pour la gestion des aéroports de Corse et du syndicat mixte ouvert pour la gestion des ports de Corse.
  ▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/128

Finances

Rattrapage financier permettant de resituer la structure des ressources de la Collectivité de Corse à un niveau similaire à celui des régions et départements de droit commun

L'examen des recettes de la collectivité et de leur historique au cours des 20 dernières années révèle un traitement inéquitable comparativement aux régions et départements de droit commun.

Le Conseil exécutif de Corse a exposé aux gouvernements successifs la réalité et les conséquences pénalisantes de cette injustice. Cette délibération, en demandant un rattrapage financier permettant de resituer la structure des ressources de la Collectivité de Corse à un niveau similaire à celui des régions et des départements de droit commun, vise à défendre les intérêts de notre institution et à obtenir la réparation d'une situation d'iniquité totale sur le plan budgétaire.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/047

Santé

Le plan santé environnement pour la Corse 2024-2028: des actions concrètes pour un environnement favorable à notre santé

Amaury de Saint-Quentin, préfet de Corse, Marie Hélène Lecenne, directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse et Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse, ont signé le 24 avril 2024, le quatrième plan santé environnement pour la Corse (PRSE 4).

Lancement du Gérontopôle de Corse : anticiper la transition démographique à travers le programme « Invechjà bè »

Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du social et de la santé et le Dr Marie-Pierre Pancrazi, Présidente de l'association « Gérontopôle di Corsica » vous invitent à la présentation de ce nouvel outil territorial qui s'inscrit dans la politique mise en oeuvre par la Collectivité de Corse en faveur de l'inclusion des personnes âgées : « Invechjà bè in Corsica » - « bien vieillir ».

GÉRONTOPÔLE DI CORSICA

Sport

« Ghjunghje a Fiamma Olimpica in Corsica : Ritruvemuci u 14 di maghju di u 2024 annant'à u so percorsu » Flamme olympique : 123 porteurs Corses, dont 6 choisis par la Collectivité de Corse

En tant que partenaire institutionnel officiel du Relais de la Flamme Olympique, la Collectivité de Corse a pu choisir 6 personnes pour la représenter et représenter tous les Corses.

Dans son histoire moderne, les porteurs de la Flamme Olympique et de la Flamme Paralympique sont des personnes inspirantes, par leurs actions et leurs engagements dans de nombreux domaines, dépassant le milieu sportif.

PADDUC

Analyse globale de l'application du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) et engagement de la procédure de révision

À la lecture de l'analyse, interne et externe, des divergences apparaissent entre les objectifs qui avaient été fixés en 2015 dans le PADDUC et leur déclinaison opérationnelle, aussi bien en matière de mise en œuvre concrète qu'en termes d'impacts (effectifs ou ressentis) sur les territoires.

Entre janvier 2025 et décembre 2026, des rapports d'étapes relatifs aux modalités et/ou orientations de la révision du PADDUC seront régulièrement présentés à l'Assemblée de Corse en y associant l'ensemble des parties prenantes : CAUC, Chambre des territoires, Commissions de l'Assemblée de Corse, etc. L'année 2027 sera principalement dédiée à la procédure d'enquête publique et aux recueils des avis des instances consultatives : CESEC, Assemblea di a ghjuventù, Autorité environnementale, Conseil des Sites, etc.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/139

Focus

Visite du PAPA FRANCESCU IN CORSICA

Bien avant l'annonce officielle de la venue du Pape en Corse, la Collectivité de Corse s'est coordonnée avec l'ensemble des acteurs du territoire pour garantir une organisation adaptée et optimale de la venue du Papa Francescu in Corsica.

Aussi, les services de la Collectivité de Corse ont été mobilisés pour permettre le bon déroulement de cet événement dans les secteurs de compétences de l'institution, transports terrestres, routiers, ferroviaires, aériens et maritimes ; gestion des mobilités ; ports et aéroports ; enfin le patrimoine avec la mise à disposition bâtimentaire et la rénovation de la cathédrale d'Aiacciu, qui a accueilli le pape le 15 décembre.

Vallée de la Restonica

3ème réunion du Comité opérationnel relatif à la Restonica : présentation des nouveaux dispositifs pour la période estivale 2024

Le maire de Corti, le préfet de la Haute-Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse ont réuni pour la 3 fois, le Comité opérationnel relatif à la vallée de la Restonica, à la mairie de Corti. Cette réunion de travail, en présence de leurs équipes techniques, avait pour principal objectif de présenter les dispositifs proposés pour la période estivale à venir. Pour rappel, les 2 et 4 novembre 2023, les tempêtes Ciaran et Domingos ont frappé la Corse, et particulièrement la ville de Corti.

Energie

Pose de la 1ère pierre de la nouvelle centrale du Ricantu

Tournant décisif dans la transition énergétique de la Corse engagée par la Collectivité de Corse et l'AUE, en partenariat avec EDF, ce projet stratégique est l'aboutissement d'un engagement historique et d'une volonté politique affirmée, en faveur d'une démarche de modernisation et de respect de l'environnement. La nouvelle centrale du Ricantu permettra une production d'électricité stable et fiable pour répondre aux besoins de l'île et ainsi contribuer à son autonomie énergétique. Cette nouvelle centrale et la fin de l'utilisation du fioul lourd résultent de l'exercice de la compétence particulière de la Collectivité de Corse dans le domaine de la politique énergétique. Il s'agit là d'une étape importante dans l'acquisition des compétences constitutives d'une autonomie de plein droit et de plein exercice pour la Corse.

Focus - Autonomia

Les temps forts du processus en 2024

13 février : rencontre du président du Conseil exécutif à Paris avec le ministre de l'Intérieur qui a confirmé l'intention du Gouvernement de soumettre le projet de révision constitutionnelle consacrée à la Corse au votre de l'Assemblée nationale et du Sénat avant la fin du 1er semestre 2024. Le ministre a précisé que la phase de rédaction du texte débuterait dès la fin février.

14 février : La Conférence des présidents débute un cycle de travail consacré au projet d'autonomie de la Corse.

23 février : La très grande majorité des élus de la délégation corse signe une Déclaration politique solennelle, proposant au Gouvernement les éléments essentiels à intégrer dans le texte de la révision constitutionnelle consacrée à la Corse.

29 février : Débat à l'Assemblée de Corse sur le processus avec l'Etat qui permet de revenir sur les acquis et sur ce qu'il reste à faire pour obtenir la révision constitutionnelle et l'autonomie.

8 mars : Une délégation de la Commission des finances de l'Assemblée nationale conduite par son président s'est déplacée à Bastia dans la perspective de la révision constitutionnelle pour échanger en particulier sur les questions finances et fiscalité.

11 mars : réunion conclusive au ministère de l'Intérieur qui a débouché sur un accord politique large autour d'un projet d'écritures constitutionnelles dessinant l'armature d'un statut d'autonomie de la Corse.

27 mars : délibération de l'Assemblée de Corse validant le projet d'écritures constitutionnelles dans le cadre de la révision de la Constitution consacrée à la Corse.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/030

29 mai : Audition du Président du Conseil exécutif devant la mission de la Commission des lois du Sénat

27 septembre : La dissolution de l'Assemblée nationale a suspendu la procédure de révision constitutionnelle devant déboucher sur l'autonomie de la Corse.

Le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse ont demandé solennellement au Président de la République et au Premier ministre de saisir le Parlement conformément à l'art. 89 de la Constitution qui prévoit que « l'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République sur proposition du Premier ministre et aux membres du Parlement ».

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/124

1B | L'attività di l'Assemblea di Corsica, di a Cummissione permanente è di e cummissione

L'activité de l'Assemblée de Corse, de la Commission permanente et des commissions

L'Assemblée de Corse se compose de 63 conseillers, élus en juin 2021 pour 6 ans à la représentation proportionnelle et sur des listes paritaires. Elle exerce la fonction délibérante et contrôle de l'Exécutif.

Elle est présidée par
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS,
M. Hyacinthe VANNI et Mme Nadine NIVAGIONNI étant Vice-présidents.

Aux quatre groupes politiques (Fà Populu Inseme : 32 membres/ Un Soffiu Novu -Un Nouveau Souffle pour la Corse : 16 membres/ Avanzemu : 7 membres/ Core in Fronte : 6 membres) s'ajoutent deux conseillers non-inscrits.

En 2024, l'Assemblée de Corse aura consacré une part significative de son activité, durant le premier trimestre, aux négociations avec le Gouvernement, représenté par le ministre de l'Intérieur, sur l'inscription de la Corse dans la constitution et le projet de statut d'autonomie en découlant.

Le 23 février, le Comité Stratégique, qui réunit la Présidente de l'Assemblée, le Président du Conseil exécutif, les présidents des groupes, la Présidente du CESEC, les parlementaires et les représentants des communes et intercommunalités, a adopté une déclaration solennelle exprimant un large consensus parmi les élus corses sur les principaux contenus à intégrer.

En 2024, l'Assemblée a siégé à 12 reprises, représentant 20 jours de session. 74 questions orales ont été posées en direct au Président du Conseil exécutif, **3** lui étant en outre adressées par écrit. **181** délibérations ont été adoptées, faisant l'objet de **29** amendements. **25** motions ont été approuvées (1 rejetée), et **3** résolutions solennelles.

La Commission permanente a tenu 35 réunions. 22 consacrées à l'organisation des sessions, **11** consacrées à l'adoption des délibérations, **198** délibérations ont été prises à cette occasion. Au total, **379** délibérations ont été adoptées. La Conférence des Présidents s'est quant à elle réunie à **15** reprises.

ASSEMBLEA DI CORSICA

Site internet :
Assemblea di Corsica

Sur ces bases, un projet d'écritures constitutionnelles relatives à la Corse a été discuté lors de deux dîners de travail place BAUVEAU, en liaison avec le président de la République. Le texte qui en a résulté a été instruit en séance plénière des commissions avant d'être mis au débat et approuvé à une quasi-unanimité par l'Assemblée de Corse à la session du 27 mars : il aura vocation à être déposé, ensuite, par le gouvernement au Parlement. Cette délibération est venue clôturer un deuxième cycle de discussions, portant sur les contenus du texte constitutionnel en cohérence avec les axes d'un statut d'autonomie.

Cependant, la dissolution de l'Assemblée nationale en juin, les élections législatives l'ayant suivie puis les difficultés de formation d'un gouvernement, qui sera d'ailleurs censuré début décembre, auront considérablement ralenti la poursuite du processus constitutionnel. Pour autant, la concertation avec les parlementaires s'est poursuivie : la Conférence des Présidents a rencontré les délégations de la Commission des Lois du Sénat, de la Commission des Finances et de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée nationale, puis la ministre en charge du dossier Corse (C. VAUTRIN) dans le gouvernement BARNIER ; auditionnant également l'ancienne Garde des Sceaux Christiane TAUBIRA, qui dispose, en la matière, d'une expérience politique et institutionnelle incontestable.

Dans le même esprit, la commission des Compétences législatives et réglementaires et pour l'Evolution statutaire, avait poursuivi sa mission d'information, auditionnant une professeure de droit constitutionnel sur les contenus de la loi organique (Véronique BERTILLE) ; le Vice-président (Arturo de LIMA) de la région des Açores, archipel portugaise dont le statut d'autonomie pourrait servir de référence appropriée ; deux hauts-fonctionnaires du Congrès de Kanaky/Nouvelle-Calédonie ; ainsi qu'un expert en matière de questions linguistiques (le Pr Philippe BLANCHART).

La Présidente de l'Assemblée, qui de façon globale a proposé **49** rapports à l'ordre du jour, a présenté en session le rapport qu'elle avait fait adopter, en novembre 2024, pour le Comité Européen des Régions traitant des perspectives budgétaires et des politiques territoriales de l'Union européenne (nouveaux mécanismes de conception et mise en œuvre). Elle a, également, été à l'origine de **3** motions, relatives à la situation au Proche-Orient et dans la bande de Gaza, à la solidarité avec la région espagnole de Valence, victime d'intempéries meurtrières à l'automne et à la solidarité envers le territoire ultra-marin de Mayotte, dévasté par un cyclone à la mi-décembre. Elle a contribué activement aux **3** Résolutions solennelles, associant Assemblée et Conseil exécutif, portant sur le soutien à l'Agriculture Corse lors de la crise générale du début d'année, sur la défense et la valorisation de la Langue Corse, et à la demande adressée au président de la République en vue de la poursuite du processus institutionnel devant le Parlement.

Le dispositif « Corsica Pruspettiva 2050 », créé à son initiative, a poursuivi sa montée en charge avec le recrutement, en juillet, d'une scientifique spécialisée dans la conception de l'outil statistique. **5** conférences ont été organisées, réunissant élus, experts et grand public, sur les thèmes de l'adaptation au changement climatique, risques et opportunités/ des connectivités et transports, réseaux et enjeux insulaires/ des mutations du travail, tensions et opportunités/des marchés du foncier et de l'immobilier/du marché de l'agriculture.

Les commissions organiques, en parallèle, ont continué leurs réflexions parlementaires visant à éclairer les décisions de la Collectivité de Corse. La CDENATE a produit dans ce cadre deux rapports thématiques, consacrés à la Gouvernance de l'Eau puis au soutien au Marché de l'Emploi ; tandis qu'en coopération avec elle, la CECCSES élaborait un rapport d'orientation relatif à la Politique de la Langue Corse. Ces travaux donnant lieu à de nombreuses auditions ainsi qu'à des échanges au fond des dossiers.

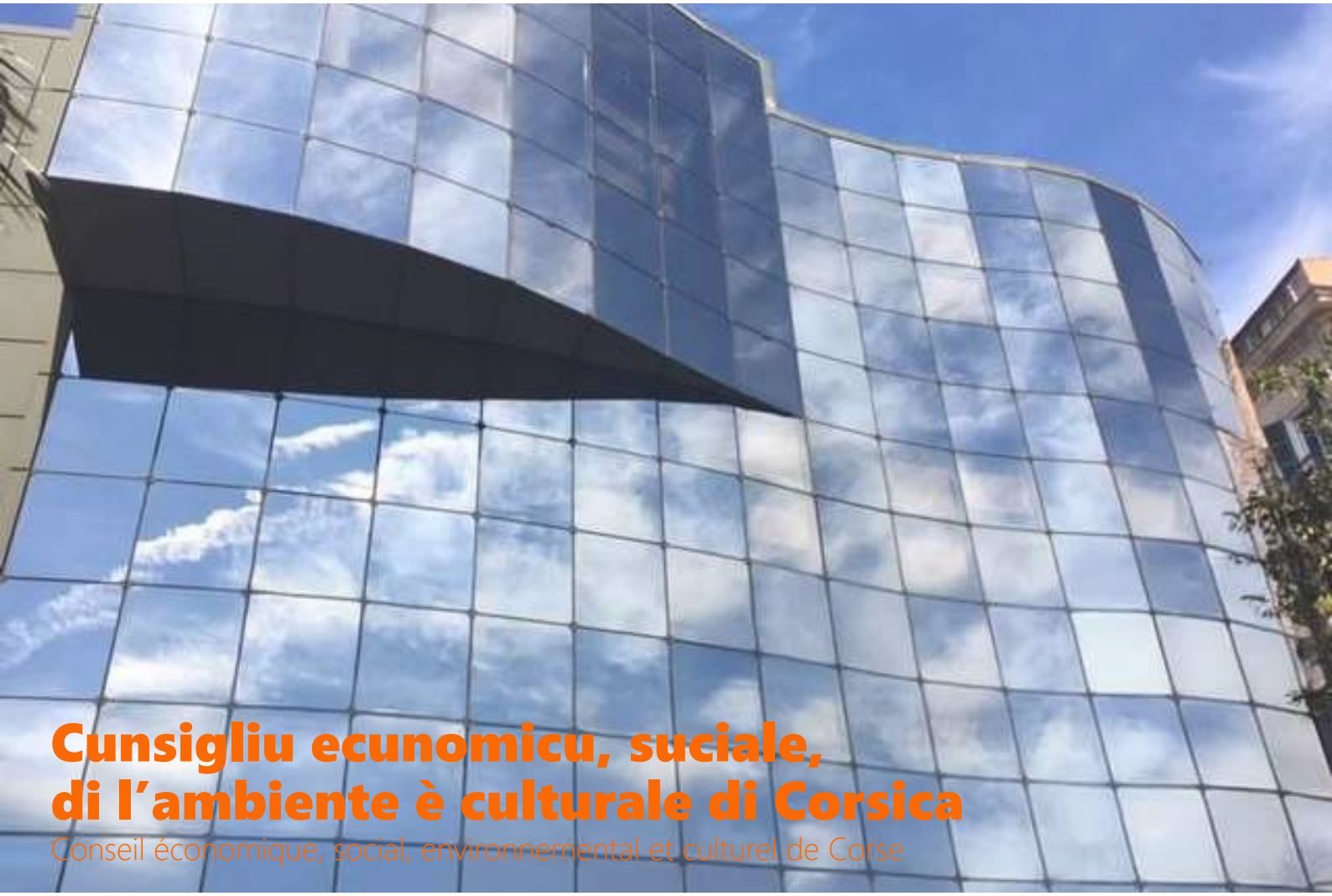

Cunsigliu ecunomicu, suciale, di l'ambiente è culturale di Corsica

Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse (CESEC) instance consultative de la Collectivité de Corse contribue par ses avis à l'élaboration des politiques publiques territoriales dans divers domaines, notamment le développement économique, social et prospectif, la culture, la langue corse, l'éducation, ainsi que l'environnement et le cadre de vie.

Le 7 mars 2024, le CESEC a été installé dans sa nouvelle composition et Marie-Jeanne NICOLI en a été élue présidente.

Le CESEC rassemble 63 membres, représentant les salariés et non-salariés, les acteurs de la vie culturelle, de la promotion de la langue corse, ainsi que de la protection de l'environnement et du cadre de vie en Corse. Ces membres sont répartis en 3 sections : la section développement économique et social et prospective (29 membres), la section culture, langue corse et éducation (17 membres), et la section environnement et cadre de vie (17 membres).

Auto-saisines

En début de mandature, le CESEC a actionné son pouvoir d'auto-saisine pour orienter ses 1ères études dans les domaines du transport, de l'éducation et de la ruralité.

En avril, des commissions ad hoc ont été installées pour chacune de ces thématiques. La commission sur le système éducatif a réfléchi sur le transfert de compétences en matière d'éducation dans le cadre du processus dit de « Beauvau » et a proposé un projet de système éducatif corse adapté aux aspirations des Corses. La Commission

Le CESEC a émis 43 avis en réponse aux sollicitations du Président du Conseil exécutif de Corse, et adopté 8 motions sur des sujets variés, tels que le démantèlement des magasins Casino de Corse du groupe CODIM 2, le soutien aux agriculteurs, le règlement des aides aux associations, la mise en œuvre d'un véritable diplôme national du brevet en langue corse dans l'académie de Corse, le soutien aux associations impliquées dans la lutte contre la précarité, la situation en Kanaky et le soutien au peuple kanak, la SCOP A PROVA, et la contractualisation de l'association Scola corsa avec l'État.

CESEC de Corse

Site internet :
Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Corse

sur les transports a dressé un état des lieux et réfléchi à une stratégie régionale d'amélioration de la politique de transport externe, interne/intermodal et ferroviaire.

En septembre, la commission sur les ruralités a éclairé les décideurs publics et privés sur les moyens de revitaliser le milieu rural en Corse en matière de vivabilité et d'attractivité, en ajustant les outils des pouvoirs publics et de soutien aux acteurs privés aux diverses situations des bassins de vie afin d'inverse les évolutions démographiques actuelles.

Travaux sur le processus d'autonomie

Le CESEC a consacré plusieurs travaux au processus d'autonomie de la Corse.

En mars, une séance plénière extraordinaire a été tenue sur le projet d'écritures constitutionnelles.

En juin, une conférence sur le processus d'autonomie et l'écriture constitutionnelle a eu lieu, avec des interventions de Madame Wanda Mastor, professeure agrégée de droit public à l'Université de Corse, et de Monsieur André Fazi, maître de conférences en sciences politiques à l'Université de Corse.
Le même mois, le CESEC a été auditionné par la Commission des lois du Sénat sur l'évolution institutionnelle de la Corse.

Conférences sur le travail

En janvier, en partenariat avec la Fondation de l'Université et la chaire mutations et innovations territoriales, une conférence-débat sur la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) a été organisée. Les objectifs poursuivis étaient de comprendre les fondements de la RSE, de rendre compte des opportunités pour les TPE-PME, et de présenter les mécanismes de mise en œuvre, avec des témoignages de l'ARACT, du Crédit Agricole de la Corse et de Corsica Business Woman.

En septembre, une table-ronde en partenariat avec l'association OPERAE a abordé le thème de la souveraineté sur le travail, avec des interventions de Bernard FRIOT, qui a rappelé l'histoire sociale commune d'une classe ouvrière ayant conquis des institutions telles que le régime général de la sécurité sociale, la cotisation, le statut des fonctionnaires, la retraite, et d'autres institutions du salariat au XXème siècle en Europe, et d'Aurélien CATIN, qui a témoigné de ses réflexions à travers les luttes salariales menées au sein des collectifs d'artistes-auteurs.

Cadre relationnel avec le CESE et les CESER

Le CESEC entretient des relations avec le Conseil économique, social et environnemental national et les CESER de France.

En octobre, au sein du CESE, il a contribué à l'élaboration d'un avis sur les solutions pour « permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante ».

En décembre, il a participé à un colloque sur « l'eau, une ressource vitale ».

En mai, des échanges ont eu lieu entre CESER de France et Prisca THEVENOT, Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée du Renouveau démocratique et porte-parole du Gouvernement, sur la participation citoyenne, l'évaluation des politiques publiques et la prospective.

En juillet, un séminaire inter-CESER a permis d'élaborer une feuille de route de mandature sur des thèmes tels que le statut des CESER, la démocratie participative régionale, l'évaluation des politiques publiques, la prospective, le référentiel des pratiques, l'outre-mer, les relations extérieures et la différenciation territoriale.

En septembre, le CESEC a participé au congrès de Régions de France.

En novembre, des échanges ont eu lieu avec Catherine VAUTRIN, Ministre du partenariat avec les collectivités locales et de la décentralisation, sur le rôle de la démocratie participative dans l'élaboration de la politique publique et la reconnaissance de la plus-value d'un travail réalisé dans un cadre consensuel dépassant les postures militantes.

Un groupe de travail transfrontalier a été installé au sein du réseau des CES de l'Arc Méditerranéen.

L'attività di l'organi cunsultativi

L'activité des organes consultatifs

Camera di i territorii di Corsica

Chambre des territoires de Corse

Créée afin de mieux coordonner l'exercice des compétences respectives des différentes collectivités territoriales en matière d'action publique et de solidarité financière, sa mission première est de favoriser la coordination et la mise en œuvre de politiques de solidarité et de proximité avec les communes et les intercommunalités de l'île.

Site internet :
Camera di i territorii di Corsica

L'Assemblea di a ghjuventù

Créée en juillet 2016, renouvelée en 2019 puis 2021, présidée par la présidente de l'Assemblée de Corse, cette instance consultative sans équivalent dans les régions françaises se compose de 62 conseillers âgés de 16 à 29 ans, émanant de 4 collèges (15 étudiants, 9 lycéens, 7 actifs et salariés, 31 candidats libres) dans le respect global de la parité.

Site internet :
Assemblea di a Ghjuventù

U Cumitatu di valutazione di e pulitiche publiche

Le Comité d'évaluation des politiques publiques

Créé en septembre 2015, refondu en février 2020, le Comité d'évaluation des politiques publiques se compose de 53 membres bénévoles. Présidé par une responsable du monde associatif, il accorde volontairement une large représentation aux personnes extérieures à la collectivité : associations, collectifs citoyens et anti-mafia, représentants de la population (10 citoyens tirés au sort). Les membres du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse s'abstiennent d'interférer dans les réflexions.

Site internet :
U Cumitatu di valutazione di e pulitiche publiche

Camera di i territorii di Corsica

Chambre des territoires de Corse

Le Président du Conseil exécutif et Président de la Chambre des Territoires a souhaité poursuivre et amplifier en 2024 la dynamique initiée l'année précédente afin d'adapter les politiques menées par la Collectivité de Corse aux besoins des territoires et de leurs populations.

Fonctionnement et Représentativité

L'année 2024 a marqué la 1ère année de fonctionnement complet de la 4ème mandature, installée en juillet 2023. Cette mandature se caractérise par une représentativité accrue des territoires, avec désormais **40** représentants sur les 44 membres de l'instance, les autres membres étant le Président du Conseil exécutif, la Présidente de l'Assemblée de Corse, le Président du Comité de massif et le Président du Comité de bassin. Le Bureau, émanation opérationnelle de l'instance, a également été réinstallé avec de nouveaux membres.

Activité de la Chambre des Territoires en 2024

La Chambre s'est réunie **4** fois en session plénière, donnant lieu à l'examen de **16** rapports.
Le Bureau, véritable cheville ouvrière de l'instance, s'est réuni à 13 reprises, dont quatre en format extraordinaire. Il est chargé d'animer l'institution entre ses séances plénières, d'assurer la transversalité entre les différents groupes de travail, de favoriser le lien d'une part entre la Chambre des Territoires et l'Assemblée de Corse et avec le terrain d'autre part. Il intervient sur les ordres du jour des sessions, en assure le suivi des décisions et des travaux des groupes de travail, propose les dates des réunions plénières et suggère au Président de la Chambre et à ses membres de se saisir de sujets entrant dans les compétences de l'instance, indépendamment de toute saisine.

Avec la nouvelle mandature, les commissions thématiques existantes jusqu'en juillet 2023 dont les travaux sont arrivés à leur terme n'ont pas été reconduites. Elles ont été remplacées par des groupes de travail ad hoc ou des réunions de Bureau en format thématique et/ou élargi sur les thématiques suivantes : eau, forêt, déchets, carte administrative, aides aux communes. Ainsi, un groupe de travail dédié a entendu le Conseiller exécutif compétent pour la présentation du Plan territorial de prévention et de gestion des déchets.

Propositions et Consultations

Le Bureau a formulé des propositions sur la révision constitutionnelle, l'aide aux communes, et la politique forestière de la Collectivité de Corse. Les rapports présentés en séances plénières ont été complétés par des consultations écrites des élus « lorsque l'avis de la Chambre des Territoires était requis dans des délais ne permettant pas de convoquer les membres ». **17** procédures écrites ont été menées dans ce format, dont une pour avis concernant le Plan territorial de prévention et de gestion des déchets de Corse (PTPGD) et le Plan territorial d'actions pour une économie circulaire (PTAEC) et **16** pour information.

Avis Émis

La Chambre a émis des avis sur les dossiers suivants, sur saisine du Conseil exécutif : le Programme de travaux des Forestiers sapeurs 2024, le Plan de protection des forêts et de l'espace naturel contre les incendies pour la période 2024-2033 et l'analyse globale de l'application du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC). Elle a également été associée au lancement de la réflexion sur l'harmonisation des barèmes relatifs aux fonds de péréquation de la taxe additionnelle (TADE) et sur la refonte à venir du SDAGE et du PGRI, dont les travaux se poursuivront en 2025.

Aides aux Communes et Intercommunalités

La Chambre a été également associée à la refonte des concours aux territoires, aides aux communes et intercommunalités, inscrite à l'ordre du jour des sessions plénières et des réunions de Bureau par le Président du Conseil exécutif de Corse. Cette refonte était nécessaire en raison de la fin du programme de financement en vigueur et du contexte budgétaire contraint.

Participation aux Événements et Instances

La participation de la Chambre des Territoires aux événements et instances a augmenté, incluant Corsica Pruspettiva 2050, le Congrès des maires de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, les Scontri di i territorii de l'Université de Corse, des interventions auprès d'étudiants venus de Brest, le comité de pilotage «politiques culturelles» de la Collectivité, des réunions de travail sur le circuit des actes au sein de la collectivité, des rencontres avec les représentants du GIRTEC, le Comité de pilotage de l'économie sociale et solidaire, le comité de Massif et le comité de pilotage du «Tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli». La Chambre des Territoires demeure une instance de dialogue essentielle entre la Collectivité de Corse, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes, sur les grands enjeux liés au développement local et territorial, à l'exercice coordonné de leurs compétences et à la cohérence de l'action publique sur l'ensemble du territoire insulaire.

Participation au Processus «Beauvau»

Le Président a souhaité que l'instance consultative soit largement associée aux discussions menées dans le cadre du processus dit «Beauvau» pour que les territoires enrichissent le débat sur l'évolution institutionnelle de la Corse et celle de la Chambre des Territoires elle-même. Des représentants de l'institution ont ainsi été auditionnés par une délégation de la commission des finances de l'Assemblée nationale pour présenter le fonctionnement et les enjeux de l'instance.

Les membres de la Chambre des territoires ont proposé des pistes d'évolution pour l'instance et pour la strate communale et intercommunale, notamment pour que :

- les avis de la Chambre soient mieux pris en compte, à titre obligatoires voire conformes ;
- l'instance assure la solidarité entre tous les territoires de Corse, au-delà de la seule modification de son statut ;
- les prérogatives des communes soient garanties dans l'évolution institutionnelle à venir ;
- un transfert à la Collectivité de Corse de la compétence de la compétence soit effectué en concertation avec les autres collectivités de l'île.

Ces travaux ont été suspendus à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale et de l'instabilité politique qui s'en est suivie

L'Assemblea di a ghjuventù

L'année 2024 a constitué une période charnière pour l'Assemblea di a Giuventù, marquée par la conclusion d'une mandature 2021-2024 particulièrement active et le lancement d'un nouveau cycle. Cette institution, créée en 2016 pour assurer la représentation et la participation des jeunes insulaires au débat public, se compose de **62** conseillers âgés de 16 à 29 ans, issus de quatre collèges (Etudiants, Lycéens, Actifs, Candidats spontanés). Présidée par la Présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, elle a démontré sa capacité à s'affirmer comme un acteur incontournable de la vie démocratique en Corse.

Bilan de la mandature 2021-2024 :

La dernière séance de la mandature 2021-2024, qui s'est tenue le 5 avril 2024, a permis de dresser un bilan de trois années d'engagement intense. Cette période a été caractérisée par :

- Une montée en charge significative de l'institution : L'Assemblea di a Giuventù a su s'imposer comme un espace de dialogue et de proposition, abordant des thématiques variées telles que l'environnement, l'emploi, la culture et l'éducation. Elle s'est impliquée activement dans le processus de révision constitutionnelle et d'autonomie pour la Corse, représentée notamment au Comité Stratégique et apportant sa contribution à la délibération de l'Assemblée de Corse du 27 mars 2024. Dans le même esprit, elle a continué son intégration dans plusieurs dispositifs conçus à destination de la Jeunesse insulaire.
- La participation active des jeunes : Les jeunes conseillers ont fait preuve d'un engagement remarquable, contribuant à l'élaboration de **11** rapports produits par l'ensemble des commissions organiques ainsi que **12** avis sur saisines relativement à des rapports du Conseil exécutif de Corse.

Le 2nd semestre 2024 a été consacré au renouvellement des différents collèges qui composent l'Assemblea di a Giuventù.

En mars, la conférence des présidents s'est réunie pour formuler des propisitions modificatives à ce sujet, qui ont été intégralement reprises par l'Assemblée de Corse en avril. Ce processus a suscité un vif intérêt auprès de la jeunesse insulaire, comme en témoigne le nombre élevé de candidatures reçues en vue d'intégrer le collège majoritaire des candidatures individuelles.

- Un engouement prometteur : L'afflux de candidatures démontre l'attachement des jeunes Corses à cette institution et leur volonté de s'impliquer dans la vie publique.
- Un processus de sélection rigoureux : La sélection des nouveaux conseillers a été effectuée dans le respect des principes de parité et de représentativité, garantissant la diversité des profils et des sensibilités.

Les désignations dans les collèges des étudiants et des actifs ont été effectuées par les organismes référents entre juin et septembre. Deux réunions de jury, au début septembre, ont permis de sélectionner les 31 membres du collège des Candidatures spontanées, sachant qu'au titre de la constitution d'un noyau dur ayant vocation à faciliter la continuité des actions engagées, autant que la prise de fonctions des néo-conseillers au moyen d'une forme de tutorat, 14 conseillers sortants ont vu leurs candidatures retenues. Quant au collège des Lycéens, ses représentants ont été désignés par le CAVL au mois de décembre.

La nouvelle mandature de l'Assemblea di a Giuventù pourra dans ces conditions être installée au début de l'année 2025. Elle aura pour mission de poursuivre le travail engagé, notamment dans le cadre du processus d'autonomie, dans celui de la lutte contre les dérives mafieuses et dans les différentes instances consacrées aux thématiques de la jeunesse en Corse. 2024 aura été une année de transition réussie. L'engagement et la mobilisation de ses membres sont des signaux encourageants envers la jeunesse, pour la construction d'une Corse plus ouverte sur ses aspirations.

U Cumitatu di valutazione di e pulitiche publiche

Le Comité d'évaluation des politiques publiques

Associer le citoyen aux décisions publiques : c'est le fil rouge du CEPP, dernier né des organismes consultatifs de l'Assemblée de Corse, présidé par Madame Marie-France BERENNI-CANAZZI. Avec pour triptyque « qu'a-t-on fait ? a-t-on bien fait ? fallait-il le faire ? » l'instance, composée de **53** membres, issus majoritairement de la société civile (représentants des associations et syndicats œuvrant dans les domaines économiques et sociaux, culturels et environnementaux, représentants des citoyens tirés au sort) contribue, avec humilité, à un retour d'expérience original. Il est celui de la démocratie participative.

En 2024, après avoir réalisé une 1ère évaluation en 2023, portant sur la gestion de la crise sanitaire au niveau de la Collectivité en Corse, les membres du CEPP ont procédé au choix de la deuxième évaluation à mener. La thématique retenue porte sur « la politique de transport de la CDC en matière de fret maritime sur la période 2018-2022 ».

- **16** réunions furent nécessaires dont 2 plénières. Ces séances de travail ont permis d'affiner la méthodologie, de recueillir des données et d'établir une liste de personnes à auditionner.
- A l'issue, un questionnaire dit « ouvert » a été validé. Il comprend 14 interrogations, allant des enjeux juridiques à la nouvelle donne environnementale en passant par l'approche économique et bien évidemment, le ressenti de l'usager.
- Enfin, dans le cadre d'une approche dite « multi -acteurs », le CEPP a lancé son cycle d'auditions. Les deux premières ont été consacrées aux responsables de l'INSEE Corse (MM Christophe BASSO et Antonin BRETEL respectivement directeur régional et directeur adjoint), le 19 novembre ; et à M Patrice SALINI, économiste des transports, auteur de nombreux ouvrages sut la desserte maritime de la Corse, le 16 décembre.

Storia di l'istituzione è schema di funziunamentu | 1D

Histoire de l'institution et schéma de fonctionnement

Initié avec la décentralisation de 1982, le statut particulier répond à la crise que traverse la Corse depuis l'après-guerre

Restée longtemps à l'écart des grands courants d'échanges, contrainte par un relief morcelé, une faible démographie, l'absence d'investissements publics ou privés, la Corse accuse en effet, un important retard de développement. Son modèle sociétal est encore basé sur une agriculture de subsistance, le clientélisme dans les services publics, et l'émigration vers le continent ou dans l'empire colonial français. Il va être brutalement remis en cause à partir des années 1960/70, celles de la décolonisation, de la montée du chômage de masse, de la confrontation avec des productions agricoles concurrentes et d'un pseudo-modèle touristique destructeur. Dans le même temps, la jeune génération qui aspire à « vivre et travailler au pays », prend conscience de la fragilité de l'identité culturelle, linguistique et environnementale de son île, des nombreuses carences en matière d'équipements éducatifs et d'infrastructures publiques, et des entraves qui -volontairement ou non- obèrent ses débouchés professionnels. Les attentes qui en émergent ne sont guère prises en considération, que ce soit par un Etat centralisé, distant et technocratique, ou par un système politique local verrouillé au profit de quelques dynasties. Dès lors, ces revendications s'exprimeront sous la forme d'une contestation d'abord pacifique, qui après le siège meurtrier de la cave viticole d'Aleria en 1975, se déportera sur le terrain incontrôlable de la violence clandestine.
L'alternance politique de mai 1981 va fournir l'occasion d'apporter une réponse politique à cette crise, mais aussi de lui offrir une traduction institutionnelle dans le cadre du grand mouvement de décentralisation. Sur un plan politique, une amnistie générale et la suppression de la Cour de Sûreté de l'Etat doivent contribuer à l'apaisement des tensions. Au niveau institutionnel, la Corse va bénéficier d'un statut particulier la distinguant du droit commun.

Quatre lois principales vont modeler le statut actuel

La loi n° 82-412 du 2 mars 1982

Complétée par la loi n° 82-659 du 30 juillet 1982, elle commence par poser les fondements politiques du statut particulier. La Région de Corse devient une collectivité territoriale qui s'administre librement et son organisation tient compte des spécificités de la Corse. Instance délibérante, l'Assemblée de Corse se compose de 61 conseillers élus à la représentation proportionnelle pour ouvrir volontairement le jeu démocratique aux courants minoritaires. Elle gère les affaires de la Région et peut en outre proposer au Premier ministre des modifications aux lois et règlements pour les adapter aux spécificités de la Corse. Son Président exerce le pouvoir exécutif (assisté d'un Bureau), tandis que 2 conseils consultatifs : le Conseil économique et social et le Conseil de la culture, de l'environnement et du cadre de vie, sont saisis pour avis ou formulent des propositions. Outre les compétences de droit commun, transférées à toutes les régions, la Région de Corse se voit attribuer des compétences spécifiques dans certains domaines : éducation et formation ; communication, culture et environnement ; développement et aménagement du territoire; agriculture ; logement ; transports, emploi et énergie. Cependant, l'absence de majorité stable, qui a entraîné le blocage de l'Assemblée et sa dissolution en 1984, et la faiblesse des compétences et moyens octroyés, vont rendre nécessaire une 2ème réforme.

La loi n° 91-428 du 13 mai 1991

Créant la Collectivité territoriale de Corse (CTC), elle va structurer durablement les nouvelles institutions. L'Assemblée de Corse conserve sa vocation proportionnelle moyennant plusieurs aménagements visant à faciliter la constitution de majorités. Un Conseil exécutif de 9 membres, élu par et parmi l'Assemblée mais qui s'en distingue aussitôt en démissionnant de celle-ci, doit assurer la cohérence et la stabilité nécessaires à la gestion de pouvoirs étendus. Le Conseil économique, social et culturel (51 membres) assure la représentation des forces vives, qualifiée de « société civile organisée ». Un ensemble d'établissements publics, les agences et offices, présidés par des conseillers exécutifs et placés sous la tutelle de la CTC, facilite en outre la concertation permanente avec les socio-professionnels et les associations concernées.

La Collectivité de Corse, créée en janvier 2018 par fusion de la Collectivité territoriale de Corse avec les conseils départementaux du Pumonti et du Cismonte, a repris ce schéma d'organisation institutionnelle exécutif/délibérant/consultatif, qui n'a guère d'équivalent dans le droit commun français des collectivités territoriales, mais est fréquemment utilisé dans les régions autonomes de l'Union européenne.

Pour autant, au cours de ces 40 ans le statut de la Corse n'a cessé d'évoluer : il est une construction progressive, fruit de plusieurs réformes successives ayant pour objectif non seulement de répondre à des crises politiques mais encore, d'adapter les institutions de l'île aux attentes de son peuple, et aux exigences de son développement.

Les principales lois du statut particulier de la Corse :

1982

Statut Defferre
Création de l'Assemblée de Corse

1991

Statut Joxe
Création de la Collectivité territoriale de Corse

2002

Processus Matignon
Nouvelles compétences accordées à la Collectivité territoriale Corse

2015

Loi NOTRe
Nouvelle organisation territoriale de la Corse

2018

Collectivité de Corse
Fusion de la Collectivité territoriale de Corse et des deux Départements

La CTC reçoit des compétences significativement étendues, autour de 2 axes majeurs : l'aménagement du territoire et le développement économique et social d'une part (transports, économie, énergie, aménagement du territoire et logement, formation professionnelle des actifs, éducation), la préservation de l'identité d'autre part (culture et langue corses, environnement). Elle dispose à cet effet de moyens budgétaires et techniques nettement accrus : avec, par exemple, le 1er impôt territorial français (la taxe sur les transports). Progressivement, un rythme d'activité approprié va se mettre en œuvre, bimensuel pour l'organe exécutif, et mensuel pour l'assemblée délibérante, avec une ampleur très supérieure aux régions de droit commun. Il convient, en outre, de noter que l'article 1er de la loi, reconnaissant le « peuple corse, composante du peuple français » et par cela, le positionnement spécifique de la Corse dans la République française, a été censuré par le Conseil constitutionnel.

La loi n° 2002-092 du 22 janvier 2002

Elle s'inscrit, non seulement dans cette progressivité statutaire, mais vise également à résoudre une crise politique majeure, provoquée par l'assassinat du préfet Erignac en 1998, la destitution du préfet Bonnet et plusieurs attentats commis en plein jour à Aiacciu en 1999. L'Assemblée de Corse, désignée « matrice du débat public » par le Premier ministre, doit dans un 1er temps formuler des propositions de réforme : elle adoptera à cet effet 2 motions en mars 2000, se différenciant sur l'octroi d'un pouvoir législatif d'adaptation des compétences. Puis les « rencontres de Matignon », selon un rythme hebdomadaire, établiront une revue générale du statut en concertation avec le gouvernement, à l'issue desquelles celui-ci établira un relevé de conclusions, dont le contenu -non modifiable- sera soumis à l'Assemblée de Corse qui l'adoptera en juillet 2000. Engagé sur ces bases, le processus parlementaire aboutira en janvier 2022 avec le vote d'une 1ère loi de réforme à statut constitutionnel constant : celle-ci rationalisera certains transferts de compétences, confortera le pouvoir réglementaire du Président du Conseil exécutif, refondra plan de développement et schéma d'aménagement en un document unique, le PADDUC, amorcera une réorientation du statut fiscal en faveur de l'investissement productif privé et engagera un programme dérogatoire d'investissements publics (le PEI, 2 Mds€ sur 15 ans) visant à combler le retard séculaire en infrastructures et équipements collectifs. En revanche, le volet de révision constitutionnelle sera abandonné après l'échec de Lionel Jospin à la présidentielle de 2002, tandis que celui prévoyant la fusion de la CTC et des Conseils généraux, visant à simplifier la carte administrative en Corse, sera rejeté par la population lors du référendum de juillet 2003.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015

Elle comportera, en un seul article, une réforme structurelle d'ampleur, qui de ce fait s'avèrera incomplète. En effet, les 2 volets ayant échoué en 2002 ont été proposés de nouveau par l'Assemblée de Corse en décembre 2013 : la reconnaissance de la spécificité de la Corse dans la constitution ne pourra être retenue par le gouvernement, faute de majorité au Congrès, mais la fusion des 3 principales collectivités insulaires sera acceptée. En revanche, celle-ci sera du fait d'un agenda parlementaire contraint intégrée par un seul article dans une loi de décentralisation à vocation générale (la loi « NOTRe »), renvoyant à plusieurs ordonnances les précisions minimales nécessaires à la réforme. En dépit d'une forte opposition locale et d'alternances politiques tant en Corse -avec la victoire des nationalistes aux territoriales- qu'à Paris -avec l'élection d'Emmanuel Macron, la fusion pourra être concrétisée en janvier 2018 : la Collectivité de Corse.

Les effectifs de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif ont été augmentés pour compenser la diminution globale du nombre d'élus et l'accroissement des compétences qu'ils ont à gérer. A l'initiative de l'Assemblée, des instances consultatives ont été créées ou refondues pour faciliter l'ouverture vers la société (Assemblea di a Ghjuventù, présidée par la Présidente de l'Assemblée de Corse), l'implication des associations et des citoyens (Comité d'évaluation des politiques publiques, 53 membres), la transparence (questure) et la prévention des conflits d'intérêts (Commission de déontologie).

De son côté, le Conseil exécutif se réunit chaque semaine et s'est progressivement doté de leviers d'action supplémentaires (Office foncier, Agence de l'urbanisme et de l'énergie) tout en poursuivant la mise en œuvre d'instruments de planification et de maîtrise (PADDUC, PPE) sur des enjeux fondamentaux.

Quant au Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC), il a vu son effectif augmenté à concurrence de celui de l'Assemblée (63) et ses attributions étendues par la création d'une 3ème section, à l'environnement.

La nouvelle institution occupe aujourd'hui, incontestablement, une position singulière dans l'ensemble français et même, vis-à-vis de la plupart des régions autonomes d'Europe où l'échelon provincial est maintenu. Pour autant, l'efficacité de son action continue de se heurter à deux questions non résolues par les précédentes réformes : la reconnaissance de la Corse dans la Constitution et l'octroi d'un pouvoir législatif délégué dans les domaines de compétences transférés, pour que la collectivité puisse exercer pleinement celles-ci en adaptant en tant que de besoin les normes nationales à la situation de la Corse.

Le rapport Autunumia

Le processus de discussion s'est engagé avec le gouvernement en mars 2022, au lendemain de l'assassinat d'Yvan Colonna. Un statut d'autonomie, étendant les compétences de la collectivité, accordant un véritable pouvoir législatif d'adaptation des normes et garanti par la Constitution, apparaît en effet comme une réponse durable aux enjeux de développement et de préservation de la Corse, en cohérence avec les contraintes de l'insularité mais aussi avec les statuts des autres régions européennes.

Le 4 juillet 2023, à l'occasion d'un session extraordinaire de l'AC consacrée à l'avenir institutionnel de la Corse, le président du Conseil exécutif a présenté son rapport sur l'autonomie. La délibération a été adoptée par 46 voix. Un texte rédigé en commun qui exprime clairement ce que veut la Corse : une autonomie de plein droit et de plein exercice. Le 28 septembre, la première étape des négociations passée, Emmanuel Macron s'est saisi du dossier. Dans un discours prononcé devant l'Assemblée de Corse, le président de la République a dit souhaiter « une autonomie pour la Corse dans la République », à l'issu d'un processus qui pourrait aboutir à une réforme constitutionnelle : intégration d'un titre consacré à la Corse dans la Constitution, reconnaissance des spécificités de la communauté insulaire corse, pouvoir d'expérimentation réglementaire et législatif et pouvoir normatif propre. Concrètement, il a donné « six mois » aux groupes politiques corses, pour arriver à un « accord » avec le gouvernement menant à un « texte constitutionnel et organique » qui servirait de base à une révision constitutionnelle.

PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Dirige l'action de la Collectivité, propose et met en œuvre

CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE
- 11 membres (dont le Président) -

Décide et contrôle

ASSEMBLÉE DE CORSE
- 63 membres (dont le Président) -

AGENCES ET OFFICES

Consulte

Émet des avis et des propositions

CESEC
Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse
- 63 membres -

CHAMBRE DES TERRITOIRES
- 42 membres -

ASSEMBLEA DI A GHJUVENTÙ
- 63 membres -

COMMISSION PERMANENTE
- 15 membres -

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS
- 6 membres -

COMMISSIONS ORGANIQUES

- Commission des finances et de la fiscalité (CFF)
- Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (CDENATE)
- Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux (CECCSES)

COMMISSIONS THÉMATIQUES

- Commission des affaires européennes, des relations internationales et méditerranéennes (CAERIM)
- Commission des compétences législatives et réglementaires et pour l'évolution statutaire de la Corse (CCLRESC)
- Commission pour les politiques de santé (CPS)
- Commission de contrôle (CC)

2. E pulitiche publiche

Les politiques publiques

2.

Acchisu 1

Axe 1

Edificà una sucetà di e sulidarità

Construire une société des solidarités

Budget de l'axe 1

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement

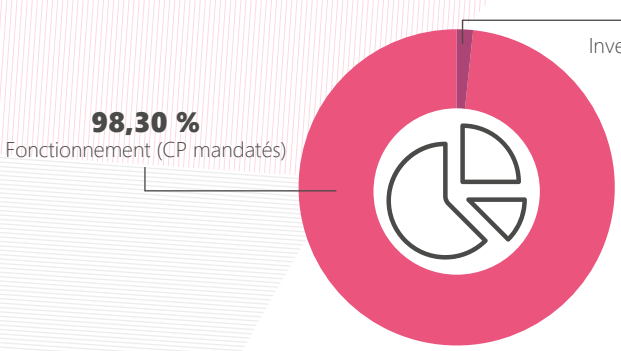

Répartition des dépenses réalisées par politique

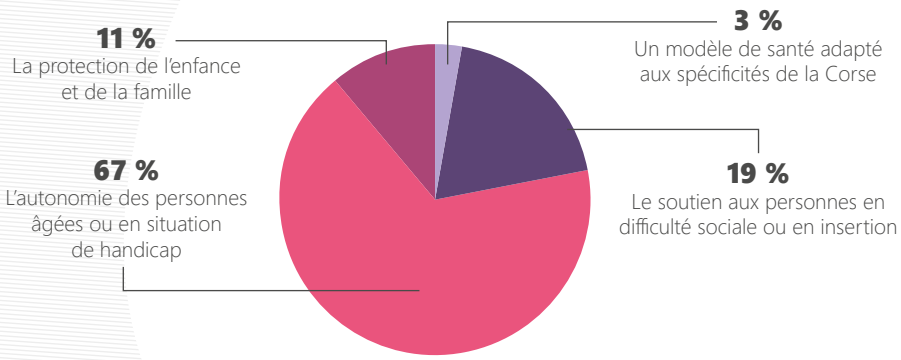

La programmation financière

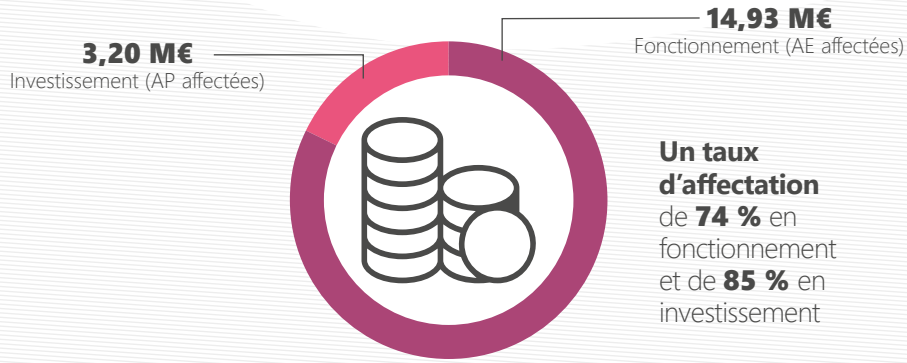

Un taux d'affectation de **74 %** en fonctionnement et de **85 %** en investissement

Dépenses totales de l'axe
CP votés en 2024 :
223 960 946 €
CP mandatés en 2024 :
223 748 659 €
Taux de réalisation **99,91 %**

Total fonctionnement
CP votés en 2024 :
220 146 000 €
CP mandatés en 2024 :
219 936 248 €
Taux de réalisation **99,90 %**

Total investissement
CP votés en 2024 :
3 814 946 €
CP mandatés :
3 812 411 €
Taux de réalisation **99,93 %**

Données issues du compte administratif 2024

1A | L'azzione suciale di vicinanza

L'action sociale de proximité

La Collectivité de Corse, en tant que cheffe de file de l'action sociale, et conformément au code de l'action sociale et des familles, intervient en faveur des publics vulnérables. La collectivité œuvre au développement d'une société solidaire et inclusive, en concentrant ses efforts sur la lutte contre la précarité. Elle utilise divers leviers tels que l'accès ou le maintien dans le logement, la lutte contre le non-recours aux droits, la remédiation à l'illettrisme et l'illectronisme, la mobilité solidaire et la lutte contre la précarité énergétique. Ses actions couvrent l'aide à l'enfance, aux personnes âgées et en situation de handicap, la lutte contre la précarité et l'exclusion, l'accompagnement social et budgétaire, la promotion de la santé et la prévention sanitaire, l'accueil de la petite enfance, l'insertion et le logement social.

S'agissant du développement social local, le soutien en subventions a été poursuivi en faveur des différentes structures pour un montant total de **1,63 M€** dont 472 645 € en investissement et 1,16 M€ en fonctionnement.

En 2024, trois appels à projets ont porté sur les mesures « Culture et santé », « Alimentation et santé » et « Prévention et promotion santé ».

La mesure dédiée au financement de projets en faveur des personnes âgées et/ou handicapées a donné lieu à six demandes pour un montant de **95 300 €** couvrant diverses thématiques comme la médiation animale et les initiatives culturelles.

En ce qui concerne le soutien d'actions en faveur de l'accès aux droits pour tous une mobilisation particulière a été apportée aux actions relatives aux droits des femmes. A ce titre, **114 420 €** y ont été consacrés.

La mesure la plus sollicitée concerne la démocratie alimentaire avec de nouveaux objectifs pour lutter contre les inégalités d'accès à l'alimentation. Le montant total attribué en 2024 s'élève à **518 740 €**, couvrant des projets de collecte et distribution de denrées alimentaires ainsi que le fonctionnement de restaurants sociaux.

L'année 2024 consacre le Contrat local des solidarités

L'élaboration du Contrat local des solidarités 2024-2027 avec l'État comporte 13 actions, représentant un coût total de **1,77 M€** pour la prévention des inégalités de l'enfance et la lutte contre la grande exclusion par l'accès aux droits et la construction d'une transition écologique et solidaire.

La lutte contre le non-recours aux droits s'est encore amplifiée

Une formation au 1er accueil social inconditionnel de proximité a été mise en place en direction de 17 personnels, dont 10 associatifs et 7 communaux ou intercommunaux pour leur permettre d'orienter plus facilement leurs publics sur une prise en charge appropriée de leurs problématiques sociale ou sanitaire : Alpha et Secours populaire sur ses sites d'Aiacciu, Sagone, Bastia, Calvi et Corti et 7 communes ou intercommunalités de Letia, Belvidè è Campumoru, Pianottuli è Caldareddu, Sarrula è Carcupinu, I Prunelli di Fiumorbu, Montegrossu.

Des guides des dispositifs sociaux et sanitaires et l'accès à un portail de ressources sociales pour mieux répondre aux besoins :

- la réalisation d'un guide des dispositifs sociaux et sanitaires disponibles en Corse vise à faciliter leur appropriation par les travailleurs sociaux.
- la rénovation du portail des ressources sociales de Corse Sulidarità a été repensé pour mieux répondre aux besoins des publics et des opérateurs sociaux.

Délibération cadre et/ou Schéma directeur et/ou stratégie votée par l'Assemblée de Corse.

Le règlement des interventions en matière sociale, médico-sociale et de santé actualisé (délibération CPD du 27/06/2024) : cette version révisée tient compte de l'ensemble des constats et préconisations produits par une démarche d'évaluation préalable, avec la collaboration du tissu associatif local.

- La simplification : le règlement est désormais plus clair, des parties distinctes pour la santé-médico-social et le social-accès aux droits, avec des dates limites de dépôt des demandes et une présentation pédagogique des mesures.
- La réactualisation des objectifs stratégiques a été prise en compte : la dimension multifactorielle de la précarité, répondant aux enjeux contemporains avec un accent sur la coopération entre acteurs locaux.
- L'amélioration des modalités d'attribution : les niveaux d'acompte ont été relevés, les justificatifs simplifiés, et de nouveaux types de dépenses introduits, comme les chèques service aide alimentaire.
- Un soutien à l'innovation et à la coopération : un accent est mis sur les projets collaboratifs, la mutualisation des ressources et le renforcement des partenariats avec les associations locales, notamment par des conventions pluriannuelles.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24114

La convention de partenariat 2023-2025 entre la Collectivité de Corse et le Centre intercommunal de l'action sociale (CIAS) du Pays ajaccien mobilise 340 880 € sur 3 ans. Ce partenariat intervient dans les champs de l'action sociale de proximité, de la prévention sanitaire et promotion de la santé et de l'autonomie à travers 4 axes :

- **promotion de la santé pour tous et en tous lieux :** des actions de soutien à la parentalité sont proposées ;
- **offre d'aide alimentaire sur le territoire du Pays ajaccien :** le déploiement d'une offre d'aide alimentaire dans le Pays ajaccien : épicerie solidaire et paniers de la solidarité ;
- **soutien au bien vieillir :** les actions en faveur de la prévention de perte d'autonomie se poursuivent ;
- **action sociale de proximité :** la mise en place d'une cellule de veille et d'observation sociale sur les « nouveaux publics ».

En 2024, le Comité local du travail social a poursuivi ses travaux :

- **rôle, place, moyens et reconnaissance du travail social :**
  - création d'un support ludique sur le rôle du travailleur social ;
  - élaboration de 2 frises sur l'accompagnement des travailleurs sociaux tout au long de leur carrière ;
- **sélection et formation des travailleurs sociaux :**
  - renforcer l'accompagnement des stagiaires, améliorer la formation, favoriser l'attractivité des métiers ;
  - réunion dans les centres de formation ;
  - vidéo d'information sur les métiers du social ;
  - livret du stagiaire définissant cadre réglementaire, objectifs et progression ;
- **coordination des acteurs sociaux**
  - conventionnement simplifié ;
  - désignation de référents dans les structures ;
  - cartographie des acteurs via le portail Sulidarità.

Le nombre d'usagers reçus en service social en 2024 est en augmentation significative près de 21 000 personnes reçues contre 15 669 en 2023.

1,16 M€ d'attribution d'aides financières ont été consacrés à des aides exceptionnelles et de secours :

- l'aide exceptionnelle de fin d'année 2024 a vu le déploiement de l'utilisation du téléservice avec une progression de + 68 % par rapport à 2023 : 4 017 bénéficiaires pour un montant total de **628 680 €** ;
- les secours d'urgence destinés aux personnes adultes bénéficiaires du RSA et les secours enfance, ils s'élèvent à **445 040 €** en 2024 ;
- les aides pour situations ponctuellement dégradées représentent **88 775 €**.

Focus 2024

Lutte contre les violences faites aux femmes

Enquête sur les violences faites aux femmes
Constatant la difficulté à recueillir des données fiables sur les violences faites aux femmes, l'Observatoire des violences faites aux femmes a lancé une enquête en ligne en septembre. Cette enquête vise à améliorer la connaissance du phénomène des violences sur le territoire insulaire et à identifier les leviers d'action pertinents. Elle a recueilli près de 500 réponses et montre que tous les profils de femmes, indépendamment de leur âge, situation familiale, niveau de diplôme ou milieu professionnel, peuvent être victimes de violences. La majorité des femmes ayant subi une agression en parlent à leurs proches, mais une part non négligeable décide de garder le secret et de ne pas porter plainte.

Village artenarial itinérant. En parallèle, l'observatoire a organisé le village partenarial itinérant de lutte contre les violences faites aux femmes lors de la semaine du 25 novembre.

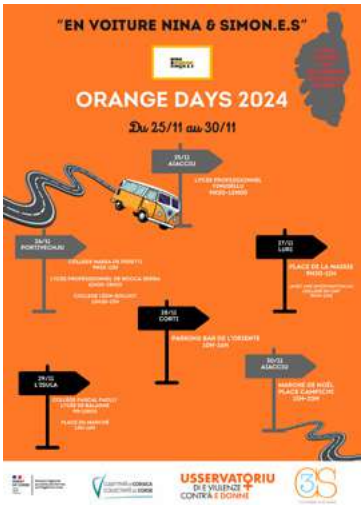

Page internet de la collectivité. Une page internet a été créée sur le site de la Collectivité ▸ Cullettività di Corsica répertoriant les contacts utiles et proposant une carte interactive des ressources accessibles en ligne, en lien avec les acteurs de la lutte contre les violences.

1B | U sustegnu à e persone in inserzione

Le soutien aux personnes en insertion

La Collectivité de Corse poursuit une politique ambitieuse visant à garantir la cohésion sociale, améliorer le service à la population et assurer une meilleure couverture des besoins dans le cadre d'un maillage pertinent du territoire. La lutte contre la précarité mobilise les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), mais également d'insertion par la santé et le logement.

Répondant au plan de lutte contre la précarité, la Collectivité de Corse a mis en œuvre des mesures innovantes pour ajuster les dispositifs aux besoins des territoires. L'individu, a été replacé au centre de son parcours, afin qu'il retrouve sa place en tant que porteur de son projet. Ces mesures renforcent le partenariat entre la Collectivité de Corse, France-Travail et les acteurs sociaux et professionnels, en intégrant le suivi social et l'emploi.

Fait notable en 2024, les dépenses pour l'allocation RSA en 2024 sont en diminution, soit **36,1 M€** contre 36,6 M€ en 2023. Le nombre de bénéficiaires du RSA est en léger recul, avec moins de 5 400 foyers bénéficiaires.

Plus de **1 700** bénéficiaires du RSA ont été suivi par 17 travailleurs sociaux et référents de la direction de l'insertion et du logement. L'accompagnement social global permet de consolider les droits des personnes en grande précarité dans les domaines de l'hébergement, la santé, l'alimentaire et l'accès aux droits. Les orientations vers un référent social sont en forte augmentation.

En 2024, les coordinatrices de la plateforme RSA ont orienté plus de **2 500** nouveaux bénéficiaires du RSA sur l'ensemble du territoire pour un accompagnement socio-professionnel adapté. Près de 60 % ont été orientés vers les services de France-Travail.

S'agissant des sanctions et réorientations, 1 080 sanctions de réduction du droit et/ou de radiation du dispositif RSA ont été prises par les équipes pluridisciplinaires. 415 bénéficiaires ont été réorientés vers un nouveau référent à la suite à d'un changement de situation.

La coopération entre la Collectivité de Corse et France-Travail permet de proposer un dispositif d'accompagnement global partagé

La Collectivité de Corse et France-Travail mettent en commun leurs ressources pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés sociales et professionnelles.

Une convention de coopération renouvelée permet désormais à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel par un binôme conseiller France-Travail et référent social de la Collectivité de Corse.

Cet accompagnement, avec des résultats positifs de sorties vers l'emploi, se développe. Plus de 500 personnes ont été accompagnées. 5 référents sociaux de la Collectivité de Corse en binôme avec 5 conseillers France-Travail couvrent l'ensemble du territoire.

Un nouveau contexte législatif qui s'est traduit en 2024 par une convention pour l'insertion et l'emploi

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 vise à améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises grâce à l'implication coordonnée des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle. La Collectivité de Corse a conclu dans ce contexte une convention pour l'insertion et l'emploi pour 2024, avec un financement de l'État pour expérimenter cette démarche rénovée.

Délibération cadre et/ou Schéma directeur et/ou Stratégie votée par l'Assemblée de Corse.

Délibération n°24/048 AC de l'Assemblée de Corse du 25 avril 2024 approuvant le Pacte et Programme territorial d'insertion 2024-2028 des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). En sa qualité de cheffe de file de l'insertion, la Collectivité de Corse a en charge l'organisation, la coordination du dispositif sur le territoire et la mise en œuvre opérationnelle de cette politique qui s'appuie sur 2 programmes fondateurs : le programme et le pacte territorial d'insertion.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-240811

Délibération n° 24/049 AC de l'Assemblée de Corse du 25/04/2024 approuvant la convention pour l'insertion et l'emploi pour 2024. Contractualisation avec l'État, dans la continuité des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi conclues depuis 2019 et dans le but de préfigurer de manière adaptée au territoire insulaire l'application de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-240812

L'accompagnement de proximité se renforce

Les référents sociaux sont présents sur tout le territoire et l'action de proximité repose sur 9 Pôle sociaux et des permanences dans plusieurs communes.

Plus particulièrement, l'aide alimentaire a concerné plus de **200** foyers qui ont bénéficié d'une aide alimentaire sous forme de chèque d'accompagnement personnalisé (CAP), pour un montant total de près de **41 000 €**. Les aides varient entre 130 € pour une personne isolée et 340 € pour un couple avec 4 enfants.

Les aides d'insertion (AI) ont totalisé près de **53 000 €**, dont 20 % consacrés à l'aide alimentaire.

650 personnes ont bénéficié d'une prise en charge sanitaire. 365 ont rencontré une infirmière, 182 sont prises en charge par une psychologue, et 49 ont été orientées vers le prestataire A Murza.

La Collectivité de Corse a intégré également la culture dans les parcours de réinsertion sociale des publics fragiles. Un partenariat avec les services de médiation culturelle du Palais Fesch et les musées de la Collectivité de Corse a été développé pour ces publics.

Concernant le logement, le fonds de solidarité pour le logement a octroyé 1 484 subventions en 2024 pour un montant total de **886 330 €**, aidant les personnes en difficulté à accéder ou à se maintenir dans un logement.

Le soutien financier aux associations a été maintenu à 619 850 €, pour des actions d'accompagnement et des services d'hébergement d'urgence.

Par ailleurs la Collectivité de Corse a étoffé l'offre d'accompagnement

En effet, elle propose des actions d'insertion sociale et professionnelle pour les bénéficiaires du RSA, axées sur la santé, la remobilisation, la définition de projet et le développement de l'activité des travailleurs indépendants. Un nouvel accord cadre pour le programme territorial d'insertion (PTI) est en cours.

1 654 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés dans leur parcours d'insertion professionnelle par 7 référents dédiés, couvrant divers secteurs comme l'agriculture et l'aide à la personne.

Une participation aux dispositifs d'insertion professionnelle « contrats aidés »

La Collectivité de Corse a cofinancé **184** contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) au sein des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE).

Ce dispositif repose sur des modalités spécifiques :

- une mise en situation professionnelle ;
- un accompagnement social et professionnel pour lever les freins à l'emploi ;
- la mobilisation d'actions de formation pour une insertion professionnelle durable.

Accès aux parcours emploi compétences (PEC)

Les crédits mobilisés par la Collectivité de Corse pour les dispositifs d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi se sont élevés à **1,37 M€**.

L'accompagnement financier des structures de l'IAE et des acteurs de la mobilité

La Collectivité de Corse a renouvelé son soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et aux acteurs de la mobilité. 20 structures porteuses de 37 chantiers d'insertion ont bénéficié d'une aide pluriannuelle. La collectivité a également soutenu les acteurs proposant des accompagnements pour lever les difficultés liées à la mobilité au titre de plateformes mobilité, ou de dispositif auto-écoles sociales. Les crédits mobilisés pour cette politique d'accompagnement financier se sont élevés à **2,17 M€**.

Focus 2024

Le programme et le pacte territoriaux d'insertion

La Collectivité de Corse s'est dotée d'un document stratégique portant sur la période 2024-2028 : le programme et le pacte territoriaux d'insertion (PTI) qui organise sa politique d'insertion en faveur des allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Le PTI est issu d'une concertation territorialisée et approfondie avec tous les partenaires de l'insertion et des représentants des allocataires du RSA.

1C | L'autunumia di l'anziani o di i svantaghjati

L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap

La Collectivité de Corse, à travers son Schéma directeur de l'autonomie 2022/2026, a mis en place des outils pour intervenir de manière systémique sur divers secteurs et problématiques : soutien à domicile, attractivité des métiers, modernisation des établissements médico-sociaux, adaptation du modèle d'EHPAD, prévention et repérage de la fragilité, inclusion, transformation de l'offre, investissement et innovation. Ce sont 22 actions du schéma « Invechjà bè in casa soia » qui ont été lancées par la Direction de l'autonomie autour de 4 grandes orientations : développer une offre d'habitat intermédiaire permettant l'inclusion sociale ; transformer l'offre médico-sociale existante ; fonder un nouveau pacte social autour de la citoyenneté pour une société corse plus inclusive ; renforcer l'ancrage territorial des politiques de l'autonomie et améliorer leur gouvernance.

Parmi les objectifs déclinés dans le Schéma directeur de l'autonomie 2022/2026, l'amélioration de la qualité de la prise en charge au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) a occupé cette année encore une place prépondérante.

Depuis 2022, la Collectivité de Corse a lancé le 1er plan de soutien à l'investissement des ESSMS sur une durée de 5 ans, mobilisant 15 M€ en investissement. À ce jour, 48 dossiers ont été financés à hauteur de 13,9 M€, insufflant ainsi la dynamique nécessaire aux projets de transformation de l'offre.

Dans le cadre de la politique de prévention de la perte d'autonomie, la Collectivité de Corse a lancé un nouvel appel à projets pour la mise en place d'une offre d'accompagnement et de soutien aux proches aidants de personnes handicapées, à hauteur de **109 500 €/an** sur la période 2025-2026. Ce dispositif vient compléter l'actuel dispositif de soutien des proches aidants de personnes âgées.

La Collectivité de Corse s'est engagée également à labelliser jusqu'à **50** places d'habitat inclusif éligibles au projet social d'aide à la vie partagée. Sept porteurs de projets ont été retenus pour un total de 47 places à créer entre 2024 et 2031, engageant 235 000 € annuels pour le projet social, dont un tiers est assumé par la Collectivité.

Dans la continuité de l'installation du dispositif d'appui à la coordination (DAC), la Collectivité a établi une convention financière pluriannuelle 2024-2026 avec l'association Via Salute, allouant **150 000 €** sur la période pour assurer son fonctionnement.

Les services du DAC et de la Collectivité sont étroitement coordonnés autour de critères spécifiques d'évaluation visant à cadrer les orientations et les gestions des situations complexes auprès de personnes âgées, en situation de handicaps ou atteintes de maladies chroniques.

Un gérontopôle di Corsica en 2024 : vitrine de la synergie des acteurs du Bien vieillir en Corse, le gérontopôle di Corsica, a été officiellement lancé en juin 2024. Il a bénéficié d'une aide financière au démarrage de 100 000 € par la Collectivité de Corse. Ce centre œuvre à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, à leur inclusion sociale et à la promotion de leur bien-être.

Dans le cadre de la politique de la prévention de la perte d'autonomie, les appels à projets « Bien vieillir » et « soutien aux aidants de personnes âgées » ont été relancés pour financer des actions en 2025 et 2026, à hauteur de **1,6 M€**. Ce sont ainsi 71 porteurs de projets « Bien vieillir » et 18 porteurs de projets « Aidants » qui ont été retenus.

Délibération n°21/219 AC du 16/12/2021 portant adoption du Schéma directeur de l'autonomie 2022-2026 en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-224698

Réalisations pour l'année 2024 :

- lancement de l'appel à projet pluriannuel « Invechjà bè in Corsica 2025-2026 » dans le cadre de la Conférence des financeurs (CP du 29 mai 2024) ;
- lancement de l'appel à projet pluriannuel pour « le soutien aux aidants de personnes en situation de handicap 2025-2026 », dans le cadre de la conférence des financeurs (CP du 23 octobre 2024) ;
- convention de financements pluriannuels du dispositif d'appui à la coordination via Salute 2024-2025 (CP du 23 octobre 2024) ;
- poursuite du soutien à l'investissement des ESMS sur la période du Schéma directeur 2022-2026, à travers l'affectation et l'individualisation de crédits 2024 à hauteur de 2,688 M€, portant le total à 13,9 M€ (CE avril, juillet, novembre et décembre 2024) ;
- sélection des projets d'habitats inclusifs pour la période 2024-2031(CE mars 2024) ;
- dotation financière 2024 et participation au Fonds de compensation du handicap alloués à la Maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse : 819 000 € (CE juin 2024).

La collectivité poursuit ses actions de lutte contre l'isolement et le repérage de la fragilité : le partenariat avec La Poste, engagé depuis 2023 jusqu'en 2025 pour le repérage des personnes âgées isolées, a permis d'identifier et de contacter en 2024, 273 personnes âgées en situation d'isolement, dont 10 % véritablement isolées, désormais identifiées et suivies.

En 2024, **4,6 M€** ont été investis dans ce cadre au bénéfice des usagers de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Dans un souci d'amélioration de la qualité de service, la Collectivité de Corse a pérennisé la dotation complémentaire qualité des services d'aide et d'accompagnement à domicile dans le cadre d'un Contrat de performance d'objectifs et de moyens (CPOM) 2023-2027. Cette dotation est basée sur l'activité quantitative (tarif/heure) et sur un principe qualitatif.

De plus, l'outil de télégestion/télétransmission « DOMATEL » est désormais pleinement en fonction. Il permet l'encadrement et l'analyse statistique en temps réel des plans d'aide APA et PCH. Il est en lien direct avec l'ensemble des services d'aide à domicile.

S'agissant de l'accueil, l'accompagnement et l'orientation, le centre local d'information et de coordination (CLIC) améliore sa relation au public pour plus de lisibilité et d'accessibilité de premier niveau. Dans la poursuite de la dynamique autour de l'action 4-1 du schéma directeur, qui projette de refondre le guichet d'accueil des CLIC et de changer de paradigme dans la relation avec le public, la démarche « d'aller vers » les usagers et la création d'un numéro unique à l'échelle du territoire ont fait l'objet de premières expérimentations concluantes, avec l'aide du Corsilab.

Enfin, la Collectivité de Corse accompagne les situations spécifiques en faveur des adultes en situation de handicap. En effet, pour permettre l'accompagnement de six adultes en situation de handicap sous amendement « Creton », et actuellement en attente de places au foyer occupationnel, la Collectivité de Corse a autorisé l'ADAPEI 2B « A Sulana » à augmenter d'autant sa capacité d'accueil.

Le projet dénommé « passerelle » a fait l'objet d'un financement spécifique depuis le plan de soutien à l'investissement des ESSMS.

Focus 2024

Le bilan 2024 du dispositif du Plan de soutien à l'investissement des établissements sociaux et médicosociaux, 27 dossiers ont ainsi été financés :

- 4 dossiers relatifs à des travaux de reconstruction et/ou des travaux d'extension et d'aménagement bâtimentaire : 3 dossiers pour personnes âgées dépendantes et 1 dossier pour personnes en situation de handicap ;
- 2 dossiers relatifs à des études préalables pour un établissement pour personnes âgées dépendantes et un établissement pour personne en situation de handicap ;
- 16 dossiers d'équipements : 12 pour personnes âgées dépendantes et 4 pour personnes en situation de handicap ;
- 5 dossiers numériques pour accompagner 5 établissements au virage du numérique (EHPAD).

Soit depuis 2022, 13,9 M€ d'investissement sur fonds propre sur une enveloppe initiale de 15 M€.

1D | A zitellina è a famiglia

L'enfance et la famille

La protection de l'enfance est une politique publique qui vise à garantir la satisfaction des besoins fondamentaux des enfants. Elle soutient leur développement physique, affectif, intellectuel et social, tout en préservant leur santé, sécurité, moralité et éducation, dans le respect de leurs droits. Pour répondre aux enjeux de la protection de l'enfance, la Collectivité de Corse s'appuie sur le Schéma territorial de l'enfance et de la famille 2022-2026, dont les grandes orientations sont en cours de mise en œuvre. Certaines actions de ce schéma bénéficient du cofinancement de l'État, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SNPPE), engagée depuis 2020.

Tout au long de l'année 2024, la direction de la protection de l'enfance a mobilisé ses moyens, ressources et compétences pour rendre effectifs plusieurs projets et atteindre les objectifs d'accueil et d'accompagnement.

Le renforcement et la diversification de l'offre d'accueil s'est traduit par la création de places d'accueil d'urgence et l'augmentation de la capacité d'accueil de certains établissements :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) recommandée par la Collectivité de Corse propose la création de 36 places d'accueil d'urgence (16 sur le Pumonte et 20 sur le Cismonte) ;
- l'augmentation de la capacité d'accueil du dispositif en hébergement diffus
- « Aduniti » de 12 places et de la capacité du LVA U Poggiolo (anciennement Olmarelli) d'une place ;
- le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la création de LVA dans des zones blanches, avec un projet à l'étude ;
- le développement du placement familial par l'amélioration des conditions de travail et revalorisation salariale du métier d'assistant familial.

S'agissant du suivi des parcours des enfants, le développement de la coopération avec l'ARS vise à améliorer la prise en charge des enfants à double vulnérabilité. La Collectivité de Corse participe à la remontée des données sur les enfants à double vulnérabilité et à des travaux dans le cadre du dispositif ARS « 50 000 solutions ». Enfin, la mise en place de deux équipes mobiles, les « EMHA » Cismonte et Pumonte, financées et pilotées par l'ARS, en partenariat avec le service de l'accueil. Ces équipes apportent des outils et accompagnent les professionnels pour améliorer la prise en charge des enfants en situation de handicap.

L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs est également une priorité de la politique enfance famille :

- création d'une commission d'accès à l'autonomie des jeunes majeurs ;
- élaboration d'un protocole pluri-partenarial pour la prise en charge coordonnée des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance sur le territoire de la Collectivité de Corse ;

Délibération cadre et/ou Schéma directeur et/ou Stratégie votée par l'Assemblée de Corse.

Schéma directeur territorial visant à décliner un plan d'actions pour une prise en charge coordonnée en faveur de l'enfance et de la famille en Corse pour la période 2022-2026.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-224014

- renforcement de l'équipe du bureau MNA et jeune majeur avec l'appui financier du Fonds social européen 2021-2027, afin de développer des actions collectives sur l'ensemble du territoire.

L'action à domicile a été renforcé par des travaux sur la réorganisation et le développement de l'AEMO classique et renforcée ; la finalisation d'un référentiel visant à améliorer les interventions à domicile (AEMO et AED) ; la formation des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) ; la poursuite des sessions de formation des TISF, en apprentissage ou par voie directe, en partenariat avec la direction de la formation tout au long de la vie et les organismes de formation ; le recrutement et déploiement de TISF dans les services ; et le renforcement et diversification des actions de prévention.

Dans le cadre de sa politique de prévention spécialisée, la Collectivité de Corse a réalisé un diagnostic de prévention spécialisée par un cabinet d'étude. Elle a établi des contrats d'objectifs de prévention spécialisée 2025-2026, visant à améliorer l'accompagnement des jeunes de 11-21 ans. Elle s'est dotée d'un outil de recensement des actions de prévention ; et créée un outil de recensement des actions et des acteurs en prévention, en partenariat avec le service jeunesse.

S'agissant du renforcement du dispositif de recueil et de traitement des informations préoccupantes (IP), plusieurs actions en 2024 ont permis une meilleure sensibilisation des professionnels :
- communication et sensibilisation ;
- élaboration d'un flyer d'information à destination du public et diffusion d'un guide de procédure interne ;
- appropriation du référentiel Haute Autorité de Santé (HAS) par la formation des agents évaluateurs ;
- sensibilisation du public et des partenaires au signalement et au suivi des informations préoccupantes (IP) par l'organisation de rencontres partenariales.

La sécurisation du statut des enfants confiés a été renforcée par l'installation, depuis le 1er trimestre 2024, de la CESSEC, dont les réunions sont organisées et animées par le service adoption et statut de l'enfant de la DPE.

En 2024 , la mise en œuvre de la campagne de promotion en vue du recrutement d'assistants familiaux se poursuit avec la diffusion d'actions de communication, dont notamment des journées portes ouvertes, du démarchage et des interventions auprès de partenaires ciblés tels que les organismes de formation, France Travail, etc...

Le développement des pratiques professionnelles et formations continues s'est poursuivi avec notamment la réalisation des formations suivantes :
- formation START organisées par l'ARS sur les troubles du neuro développement ;
- formations individuelles au référentiel HAS suivies par quelques professionnels, à déployer dans le cadre d'une formation interne cofinancée par l'Etat (Syndicat national des professionnels de la petite enfance SNPPE) ;
- élaboration d'un plan de formations mutualisées à destination des professionnels concernés par l'évaluation et l'accompagnement des familles (DASP, DPE, PMI) ;
- formation sur le recueil de la parole de l'enfant proposée aux agents de la direction petite enfance DPE, PMI et DASP : près d'une centaine d'agents s'est approprié la méthode NICHD (National Institute of Child Health and Human Development), conçue pour recueillir la parole de l'enfant de manière objective.

La participation en tant qu'acteur des enfants accueilli en protection de l'enfance s'est concrétisé au travers de 8 ateliers du comité des jeunes, instance participative de l'OCPE, qui vise à mettre l'enfant au centre de son parcours en protection de l'enfance et l'invite à s'exprimer afin de faire des propositions pour améliorer les conditions de sa prise en charge.

L'Observatoire corse de la protection de l'enfance (OCPE)

L'année 2024 a été l'occasion d'élaborer un arrêté et un règlement intérieur visant à sécuriser le fonctionnement de l'OCPE et à consolider les liens entre ses membres.

La création d'une base de données unique et la mise en place d'un système d'information ont été les premiers temps forts des travaux qui se poursuivent afin d'harmoniser et fiabiliser la saisie des données et les statistiques à transmettre.

Enfin, la création du site internet de l'OCPE permet d'alimenter des repères législatifs, des éléments d'actualité, mais aussi des évènements de partenaires de la DPE : ▸ ocpe.isula.corsica

Focus 2024

Donner la parole aux enfants pour mieux comprendre leur parcours

L'expérience des enfants accueillis en protection de l'enfance est essentielle pour améliorer leur accompagnement. Une étude a ainsi été menée afin de recueillir leur parole sur leur parcours. Un prestataire spécialisé a été missionné pour écouter et analyser leurs témoignages. 36 enfants âgés de 10 à 16 ans ont pu s'exprimer lors d'entretiens menés à Bastia et à Aiacciu par un psychologue et une sociologue. Cette démarche inédite a permis de mieux cerner leurs ressentis, leurs besoins et leurs attentes. Les résultats de cette étude, restitués et présentés par le prestataire, constituent un levier précieux pour adapter les pratiques et améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des enfants protégés.

1E | Un mudellu di salute secondu e specificità di a Corsica

Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse

L'action de la Collectivité de Corse témoigne de son engagement à améliorer les infrastructures de santé en portant avec détermination la création d'un Centre hospitalier universitaire (CHU). En 2024, de nombreux échanges ont eu lieu entre la collectivité et le ministère de la Santé pour finaliser le projet.

D'autre part, la Collectivité de Corse s'est engagée à promouvoir le bien-être des enfants et des jeunes en adoptant une approche préventive, visant à garantir un accès effectif à la santé, à la culture et à l'éducation.

L'année 2024 a été consacrée à l'augmentation et valorisation de l'offre de proximité. De nouvelles permanences de consultations de PMI ont été instaurées sur le territoire, notamment à Vescovatu, Maccinaghju, Patrimonio, Oletta, Bunifaziu, Livia, Pianotoli, Carghjèse et la plaine d'i Peri.

Les vacations de médecins ont permis de rouvrir les consultations à A Ghisunaccia, Lisula et Calvi. Une consultation des centres de santé sexuelle a été ouverte à Luciana, Bastia (Fangu) et une téléconsultation à Corti.

Par ailleurs, la direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire a organisé un colloque des centres de santé sexuelle le 18 avril 2024 au Palais des Congrès d'Aiacciu.

Les personnels des centres ont aidé des collégiens et lycéens de Corse à créer des supports de prévention sur le thème « L'égalité en matière de santé sexuelle : qu'en pensent les jeunes ? «. Le Professeur Philippe DUVERGER a enrichi les échanges en tant qu'expert.

Les résultats de l'enquête « Parità trà Donne è Omi » ont été partagés, et un support de prévention élaboré par les élèves a été diffusé dans les cinémas de Portivechju, Prupià et Bastia. Les documents « arbre des droits sexuels » et « sexo-infomètre » ont été reproduits et distribués.

Il est a noter que la protection materno-infantile (PMI) et les centres de santé sexuelle accueillent des futurs infirmiers des deux IFSI insulaires et d'autres futurs professionnels de santé tout au long de l'année, et ce depuis 2019,.

Parmi les actions partenariales sur le territoire, le bus santé social (BUSS) a participé à de nombreuses actions sur le territoire, notamment au Village Santé de l'Université de Corse, à la Journée nationale des aidants, et pour diverses interventions à la crèche de Cervioni, la cité scolaire du Fiumorbu et l'école maternelle de San Ghjulianu.

Des ateliers inclusifs sur l'alimentation ont été initiés. Ils ont porté sur l'alimentation pour les familles en situation de précarité et ont été mis en place par l'équipe de PMI en coopération avec le lycée Fred Scamaroni et le CCAS de Bastia.

Des actions de prévention, de contrôle et d'accompagnement sont également effectuées tout au long de l'année dans les écoles, les accueils collectifs de mineurs (ACM) et les établissements d'accueil jeune enfant (EAJE).

La Collectivité de Corse poursuit la politique de prévention et de protection de l'enfance telle qu'actée par délibération 22/083 AC d'avril 2022, Prumuzione di a salute per tutti inghjilocu un'ambizione purtata da a Culletivita di Corsica. Elle fait de la promotion de la santé l'objectif principal que doit porter la direction.

- Délibération de l'Assemblée de Corse
- Délibération de l'Assemblée de Corse

Parallèlement et dans la continuité de son action, la collectivité poursuit sa définition de la vulnérabilité dans le contexte précis de son utilisation.

En mai 2024, l'Assemblée de Corse a voté la réorientation de la crèche Laetitia vers un modèle innovant de crèche préventive, visant à prévenir, détecter et prendre en charge les troubles du développement du bébé évoluant dans un environnement familial ne répondant pas suffisamment à ses besoins fondamentaux.

- Délibération de l'Assemblée de Corse-241041

La collectivité a participé activement aux programmes régionaux de santé (PRS), Plan régional santé environnement (PRSE), Contrats locaux de santé (CLS), du Schéma directeur territorial pour une prise en charge coordonnée en faveur de l'enfant et de la famille, ainsi que du Comité local d'aide aux victimes. Les équipes ont été mobilisées pour participer aux travaux d'élaboration des Programmes régionaux de santé et santé-environnement, animés par l'Agence régionale de santé de Corse. Les équipes de PMI et des C2S ont également contribué à l'élaboration de fiches actions sur les Contrat locaux de santé, CLS de Balagne, du Fiumorbu, du Celavu-Prunelli, de la CAPA, etc.

Autre partenariat, celui mis en place au niveau des inter-directions pour les ateliers du programme de développement affectif et social (PRODAS) en milieu scolaire. Une convention avec l'Éducation nationale permet aux personnels de la collectivité d'intervenir dans les écoles primaires et les collèges.

Un certain nombre d'actions ont été proposées tout au long de l'année 2024 :

- des actions intergénérationnelles ont été proposées à des enfants et des personnes autonomes et valides fréquentant les associations, dans le cadre du « U paese d'a spartera » ou de l'Agora de la santé ;

- des ateliers de maternité sont proposés en partenariat avec les deux CAF et la CPAM pour les femmes enceintes, dans le cadre du « parcours de l'arrivée de l'enfant » ; des ateliers de portage et de massage bébé sont déployés pour les familles tout au long de l'année ;

- le Centre de santé sexuelle a organisé des actions transversales, notamment à l'EHPAD Ste-Thérèse, au club sportif l'Orange Bleue à Purtivechju, et à Ghisunaccia avec une action de prévention et de dépistage « IST-TROD » en partenariat avec l'association Fratellanza.

Repérage de la vulnérabilité et équipes pluri-professionnelles

Le repérage de la vulnérabilité et la construction des équipes pluri-professionnelles pour Aiacciu, l'Extrême Sud, et la plaine orientale ont été poursuivis. En Balagne, la 1ère formation à la visite à domicile de l'équipe pluri-professionnelle a été organisée.

Augmentation des vacations de spécialistes

Les vacations de spécialistes paramédicaux ou médicaux augmentent au fil des années : 67 avec des psychomotriciens, 543 avec des diététiciennes, 650 avec des psychologues, 751,5 vacations de médecins et 245,5 avec des sexologues. De plus, 96 vacations d'orthophonistes ont été ouvertes sur le territoire pour accompagner les enfants et effectuer des dépistages précoces.

Mise en place de berceaux de répit

Des berceaux dits « de répit » ont été mis en place dans les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) sur 4 territoires expérimentaux cette année.

Communication et surveillance du développement de l'enfant

Une communication constante auprès des parents, ainsi qu'une augmentation de l'appui des médecins de la protection maternelle et infantile, permettent une meilleure surveillance du développement de l'enfant. Cette avancée contribue à une prise en charge diligente des troubles du développement.

Offre de mobilité pour les consultations médicales

La protection maternelle et infantile soutient cette prise en charge au moyen d'une offre de mobilité dédiée aux consultations médicales spécialisées. Un système de transport a été mis à disposition pour les familles non véhiculées afin de se rendre à des consultations. 82 accompagnements ont été effectués sur le territoire pour un coût total de 7 700 €.

2 439 enfants sont nés en Corse, légèrement moins qu'en 2023 (2 463). Les médecins ont réalisé 3 131 consultations, voyant 1 256 enfants, et ont vacciné 1 596 enfants, une baisse par rapport à 2023 (1 925). Les infirmières-puéricultrices ont effectué 4 479 actes de puériculture, dont 1 590 hors consultations médicales, une augmentation par rapport à 2023 (1 102). Elles ont suivi 606 enfants lors de 1 552 visites à domicile. 232 informations préoccupantes ont conduit à 400 visites à domicile, une diminution par rapport à 2023 (392 informations et 429 visites).

Le groupement des sages-femmes compte aujourd'hui 80 adhérentes sur 120 sages-femmes en Corse. La formation proposée par ce groupement favorise les échanges et la fluidité des communications. Les sage-femmes ont réalisé 974 consultations et suivi 113 femmes lors de 304 visites à domicile. 163 femmes ont bénéficié d'entretiens prénatals précoces. La protection maternelle et infantile privilégie plusieurs visites à domicile pour les femmes en situation périnatale, principalement postnatale, afin d'assurer un accompagnement substantiel.

Les psychologues ont effectué 1 570 consultations pour enfants et adultes, une hausse par rapport à 2023 (1 214). Les ateliers de parentalité se sont poursuivis avec 74 séances. Les éducatrices de jeunes enfants ont réalisé 313 visites à domicile auprès de 332 familles, une augmentation par rapport à 2023 (386 visites pour 219 familles). Enfin, 537 séances de prévention pour les enfants de maternelle ont été animées par les animatrices et les infirmières sur toute la Corse.

En 2023-2024, 2 564 enfants inscrits en moyenne section ont été dépistés (93.44 % des inscrits), et 656 enfants ont été orientés vers des spécialistes.

Il y a 538 assistantes maternelles sur le territoire, avec 35 nouveaux agréments délivrés et 76 personnes formées en 8 sessions. 6 maisons d'assistantes maternelles, 4 micro-crèches et 1 crèche ont été agréées, et 79 contrôles ont été effectués sur les 94 EAJE existants.

Il y a 57 assistantes familiales agréées, avec 4 nouveaux agréments délivrés. Les centres de santé sexuelle ont reçu 4 644 personnes, délivré 767 contraceptifs et accompagné 302 personnes pour des interruptions volontaires de grossesse.

Les interventions « Éducation à la vie affective et sexuelle » ont touché 6 260 élèves, et 573 élèves en maternelle et primaire ont suivi des séances de développement des compétences psychosociales.

En matière de sevrage tabagique, 196 consultations ont été effectuées sur 3 sites (Aiacciu, Carghjese et Baleone), et 2 actions de prévention ont été organisées avec Addiction France. Le bus santé social (BUSS) Campa Bè a effectué 44 tournées, proposant 10 types d'actions en collaboration avec 12 partenaires, et a accueilli 174 personnes.

Enfin, 150 personnes ont bénéficié de formations aux compétences psychosociales ou au Prodas, et 142 personnes ont suivi la formation « Qu'est-ce qui se passe dans sa petite tête ». La demande de formation est en croissance.

Focus 2024

Promouvoir l'égalité des chances pour tous les enfants de l'île.

L'Assemblée de Corse a voté la réorientation de la crèche Laetitia vers un modèle innovant de crèche préventive, visant à prévenir, détecter et prendre en charge les troubles du développement des bébés dans des environnements familiaux inadéquats. Une contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales est en cours pour labelliser la crèche en tant que crèche à vocation d'insertion professionnelle des femmes.

2.

Acchisu 2

Axe 2

Prumove a tramandera di i sapè è u spannamentu di e persone

Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus

Budget de l'axe 2

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement

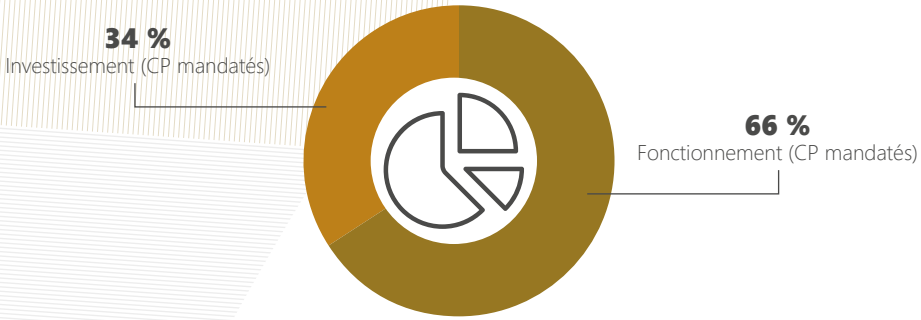

Répartition des dépenses réalisées par politique

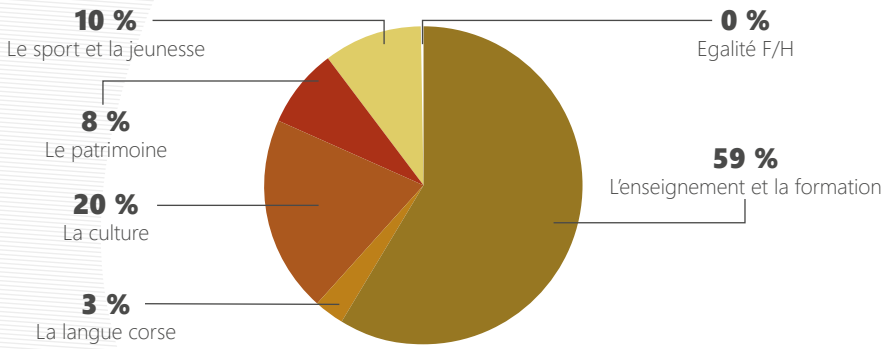

La programmation financière

Un taux d'affectation de **91 %** en fonctionnement et de **90 %** en investissement

Dépenses totales de l'axe
CP votés en 2024 :
129 586 386 €
CP mandatés en 2024 :
128 979 457 €
Taux de réalisation **99,53 %**

Total fonctionnement
CP votés en 2024 :
85 850 754 €
CP mandatés en 2024 :
85 303 555 €
Taux de réalisation **99,36 %**

Total investissement
CP votés en 2024 :
43 735 633 €
CP mandatés en 2024 :
43 675 902 €
Taux de réalisation **99,86 %**

Données issues du compte administratif 2024

2A | L'insignamentu, a ricerca è a furmazione

L'enseignement, la recherche et la formation

La Collectivité de Corse dispose d'importantes compétences en matière de formation, notamment la mise en œuvre des actions de formation professionnelle. Elle est également compétente dans le domaine des formation sanitaires et sociales, leurs agréments, financements, autorisations et quotas.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) 2024-2027

Le PRIC 2024-2027, approuvé le 25 juillet 2024, vise à augmenter l'accès aux formations qualifiantes pour les publics prioritaires et à favoriser leur retour à l'emploi. Le montant annuel est de **7 M€** avec un objectif de **1 000** entrées en formation pour 2024.

Le Contrat de plan régional du développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) 2024-2028

Approuvé le 25 juillet 2024, ce contrat signé entre la Collectivité de Corse, l'Etat, et les partenaires sociaux, d'une durée de 5 ans, définit les priorités et les plans d'actions en matière d'orientation et de formation professionnelle. Il vise à anticiper et répondre aux besoins en compétences des entreprises et des territoires. L'opérationnalisation du contrat repose sur 4 défis principaux :

- mieux identifier et partager les besoins des entreprises et des territoires ;
- attirer davantage les publics vers la formation ;
- améliorer l'entrée en emploi après la sortie de formation ;
- mieux prendre en compte la langue et la culture corse dans la formation professionnelle.

Les formations sanitaires et sociales

Une offre variée de formations sanitaires et sociales a été proposée, incluant des formations pour infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers, assistants de service social, éducateurs spécialisés, éducateurs jeunes enfants, accompagnants éducatifs et sociaux, moniteurs éducateurs et travailleurs en insertion sociale et familiale.

Le service accompagne également les apprenants dans l'instruction et le paiement de leurs bourses sanitaires et sociales.

Dans la perspective de la création du futur CHU de Corse et afin de répondre aux attentes des professionnels de santé, des agréments et financements associés ont été accordés aux centres de formations IFMS 2A (école de cadres de santé), IFMS 2B (école d'IBODE) et lycée Fesch (manipulateur radio IMRT).

L'enseignement, la recherche et la formation

L'avenir institutionnel de la Corse nécessite de réinventer le territoire par l'éducation, la recherche et la formation. L'enseignement et la recherche sont ainsi les leviers essentiels et indispensables pour faire émerger un territoire résilient et un nouveau modèle de développement territorial.

L'enseignement secondaire

La Collectivité de Corse gère et entretient 46 établissements publics locaux d'éducation (EPLE). Elle y assure également l'accueil, la restauration, l'hébergement. Pour l'année 2025, la dotation globale de fonctionnement attribuée aux collèges et lycées de Corse sera de **8 M€**. La Collectivité de Corse soutient également divers dispositifs pour l'ouverture des établissements scolaires sur l'extérieur, en finançant des projets de voyages scolaires.

Loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse.

Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Loi 5 du septembre 2018.

Code général des collectivités territoriales, article L 4424-34.

Code de l'éducation, article L.214-16-1 relatif au service public régional de l'orientation.

Décret n°2021-792 du 22 juin 2021 relatif aux missions des CARIF-OREF et du réseau des CARIF-OREF.

Contrat de Plan régional du développement et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) 2024-2027.

Délibération n°24/095 CP de la Commission permanente du 24 juillet 2024 approuvant la mise en œuvre opérationnelle des formations dans le secteur sanitaire et social en Corse pour l'année 2024.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-241584

Délibération n°24/163 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2024, approuvant l'agrément et l'autorisation d'ouverture du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique au lycée Fesch rentrée 2025.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-242902

L'enseignement supérieur, recherche et culture scientifique

Des projets importants ont été réalisés, comme l'ouverture du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique au lycée Fesch.

Le dispositif d'allocations doctorales de recherche a été reconduit pour 2024-2029, permettant de financer des travaux de recherche présentant un intérêt territorial. Des projets comme l'opérationnalisation du diplôme d'État de professeur de musique et de chant traditionnels de Corse et de Méditerranée ont également été réalisés.

Des appels à projets ont été mis en œuvre pour favoriser le dialogue entre la science et la société, comme le projet « Sapè per tutti » de l'association Arcu di sape, proposant un cycle de conférences-débats autour de l'environnement, et la programmation annuelle des conférences et animations scientifiques du Parc Galea.

L'accompagnement éducatif et la vie étudiante

Le Plan d'accompagnement de la vie et de la réussite étudiante 2024-2028 a été approuvé par l'Assemblée de Corse en septembre 2024.

Il se structure autour de 5 objectifs clés :

- égalité des chances et équité de traitement : garantir à tous les jeunes corses la possibilité de poursuivre leurs études, quels que soient le niveau social de leur famille ou leur lieu de résidence ;
- intelligence collective et territoriale : renforcer les partenariats avec l'Università di Corsica, le CROUS de Corse, les établissements proposant des cursus d'enseignement et de formation, ainsi qu'avec les communes, les intercommunalités et le monde associatif ;
- appels à projets pour encourager des initiatives originales, et imaginer des dispositifs innovants ;
- soutien financier maîtrisé : mettre en œuvre les différentes mesures et dispositifs tout en améliorant le suivi individuel des étudiants et en assurant le pilotage et la maîtrise de la dépense publique ;
- gouvernance partagée : instaurer une gouvernance pérenne basée sur une concertation permanente entre les différents acteurs de la réussite et de la vie étudiante.

En matière d'accompagnement éducatif, à la suite de l'approbation par l'Assemblée de Corse du rapport visant à préparer et organiser la célébration du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli, il a été décidé de consacrer à Pasquale Paoli la 7ème édition de l'appel à projets intitulé « E so vite facenu a nostra storia - Leurs vies font notre histoire ».

L'orientation tout au long de la vie

Depuis 2015, les régions organisent le service public régional de l'orientation. Elles ont une mission d'information, ancrée dans le contexte local, à destination des élèves, des étudiants, des apprentis et de leur famille.

Des actions ont été menées pour améliorer l'orientation scolaire et professionnelle, comme la mise à disposition de supports en matière d'orientation, l'organisation des salons « I scontri di l'orientazione » et « E strade di l'avvene », et la lutte contre le décrochage scolaire.

Des guides ont été réalisés pour aider les élèves à choisir leur parcours, et des modules de formation professionnalisantes ont été mis en place pour les conseillers en évolution professionnelle.

Le Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation (CARIF) et de l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF) accompagne la mise en œuvre des politiques publiques dans les champs de l'orientation, de la formation et de l'emploi. Il analyse des informations et des données relatives aux modalités d'accès à la formation et aux rapports entre la formation et l'emploi au niveau régional.

Il propose des actions de professionnalisation aux acteurs et opérateurs dans le domaine de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle :

- le lancement d'un appel d'offres relatif à l'enquête d'insertion des bénéficiaires du Programme régional de formation professionnelle (sortants 2023). La mission CARIF-OREF réalise et publie une étude annuelle sur le devenir des bénéficiaires formés et les modalités de leur insertion professionnelle lors du PRFP ;
- la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme : en 2024, un cycle de professionnalisation aux « compétences clés et situation d'illettrisme » a été mis en place pour former des formateurs à l'accompagnement des adultes illettrés. Une trentaine de formateurs ont été formés dans ce cadre.

Focus 2024

Création d'une formation au diplôme d'Etat de professeur de musique, spécialité « Musiques et chants traditionnels de Corse et de Méditerranée »

Le 21 décembre, les élus de l'Assemblée de Corse ont voté à l'unanimité ce que le monde culturel et patrimonial corse attendait depuis des années : la création d'une formation de trois ans préparant au « diplôme d'Etat de professeur de musique / diplôme universitaire - Musiques et chants traditionnels de Corse et de Méditerranée - Musichi è canti tradiziunali di Corsica è di u Mediterraniu ».

Une fois formés, ces futurs enseignants diplômés pourront garantir la transmission de ce patrimoine immatériel qu'il devenait urgent de sauvegarder.

2B | A lingua corsa

La langue corse

La Collectivité de Corse a engagé depuis plusieurs années une politique linguistique visant la généralisation du bilinguisme.

Le volet éducatif

Les objectifs et les actions à mettre en œuvre s'articulent autour de l'amélioration de l'enseignement de la langue corse dans le 1er et le 2nd degré, ainsi que de l'élargissement des mesures déjà proposées. En outre, la poursuite des dispositifs à destination des scolaires sur l'ensemble du territoire insulaire vise à développer un bilinguisme ouvert sur le plurilinguisme. Cela passe par le soutien aux actions de promotion de la langue corse et en langue corse, ainsi que par le développement et la pérennisation d'une offre immersive de qualité.

Concernant le premier degré

La Collectivité de Corse continue d'apporter une aide sous forme de dotations d'équipement aux écoles qui créent ou développent une filière bilingue, ou d'apprentissage par méthode immersive, ou qui ont une filière installée et présentent un projet pédagogique. Cette année, dans le cadre de l'appel à projets lancé par les autorités académiques en accord avec la Collectivité de Corse, les ouvertures et extensions de classes ou filières recensées sont soutenues à hauteur de **18 500 €**.

À titre d'exemple, sur le Pumonti, l'ensemble des projets retenus, correspondant aux orientations stratégiques de la Collectivité de Corse, concerne **33** classes et **673** élèves.

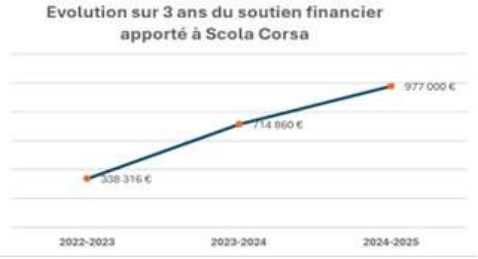

Par ailleurs, après 2 conventions annuelles pour les 2 années précédentes, la Collectivité de Corse a pu s'assurer de la viabilité du projet et de la solvabilité de Scola Corsa. Cette année, un nouveau conventionnement a été établi pour cela.

L'accompagnement de la direction participe au soutien des projets de promotion de la langue portés par l'association, et s'élève à **977 000 €** pour la période 2024/2025. Plus de 150 enfants sont scolarisés depuis septembre 2024, avec l'ouverture de 3 nouvelles classes suite à la montée des cohortes et aux inscriptions enregistrées sur les 4 sites de la TPS au CE1.

De plus, le partenariat avec le réseau CANOPE de Corse pour la réalisation de ressources pédagogiques en langue corse se poursuit avec 11 actions soutenues à hauteur de **300 000 €**.

Classes à projets artistiques et culturels en langue corse

Outre la sensibilisation et l'éducation artistique, ces ateliers visent à favoriser une meilleure appropriation de la langue corse par les élèves en situation de communication. L'immersion est désormais, au même titre que l'effort de création, un critère obligatoire pour la réalisation de ces actions.

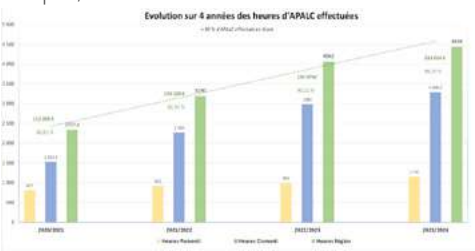

Délibération n° 15/037 AC de l'Assemblée de Corse du 13 mars 2015 adoptant le règlement des aides relatives au développement, à la promotion et à la diffusion de la langue corse.

Délibération n° 15/080 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 adoptant le complément au règlement des aides relatives au développement, à la promotion et à la diffusion de la langue corse.

Délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 approuvant le Plan Lingua 2020 « Pà a nurmalizazioni di a lingua corsa è u prugressu versu una sucità bislingua ».

Délibération n° 17/240 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2017 portant approbation du plan « Media è lingua corsa » pour le développement de la langue corse dans les médias insulaires.

Délibération n°24/068AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2024 approuvant la modification du règlement des aides au titre de la langue corse.

Ce règlement permet la mise en place, par le biais d'une interaction efficiente entre la CdC et les acteurs de terrain, d'une voie de coofficialisation de facto de la langue corse.

Cette année, 399 ateliers (349 l'année précédente) ont été financés pour un montant de plus de **210 000 €**. Ces ateliers en immersion linguistique touchent aux domaines du chant, la musique, le théâtre, les arts plastiques et visuels, la découverte des savoirs traditionnels et la danse. Ce dispositif a représenté environ 4 500 heures d'interventions d'artistes auprès des élèves.

Formation des enseignants

Dans le cadre du grand plan de formation des enseignants en langue corse, 5 stages se sont tenus sur 2023/2024 pour les professeurs, et 1 à l'attention des formateurs. 91 enseignants ont été formés, 17 habilitations ont été délivrées et 82 ont obtenu un niveau entre A2 et B1. Pour l'année scolaire 2024/2025, le soutien de la Collectivité de Corse au groupement d'intérêt public de l'Académie de Corse s'élève à **225 225 €**. Depuis son lancement en 2016, ce dispositif aura permis de former **647** enseignants dont 219 ont obtenu l'habilitation pour enseigner en filière bilingue.

Concernant le 2nd degré

La Collectivité de Corse apporte son soutien aux établissements scolaires du 2nd degré pour le fonctionnement de leurs filières bilingues. Ce soutien est désormais étendu aux classes de spécialité Langues, littératures et cultures régionales (LLCR) - langue corse, conformément au nouveau règlement des aides de la direction lingua corsa. Cette rentrée scolaire a enregistré 2 ouvertures de filières bilingues. Pour l'année scolaire 2024/2025, la direction lingua corsa intervient à hauteur de plus de **180 000 €** pour le développement des projets et des séjours pédagogiques en immersion linguistique des filières bilingues et des classes de spécialité. Ce financement vise à valoriser et encourager la pratique de la langue corse au sein des établissements scolaires, à motiver les élèves et à consolider les efforts des équipes enseignantes.

L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

Le partenariat avec l'INSPE se poursuit avec le dispusitivu « Maestranza », aide au mérite attribuée à des étudiants justifiant d'un certain niveau de maîtrise de la langue et se destinant au concours spécifique de professeur des écoles bilingues. Cette bourse est revalorisée pour les nouveaux lauréats de la rentrée 2024, son enveloppe annuelle s'élève à **60 000 €**

Les centres d'immersion linguistique

Ils constituent un dispositif d'appui essentiel à la mise en œuvre de la politique de la Collectivité de Corse en matière d'enseignement de la langue corse. Ils doivent permettre à chaque élève de fréquenter au moins une de ces structures au cours de son cursus scolaire. Ces séjours favorisent l'utilisation naturelle de la langue corse lors de la pratique d'activités scolaires, artistiques, sportives ou d'étude du milieu. Cette année, la Collectivité de Corse a consacré plus de **645 000 €** au fonctionnement de ces centres, accueillant ainsi **2 540** élèves.

Appel à projets avec le PNRC « Lingua corsa è natura »

L'objectif est de mettre en œuvre des actions éducatives cohérentes et structurées en immersion linguistique, construites dans une dynamique partenariale. Ces projets, ancrés dans le territoire, répondent aux enjeux linguistiques de la Collectivité de Corse. Initialement destiné aux filières bilingues de l'Académie jusqu'à la classe de 3ème, l'appel à projets est désormais ouvert aux classes de 2nde bilingue, ainsi qu'aux 1ère et Terminale de spécialité Langues, littératures et cultures régionales (LLCR) - langue corse. De plus, un autre site du Parc naturel régional de Corse (PNRC) est proposé afin de diversifier les projets et d'améliorer le maillage territorial. Cette année, **680** élèves de l'académie ont pu bénéficier de séjours pour un montant de **88 000 €**.

La diffusion de la langue corse au sein de la société

La politique linguistique menée par la Collectivité de Corse a pérennisé le soutien apporté aux associations, institutions et acteurs privés impliqués dans la promotion et la valorisation de la langue corse.

Le nouveau règlement des aides pour la langue corse, adopté par l'Assemblée de Corse en 2024, vise à mieux répondre aux attentes des acteurs concernés. Il s'adapte à la réalité des opérateurs de terrain en tenant compte de leur implantation géographique, de leurs compétences et de leurs besoins. Ce règlement prend également en considération les difficultés rencontrées par ces opérateurs.

En répondant aux compétences variées des acteurs, ce règlement élargit le spectre d'intervention et assure une couverture complète de l'ensemble des territoires. L'objectif est de garantir la continuité des actions engagées tout en permettant une projection efficace pour l'avenir. Il facilite et clarifie les démarches entreprises par les différents opérateurs de la langue corse.

Ce soutien s'étend aussi bien en Corse que sur le continent, principalement à travers des cours de corse.

La création de programmes audiovisuels et numériques, la réalisation d'études toponymiques et de signalétique en langue corse ou bilingue corse-français sont également soutenus. Cette année a été de nouveau marquée par la réalisation de doublages de films par conventions passées avec les professionnels de ce secteur. 5 à 6 films, majoritairement destinés au public jeunesse, ont été doublés en langue corse.

Le plan « Media & lingua corsa » se poursuit avec des partenaires publics et privés participant ainsi à l'accroissement de la présence de la langue corse via les vecteurs de diffusion multi-support :

- près de 35 % du temps d'antenne de France Bleu RCFM est en langue corse ;
- des programmes radiophoniques sont diffusés en langue corse au sein de médias privés ;
- des émissions audiovisuelles sont réalisées et diffusées pour certaines sur France 3 Via Stella.

Les sollicitations des collectivités publiques sont grandissantes. Elles concernent l'aide à la mise en œuvre de leurs politiques de la langue corse et à leur développement. **289** sont signataires de la « Cartula di a lingua corsa » : 149 communes, 6 intercommunalités, 27 établissements publics, 10 médias, 32 entreprises ainsi que 65 associations.

La diffusion sociétale est en constante progression par le biais du soutien d'associations permettant l'apprentissage de la langue corse au moyen notamment de journées en immersion et de cours de théâtre en langue corse.

Le dispositif « Case di a lingua », un des piliers de l'offre immersive globale, propose un modèle innovant de lieux de sociabilité. Ces structures disposent de formateurs en langue corse, un millier de personnes sont formées par an.

À la suite de la mise en place de l'appel à projets en 2023, les projets retenus ont abouti à la signature de conventions triennales. Un comité de désignation, une médiation et un soutien technique aux CASE ont été mis en œuvre.

Par ailleurs, afin de couvrir l'ensemble de l'offre d'immersion en langue corse, le dispositif des CASE a vocation à être complété par d'autres types de projets.

Le Cunsigliu linguisticu intégré à la direction lingua corsa de la Collectivité de Corse sera restructuré. Le Cunsigliu a pour mission de favoriser la production d'équipements linguistiques et d'outils modernes en faveur de la transmission de la langue corse. Cette année, **37 500 €** ont été dédiés au Prix Fazi, et la traduction simultanée des sessions de l'Assemblée de Corse a été mise en place.

Focus 2024

Création du dispositif Corsi immersivi

Afin d'assurer une couverture optimale du territoire et de garantir que toute l'île bénéficie d'une offre immersive en langue corse, le dispositif a été complété par des mesures complémentaires de soutien au dispositif « Case di a lingua » visant à renforcer cette offre immersive.

Ainsi, la création du dispositif Corsi immersivi a permis la signature de 4 conventions avec des opérateurs proposant des actions en immersion linguistique, pour un montant total de 300 000 €. Les projets retenus apportent une véritable plus-value par rapport aux objectifs globaux de la politique linguistique immersive de la Collectivité de Corse.

Depuis les transferts de compétences en 1991 et 2002, la Collectivité de Corse est le principal acteur de la politique culturelle et patrimoniale sur l'île. Le patrimoine, héritage de nos ancêtres, témoigne de l'identité diverse de notre société, illustrée par la grande variété d'objets patrimoniaux en Corse. Chaque objet raconte une histoire que nous devons conserver et transmettre aux générations futures.

Le service des archives de Corse

Conservation : les collections ont été enrichies cette année avec la donation de plusieurs fonds de « ceppi » de notaires du XVIe et XVIIe siècles.
Valorisation : les opérations de numérisation se poursuivent, avec notamment pour objectif l'accessibilité en 2025 du fonds Pasquale Paoli du XVIIIe siècle.

Le service des sites archéologiques et Centres de conservation et d'étude (CCE)

Études : réalisation du relevé 3D de l'intégralité de la ville romaine d'Aleria, mise en œuvre du nouveau programme collectif de recherche d'Aleria, partenariats scientifiques avec le CNRS, l'université de la Rochelle et l'université de Côte d'Azur concernant la ville antique d'Aleria.
Conservation : mise en sécurité des pentes Nord du site d'Aleria, programmation de la conservation du site de Santa Laurina (acquis fin 2021).
CCE : poursuite des chantiers, réception des versements de collections des opérateurs en archéologie, participation à la conduite d'opérations scientifiques et aux programmes collectifs de recherche, contribution à la réalisation d'expositions, participation aux publications scientifiques et aux supports de médiation.
Valorisation : mission de pré-programmation de la valorisation du site de Paddaghju - projet d'acquisition, étude de faisabilité pour la création d'un service d'archéologie préventive, publications : un livret-jeux à destination des scolaires et un ouvrage relatif au site de Cuccuruzzu, marchés de MOE pour la redéfinition des parcours de visite des sites d'Aleria et de Cauria.
Médiation : accueil de 2 588 scolaires (hors évènements nationaux) dans le cadre du programme de médiation scientifique et culturelle, organisation de 14 ateliers et visites thématiques.

Musée de la Corse (Corti)
Les actions majeures réalisées en 2024

Fréquentation : le site a accueilli **62 780** visiteurs, soit une baisse de 18 % par rapport à 2023. La fréquentation est fortement saisonnière, avec 90 % des visiteurs entre mai et octobre. Le site a également accueilli 2 934 scolaires. La fréquentation insulaire est stable à 42 %. Sur les réseaux sociaux, le site compte 11 530 followers, et le site internet a enregistré 14 455 utilisateurs, soit une augmentation de 18 %.
Exposition : l'exposition « Méditerranéennes, ritratti di Donne » présente une série de portraits de femmes en Méditerranée, en collaboration avec le Centre méditerranéen de la photographie.
Collection : la politique de développement des collections est active, avec l'acquisition de 7 œuvres, portant le total à 21 objets enregistrés à l'inventaire. 17 œuvres ont été prêtées à des institutions. La formation Re-Org menée par l'ICROM a permis de réorganiser les réserves pour les rendre plus accessibles, mieux organisées et mieux conservées. Un fait exceptionnel : la commune de Brandu a déposé la Madonna di Brandu, qui est exposée dans une salle de la galerie permanente, accompagnée de la Bandera de Carghjese.
Médiation : un ouvrage scientifique intitulé « Isula Corsica, au cœur de la collection cartographique du musée de la Corse » a été édité. Plus de 120 cartes consacrées à la Corse sont mises à l'honneur pour valoriser ce riche patrimoine. La phonothèque a connu une année riche en collectages, en dépôt de fonds sonores

Loi du 22 janvier 2022 relative à la Corse, avec transfert de compétences concernant le patrimoine.

Délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre du patrimoine et règlement des aides.

Délibération n°20/017 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 portant approbation du cadre de politique générale des sites archéologiques et des musées de Corse, visant à en faire des espaces de découverte, de connaissance, et des outils renforçant l'attractivité et le rayonnement de la Corse.
▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-214864

Délibération n°22/171 AC de l'Assemblée de Corse du 24 novembre 2022 approuvant le règlement des aides au patrimoine.
▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-235821

et en projets de recherche à caractère ethnomusicologique. Une réflexion sur la refonte des galeries permanentes est en cours. Le musée continue à diversifier sa programmation culturelle (concerts, scontru di Morra, conférences, nuit des musées, JEP).

Museu casa nativa di Pasquale Paoli

Collections : de post-récolement, commencées en 2023, se sont poursuivies en 2024 avec le marquage d'identification des œuvres, la restauration de documents graphiques en collaboration avec le CCRPMC de Calvi, et les opérations de conservation préventive pour les couronnes votives de la chapelle. Les dons Colonna ont été régularisés et inscrits à l'inventaire réglementaire du musée. En 2024, des acquisitions ont été réalisées en salle des ventes et auprès de particuliers ou de vendeurs professionnels, pour un montant de 46 448 €.

Exposition : dans le cadre de l'exposition commune à 4 musées de la collectivité, Donne di Corsica, le musée Paoli a présenté l'exposition Maria Cosway, 1760-1738, a strada eccezziunale di un'artista, de mai à octobre. Cette exposition a attiré 3 923 visiteurs.

Médiation : 294 élèves, de la maternelle au lycée, ont

Maria Cosway 1760-1838. A strada eccezziunale di un'artista» au Musée Maison natale de Pasquale Paoli à Merusaglia

été accueillis au musée dans le cadre de l'opération Tesori di Merusaglia. Ces animations visent à familiariser le public scolaire avec l'histoire de Pasquale Paoli et l'artisanat de la Castagniccia. Le musée a également organisé des manifestations à l'occasion d'évènements nationaux ou internationaux. L'offre d'objets en vente à la boutique du musée s'est diversifiée, générant des recettes de 4 303 € en 2024.

Projet Strada Paolina : le travail préparatoire de la 2ème phase de déploiement du projet a été initié, en lien avec le service de l'inventaire. Les nouveaux éléments remarquables intégrés à cet itinéraire patrimonial sont les couvents de Caccia, Calacuccia, Alandu et Corti.

Musée de l'Alta Rocca (Livia)

Le musée de l'Alta Rocca a concentré ses évènements sur le cycle « Donne di Corsica », avec l'exposition « Femina Celesta » ouverte le 15 novembre. Cette exposition présente une vingtaine d'œuvres prêtées, principalement des petites représentations féminines datant de -15 000 à -1 500 av. J.-C.

Le catalogue de l'exposition sera bientôt disponible. Le cycle sur les femmes a aussi inclus la participation de 6 artistes contemporains locaux et des conférences, dont 2 avec le FRAC. En 2024, 19 conférences ont été organisées, ainsi que les Rencontres interdisciplinaires du musée en décembre. Le musée a également accueilli le VIIIe festival de la société Nuragique en partenariat avec des institutions sardes. L'investissement a été axé sur la réorganisation du parcours permanent et l'aménagement de l'accueil et de la boutique. Le manque de personnel a retardé le travail sur les collections et causé une fermeture de 25 jours. Malgré cela, la fréquentation est restée stable avec 7 399 entrées, plus 4 050 personnes pour les activités hors-les-murs. Les ventes de la boutique ont augmenté de près de 35 % par rapport à 2023.

Musée d'Aleria

Le musée d'Aleria a accueilli 34 360 visiteurs et continue sa restructuration selon son projet scientifique et culturel. La collection de la nécropole étrusque d'Aleria-Casabianda a été transférée de l'État à la Collectivité de Corse. Une grande campagne de restauration a commencé en 2024, incluant 12 armes en bronze et fer (épées étrusques, poignards) et 26 céramiques décorées, dont 2 rhytons attiques zoomorphes.

Un nouveau programme de recherche pour 2024-2027 a été lancé, réunissant des spécialistes pour étudier les objets de la collection d'Aleria. Un des objectifs est de créer un SIG 3D pour partager les ressources des chercheurs. La mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel a été réalisée grâce à la mise en place d'un nouveau parcours muséographique intitulé Luce Etrusca, mettant en avant les parures féminines étrusques du musée, et l'édition 2024 du Festiv'Aleria Antica centrée sur le théâtre antique.

Musée d'archéologie de la Corse (Sartè)

La fréquentation du musée a augmenté de 14 %, atteignant 9 021 visiteurs au 31 décembre, le plus haut chiffre depuis le COVID. Des travaux ont été réalisés pour améliorer l'accueil des visiteurs et les espaces de travail des agents. Le nouveau comptoir d'accueil met en valeur les objets de la boutique du musée et offre une meilleure ergonomie.

Le service de la mise en valeur du patrimoine

Évènements récurrents :

- Rendez-vous aux jardins : 1er et 2 juin : les cinq sens au jardin (600 visiteurs)
- Journées européennes du patrimoine : 21 et 22 septembre « le patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions et le patrimoine maritime » (900 visiteurs)

Évènements ponctuels :

- escale à Sète : exposition, stand, concerts… 26 mars - 1er avril
- colloque international et itinérant sur les fortifications : 23-25 mai

En partenariat lycées :

- exposition au lycée Laetitia sur le château de la Punta et visites commentées
- participation à la mise en place de la classe patrimoine

Publications :

- pré-actes du colloque
- U casteddu di Cuccuruzzu (en collaboration avec le service de l'archéologie)
- Femina celesta (en collaboration avec le musée de Levie)
- Maria Cosway (en collaboration avec le musée de Morosaglia)
- Cartographia (en collaboration avec le musée de la Corse)

Le service communique de manière permanente sur ses activités par les réseaux sociaux et blog.

La conservation/restauration de l'architecture

Réalisations et actions de l'année

- Le démarrage des travaux pour la restauration de l'ancien château de la citadelle de Corti dit « nid d'aigle » (classé MH) ;
- La poursuite des travaux pour la restauration des toitures de la caserne génoise de Bunifaziu ;
- La restitution d'une grande étude pour la restauration générale de la cathédrale d'Aiacciu ;
- La réalisation des 1ers travaux de la cathédrale à l'occasion de la venue du Pape François et en prévision de l'année jubilaire ;
- La poursuite du programme de restauration des tours littorales (Santa Maria Chjapella, Capu di Muru et Capu Neru, Nonza et Fautea) ;
- Etudes techniques et architecturales sur 4 chapelles à fresques classées MH à Aregnu, Brandu, Favalellu et Muratu et 1ers travaux sur l'une d'entre elles (toitures de la Trinité d'Aregnu).

Le service a par ailleurs renforcé son assistance technique aux tiers dans le cadre des demandes d'aides au titre du patrimoine. Il a également participé à l'organisation des assises de l'architecture et du patrimoine qui se sont déroulées en juin à Biguglia.

Le Centre de conservation et restauration du patrimoine mobilier de Corse

Le CCRPMC, situé au Fort Charlet à Calvi, est un lieu moderne et performant pour les communes et musées de la Collectivité de Corse. Le service réalise de nombreuses opérations en interne sans coût supplémentaire, comme le diagnostic, la photographie, le transport, le micro-dépoussiérage, la désinsectisation, le stockage et le conditionnement des œuvres d'art.

Par exemple, les rideaux du château de la Punta ont été transportés et traités en conservation curative. Le mobilier religieux de plusieurs communes a été traité dans ses ateliers.

Des marchés ont été passés pour restaurer des œuvres remarquables, comme le triptyque de Morosaglia et une bannière brodée ancienne du musée Pasquale Paoli. Trois tableaux du musée de la Corse à Corti ont été restaurés pour l'exposition Femin'Isula. L'orgue de la cathédrale d'Aiacciu a été accordé par un spécialiste. Le service a dépensé **43 904 €** pour la restauration d'objets mobiliers.

Le service a organisé des conférences pour le public sur les confréries religieuses de Calvi et sur l'orgue en Corse, réunissant des spécialistes. Il a aussi organisé une formation de 3 jours pour les professionnels de la restauration et de la conservation, en partenariat avec l'Institut national du patrimoine. Le service a dépensé **36 894 €** pour ces évènements.

Reconstitution d'une habitation de l'âge du Bronze -Musée de l'Alta Rocca - Livia

L'aide au patrimoine et musées

Le montant total des subventions d'investissement attribuées est de **1,956 M€**, dont 1,636 M€ pour la restauration du patrimoine.

Le montant total des subventions de fonctionnement attribuées est de **787 000 €**, dont 600 000 € en faveur des activités des musées et 168 000 € pour la valorisation du patrimoine (communes et associations).

La réduction significative des crédits d'investissement alloués au service pour l'année 2024 a considérablement freiné les efforts de restauration des édifices patrimoniaux sur le territoire insulaire.

Le service Inventaire

Le service de l'Inventaire recense, étudie et valorise les éléments du patrimoine culturel, historique ou scientifique de la Corse. Ce travail vise à conserver, mettre en valeur et transmettre ce patrimoine aux générations futures. Depuis 2024, le service utilise des outils numériques comme le portail Patrimoniu et la plateforme Gertrude pour diffuser les données recueillies. 403 notices d'inventaire et 5 146 photos ont été rédigées et légendées.

Le service mène aussi des actions de sensibilisation et de valorisation en collaboration avec d'autres services, comme des expositions temporaires (Donne di Corsica) et des itinéraires culturels (A Strada Paolina).

Pè u periudu 2024-2025, i musei di a Cullettività di Corsica pruponenu un tema cumunu di mostre tempuranie « Donne di Corsica ».

A direzzione di u patrimoniu, attraversu quattru stabilimenti classificati « Museu di Francia », urganizeghja un'offerta scentifica è culturale strutturata, in sinergia, in tutta a Corsica. Sò da scopre : in Livia, statulette preistoriche ; in Aleria, pezze di giuvelleria etrusca ; in Merusaglia, cullezzione storiche eccezziunale nantu à Maria Cosway. Infine, in Corti, serà messu in luce u rollu di e donne in a sucetà isulana, cù a so marchja à via di l'emancipazione.

Les musées de la Collectivité de Corse proposent pour 2024-2025 une thématique commune d'expositions temporaires « Donne di Corsica ».

La direction du patrimoine met en synergie quatre établissements labellisés « musée de France » et propose une offre scientifique et culturelle structurée à travers toute la Corse. Les visiteurs pourront découvrir : à Livia, des statuettes préhistoriques ; à Aleria, des pièces d'orfèvrerie étrusque inédites ; à Merusaglia, des collections historiques inestimables sur Maria Cosway. Enfin à Corti, le rôle des femmes dans la société insulaire et leur marche vers l'émancipation sera mis à l'honneur.

Le cadre de l'action culturelle de la Collectivité de Corse s'organise autour de 4 axes majeurs répondant aux enjeux d'éducation, de création, de diffusion et de promotion, et de développement des filières, tout en favorisant l'égalité d'accès à l'offre culturelle sur tout le territoire.

Ingrandà incu a Cultura

Le Pass Cultura

La dématérialisation du Pass Cultura a été mise en place en septembre 2023. La majorité des partenaires culturels historiques ont adopté ce nouveau dispositif. En 2023/2024, **11 613** jeunes de 12 à 25 ans ont utilisé le Pass via l'application Ghjuventù, représentant 33 % des jeunes éligibles. Le montant total consommé a été de 472 000 €, avec un taux d'utilisation de 54 %.

Le soutien financier aux structures de formation artistique

Il a été consolidé en 2024 : le conservatoire Henri Tomasi a reçu **2,7 M€** (+6 %), et les pôles associatifs (Scola in festa, U Timpanu, Anima, le Cacel, Una Volta) **1 M€** (+7,7 %). Le projet « La musique c'est classe » a été lancé pour 4 classes du Fium'Orbu et de Portivechju, touchant une centaine d'élèves.

L'éducation artistique

La Cinémathèque de Corse a mené des actions pédagogiques pour les jeunes et les scolaires, soutenant les dispositifs nationaux d'éducation à l'image (CNC). Le marché triennal pour la coordination des dispositifs « École, collège, lycéens et apprentis au cinéma » a été renouvelé pour **360 000 €** pour 2024/2027. Le partenariat avec les classes cinéma audiovisuel de 3 lycées corses a continué.

Les arts visuels

Le soutien à la formation des jeunes talents a été maintenu, avec une aide de **190 000 €** pour une cinquantaine de bénéficiaires. 43 ateliers artistiques pédagogiques ont été organisés, totalisant 1 093 heures.

Le Centre d'Art Polyphonique (CAP)

Le CAP a signé une convention avec la cité scolaire de Sartè et le conservatoire Henri Tomasi pour créer une classe CHAV (Classe à horaires aménagés voix) pour les niveaux 6ème et 5ème (15 000 €). Le CAP a maintenu ses cursus de professionnalisation en chant traditionnel (« Orma di l'usu ») et en chant contemporain (« Andaghjina di l'artisti ») sur le nouveau site de Lama et Sartè (85 000 €). Le CAP a collaboré avec le conservatoire pour préparer les étudiants au concours d'entrée au DE de musique traditionnelle (10 000 €).

Le FRAC

Le FRAC a renforcé ses actions éducatives avec des programmes comme « La nature à l'œuvre » pour les écoles primaires et « Cartographie émotionnelle » en collaboration avec l'Université de Corse.

« Où commence une île ? »,
une exposition de Jordi Colomer

Délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité territoriale de Corse.

Délibération n° 23/194 CP de la Commission permanente de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2023 approuvant les modifications du règlement des aides Culture.

Schéma formation initiale des enseignements artistiques.

Sviluppà a creazione

La Collectivité de Corse a maintenu son soutien à la création artistique. 17 projets d'arts vivants ont reçu **535 000 €**, avec des résidences dans des lieux comme Voce, l'Aria et l'Aghja ayant accueilli une centaine de créations. 16 arte squadre ont soutenu environ 60 créations. Le fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle a mobilisé **3,2 M€** pour une centaine de projets. Le fonds d'aide à la publication d'ouvrages édités en Corse a été maintenu à **211 250 €**.

Des partenariats avec les éditeurs insulaires ont été menés pour promouvoir la langue corse, sensibiliser à la lecture, et soutenir la production éditoriale pour le jeune public.

La cinémathèque de Corse

En 2024, la cinémathèque de Corse a organisé 20 projections extérieures, 110 séances dans sa salle, et une dizaine de conférences. Elle a enrichi ses collections avec des affiches, photographies, et documents d'archives. La Cinémathèque a reçu 62 dépôts de films et répondu à 69 demandes de mise à disposition de films numérisés.

Le Centre d'Art Polyphonique (CAP)

En 2024, le CAP a reconduit les « atteddi » di canti tradiziunali en Corse, et les a étendus à Marseille. Des stages pour tous publics « Franca u passu » et des masterclass « Maestranza » ont été programmés. Des conférences « tramendera » et concerts pédagogiques « Scelta » ont eu lieu. Un atelier « grande chore » a été développé sur les deux sites du CAP. Le CAP collabore avec les confréries de Corse à une étude des répertoires.

Intraprende indè a cultura

Les arts vivants

Le secteur des arts vivants a soutenu la production de 17 phonogrammes en Corse avec une subvention totale de 252 400 €, en hausse par rapport à 2023.

Le cinéma

La convention de Coopération 2023-2025 pour le cinéma (État/CNC/CdC) continue de soutenir la création, la production, la diffusion culturelle, l'éducation artistique, le développement des publics, l'exploitation cinématographique et la préservation du patrimoine cinématographique et audiovisuel.

Le Pôle Tournages de la Collectivité de Corse a préparé une application pour les demandes d'autorisations de tournages en milieux naturels, prévue pour 2025.

Cette application permettra aux sociétés de production de géolocaliser les lieux de tournage et de simplifier leurs démarches administratives.

Le Contrat territorial d'objectifs et de progrès (CTOP) entre la collectivité et l'Assurance formation des activités du spectacle (AFDAS) a été renouvelé pour 2024.

Ce contrat vise à mettre en place des formations professionnelles pour les salariés corses du secteur cinématographique afin d'actualiser leurs compétences.

Depuis 2019, la Collectivité de Corse encourage les tournages éco-responsables avec le dispositif « Ecomigliurenza », offrant des bonifications de subvention pour préserver la biodiversité et les ressources naturelles.

Les arts vivants

Un appel à projets « Leghje e cumedie » a été lancé pour 2 adaptations théâtrales des livres sélectionnés pour le prix des Jeunes lecteurs de Corse « Leghje Eleghje ».

Les compagnies sélectionnées sont « Acrobatica machina » et « Locu teatrale ».

Ces créations théâtrales ont été diffusées en mai et juin 2024 dans divers lieux partenaires sur l'île, attirant plus de 5 400 élèves de plus de 50 communes.

Une étude sur la politique culturelle menée de 2002 à 2024 par la Collectivité de Corse a été lancée en novembre 2023 dans le cadre des « Scontri di a Cultura », son compte rendu sera restitué en 2025.

L'année 2024 a été une année majeure pour le sport, marquée par plusieurs évènements structurants. L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques a placé le sport au cœur des politiques publiques, tandis que la désignation du sport comme « Grande Cause Nationale 2024 » a renforcé son rôle en tant que levier de santé, d'éducation et de cohésion sociale. L'installation de la Conférence régionale du sport en fin d'année a constitué une avancée majeure pour la gouvernance territoriale du sport, réunissant l'ensemble des acteurs dans un objectif de concertation et de co-construction du projet sportif territorial.

Outre un soutien traditionnel au bénéfice des acteurs du sport, la Collectivité de Corse a contribué de façon significative à la réussite des 3 évènements suivants :

- le 14 mai, à l'organisation de la traversée de notre île par la Flamme Olympique, qui a donné lieu à une très belle liesse populaire ;
- le 17 mai, dans le cadre de la journée organisée à Bastia par le « Collectif pour une France en forme », labellisée « Grande Cause Nationale », et incluse dans l'Agora de la santé (14 au 20 mai) « alimentation et activité physique » menée en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) ;
- le 22 novembre, à la mise en place de la Conférence régionale du sport, et de ses 4 collèges (collectivités, Etat, mouvement sportif et sphère économique).

Développement de la pratique sportive

La Collectivité de Corse, par l'application de son règlement des aides, contribue au développement de la pratique sportive, tant dans le domaine du sport pour tous que dans le domaine du sport de haut niveau.

Le Sporti Pass a trouvé son rythme de croisière au sein de la plateforme « Ghjuventù ». Au total, 2 776 jeunes ont été aidés à financer leur adhésion à un club sportif.

Toujours en ce qui concerne les aides individuelles, **76** sportives ou sportifs de haut niveau ont reçu un total de **118 200 €**.

Le soutien de la Collectivité de Corse aux déplacements sportifs permet aux équipes et sportifs corses de participer aux différents championnats, levant ainsi le frein de l'insularité. **727** déplacements concernant **3 358** sportifs ont été financés, au bénéfice de 127 clubs, ligues ou comités, pour un total de **329 776 €**.

Depuis la loi de décentralisation de 2002, la Collectivité de Corse est compétente pour conduire les actions en matière de promotion des activités physiques et sportives, d'éducation populaire et d'information de la jeunesse.

Elle est attributaire des subventions de fonctionnement des fonds territoriaux de l'Agence nationale du sport (ANS).

- Code général des collectivités territoriales, articles L. 4424-8 -I et L. 4424-8 II, fixant les compétences de la Collectivité de Corse en matière de sport.
- Loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, et notamment à la compétence sport.
- Loi n° 2019-812 du 1er août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du sport et à diverses dispositions relatives à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, engage la mise en place d'une nouvelle gouvernance nationale du sport, avec notamment l'instauration de nouvelles instances, Conférence régionale et Conférence des financeurs du sport.
- Délibération n° 20/220 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2020 portant adoption du règlement des aides sport de la Collectivité de Corse.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-219897

La Collectivité de Corse a également soutenu l'action des ligues et comités sportifs du territoire pour le développement de la pratique sportive. Pour les saisons sportives 2023/2024 et 2024/2025, **24** structures ont été aidées pour un montant voté de 911 000 €.

32 manifestations sportives ont été aidées pour leur organisation à hauteur de 381 400 €, ainsi que **17** projets d'animations et de développement pour un montant de 127 666 €.

Enfin, **28** clubs évoluant en championnat national ont été soutenus pour un montant de plus d'1 M€, ainsi qu'**1** club évoluant en championnat professionnel pour 110 000 €.

Sur le terrain, la Collectivité de Corse a organisé en interne le **16ème** Raid Oxy'jeunes aux couleurs de l'Europe, dans le Centre Corse, au bénéfice de 100 jeunes, et a encadré ou co-encadré tout au long de l'année 61 animations dédiées aux thématiques du savoir-rouler, savoir-nager et du handicap, et ce principalement en milieu rural.

Fonds territorial de l'Agence nationale du sport (ANS)

La Collectivité de Corse en est le gestionnaire, elle mène chaque année une campagne permettant le financement en Corse des différents projets sportifs fédéraux (PSF), dans le cadre du projet sportif territorial (PST). Le montant des crédits ANS 2024 s'est élevé à **1,4 M€**, au profit de **274** clubs, ligues et comités, dont 276 500 € dédiés au soutien de 25 emplois, et 127 800 € au bénéfice de 26 projets soutenus dans le cadre d'un appel à projet « Grande Cause Nationale ».

Centru di u sport è di a ghjuventu corsa (CSJC)

La Collectivité de Corse a participé au fonctionnement de cet établissement, pour un montant total de **2,2 M€**. Le CSJC est labellisé « Grand INSEP » pour l'accompagnement à la performance, et abrite un Centre de formation d'apprentis (CFA) des métiers du sport, et depuis 2022 la « Maison (régionale) de la performance » en lien avec l'Agence nationale du sport. La Collectivité de Corse permet ainsi au territoire de bénéficier des missions d'un organisme public équivalent à un CREPS (Centre de ressources d'expertise et de performance sportive) qui accueille dans ses installations sportives de nombreux clubs, ligues et comités sportifs de l'île. Le développement des infrastructures sportives a été soutenu au travers de 29 opérations, portées par 18 associations, 8 communes, 3 EPCI pour leurs équipements sportifs (travaux, installations, mobiliers sportifs) à hauteur de **2,5 M€**.

En parallèle à ces aides, la mission équipements sportifs de la Collectivité de Corse poursuit le recensement des équipements sportifs du territoire, par l'intégration progressive des espaces et sites de nature.
Cette mission est également de plus en plus sollicitée dans sa fonction d'accompagnement au montage de projet.

Perspectives 2025

Suite à l'installation fin 2024 de la Conférence du sport, l'année 2025 devrait voir la finalisation du diagnostic et l'élaboration du projet sportif territorial, en concertation avec les acteurs et usagers au plus près de leurs besoins. La territorialisation du service public du sport, amorcée en 2024, permettra en parallèle de mieux accompagner les clubs, les communes et les partenaires dans leur divers projets de développement de la pratique sportive, au bénéfice en priorité des publics qui en sont les plus éloignés.

Focus 2024

Le Relais de la Flamme olympique en Corse

Le 14 mai, 20 000 spectateurs sont venus, dans 9 municipalités, applaudir les « éclaireurs » porteurs de la Flamme Olympique. Plus de 100 personnes, sportifs, artistes, mais également bénévoles des associations, acteurs économiques, jeunes en situation de handicap, ont ainsi porté haut les valeurs de l'olympisme, et fait la promotion de l'activité physique dans les villes, les villages, dans le Pumonte comme dans le Cismonte.

Par la loi du 22 janvier 2002, la Collectivité de Corse conduit des actions en matière d'éducation populaire et d'information jeunesse. De plus, la loi du 27 janvier 2017 lui confère un rôle de chef de file des politiques territoriales de jeunesse.

La politique de la collectivité est définie par son outil de mise en œuvre, le « Pattu di à ghjuventù », adopté en 2018, pour une meilleure adaptation de l'action publique face aux besoins des 11-30 ans. Co-construit avec les jeunes et les acteurs du territoire, le plan d'actions a été approuvé en 2020.

Un règlement, voté en 2022, encadre par ailleurs le soutien et l'octroi d'aides au public cible, au milieu associatif ou aux territoires. Ce règlement a été révisé en 2024 afin d'adapter les dispositifs aux nouveaux usages numériques.

Innovation dans l'accès aux droits pour les jeunes

Afin de renforcer l'autonomie des jeunes et de simplifier leurs démarches administratives, la Collectivité de Corse a engagé une transformation numérique des dispositifs d'aide. En 2024, l'adaptation du règlement des aides a permis d'accompagner la dématérialisation progressive de ces dispositifs, rendant les aides plus accessibles, lisibles et efficaces. Dans cette dynamique, la **plateforme Ghjuventù** a été renforcée pour devenir un point d'accès unique aux aides destinées aux 11-30 ans. Son développement s'est poursuivi avec l'intégration du schéma vie étudiante digitalisé et l'extension du « Pianu Studientinu » en septembre 2024, permettant une gestion entièrement dématérialisée des bourses étudiantes.

L'application Ghjuventù centralise aujourd'hui l'ensemble des dispositifs de soutien, dont :
- Prima Strada (aide au permis de conduire)
- Animazione (formations BAFA, BAFD, BNSSA)
- Mobighjuvani (mobilité internationale)
- Ghjovani in Mossa (soutien aux projets de jeunes)

Un simulateur d'aide innovant a également été intégré, permettant aux jeunes d'identifier rapidement les dispositifs auxquels ils sont éligibles en fonction de leur profil et de leur situation.

14 559 jeunes, sur 18 102 demandes traitées, ont été bénéficiaires d'aides.
10 000 jeunes ont été sensibilisés à travers des campagnes d'information et de prévention.

Ghjuventù facilite l'accès aux droits et luttant activement contre le non-recours aux aides. Son développement continu vise à élargir encore son impact et à répondre au mieux aux besoins des jeunes corses.

Loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse.

Loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

Délibération n°18/113 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 approuvant U Pattu pè a ghjuventù / le Pacte pour la jeunesse.
- Délibération de l'Assemblée de Corse-200673

Délibération n°20/167 AC de l'Assemblée de Corse du 6 novembre 2020 approuvant le plan d'action du Pattu pè a ghjuventù.
- Délibération de l'Assemblée de Corse-219001

Délibération n° 22/004 AC de l'Assemblée de Corse du 27 janvier 2022 approuvant le nouveau règlement des aides en faveur de la jeunesse : u Pattu di a ghjuventù.
- Délibération de l'Assemblée de Corse-225133

Délibération n° 23/098 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2023 approuvant l'installation de la Conférence jeunesse.
- Délibération de l'Assemblée de Corse-238254

Délibération n° 24/054 CP de la Commission permanente du 29 mai 2024 portant sur la simplification du règlement des aides jeunesse : U pattu di a ghjuventu.
- Délibération de l'Assemblée de Corse-240961

La Collectivité de Corse a initié et coordonné un projet de sensibilisation des élèves aux dangers du cyberharcèlement avec notamment la participation de GF Bernardini pour l'association UMANI.

Pérennisation de la politique territoriale de la jeunesse

La Collectivité de Corse renforce son engagement dans une approche territorialisée de la politique jeunesse en assurant le pilotage et la gestion des 26 conventions territoriales de jeunesse en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

Cette démarche vise à garantir une adaptation fine des dispositifs aux réalités locales et à soutenir une dynamique de proximité.

Un réseau structuré d'acteurs de jeunesse est animé et coordonné sur l'ensemble du territoire, avec une offre de formations ciblées selon les besoins identifiés et un accompagnement individualisé dans la conception et la mise en œuvre des projets.

Par ailleurs, la collectivité est pleinement engagée dans le dispositif des territoires éducatifs ruraux, notamment en Casinca-Castagniccia et dans le Nebbiu, afin de favoriser l'égalité des chances et l'accès aux ressources éducatives en milieu rural.

Un exemple concret d'action coordonnée sur un territoire : sollicité par le collège de Luri, le service Information jeunesse a initié un projet de sensibilisation des élèves aux dangers du cyberharcèlement, à la promotion d'usages numériques responsables, au consentement et à l'empathie, qui s'est déroulé pendant plusieurs mois. Ses nombreuses interventions ont été menées en partenariat avec différents acteurs du territoire.
Les élèves de 4ème et 3ème ont réalisé 4 vidéos de prévention qui ont été présentées en fin d'année à tous les élèves du collège, suivies d'un débat.
Cette initiative s'inscrit dans une politique visant à réduire les comportements à risque chez les jeunes et démontre l'engagement de la Collectivité de Corse à apporter des réponses concrètes aux défis posés par le cyberharcèlement, notamment en milieu rural.

L'aide Ghjovanni in Mossa, offerte par la Collectivité de Corse, a rendu possible une expédition scientifique de 15 jours au départ d'Aiacciu à bord d'un catamaran.

Evaluation des actions menées par la direction adjointe en charge de la jeunesse

Dans la perspective de la clôture du Pattu di à Ghjuventù en 2025, la Collectivité de Corse a engagé en 2024 une évaluation des actions menées, en partenariat avec la direction de l'évaluation des politiques publiques. L'objectif était d'identifier les impacts concrets, d'en tirer des enseignements, et de préfigurer le futur plan d'action jeunesse.

Le travail d'évaluation a reposé sur une analyse qualitative et quantitative, avec une collecte de données, des entretiens individuels, des ateliers collaboratifs, et la diffusion d'un questionnaire en ligne, ayant recueilli les avis de 1 600 jeunes. Il a permis de mettre en évidence plusieurs enseignements clés :

- accès direct aux aides : **3 000** jeunes ont bénéficié de dispositifs de soutien, notamment pour le permis de conduire, la formation, l'entrepreneuriat et la mobilité internationale ;
- satisfaction et impact : **93 %** des jeunes accompagnés se sont déclarés satisfaits des dispositifs existants ;
- concertation et dialogue : **11 000** jeunes ont été impliqués dans la co-construction des politiques jeunesse à travers des consultations, des ateliers collaboratifs et évènements (Assises de la jeunesse, Scontri, Café citatini) ;
- territorialisation renforcée : **80 %** du budget de la direction est consacré au soutien des territoires et associations.

Focus 2024

La bourse Ghjovani in Mossa (GIM) pour soutenir les jeunes porteurs de projets. En 2024, à la suite de la création de la plate-forme Ghjuventu, la Collectivité de Corse a enregistré 50 demandes de bourses GIM alors que le dispositif ne rencontrait pas un vif succès jusqu'alors.

Le financement de 4 projets pour un montant de 19 381 €

Le 9 juillet 2024, un jury composé de représentants des services opérationnels de la collectivité a retenu 4 projets :

- Agroforesterie syntropique : création d'une ferme expérimentale régénératrice en Corse, utilisant des techniques agroécologiques syntropiques et permacoles pour cultiver des plantes traditionnelles corses ;
- One day in the mediterranean : sensibilisation du public à l'importance de la biodiversité marine en documentant de manière immersive les rencontres avec la faune et la flore méditerranéennes ;
- Emiciclu : podcast couvrant des enjeux d'actualité, de politique et de société touchant les jeunes corses, allant à leur rencontre et proposant des épisodes de 30 à 45 minutes tous les 2 mois ;
- Parolla : application d'apprentissage de la langue corse, utilisant l'intelligence artificielle pour offrir un suivi.

2.

Acchisu 3

Axe 3

Fà chì a corsica sia un territoriu in punta pè u sviluppu à longu andà è u rispettu di l'ambiente

Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement

Budget de l'axe 3

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement

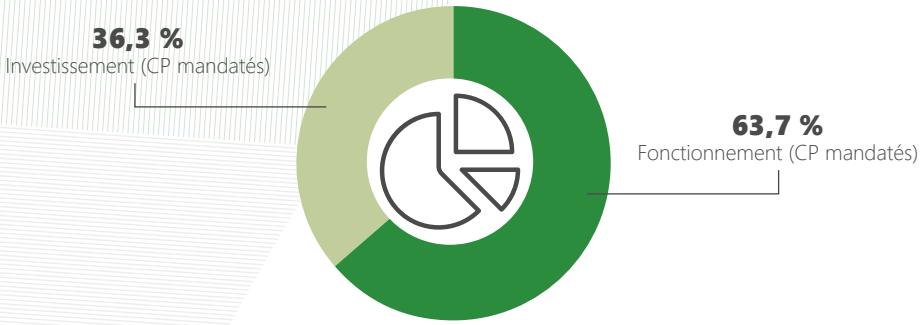

Répartition des dépenses réalisées par politique

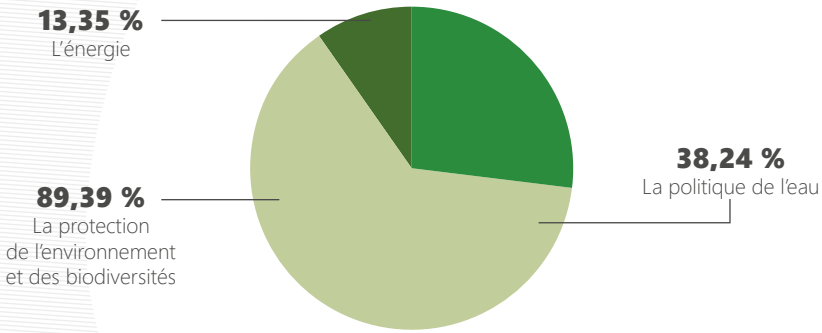

La programmation financière

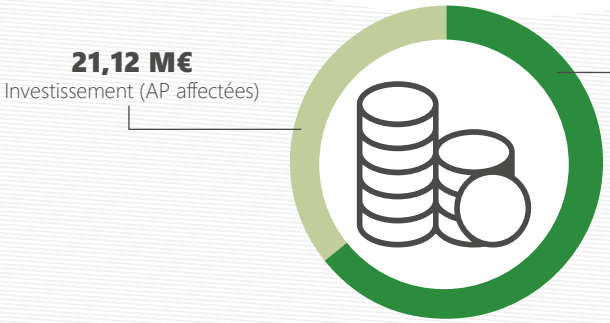

Un taux d'affectation de **99 %** en fonctionnement et de **91 %** en investissement

Dépenses totales de l'axe
CP votés en 2024 :
58 068 456 €
CP mandatés en 2024 :
56 813 215 €
Taux de réalisation **97,84 %**

Total Fonctionnement
CP votés en 2024 :
37 324 804 €
CP mandatés en 2024 :
36 170 989 €
Taux de réalisation **96,11 %**

Total Investissement
CP votés en 2024 :
20 7743 652 €
CP mandatés en 2024 :
20 642 226 €
Taux de réalisation **99,51 %**

Données issues du compte administratif 2024

Cullettività di Corsica | Raportu d'attività | SUNTA | 55

3A | A pulitica di l'acqua

La politique de l'eau

La loi sur l'eau de 1992 a établi l'eau comme patrimoine commun de la nation, nécessitant sa protection et son développement dans le respect des équilibres naturels. La Directive cadre sur l'eau de 2000 vise à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. La loi de 2006 a introduit le principe du « droit à l'eau » et a pris en compte le changement climatique dans la gestion de l'eau.

En Corse, la gestion de l'eau a été sectorisée, chaque usage étant géré de manière autonome. Une approche intégrée est désormais nécessaire pour considérer tous les usages et coordonner les politiques publiques entre elles.

L'accord-cadre relatif au 11ème Programme d'intervention de l'Agence de l'eau, signé en septembre 2019, fixe les modalités de partenariat entre l'Agence de l'eau et la Collectivité de Corse pour six ans. Une enveloppe prévisionnelle de 75 M€ a été dédiée à la Corse pour financer les projets des maîtres d'ouvrage visant à améliorer l'état des eaux. Cet accord-cadre s'est terminé en décembre 2024.

Au cours de l'année 2024, deux rapports d'affectation au Conseil exécutif de Corse et un rapport à l'Assemblée de Corse ont été votés pour un montant total de près de **7 M€** dans le domaine de l'eau. Les principales actions ont concerné :

- la réduction des fuites sur les infrastructures de distribution d'eau potable ;
- les actions favorisant les pratiques économes en eau des services de la collectivité ou des usagers raccordés au réseau public ;
- Les démarches prospectives territoriales pour anticiper les effets du changement climatique ;
- le suivi des prélèvements et des ressources en eau souterraines et superficielles ;
- la communication et la sensibilisation sur la sobriété en eau ;
- la réhabilitation ou la reconstruction de stations de traitement des eaux usées ;
- le traitement des micropolluants en station d'épuration ;
- la sobriété en eau et en énergie des stations d'épuration ;
- la réhabilitation ou la construction de réseaux d'assainissement ;
- la réhabilitation de réseaux d'eau potable ;
- la réhabilitation ou la construction d'ouvrages de stockage d'eau potable ;
- les travaux sur les réseaux de transfert et émissaires ;
- la réhabilitation ou la construction de bassins d'orage ;
- les études et travaux permettant de sécuriser l'alimentation en eau potable pour les populations actuelles ;
- les actions, études et suivi sur les captages prioritaires et ressources stratégiques.
- les actions sur les autres captages ;
- la mise en place d'une gestion efficiente et durable des services d'eau et d'assainissement : autosurveillance, schémas directeurs.

La Collectivité de Corse apporte une assistance technique en ingénierie territoriale dans le domaine de l'alimentation en eau potable, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GeMAPI) aux communes rurales.

En 2024, sept conventions supplémentaires ont été signées avec des communes rurales éligibles au dispositif. Aujourd'hui, **65** communes (sur 211 éligibles) bénéficient de cette assistance technique. Les services ont permis :

- la sensibilisation de sept nouvelles collectivités à l'engagement de démarches d'amélioration, notamment pour la réalisation de leur schéma directeur d'eau potable et la protection réglementaire des ressources ;
- les visites exhaustives des installations de 11 communes ;
- l'accompagnement de quinze procédures de Déclaration d'utilité publique.
- la gestion du patrimoine et l'amélioration des performances avec le lancement et/ou le suivi de 16 études ;

Délibération n°22/174 de l'Assemblée de Corse en date du 25 novembre 2022 le nouveau guide et règlement des aides dans le domaine de l'eau.

Délibération n°19/153 AC de l'Assemblée de Corse, en date du 23 mai 2019) approuvant la convention d'assistance technique de la Collectivité de Corse aux communes et établissements de coopération intercommunale dans le domaine de l'eau.

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 approuvé par délibération n° 21/236 AC de l'Assemblée de Corse le 17 décembre 2021.

Délibération n°22/091 CP de la commission permanente, en date du 27 juillet 2022, approuvant la poursuite du plan pluriannuel de travaux de restauration, d'entretien, de gestion et de valorisation du bassin versant du Taravu.

Délibération n°23/056 AC de l'Assemblée de Corse, en date du 28 avril 2023, portant sur la politique de l'eau.

Délibération n° 24.197 cp de la commission permanente approuvant les tarifs des prestations des laboratoires d'analyses du Cismonte et du Pumonte de la Collectivité de Corse pour 2024.

- le lancement et le suivi de 6 programmes de travaux : réfection et protection de ressources, réfection de réservoirs de stockage, réfection partielle de réseaux de distribution.

Les services d'assistance technique accompagnent également les collectivités dans la recherche de financements.

Dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GeMAPI), depuis 2023, les conventionnements entre la Collectivité de Corse et les Communautés de communes éligibles au dispositif permettent de couvrir l'ensemble du territoire éligible à l'assistance technique GeMAPI (13 établissements publics de coopération intercommunale sur 19, soit **81 %** de la superficie insulaire).

Plans pluriannuels de restauration et d'entretien des milieux aquatiques (PPRE)

L'activité des services a permis :

- la réalisation de 3 expertises de pré-diagnostic pour les Communautés de Communes : Alta Rocca, Costa Verde et Pasquale Paoli ;
- l'accompagnement technique pour l'engagement et le suivi de sept études PPRE confiées à des prestataires extérieurs pour les Communautés de Communes : Calvi Balagne, Celavu Prunelli, Fium'Orbu Castellu, Île Rousse Balagne, Sartenais Valinco Taravo/Alta Rocca, Spelunca Liamone, Oriente ;
- l'aide à l'élaboration du dossier de Déclaration d'Intérêt Général pour la Communauté de Communes Nebbiu Conca d'Oru ;
- le suivi des opérations de travaux de restauration et d'entretien pour les Communautés de Communes du Celavu Prunelli et de la Pieve de l'Ornanu et du Taravu (le Prunelli), post-crues pour Pasquale Paoli.

Sintineddi di a Corsica : système local de prévision de crues et d'inondations

La Collectivité de Corse apporte une assistance technique pour la mise en œuvre d'un système d'avertissement local aux crues. Cet outil s'adresse aux collectivités en charge de la prévention des inondations au sens de la compétence GeMAPI et qui sont éligibles à l'assistance technique.

Sous réserve de faisabilité technique, sa mise en œuvre nécessite une décision volontaire de l'établissement public de coopération intercommunal, sur un territoire qui n'est pas ou n'est que partiellement couvert par la vigilance aux crues assurée par l'Etat (Vigicrue).

En 2024, par la volonté de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu, l'élaboration du second système local de prévision de crues et d'inondation : « Sintinedda di u Fium'Orbu » s'est poursuivi, avec la collecte des données permettant l'optimisation du superviseur de la Collectivité de Corse.

Pour les évènements survenus en février et octobre 2024 sur le bassin versant du Prunelli, la cellule d'astreinte de la Collectivité de Corse « Sintinedda Renosu » a diffusé l'avertissement aux crues suffisamment tôt pour mettre à l'abri les biens et les personnes.
Ainsi, les missions de la cellule d'astreinte d'anticiper, de prévoir et de prévenir les deux intercommunalités (Celavu-Prunelli et Pieve de l'Ornano et du Taravo) ont été respectées. Une communication régulière a été établie avec les personnes dédiées afin de les informer de l'évolution de l'événement (cumuls de pluies, hauteur d'eau, zones à enjeux, évolution de la situation…). Par ailleurs, des bulletins d'informations ont été rédigés à chaque actualisation des prévisions (toutes les 6h).
Par la suite, les agents ont réalisé une expertise post-crue (état des lieux et diagnostic) afin de définir les travaux à entreprendre.

Réseau de surveillance d'intérêt corse

Mieux connaître pour mieux agir doit être le préalable à toute réflexion pour la mise en place d'une politique concrète et efficace. La connaissance des différentes ressources en eau, des activités et des actions exerçant une influence (quantitative et qualitative) sur ces ressources est la base d'une gestion équilibrée, respectueuse des milieux aquatiques et des usages.

Pour ce faire, la Collectivité de Corse ambitionne de mettre en place au niveau insulaire des outils objectifs et cohérents dont un réseau de suivi d'intérêt corse. Ce réseau propre aux cours d'eau insulaires, devra tenir compte de ses spécificités et intégrer les risques inondations, sécheresses et sanitaires (santé végétale et santé humaine) au regard des impacts dus au changement climatique.

En 2024, hérité du « monitoring » mis en place sur le bassin versant du Taravu, venant compléter les stations de mesures sur le bassin versant de la Gravona et celui du Rizzanese, deux bassins versants ont été définis, le Fiumorbu et le Reginu avec la mesure d'indicateurs tels que l'ADN des diatomées (algues unicellulaires), le carbone organique total ou bien encore les températures par mesures en continu, etc.

Taravu Una vaddi in làscita
Une vallée en héritage

Le projet de développement durable de la vallée du Taravu place la naturalité et la préservation du fleuve au centre de la démarche. Aussi, la Collectivité de Corse, les communautés de communes et les communes œuvrent de concert à la poursuite de la valorisation de la vallée, à la suppression des menaces qui pèsent sur le fleuve, à l'aménagement cohérent de l'espace et à l'accompagnement de projets locaux.

Marque/Label de territoire « Taravu Una vaddi in làscita » où la Collectivité de Corse est la structure d'animation. En juin 2024, le site internet de la marque a été créé, et compte plus de 50 « ambassadeurs » en 6 mois.

La Collectivité de Corse y poursuit l'ensemble de ses actions, liées au programme label « rivières sauvages », qui bénéficient d'un arrêté de déclaration d'intérêt général renouvelé en avril 2023 :

- lutte contre la renouée du Japon ;
- réhabilitation et mise en défend des zones de rejets de décharges sauvages ;
- restauration des boisements de berges ;
- création de parcours pédagogiques ;
- gestion écologique de l'étang de Tanchiccia, de la zone humide de Pistigliolo et des plages de Tenutella et du Taravu.

Le Comité d'actions
À travers le Comité d'actions, le mode de gouvernance choisi se situe entre une gouvernance publique locale, où les élus et les collectivités territoriales sont prioritairement engagés dans la définition et le portage des actions mises en œuvre, et une gouvernance multilatérale caractérisée par l'implication conjointe d'une diversité d'acteurs publics et privés dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques locales. Les actions et les projets reposent sur des dynamiques partenariales, aboutissant à une co-construction de l'intérêt général à partir de la diversité des intérêts en présence. Les modalités de régulation ressortent de compromis et privilégient comme outil l'évaluation partagée.

L'activité des laboratoires Pumonti et Cismonte

Le laboratoire d'analyses Cismonte est en charge de la réalisation des prélèvements et des analyses (eaux de consommation, recherche Légionnelles).

- 18 900 analyses d'hygiène publique ;
- accréditation N°1-7349 domaine LAB GTA 23 et LAB GTA 29 (2 paramètres) ;
- agrément sanitaire Legionella : prélèvements et analyses (Notification ANSES du 09/07/21) ;
- volume Analytique : 804 échantillons traités ;
- clients : 34 (Autocontrôles et contrôles officiels).

Il a œuvré en collaboration avec l'association Casgiu Casanu et la chambre d'agriculture et dispensé 159 heures de formation, d'audit et de conseil. Le laboratoire a maintenu ses accréditations COFRAC et ses agréments ministériels.

Le laboratoire Pumonti a maintenu ses accréditations COFRAC : analyses physico-chimiques des eaux ; analyses bactériologiques des eaux ; échantillonnages d'eau et essais physico-chimiques des eaux sur site. Il a également maintenu ses agréments ministériels pour le contrôle sanitaire des eaux et dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.
Le laboratoire a réalisé **1,6 M€** de recette pour un budget géré par le laboratoire de 0,55 M€ et une subvention d'équilibre de 2.5 M€. 50 % du chiffre d'affaires du laboratoire provient des analyses du contrôle légal des eaux, 70 % provient des analyses d'eaux de toutes natures. Le laboratoire collabore avec la Direction départementale des protections des populations, la Direction départementale des territoires et de la mer.

L'Office d'équipement hydraulique de Corse

L'OEHC dans le cadre de sa stratégie opérationnelle 2022-2035 et de sa politique environnementale ambitieuse, s'engage à déployer des projets sur le territoire en optimisant les consommations énergétiques.

Audit énergétique au siège de Montesoru-Bastia

En 2024, un audit énergétique a été réalisé au siège de Montesoro-Bastia, identifiant des solutions pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment et proposant un programme chiffré et argumenté d'économies d'énergie. Cet audit a permis de repérer les potentiels d'économie d'énergie et de mettre en œuvre rapidement des actions profitables, notamment l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures et les ombrières, dont les travaux débuteront au 1er semestre 2025.

Appel à projets de l'AUE et partenariat avec la FNCCR

Cette initiative s'inscrit dans un appel à projets lancé par l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie de la Corse (AUE), en partenariat avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) via le programme SEQUOIA, qui propose un soutien financier sous réserve de la labellisation du projet de rénovation énergétique BBC-Effinergie Rénovation.

La puissance turbinée est estimée à environ 1 MW par an, complétée par une production énergétique renouvelable, notamment photovoltaïque, intégrée aux ouvrages hydrauliques. Les études devraient s'achever en décembre 2025.

Amélioration des performances énergétiques du siège de l'OEHC

Dans le cadre du projet d'amélioration des performances énergétiques du siège de l'OEHC, situé à Montesoro-Bastia, l'étude réalisée a identifié 3 scénarios d'optimisation des performances énergétiques du bâtiment. Le scénario privilégié a été retenu, permettant de lancer la phase opérationnelle au 1er semestre 2025. Cette initiative vise à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment, réduisant ainsi ses coûts énergétiques et son impact environnemental, tout en optimisant le confort et le bien-être du personnel tout au long de l'année.

Le projet : toitures et ombrières

Dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques du siège de l'OEHC, un audit a révélé un potentiel d'amélioration de plus de 60 %. Le scénario retenu permettrait de labelliser le bâtiment BBC-Effinergie Rénovation et d'obtenir une aide financière couvrant 60 % du coût.

Pour l'installation de centrales photovoltaïques sur les parkings et toitures de l'OEHC et de l'ODARC, un schéma d'investissement participatif via ENERFIP est proposé. Un financement de **130 000 €** est réservé aux institutions et citoyens corses, avec une rentabilité élevée selon les priorités de souscription.

Photomontage de l'implantation d'une ombrière sur le parking sud

Rehausse du barrage de Talza (Figari) par l'OEHC et la Cullettività di Corsica

Le projet : « Smart Vallée EAU » au Niolu

Par ailleurs, un axe clé de la Stratégie Opérationnelle 2022-2035, portée conjointement par l'OEHC et la Collectivité de Corse (CdC), concerne la création d'un nouveau périmètre d'irrigation en zone de montagne, dans le cadre du projet « Smart Vallée EAU » au Niolu.

Il est prévu d'exploiter les ressources hydriques de l'Ercu (affluent du Golu) et du lac de Calacuccia pour irriguer, en saison sèche, entre 50 et 100 hectares de terres agricoles grâce à 7 km de canalisation principale et 8 km de réseau secondaire. Ce projet fait l'objet de concertations régulières avec les acteurs locaux : communes, agriculteurs, Comité de Massif, CdC, ODARC, CDA2B, EDF et les services de l'État DEAL, et DDT.

Un pompage estival est envisagé depuis le barrage de Calacuccia et un turbinage hivernal depuis la prise de l'Ercu, avec un accord signé avec EDF en octobre 2024.

L'OEHC a obtenu un droit d'eau estival de 132 000 m^3 par an. Le projet inclut un renforcement du système de pompage-turbinage et une canalisation principale reliant l'Ercu au barrage, permettant de valoriser ce volume d'eau énergétiquement et économiquement.

Les études finales de faisabilité ont débuté en février 2025, parallèlement aux études environnementales et géotechniques. L'objectif est de lancer le marché d'AMO et les études dès juin 2025, pour maximiser la production en turbinant plus de 3,5 Mm^3.

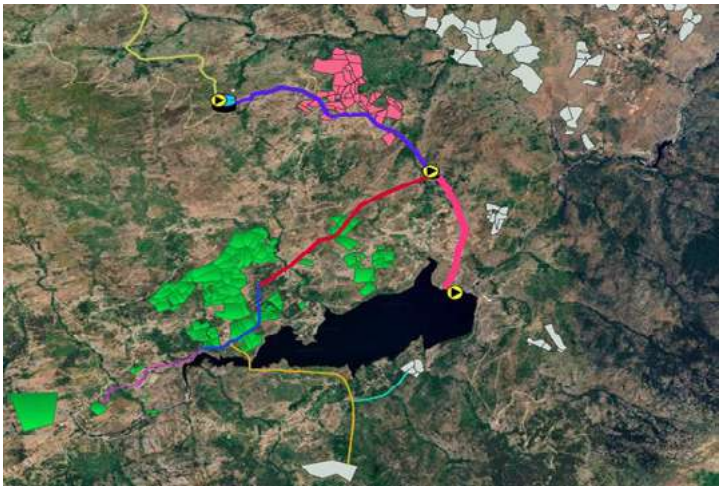

Focus 2024

Travaux de génie écologique en rivières, une 1ère en Corse. En septembre 2024, des risbermes ont été intégrées à mi-hauteur de la berge sur 350 mètres linéaires du fleuve Prunelli, Ces banquettes en bois de châtaignier végétalisées ont été aménagées dans le cadre du Programme pluriannuel de restauration et d'entretien, porté par la Communauté de communes du Celavu Prunelli, en partenariat avec la Communauté de commune de la Pieve de l'Ornano et du Taravo et avec l'assistance technique de la Collectivité de Corse.

Station d'épuration de Corscia : arrêté du CE du 12 novembre 2024 adoptant la participation de la CDC à l'opération à hauteur de 119 000 € sur une dépense totale subventionnable de 595 000 € HT. Les travaux consisteront à réhabiliter la station d'épuration de Corscia et à consolider les ouvrages présentant des signes de détérioration structurelle pour assurer leur pérennité, dans le même temps que des travaux sur le réseau d'assainissement devraient permettre de réduire la plus grande partie des entrées d'eaux claires parasites dans le système d'assainissement.

3B | A prutezzione di l'ambiente è di e biodiversità

La protection de l'environnement et des biodiversités

Au titre de la préservation de la biodiversité, l'Office de l'environnement de la Corse agit en faveur de la protection et à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats ainsi que des milieux naturels et en particulier des zones humides. La mise en œuvre des transferts de compétences liés à la loi de 2002 fait partie intégrante de l'action de l'OEC en matière de préservation du patrimoine naturel insulaire. Véritables outils de protection, ces compétences permettent de mobiliser des leviers à l'échelle locale afin de répondre au mieux aux préoccupations des acteurs.

L'Office de l'environnement de la Corse (OEC) a consacré plus de **6 M€** à la protection et à la gestion de la faune sauvage, de ses habitats et des milieux naturels, notamment les zones humides. À la suite du transfert de compétences de la loi de 2002 sur la Corse, l'OEC assure le suivi des conventions cadre de gestion des **7** réserves naturelles de Corse (RNC), gérées par la Collectivité de Corse, le Syndicat mixte du parc naturel régional de Corse (SMPNRC) et l'OEC pour 5 d'entre elles.

L'OEC organise également les réunions des comités consultatifs, qui participent à la gestion des réserves et délivrent les autorisations nécessaires selon la réglementation. En fin d'année 2023, l'OEC a sollicité l'Office français de la biodiversité (OFB) et Réserves naturelles de France (RNF) pour organiser une session de commissionnement en Corse. Cette session s'est tenue du 27 mai au 7 juin et du 17 juin au 28 juin dans les locaux de l'OEC à Corti. Un suivi des conventions entre le CEN Corse, l'OEC, le Parc naturel régional de Corse (PNRC) et la Collectivité de Corse est organisé. L'OEC accompagne le PNRC dans ses actions d'investissement, avec une allocation de près de 600 000 € pour améliorer les aménagements en montagne et préserver le patrimoine naturel.

L'OEC a développé la base de données GAÏA et mis en ligne une nouvelle interface Web dédiée à la faune sauvage ▸ Faune sauvage de Corse. Il poursuit également ses activités autour de l'Observatoire régional des zones humides de Corse ▸ ORZHC.OEC.

Les plans nationaux d'actions (PNA) en faveur des espèces menacées, mis en place par le MEEDDM, incluent actuellement deux PNA pour les insectes de Corse : « papillons de jour » et « libellules ». Un nouveau plan national en faveur des pollinisateurs et de la pollinisation, co-porté par les ministères de l'écologie et de l'agriculture, sera animé jusqu'en 2026. La région Corse est représentée au Comité de suivi de ce plan via Régions de France.

Enfin, de nombreuses actions et animations transversales ont été réalisées, notamment l'élaboration de guides des bonnes pratiques à paraître en 2025 et la publication d'une newsletter des PTA, dont les 3 premiers numéros sont parus en 2024. Ces publications sont disponibles sur l'interface web « Insectes et autres invertébrés de Corse » ▸ Insectes de Corse.

En 2024, l'Observatoire-conservatoire des invertébrés de Corse (OCIC) a porté plusieurs projets d'Atlas, dont celui des fourmis de Corse déjà publié. La Corse, avec ses écosystèmes isolés et ses taux d'endémisme élevés, est particulièrement vulnérable aux bioagresseurs et espèces exotiques envahissantes (EEE). L'OCIC s'implique dans divers programmes de lutte et de surveillance contre les EEE, notamment les vecteurs de maladies comme les moustiques. Le projet Interreg Maritime ALIEM VIGI piloté par l'OEC a débuté le 31 mars. Il vise à limiter, gérer et surveiller l'introduction d'EEE dans les zones de transport en Méditerranée. Ce projet et renforcer les actions de l'office via des études et suivis sur les EEE, ainsi que de nouveaux outils centralisés par la plateforme transfrontalière ▸ ALIEM-NETWORK.

CEN : délibérations 16/024 AC et 16/273 AC.

PNRC :
- Délibération de l'Assemblée de Corse-199780
- Délibération de l'Assemblée de Corse-214900

RNC : Délibération n°05/279 AC visant à la mise en œuvre des procédures relatives au contrôle de la gestion et au classement des réserves naturelles de Corse.

RNMMR : délibération n°17/229 AC, délibération 24/018 CP et arrêté n° 18/645 CE du président du Conseil exécutif de Corse.

Délibération n°24/176 AC approuvant le plan territorial de lutte contre le crabe bleu.
- Délibération de l'Assemblée de Corse-242915

Espaces naturels sensibles
Délibération n° 25/007 AC du 31 janvier 2025 approuvant le Schéma territorial des espaces naturels sensibles de Corse 2025-2034.
- Délibération de l'Assemblée de Corse-243242

Délibération n° 24/113 AC du 26 septembre 2024 approuvant la convention-cadre de partenariat 2024-2030 relative à la préservation, la gestion et la mise en valeur des espaces naturels du littoral de la Corse.
- Délibération de l'Assemblée de Corse-241933

Inauguration du phare et du sentier de promenade restaurés des Îles di a Pétra.
Un projet majeur de valorisation naturelle et patrimoniale au cœur de Cità di L'Isula, de 3,4 M€, confinancé par la CdC, l'ATC, le Conservatoire du littoral

En 2020, l'augmentation des populations de crabe bleu dans le bassin méditerranéen a conduit l'OEC et la DREAL Corse à définir une stratégie régionale. Depuis 4 ans, l'OEC coordonne le groupe de travail Callinectes sapidus région corse, menant des études scientifiques, des actions de gestion, de sensibilisation et de communication.

En 2024, l'Assemblée de Corse a voté à l'unanimité le plan territorial de lutte contre le crabe bleu américain (2024-2027) et organisé la 3ème conférence interrégionale sur le crabe bleu en Corse, les 21 et 22 novembre, sur le thème « Stratégies intégrées de lutte contre le crabe bleu pour une gestion coordonnée en Méditerranée ».

L'Office de l'environnement de la Corse (OEC) mène actuellement une réflexion sur la chasse insulaire. La commission chasse, réactivée en 2022 vise à résoudre les problèmes récurrents de manière cohérente et pragmatique. L'étude juridique sur le droit de chasse en Corse, commandée par la Fédération régionale des chasseurs de Corse (FDC) et l'OEC, a proposé des scénarios complémentaires, présentés au groupe de travail FDC/OEC le 25 novembre.

Le plan de gestion de la réserve naturelle du massif du Monte Ritondu a été validé le 28 février. À la suite des dégâts de la tempête Ciaran, le calendrier des missions de police et suivis scientifiques a été ajusté. Face aux incertitudes de fréquentation post-tempête, l'OEC a maintenu un dispositif estival important pour gérer les nouvelles problématiques, notamment le bivouac, et le suivi les modifications des pratiques des visiteurs.

Le Conservatoire botanique national de Corse (CBNC) est un outil essentiel pour la biodiversité végétale et fongique de la Corse. Il nécessite des infrastructures et des moyens humains pour poursuivre sa mission.

En 2024, l'Assemblée de Corse a validé à l'unanimité le plan de gestion 2023-2032 de la riserva naturali di i Bucchi di Bunifaziu.

En début d'année, l'archipel de la Maddalena a accueilli le président de l'UAC et son homologue sarde, qui ont signé un protocole d'entente pour la création d'une réserve transfrontalière « Man and Biosphere » (MAB) de l'UNESCO. Le plan d'action de gestion de la fréquentation de l'archipel des Lavezi a enregistré environ 176 000 visiteurs en 2024, soit une baisse de 40 % par rapport à 2021. Les objectifs du plan de gestion RNBB 2023-2032 visent à réduire la fréquentation annuelle de l'île à 200 000 visiteurs d'ici 2026.

Le projet d'aménagement et de restauration écologique de l'île Lavezu a débuté fin mars, avec une fin des travaux prévue pour le printemps 2025.

Durant l'année, le Conservatoire botanique national de Corse (CBNC) a poursuivi les démarches pour doter la Corse de locaux adaptés aux missions d'un CBN, conformément au dossier d'agrément lié au programme Citadella XXI, porté par la direction patrimoine de la Collectivité de Corse. Des avancées notables ont été réalisées, telles que la mise en conservation de l'herbier de madame Marcelle Conrad et le dessin de jardin. Le Conservatoire botanique national de Corse a réaffirmé son rôle en co-organisant les rencontres des conservatoires botaniques nationaux du 1er au 3 octobre, soulignant leur importance pour la connaissance et la conservation de la biodiversité.

Le CBNC est également un acteur clé de la recherche et de la formation, notamment par la co-organisation du DU de mycologie et l'accueil d'une doctorante sur la châtaigneraie. Sur le plan scientifique, les travaux d'acquisition des connaissances écologiques se poursuivent, en s'adaptant aux modifications climatiques et en restant à l'écoute des gestionnaires et acteurs de terrain. Parmi les actions et programmes, on note la production de la stratégie territoriale de conservation des milieux et la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes.

Le CBNC est au cœur des grands programmes de connaissance et de préservation de la biodiversité, tels que Natura 2000, la surveillance de la biodiversité terrestre et la restauration écologique. Il développe son expertise face aux défis des changements globaux, avec des programmes comme Orchamp et le suivi de la flore rare et menacée. Les enjeux d'aménagement et de restauration écologique font de Corsica grana un outil essentiel à accompagner dans son développement. Le CBNC est régulièrement sollicité par la Collectivité de Corse pour des expertises en urbanisme et autres sujets liés à la faune, aux milieux et aux aménagements.

L'UAC est partenaire de la Data Collection Framework (DCF) depuis 2016. Le COPIL national s'est réuni à Bunifaziu en septembre pour préparer le plan de travail 2025-2027. Un rapport conjoint UAC-Ifremer, publié en avril, permet de mieux connaître les pêcheries de Corse et de défendre leurs spécificités. Ce document est disponible sur ▸ archimer.ifremer.fr
L'équipe de gestion des terrains du conservatoire du littoral du Suttanacciu a suivi les travaux d'aménagement du Feu de Madonetta, inauguré le 11 juillet.

Depuis 2020, l'OEC coordonne le suivi de la reproduction du balbuzard pêcheur dans le cadre du plan national d'action. Les résultats montrent une population stable et un taux de réussite de la reproduction maintenu. 10 nids ont été protégés entre le 1er mai et le 31 juillet, grâce aux arrêtés de la préfecture maritime interdisant la navigation autour des nids. Les équipes de l'OEC et du PNRC informent les professionnels et plaisanciers, en mer et depuis la côte, grâce à des panneaux d'information dans tous les ports, de Calvi à Aiacciu.

La politique de la Collectivite de Corse en faveur des espaces naturels sensibles

La collectivité est chargée de protéger, gérer et ouvrir au public les espaces naturels sensibles (ENS). Cette politique vise à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des habitats, tout en contribuant au développement durable. Elle concilie les activités économiques, culturelles, sociales et éducatives avec la préservation des milieux. La maîtrise du foncier et les actions de gestion permettent de concilier les usages avec les objectifs de préservation. De plus, les zones de préemption ENS protègent certains espaces des spéculations immobilières.

Le schéma territorial des espaces naturels sensibles 2025-2034, approuvé à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 31 janvier 2025, définit les grandes orientations pour les 10 prochaines années en matière de stratégie foncière, d'aménagement, d'ouverture au public, d'optimisation de la gestion en conciliant usages et préservation, et de promotion de la gouvernance. 6 sites pilotes, bénéficiant de plans d'aménagement spécifiques, ont été sélectionnés.

Une convention de partenariat pour la préservation, la gestion et la mise en valeur des espaces naturels du littoral de la Corse 2023-2030 a été signée entre le Conservatoire du littoral et la Collectivité de Corse le 29 octobre. Elle s'inscrit dans un cadre stratégique global pour la gestion du trait de côte et la préservation des espaces naturels sensibles (ENS) et protégés du littoral.

La Collectivité de Corse, en collaboration avec l'AUE et l'OEC, a organisé les Assises du littoral de Corse le 6 décembre. Cet évènement a favorisé l'opérationnalité, les échanges, la réflexion sur les solutions, les financements et les innovations.

La gestion de près de 26 000 ha d'espaces naturels sensibles terrestres et maritimes inclut des actions d'entretien, de maintien en bon état des systèmes écologiques fragiles, de suivi de la fréquentation des sites et de missions de police de l'environnement.

En 2024, des actions de police de l'environnement conjointes ont été menées avec divers services. En 2025, la Collectivité de Corse dispose de 8 agents commissionnés et assermentés. La collectivité participe au fonctionnement et à l'investissement des structures gestionnaires des grands sites Conca d'Oru et Îles Sanguinaires - Pointe de la Parata.

Le 29 octobre, les travaux de restauration et de valorisation du site de la Petra ont été inaugurés. Ce projet de 3,5 M€ a été soutenu par la Collectivité de Corse à hauteur de 500 000 €.

La collectivité a émis des avis environnementaux concernant les biens soumis au droit de préemption ENS. En 2024, 82 parcelles réparties sur 12 communes ont été concernées. La collectivité a créé 14 zones de préemption au titre des espaces naturels

33 conventions d'occupation temporaire d'usage agricole, 2 d'usage halieutique et plusieurs autres ont été autorisées. Elle intervient également pour préserver les zones humides et la pêche traditionnelle.

La collectivité a réalisé des études de fréquentation estivale et des suivis scientifiques sur la qualité des eaux des étangs de la plaine orientale et du Cap Corse. Elle poursuit également des programmes de recherche et développement concernant la sécurisation de la plage de Sutta Rocca à Bonifacio. Des projets d'aménagement paysager et de création de jardins partagés et pédagogiques ont été lancés sur plusieurs sites, avec des travaux prévus pour début 2025.

La collectivité anime et met en œuvre des actions prévues aux DOCOBs des sites Natura 2000. Elle sensibilise également le public et les scolaires au développement durable.

Elle réalise enfin des suivis écologiques et des programmes scientifiques en collaboration avec divers organismes. Depuis 2020, la station de baguage de la RNEB a permis la capture de 30 000 oiseaux, avec plus de 260 espèces recensées.

Forêt Spelunca Aitone

La Collectivité de Corse dirige la politique énergétique de l'île en s'appuyant sur le savoir-faire et les missions de l'Agence d'urbanisme et d'énergie (AUE). Elle met en œuvre le Schéma régional climat air énergie (SRCAE), visant l'autonomie énergétique d'ici 2050, ainsi que la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui définit les actions nécessaires pour atteindre cet objectif. Ces actions concernent la sécurité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie. L'AUE est l'agence de référence pour la transition énergétique en Corse.

L'AUE, opérateur de maîtrise de l'énergie (MDE)

L'AUE déploie des dispositifs d'aide et d'assistances technique et opérationnelle sur l'ensemble du territoire. Désignée opérateur MDE par arrêté de la ministre de l'Énergie le 9 octobre 2023, elle a élaboré un guide des primes spécifiques pour 6 actions de maîtrise de l'énergie : rénovation des bâtiments collectifs, rénovation des logements individuels, bois énergie, solaire thermique individuel et collectif, et éclairage extérieur. Ces aides complètent celles déjà versées par l'AUE.

En 2024, l'AUE a travaillé dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) révisée en 2023, avec un protocole d'accord entre la Collectivité de Corse et l'État.

La période de programmation 2024-2028 prévoit :
- 600 GWh d'économies d'énergie dans les bâtiments ;
- l'augmentation de la part des énergies renouvelables à 62 % dans le mix électrique et à 36 % dans la consommation d'énergie finale ;
- la réduction de 410 GWh de consommation dans les transports ;
- la substitution de 210 GWh de carburant par la mobilité électrique et le développement de la filière hydrogène ;
- la sécurisation de l'approvisionnement énergétique de l'île et la sortie définitive du fioul.

En novembre 2024, la 1ère pierre de la future centrale du Ricantu, fonctionnant avec un combustible d'origine végétale, a été posée. La centrale devrait être mise en service en 2028.

Proximité et lutte contre la précarité

En 2024, l'AUE a renforcé sa proximité avec tous les publics à travers une soixantaine d'évènements organisés par elle ou ses partenaires. Cette présence sur le terrain a permis de déployer les dispositifs techniques et financiers de l'AUE. La proximité a également été un levier important dans la lutte contre la précarité, au cœur de la politique de l'AUE.

Délibération n°23/037 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2023 approuvant le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) révisée pour la période 2019-2028. La PPE fixe les orientations et les priorités d'actions en matière d'énergies renouvelables (EnR) et de maîtrise de la demande en énergie (MDE).

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse

Délibération n°23/059 AC de l'Assemblée de Corse du 28 avril 2023 approuvant le protocole d'accord Etat/ Collectivité de Corse pour la mise en œuvre de la PPE.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse

Délibération n°24/056 AC de l'Assemblée de Corse portant adoption du contrat d'objectifs et de performance (COP) entre la Collectivité de Corse et l'Agence d'urbanisme et d'énergie de la Corse pour la période 2024/2028.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse

Un atelier consacré à la précarité énergétique a permis de créer un réseau des acteurs de la détection des ménages touchés par cette problématique

Lutte contre la précarité énergétique des logements

L'action de l'AUE a principalement porté sur la précarité énergétique des logements. En Corse, 20 % de la population, soit 27 000 ménages, sont en situation de précarité énergétique. Pour lutter contre ce phénomène, l'AUE a structuré une nouvelle politique ambitieuse basée sur la rénovation énergétique des passoires thermiques via le programme ORELI pour les logements individuels et des appels à projets dédiés pour les logements sociaux.

Inauguration de la ZAC du Finosellu

En septembre 2024, l'inauguration de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Finosellu a illustré l'engagement de l'AUE. Le bailleur social Erilia a répondu à l'appel à projets « Efficacité énergétique des bâtiments » de l'AUE. La réhabilitation, d'un montant global de plus de 30 M€, a été financée à hauteur de 3,2 M€, cofinancé par l'Union européenne et la Collectivité de Corse. Elle concerne 29 bâtiments, 496 logements et 1 100 habitants, générant 50 % d'économie d'énergie et un saut de 3 à 4 classes énergétiques.

Inauguration de 496 logements sociaux rénovés au Finusellu avec un soutien de la Cullettività di Corsica et de l AUE de 3,2 M€

Conseil de l'énergie, de l'air et du climat (CEAC)

Pour lutter encore plus efficacement contre la précarité énergétique, l'AUE a consacré en novembre 2024 un Conseil de l'énergie, de l'air et du climat (CEAC) à cette problématique. Ce conseil faisait suite à un atelier organisé le 11 juillet 2024, en partenariat avec la DREAL, visant à créer un réseau d'acteurs de la détection.

Réseau d'intervenants

Cet outil réunit tous les intervenants dans le domaine de la précarité et de la rénovation : professionnels de la santé et de l'aide à domicile, élus et techniciens des communes et EPCI, travailleurs sociaux, associations caritatives, ADIL, association ALIS, acteurs institutionnels, conseillers ORELI-MAR, MDPH, France Service, professionnels du bâtiment, bureaux d'études, et La Poste. Les travaux ont débuté à la fin de l'année 2024.

Convention avec l'ANAH

La Corse compte 42 000 maisons individuelles et 57 000 logements collectifs nécessitant des rénovations énergétiques. L'AUE a été mandatée pour élaborer et mettre en œuvre des dispositifs adaptés, par la Collectivité de Corse et par arrêté de la ministre de la transition énergétique, la désignant comme « opérateur MDE » en vertu de l'article L141-5. II. 3 du code de l'énergie.

Dispositif ORELI

Depuis 2016, le dispositif ORELI facilite les travaux de rénovation énergétique en offrant aux ménages un guichet unique et gratuit d'information, de conseil, d'orientation, et d'accompagnement à la rénovation de leur logement, ainsi qu'une aide forfaitaire de 20 000 €, quel que soit le niveau de revenu du ménage. Jusqu'en 2024, deux parcours d'accompagnement coexistaient : un conseiller ORELI pour les aides régionales et un accompagnateur Rénov' pour MaPrimeRenov'.

Convention de partenariat

En mars 2024, une convention de partenariat entre l'ANAH et l'AUE a été signée, visant la convergence des dispositifs ORELI et MaPrimeRénov'. Cela a conduit à la création d'un dispositif unifié d'accompagnement des ménages en rénovation globale et performante (RGP) et à la mise en place d'une plateforme ORELI, avec un numéro unique d'accès et un interlocuteur unique.

Actions en faveur de la mobilité douce

La précarité en termes de mobilité est également une priorité pour l'AUE. En plus de ses actions quotidiennes en faveur de la mobilité douce (développement de l'électrique, vélos à assistance électrique), l'AUE a été désignée en 2024 pilote de TIMS sur l'île (territoires, inclusion, mobilité & sobriété).

Programme de mobilité durable et solidaire

Financé par les Certificats d'économie d'énergie (CEE), ce programme vise à offrir des solutions d'écomobilité aux populations éloignées des services de déplacement adaptés à leurs besoins, en accompagnant les territoires. Selon une étude de l'INSEE, la Corse est la région où la part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée aux déplacements est la plus forte (28 %). Cette dépendance est également problématique au niveau environnemental, puisque la consommation d'énergie liée aux transports représente 52 % de la consommation totale d'énergie de l'île.

Le programme TIMS, consacré à la précarité mobilité, a été lancé officiellement à Lama en octobre 2024

Projet « Vers une mobilité pour tous »

Le projet « Vers une mobilité pour tous » en Corse, soutenu par Mob'IN Corsica et 5 associations, vise à promouvoir la mobilité durable et inclusive. Il propose la location solidaire de vélos et véhicules électriques, des services de transport social et solidaire, des garages solidaires, des formations et des ateliers de sensibilisation.

Objectifs du programme TIMS

Le programme TIMS, lancé le 1er octobre 2024 avec un budget de 500 000 €, cherche à étendre ces initiatives sur tout le territoire corse en professionnalisant et structurant le secteur de la mobilité durable.

Focus 2024

Le salon Energ'isule

L'AUE a organisé les 30 et 31 octobre 2024 le colloque Energ'isule, sur le thème « L'atténuation et l'adaptation au changement climatique des zones non interconnectées ». Depuis 2013, Energ'isule est le 1er évènement dédié aux défis, opportunités et solutions innovantes liés à la transition écologique dans les territoires insulaires. Cette édition a suscité un vif intérêt et rassemblé de nombreux acteurs du domaine de l'énergie, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Energ'isule a réuni les principaux acteurs insulaires du monde institutionnel, économique, universitaire, associatif, ainsi que des experts nationaux et européens, pour débattre des problématiques spécifiques à la transition écologique des îles.

Le salon Energ'isule s'est tenu à Aiacciu les 30 et 31 octobre 2024 en présence notamment de Sylvie Vanoukia, conseillère régionale de Guadeloupe et présidente de la Commission énergie.

3D | E rumenzule è l'ecunumia circulare

Les déchets et l'économie circulaire : des enjeux d'avenir pour la Corse

La Collectivité de Corse, compétente en matière de planification des déchets, a délégué à l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) l'élaboration du Plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD), incluant un Plan territorial d'action en faveur de l'économie circulaire (PTAEC) validé par l'Assemblée de Corse en juillet 2024.

Pour suivre l'exécution du Plan, un Observatoire territorial des déchets (OTDC) a été créé, chargé de l'observation et du suivi de la planification.

Actions pour l'économie circulaire en 2024

Pour anticiper et respecter les prérogatives en matière d'économie circulaire, plusieurs opérations ont été réalisées :

- appel à projets économie circulaire : 40 instructions enregistrées, en cours de discussion et de réadaptation ;
- promotion territorialisée : en partenariat avec la chambre de commerce régionale ;
- séminaire à l'IMF de Borgo : consacré à la loi AGEC, avec des boîtes à outils opérationnelles et une conférence sur la consigne du verre ;
- formations et sensibilisations : mobilisation d'une centaine d'acteurs en webinaire et en présentiel ;
- accompagnements spécifiques : pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire, avec développement d'un cahier des charges et d'un logiciel.

Ces actions favorisent la cohérence dans la prévention et la réduction des déchets, le soutien en ingénierie et financement, et la promotion des lois et règlements pour anticiper les évolutions en matière de transition écologique.

Accompagnement technique et financier

Pour améliorer l'accompagnement technique et financier, l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) a désigné un interlocuteur unique pour chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Cet accompagnement vise à soutenir les intercommunalités et leur syndicat de valorisation (SYVADEC) dans l'atteinte des objectifs réglementaires et du PTPGD.

En 2024, l'OEC a suivi **34** projets, dont 11 ont obtenu un financement soit au titre du Contrat de plan État-Région (CPER), soit au titre des fonds propres de l'OEC.

Suivi des données et développement d'outils de gestion

Pour garantir la rédaction du bilan annuel présenté à la Commission d'évaluation et de suivi du plan, il est essentiel de bien connaître les flux de déchets (DMA, DAE, BTP) ainsi que les acteurs et modes de traitement. En 2024, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé pour actualiser les données du PTPGD, améliorer les méthodologies d'observation des déchets d'activité économique et du BTP, et créer une base de données informatique et une interface internet pour le suivi et la publication des données.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, attribue aux Régions la compétence de planification des déchets, leur confiant la responsabilité d'établir une planification unique pour la prévention et la gestion des déchets sur leur territoire. En Corse, le Plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD) vise à atteindre les objectifs européens et nationaux de réduction des déchets à la source, d'amélioration des taux de tri et de valorisation des déchets.

Principes fondamentaux

Le PTPGD repose sur 2 principes majeurs de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) :

- la proximité : assurer la prévention et la gestion des déchets aussi près que possible de leur lieu de production ;
- l'autosuffisance : disposer d'un réseau intégré et adéquat d'installations de valorisation des déchets recyclables et d'élimination des déchets ultimes.

Orientations stratégiques

La planification de la prévention et de la gestion des déchets s'articule autour de 8 orientations stratégiques :

- cohérence de la prévention sur tout le territoire insulaire ;
- développement et optimisation de la collecte de proximité et du tri à la source ;
- augmentation de la valorisation matière et organique ;
- développement d'une filière pérenne de traitement des déchets résiduels ;
- renforcement de la lutte contre les dépôts sauvages ;
- amélioration de la connaissance et de la planification ;
- création de liens entre les territoires et les acteurs ;
- formation et sensibilisation.

Enquêtes

2 enquêtes ont été lancées pour le rapportage national et européen via l'outil SINOE :

- enquête traitement menée auprès des exploitants des installations de traitement des ordures ménagères en 2023, étendue aux activités de tri des DAE en 2024 ;
- enquête collecte réalisée en 2024 avec des données de 2023.

Observation des différents flux

DMA : mise à jour de la base de données interne en 2024, avec un gain de temps grâce à la similitude des bases de données SYVADEC et OEC.

BTP : mise en place de la filière en 2023 avec 4 éco-organismes, mais les remontées d'informations restent fragiles.

DAE : méthode harmonisée d'observation proposée par l'ADEME et les Observatoires de régions, avec un 1er indicateur intégré au bilan annuel de l'OTDEC en mars.

Déchets dangereux : mise à jour des données des installations soumises à déclaration via BDREP.

Filières REP

Un suivi des données issues des REP et une saisie au fil de l'eau des données transmises par les REP. L'objectif est d'obtenir de l'ADEME l'accès à la base de données pour l'Observatoire du réemploi et de la réutilisation.

Réemploi

L'Observatoire territorial des déchets vise à améliorer le suivi des données liées au réemploi et à la réutilisation au sein des structures de l'ESS.

Une solution informatique pilotée par l'OEC sera ouverte aux structures de l'ESS en mode contributeur pour tracer les flux d'articles destinés au réemploi.

3E | A lotta antivetturiale è a vigilanza sanitaria

La lutte anti-vectorielle et la veille sanitaire

La Collectivité de Corse continue ses efforts de lutte contre les moustiques vecteurs pour réguler et maintenir leurs populations à un niveau tolérable, protégeant ainsi la population des risques épidémiques potentiels liés au paludisme, à la dengue, au chikungunya et autres maladies vectorielles.

La lutte anti-vectorielle (LAV)

Elle intervient au titre de 2 missions :

- une mission d'entretien et de gestion des canaux : les missions d'entretien et de gestion des 80 km de canaux autour de l'étang de Biguglia et en Casinca permettent le maintien d'un bon fonctionnement hydraulique et un drainage des terres ; à ces actions mécaniques, s'ajoutent une gestion de 7 stations de pompages permettant l'évacuation de ces eaux dans l'étang de Biguglia et en mer (Casinca) ;

- une mission de maintien d'ouverture des graus de Biguglia, de Palu et d'Urbinu : le SIO maintien par ses actions l'ouverture entre la mer et l'étang de Biguglia afin d'assurer une oxygénation de l'étang. Le SIO, par ses compétences techniques participent également à d'autres ouvertures de graus notamment sur Palu et Urbinu.

La Collectivité de Corse a été retenu, via une procédure de marché public (2024-2028), comme opérateur par l'ARS dans le cadre des missions suivantes :
- mise en place de réseaux de surveillance de l'Aedes albopictus (moustique tigre) ;
- interventions d'actions de lutte anti-vectorielle autour de cas d'arboviroses.

Les principales actions des services de la LAV ont été les suivantes en 2024 :
- 9 interventions de lutte anti-vectorielle autour de cas de dengue confirmés ;
- 3 interventions autour d'un cas équin de West-Nile ;
- 125 interventions chez les particuliers suite à des appels sur le numéro vert ;
- 800 plaquettes d'information distribuées à la population sur le territoire ;
- 1 intervention par traitement en hélicoptère dans le Pumonte ;
- 2 traitements aérien dans le Cismonte ;
- 2500 ha de marais traités dans le Cismonte, 200 km de canaux et 75 km de côtes rocheuses ;
- ateliers de sensibilisation auprès du jeune public dans le Cismonte ;
- participation avec l'EID à une étude scientifique sur la résistance des moustiques aux traitements.

S'agissant des services des interventions opérationnelles, différentes interventions et travaux d'entretiens ont été effectués :
- 90 journées d'intervention sur les graus (préparation et ouverture) ;
- entretien et gestion de 85 km de canaux ;
- entretien et gestion de 120 km de chemins, pistes et digues ;
- entretien et gestion de 7 stations de pompage.

La veille sanitaire

Concernant l'activité de veille sanitaire, celle-ci est assurée par les 2 laboratoires d'analyses du Pumonte et du Cismonte. En santé vétérinaire, ceux-ci participent à la surveillance épidémiologique et à la détection précoce de foyers et de situations sanitaires à risques par la connaissance du contexte épidémiologique local (trichinellose, brucellose, autre zoonoses...).

Concernant la qualité de l'eau, ils ont en charge les prélèvements et les analyses d'eaux de consommation humaine, d'eaux de baignade, mer, rivières piscines.

Renouvellement de conventions avec des communautés de communes (CAB, Marana Golo et Castagniccia Casinca) établissant la répartition des interventions dans le cadre des compétences espaces naturels sensibles (ENS) et gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI).

En environnement, ils contrôlent les stations d'épuration, assurent le suivi des centres d'enfouissement technique et effectuent les analyses en cas de pollution de toutes natures à demande des communes ou services de l'Etat.

Enfin, sur le plan agroalimentaire, ils réalisent les analyses microbiologiques et physico-chimiques sur les denrées alimentaires (particuliers, monde agricole, entreprises agroalimentaires, restaurations collectives).

Le laboratoire d'analyses Pumonte :

- 1 504 clients, 7 756 dossiers enregistrés, 36 321 échantillons traités ; cela représente plus de 150 000 déterminations réalisées ;
- en santé animale le laboratoire a analysé 23 735 échantillons de sang pour la sérologie provenant des cheptels ovins, caprins, bovins, il a réalisé 32 autopsies et analysé 1 092 prélèvements de biologie vétérinaire (prélèvement dans les abattoirs à la recherche de trichinellose, zoonose…) ;
- en environnement le laboratoire à contrôlé 2 274 eaux de baignades (mer, rivière et piscines), 2 301 eaux issues de station d'épuration, garantissant ainsi la bonne qualité des eaux de notre littoral ;
- le laboratoire est intervenu à la demande des services de l'état sur 6 TIAC (toxi-infection alimentaire).

Le laboratoire d'analyses Cismonte :

- en santé animale, le laboratoire a analysé 67 614 échantillons traités pour la sérologie provenant des cheptels ovins, caprins, bovins ;
- en hygiène publique, le laboratoire a réalisé 838 analyses ;
- en chimie agroalimentaire, le laboratoire a traité 4 528 échantillons traités ;
- en hygiène alimentaire, le laboratoire a analysé 5 949 échantillons traités provenant d'autocontrôle et à la demande de l'Etat (contrôle des carcasses des abattoirs).

Le laboratoire travaille avec l'association des producteurs de fromages fermiers de Corse, Casgiu Casanu, la chambre d'agriculture œuvrant ainsi à l'amélioration des produits issus de la filière laitière ovine et caprine.

Le laboratoire intervient également à titre de conseil : 159 heures de formation, d'audit et de conseil ont été dispensées.

Enfin, le laboratoire a maintenu ses accréditations COFRAC (n°1-6511, n°6510). Tous les agréments ministériels sont maintenus, agrément par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour les analyses en santé animale., agrément par le ministère de l'agriculture.

Le plan régional santé environnement

Le 4ème plan national santé environnement (PNSE), intitulé « Un environnement, une santé », publié le 7 mai 2021, vise à intégrer les liens entre la santé humaine, animale et des écosystèmes dans la démarche « Une seule santé ».

Ce concept reconnaît l'interconnexion entre ces domaines. Le 4ème plan santé environnement pour la Corse (PRSE4), signé le 24 avril et approuvé par arrêté préfectoral, est le fruit d'un processus de co-construction initié en mai 2023.

Il a mobilisé des acteurs territoriaux de divers secteurs : santé, environnement, éducation, agriculture, urbanisme, sport, recherche et société civile. Ce plan répond aux préoccupations locales en tenant compte des priorités régionales, aboutissant à 19 fiches actions.

Focus 2024

L'établissement thermal de Pietrapola

Le projet de réhabilitation de l'établissement thermal de Petrapola a permis de restaurer l'état sanitaire de la source, de construire un chalet thermal et de définir les modalités d'exploitation pour la saison 2024.

Grâce à ces actions, l'établissement a réouvert ses portes le 23 septembre pour 5 semaines, accueillant 17 curistes au total.

La capacité d'accueil a été portée à 6 curistes par heure.

Le personnel, composé d'1 directrice, 2 agents thermaux polyvalents, 1 médecin thermal, 1 infirmière et 1 agent technique, a assuré le bon fonctionnement de l'établissement, agréé pour les cures de rhumatologie.

Les soins proposés incluent aérobains, hydromassages, étuves locales pour les mains et les pieds, et application de cataplasmes de boue. Ouvert 6/7 jours, l'établissement a fermé le 26 octobre pour finaliser les travaux, en vue d'une réouverture début 2025

2.

Acchisu 4

Axe 4

Impignassi à ghjuvore di l'assestu di u territoriu

Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire

Budget de l'axe 4

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement

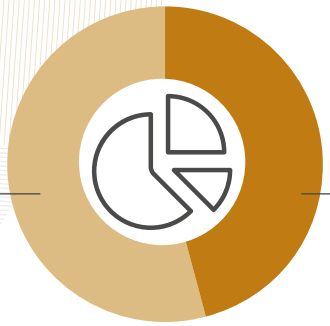

Répartition des dépenses réalisées par politique

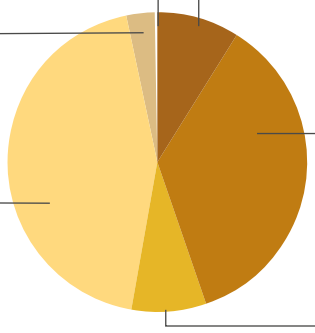

La programmation financière

Un taux d'affectation de **96 %** en fonctionnement et de **91 %** en investissement

Dépenses totales de l'axe

CP votés en 2024 :
153 216 076 €
CP mandatés en 2024 :
152 898 656 €
Taux de réalisation **99,79 %**

Total Fonctionnement

CP votés en 2024 :
70 102 526 €
CP mandatés en 2024 :
69 986 521 €
Taux de réalisation **99,83 %**

Total Investissement

CP votés en 2024 :
83 113 551 €
CP mandatés en 2024 :
82 912 135 €
Taux de réalisation **99,76 %**

Données issues du compte administratif 2024

Issu d'une disposition de la loi montagne, le schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne Corse fixe les orientations stratégiques à mettre en œuvre de façon transversale.

De plus, le volet développement local du programme de développement rural de la corse constitue un second cadre stratégique de mise en œuvre d'une politique en faveur des territoires de l'intérieur.

La mise en œuvre du schéma dans le cadre du règlement des aides a permis de soutenir des projets structurants dans les domaines de la mise à niveau des infrastructures et réseaux, l'amélioration des services de base, le tourisme de montagne, et l'agriculture de montagne

En 2024, 66 projets ont été retenus se traduisant par la mobilisation de **3,14 M€** de Fonds montagne représentant un montant total d'investissement de près de 6 M€ :

- 40 projets d'investissement pour un montant total de de 5,4 M€ dont 2,8 M€ de Fonds montagne ;
- 26 projets en dépenses de fonctionnement pour un montant total de 5,9 M€ dont 368 372 € de Fonds montagne.

Ces financements se sont déclinés autour des 4 axes du schéma selon la répartition suivante :

- **infrastructures et réseaux :** 31 projets soutenus pour un montant total d'investissement de 3,14 M€ dont 1,67 M€ de Fonds montagne. Il s'agit de projets en matière d'eau potable et assainissement, financements intervenant en complément notamment des aides de l'agence de l'eau et de la Collectivité de Corse (extension de réseaux AEP, DUP, compteurs d'eau, GEMAPI) ;

- **services de base :** 15 projets soutenus pour un montant total d'investissement de 418 341 € dont 304 243 € de Fonds montagne. En faveur de la santé, le Comité de Massif a apporté son soutien à l'acquisition de matériel médical pour les communes de Ruglianu et de Livia, à l'acquisition de défibrillateurs pour la commune de Matra et aux travaux et équipement du cabinet médical d'Olmi è Cappella. Dans le cadre de l'axe 2 dédié aux services de base, le comité de massif est également intervenu dans le domaine de l'éducation et la formation, en soutenant 5 projets pour un montant de subvention à hauteur de 115 488 €.

- **tourisme de montagne - patrimoine :** 14 projets soutenus pour un montant total d'investissement de 2,2 M€ dont 1 M€ de Fonds montagne. Le Comité de massif a soutenu 10 projets pour un total d'investissement de 2,18 M€ dont 993 231 € de Fonds montagne. Les projets les plus importants concernent la réfection des passerelles de Codi et de Bussu, l'aménagement d'un réseau intercommunal de sentiers de randonnées pour la CC Marana-Golu, la rénovation des refuges d'Ascu Stagnu et d'Ortu di Piobbu et la création d'une base de location de VTT à assistance électrique à A Sarra di Scupamena.

- **agriculture de montagne :** 6 projets soutenus pour un montant total d'investissement de 224 596 € dont 157 005 € de Fonds montagne. Enfin concernant l'agriculture, 6 projets ont été soutenus avec une participation du Fonds montagne à hauteur de 157 005 €, dont notamment la remise en état de vergers anciens à U Luggu di Nazza dans le cadre du PAT du Fiumorbu Castellu, une étude préalable pour la réhabilitation de la bergerie de Conia ou encore dans le cadre de la mise en œuvre du PAT GR 20, une étude de faisabilité pour la création d'une barre énergétique.

Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne voté à l'unanimité à l'Assemblée de Corse le 24 février 2017 - Délibération 17/050 AC.

Le Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil de 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER.

Les projets soutenus dans le cadre des appels à projets :

- **adressage numérique** qui donne la possibilité aux communes de l'intérieur et de la montagne de mettre en place l'adressage, enjeu essentiel en faveur du déploiement de la fibre et de l'aménagement du territoire communal. 94 projets d'adressage et de signalétique ont été soutenus pour une participation du fonds de montagne à hauteur de 918 479 €.

- **valorisation culturelle et patrimoniale des territoires de l'intérieur** qui vise à encourager les projets favorisant l'apprentissage et l'éducation artistique et culturelle, la transmission, la création, la promotion et la diffusion de la culture. Le Comité de massif a apporté son soutien à la programmation culturelle de diverses associations ainsi qu'à la tenue de festivals. 4 projets ont été soutenus avec une participation du fonds montagne de 121 410 €.

- **hébergement touristique en milieu rural dans l'intérieur et en montagne au bénéfice des projets issus du secteur privé** permet de réaliser des opérations de réhabilitation et de rénovation de bâtisses destinées à développer et diversifier les activités touristiques sur le territoire de communes les plus contraintes, dans la mesure où l'offre touristique est insuffisante. En 2024, le Comité de massif a soutenu 1 projet pour un montant de 227 076 €.

- **filière bois forêt** qui permet aux acteurs publics de construire ou restaurer 10 bâtiments publics intégrant le bois local (soit 3 à 4 projets par an) de manière à participer à la relance de la filière bois et de contribuer à la revalorisation des essences locales issues des forêts durablement gérées. Il permet également aux porteurs de projets privés d'acquérir des équipements en faveur de la filière bois. 3 projets ont été soutenus avec une participation du fonds montagne de 271 362 €.

L'année 2024 a été très largement dédiée aux travaux de restitution de « l'étude sur de l'évolution de l'occupation et des usages des estives sur les 20 territoires que compte la Corse ». Le Comité de massif de Corse dispose aujourd'hui d'un véritable état des lieux qui va permettre de rédiger la Charte de gestion des estives, véritable outil d'aide à la décision. La charte se veut être un document de cadrage de la politique de gestion des estives en Corse définissant des principes fondamentaux, des axes stratégiques ainsi que des objectifs opérationnels. En parallèle, un Comité de massif s'est également tenu en octobre à Corti consacré principalement à la politique de gestion de l'eau sur notre île-montagne et aux problématiques liées aux transferts de compétences « eau et assainissement » vers les intercommunalités. Enfin, le Comité de massif ainsi que les agences et offices ont collaboré à la révision du Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne qui sera présenté à l'Assemblée de Corse en mars 2025.

Accompagnement du milieu associatif

Le dispositif Aiutu associ agit au quotidien afin de répondre aux besoins des territoires et prioritairement des acteurs associatifs, dans la réalisation de leurs actions et/ou projets qui contribuent au développement de l'attractivité des territoires et au renforcement de leurs capacités.

Les principaux enjeux sont de 2 ordres :

- **définir** une politique publique en faveur du milieu associatif, acteur des territoires : l'enjeu est de construire, dans la concertation, une politique publique adaptée permettant de conforter l'initiative associative ;

- **prendre** en compte les associations en tant qu'usager : l'objectif est de comprendre les besoins et les difficultés rencontrées par les associations pour mieux y répondre et ajuster l'accompagnement en conséquence.

L'aide au mouvement associatif sur l'exercice 2024 concerne près de 800 bénéficiaires ; plus de 1 320 projets soutenus et environ 34 M€ d'aides allouées à l'acteur associatif.

Accompagnement des élus locaux

L'accompagnement s'est traduit par l'animation de la **plateforme Paes'idei** et du réseau de l'ingénierie opérationnelle existante en direction des communes et intercommunalités : 8 partenaires externes ont été rencontrés, 9 nouvelles fiches actions rédigées portant à 31 le total des fiches. 76 fiches réalisations ont été élaborées, et 5 lettres d'information relayées sur les réseaux sociaux de la collectivité reprenant l'actualité de la plateforme. Une évolution de la plateforme est attendue pour tenir compte des besoins des élus et leurs suggestions d'amélioration : mises en ligne des aides financières, mise à disposition d'une infographie sur l'action de la collectivité dans les territoires, dans le domaine du social, de la langue corse, et réunions en lien avec la préfiguration des outils sollicités par les expérimentateurs.

L'année 2024 a été marquée par la préfiguration des instances de gouvernance de Paes'idei. Une 1ère réunion, en décembre 2024, a rassemblé 19 participants de différentes directions. Des actions visant à renforcer les dynamiques territoriales et favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs locaux ont été menées : l'organisation des visites apprenantes a ainsi constitué un axe central, permettant de structurer un processus d'apprentissage et d'échange autour de thématiques clés pour le développement territorial. Elles ont impliqué 6 EPCI, mobilisé 14 élus, 7 chargés de développement des EPCI participants, 5 secrétaires de mairie ou responsables de projets de proximité engagés, 7 coordinateurs de tiers-lieux, 1 PETR et 1 animatrice GAL associés.

Focus 2024

Les visites apprenantes ont permis de renforcer les connaissances sur la thématique des tiers-lieux et de découvrir les ressources et acteurs présents sur le territoire. Un thème a été défini : les tiers-lieux et leur rôle de centre ressources pour le territoire en proximité. Trois actions ont été menées sur le Grand Bastia, Spelunca Liamone et Balagna. Un centre ressources numérique pour prolonger l'action a également mis à disposant reposant sur le recueil de documents écrits et audio pour accompagner les projets et une plateforme digitale intégrant études de cas, interviews, outils méthodologiques et bibliographies.

L'aiuti à e cumune, intercumunalità è rughjoni | 4B

Les aides aux communes, intercommunalités et territoires

Le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires, adopté le 29 novembre 2019, permet de soutenir financièrement les territoires dans la réalisation de leurs projets d'investissement grâce à plusieurs dispositifs :

- **la dotation quinquennale (2020-2024) destinée à financer les opérations d'investissement des communes et des EPCI, à l'exception des opérations pouvant être aidées par les règlements spécifiques des politiques sectorielles de la collectivité ;**
- **la dotation école permet aux communes de créer ou de maintenir en état les locaux d'enseignement public du 1er degré ainsi que leurs annexes ;**
- **le fonds de territorialisation vise à soutenir les communes et les EPCI dans leurs projets structurants ;**
- **le fonds de solidarité territoriale mobilisable sur la durée de la dotation quinquennale ; il finance les opérations structurantes des communes de moins de 3 000 habitants et des EPCI de moins de 12 000 habitants ;**
- **le dispositif intempéries et incendies permet d'obtenir une aide à hauteur de 50 % pour des travaux sur des biens non assurables, destinés à réparer des dommages dus à des intempéries pour les communes et EPCI ayant fait l'objet d'une reconnaissance en état de catastrophe naturelle, ou pour des travaux sur des biens non assurables destinés à réparer les dommages dus aux incendies.**

Au cours de l'année 2024, les crédits individualisés, en faveur des communes et EPCI situés en zone rurale au titre du règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires « Territorii, Pieve è Paesi vivi », s'élèvent à **29,8 M€** se répartissant comme suit à différents titres :

- dotation quinquennale, 17 M€ ;
- dotation écoles, 5,26 M€ ;
- Fonds de solidarité territoriale, 3 M€ ;
- Fonds de territorialisation, 3 M€ ;
- dispositif intempéries et incendies, 1,5 M€.

Focus sur quelques projets soutenus en 2024 :

au titre de la dotation quinquennale :

- travaux d'extension du centre technique intercommunal - subvention de 695 257 € au bénéfice de la communauté de communes de Calvi Balagna ;
- travaux de voirie communale - subvention de 215 997 € au bénéfice de la commune de Brandu ;
- travaux d'éclairage des bâtiments administratifs et sportifs - subvention de 150 431 € au bénéfice de la commune de Corti.

au titre de la dotation écoles :

- travaux de construction d'une école maternelle de 10 classes, 2 salles d'activités et d'un réfectoire (travaux et MAO) - subvention de 825 000 € au bénéfice de la commune d'A Ghisunaccia ;
- travaux d'extension de l'école Joseph Balestrini (tranche 1) - subvention de 690 000 € au bénéfice de la commune de Calenzana ;
- travaux de construction d'une nouvelle école - tranche 2024 - subvention de 480 000 € au bénéfice de la commune d'U Mucale ;
- construction d'un groupe scolaire à Molini - Agosta - 2ème tranche - subvention de 393 466 € au bénéfice de la commune d'Albitreccia ;
- acquisition d'un terrain au lieu-dit Vitarella pour implanter le nouveau groupe scolaire - subvention de 400 000 € au bénéfice de la commune d'A Bastilicaccia.

Délibération n°19/438 AC de l'Assemblée de Corse en date du 29 novembre 2019 approuvant le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires - Regulamentu d'aiuti a e cumune, intercumunalita e territorii - territorii, pieve e paesi vivi.

Délibération de l'Assemblée de Corse-213280

au titre du Fonds de solidarité territoriale :

- travaux de création d'un parking à l'entrée du village - subvention de 172 800 € au bénéfice de la commune de Mela di Tallà ;
- travaux d'aménagement de la voirie communale - subvention de 350 000 € au bénéfice de la commune d'U Castellu di Rustinu.

au titre du Fonds de territorialisation :

- travaux de construction d'un groupe scolaire avec plateau sportif attenant - phase n°2 - 2024 - subvention de 2,8 M€ au bénéfice de la commune d'I Prunelli di Fiumorbu ;
- travaux d'aménagement de la marine de Giottani et rénovation des gîtes (1ère partie) - subvention de 215 216 € au bénéfice de la commune de Barrettali.

au titre du dispositif intempéries et incendies :

- travaux de remise en état de la marine de Porto et du village d'Ota suite aux intempéries des 2 et 3 novembre 2023 - subvention de 523 181 € au bénéfice de la commune d'Ota ;
- réhabilitation des ouvrages endommagés par les intempéries du 2 au 5 novembre 2023 - 1ère phase 2024 - pont de Castirla - subvention de 187 500 € au bénéfice de la commune de Castirla ;
- réalisation du pont provisoire de Baliri suite aux intempéries du 2 au 5 novembre 2023 - subvention de 315 322 € au bénéfice de la commune de Corti ;
- travaux de réfection des infrastructures communales suite aux intempéries des 2 au 5 novembre 2023 - subvention de 93 340 € au bénéfice de la commune d'U Salge.

au titre des dotations aux communes urbaines :

- le service développement urbain est en charge des demandes de subventions émanant des EPCI de la communauté d'agglomération de Bastia (CAB) et de la communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA) et de leurs communes membres, ainsi que de la commune de Portivechju ;
- la 1ère individualisation concernait 31 opérations pour un montant total de subventions de 2,22 M€ ;
- la 2nde individualisation a financé 50 opérations pour un montant de 4,78 M€.

Exemples de réalisation :

- le projet d'aménagement du quartier du Marchisacciu sur la commune d'Appiettu, financé pour un montant de 141 052 €
- le projet de la commune d'E Ville di Petrabugnu relatif à l'aménagement de la voirie au hameau de Guaitella d'un montant de 200 000 € pour une subvention de 80 000€.

Le Fonds de la territorialisation a permis de financer 2 opérations importantes :

- le parking Diamant pour un montant de 1,88 M€ - commune d'Aiacciu ;

- le stade Armand Cesari - phase 1 pour montant de 1 M€ - cumunità d'agglumerazione di Bastia.

En 2024 le service développement urbain a intégré des communes supplémentaires issues de la réflexion du schéma développement urbain durable, U Borgu, Lucciana, Biguglia, Corti .

La Collectivité de Corse œuvre dans la lutte contre la spéculation et la dépossession foncière, par l'accession au foncier et au logement ; la prise en considération de la paupérisation d'une part importante des insulaires ; la réduction des inégalités territoriales importantes entre le littoral et l'intérieur de l'île.

Le règlement des aides se décline en 4 axes principaux :

- **soutien renforcé aux communes et intercommunalités** destiné à accroître le parc locatif et à proposer une offre de logements pour les primo-accédants ;
- **renforcement et réorientation de l'aide directe** visant à soutenir l'accès à la propriété des primo-accédants ;
- **renforcement qualitatif et quantitatif du financement du logement locatif social** ;
- **harmonisation et renforcement des dispositifs d'aide au parc privé** dans le cadre des OPAH et des POPAC.

En 2024, **10,37 M€** ont été mandatés au titre des subventions attribuées aux communes, intercommunalités, bailleurs sociaux et particuliers (candidats à la primo-accession à la propriété ou propriétaires dans les OPAH). **9,8 M€** ont été individualisés sur un volume d'autorisations programmées votées au BP de **11,5 M€**.

Le suivi et l'animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC), portés par les collectivités locales, ont été financés à hauteur de **335 338 €** sur un volume d'AE votées au BP de **350 000 €**.

Les chiffres clés :

Le budget primitif est de **11,85 M€**, dont 11,5 M€ en investissement (autorisations de programme AP) et 350 000 € en fonctionnement (autorisations d'engagement AE).

La répartition des individualisations de crédits selon les axes du règlement sont les suivants :

- logements sociaux - aides aux bailleurs et OPH : 241 logements financés à hauteur de 5,36 M€ ;
- logements communaux - aides aux communes et EPCI : 35 opérations financées à hauteur de 2,47 M€ ;
- primo accédants - aides aux particuliers : 59 logements financés pour 1,3 M€ ;
- primes OPAH et aides aux copropriétés : 153 logements financés à hauteur de 660 818 € ;
- suivi-animation dans les OPAH et les POPAC : 335 338 €.

Le nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat - « Una casa per tutti, una casa per ognunu » adopté le 27 septembre 2019 par l'Assemblée de Corse, il a fait l'objet d'une évaluation après plus d'une année de mise en œuvre et a été modifié le 30 avril 2021, en lien avec la réalité du terrain.

La collectivité dispose ainsi d'un outil adaptable permettant de répondre le plus efficacement possible aux enjeux d'une de ses politiques prioritaires.

Délibération n°19-340AC du 27 septembre 2019 de l'Assemblée de Corse adoptant le nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-212149

Délibération n°21-081AC du 30 avril 2021 de l'Assemblée de Corse approuvant la modification du règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-221819

Malgré les fortes contraintes budgétaires, l'année 2024 s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent et témoigne de l'opportunité et de l'intérêt portés au nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu ».

Ce règlement vise à apporter une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et d'accès au logement.

Pour cet exercice, il convient de noter le niveau élevé du soutien au logement social, qui représente cette année 55 % des affectations de crédits d'investissement.

Il est également important de souligner le développement croissant des OPAH et POPAC sur le territoire insulaire.

Ces opérations, généralement menées par les intercommunalités, révèlent un besoin important de soutien pour la résorption de l'habitat indigne, la sortie de la précarité énergétique et l'adaptation des logements à une population vieillissante, surtout en milieu rural.

Néanmoins, la mise en œuvre prochaine des pactes territoriaux devrait permettre à l'AUE de prendre en charge les financements alloués à la rénovation énergétique.

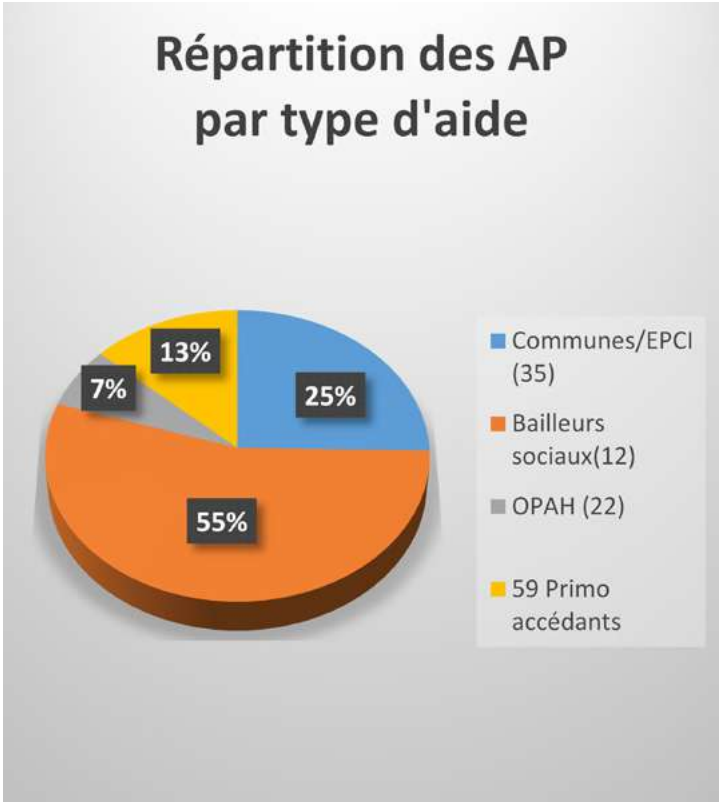

Focus 2024

En matière de création de logements communaux, le projet de la commune de Cuzzà, située en zone rurale, illustre la volonté de maintenir la population vieillissante ou dépendante sur place, grâce à la construction de 5 logements de type « habitat inclusif ».

Le coût total prévisionnel de l'opération est de 1,757 M€.

Le plan de financement est réparti comme suit :
- CdC : 405 680 € (23 %) ;
- État (DSIL) : 1 M€ (57 %) ;
- Commune : 351 420 € (20 %).

L'accumpagnamentu di e cullettività à a pianificazione territuriale | 4D

L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale

Agence de référence pour l'aménagement durable de la Corse, l'AUE est chargée par la Collectivité de Corse de définir et mettre en œuvre, avec les acteurs insulaires, les politiques publiques dans le domaine de la planification territoriale.

A ce titre, elle accompagne les territoires dans la conception de leurs projets d'aménagement, elle assure l'analyse des documents d'urbanisme soumis à l'avis de la Collectivité de Corse et conduit une mission d'observation afin d'anticiper les évolutions du territoire.

Accompagner les territoires dans leurs projets d'aménagement

L'AUE contribue au renforcement de l'ingénierie publique en assistant les collectivités locales dans l'élaboration de leurs projets d'aménagement. En 2024, elle a mené des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation urbaine ou territoriale, générant **174 000 € HT** de recettes commerciales. Les collectivités bénéficiaires incluent le Cap Corse, Luri, Saint Florent, Brando, Corti, et Pigna. L'AUE a réalisé diagnostics, programmations et appui à la passation des marchés, ainsi que les programmations financières.

Contribuer aux avis techniques de la Collectivité de Corse

L'AUE analyse les documents locaux d'urbanisme soumis à l'avis de la Collectivité de Corse, en respectant les objectifs du développement durable du PADDUC. L'observation porte sur l'amélioration de l'accès au logement, la qualité des espaces publics, le zonage d'assainissement, et la requalification urbaine pour répondre aux enjeux climatiques et améliorer la qualité de vie.

Contribuer aux avis techniques de la Collectivité de Corse

L'AUE a adressé 13 contributions à la Collectivité de Corse pour l'élaboration de son avis sur des plans locaux d'urbanisme. Deux d'entre elles concernaient des PLU déjà examinés et ayant pris en compte les observations de la collectivité.

Analyse globale et mise en révision du PADDUC

En 2024, l'AUE a co-piloté l'analyse globale du PADDUC avec la Collectivité de Corse. Le rapport du président du Conseil exécutif concernant cette analyse et la révision du document a été approuvé en novembre 2024.

Une cartographie pour décrire l'occupation et l'usage des sols

L'AUE a commencé à réaliser une cartographie précise de l'occupation et de l'usage des sols en Corse pour les années 2011 et 2021. Cet outil vise à mieux connaître et planifier l'occupation du sol, suivre la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers, et combler les lacunes des données disponibles.

Accompagner les territoires dans leurs projets d'aménagement

En 2024, l'AUE a assisté les collectivités locales dans leurs projets d'aménagement, générant 174 000 € HT de recettes commerciales. Les bénéficiaires incluent le Cap Corse, Luri, Saint Florent, Brando, Corti, et Pigna. L'AUE a réalisé diagnostics, programmations et appui à la passation des marchés, ainsi que les programmations financières. Ce travail sera finalisé en 2025 et renouvelé régulièrement pour suivre les évolutions du territoire.

Contribuer aux avis techniques de la Collectivité de Corse

L'AUE a adressé 13 contributions à la collectivité pour l'élaboration de son avis sur des plans locaux d'urbanisme. Deux d'entre elles concernaient des PLU déjà examinés et ayant pris en compte les observations de la Collectivité de Corse.

Délibération n° 15/235 AC de l'Assemblée de Corse du 15 octobre 2015, approuvant le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC).

Délibération n°21/205 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la méthode relative à l'analyse globale des résultats du PADDUC et de son application notamment du point de vue de l'environnement.

Délibération de l'Assemblée de Corse-224257

Délibération n° 2020-143 AC de l'Assemblée de Corse prenant acte du rapport de suivi et d'évaluation du PADDUC 2017-2019.

Délibération de l'Assemblée de Corse-218202

Délibération n° 23/173 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la convention de partenariat établie dans le cadre de la création de l'Observatoire territorial du logement étudiant de Corse.

Délibération de l'Assemblée de Corse-239493

Délibération n°24/056 AC de l'Assemblée de Corse portant adoption du contrat d'objectifs et de performance (COP) entre la Collectivité de Corse (CdC) et l'Agence d'urbanisme et d'énergie (AUE) de la Corse pour la période 2024/2028.

Délibération de l'Assemblée de Corse-239493

La Club Urba, créé et animépar l'AUE, s'est réuni à deux reprises en 2024

Le workshop organisé par l'AUE en février 2024 avec les étudiants de l'Université de Corse a débouché sur une conférence débat avec des acteurs institutionnels. Ces travaux ont permis de dresser une liste d'actions à mettre en œuvre afin de rendre les territoires plus résilients aux risques.

Analyse globale et mise en révision du PADDUC

En 2024, l'AUE a co-piloté l'analyse globale du PADDUC avec la Collectivité de Corse. Le rapport du président du Conseil exécutif concernant cette analyse et la révision du document a été approuvé en novembre 2024.

Un observatoire dédié aux problématiques d'aménagement et d'urbanisme

L'AUE collecte, met en forme et valorise des données sur les marchés fonciers et immobiliers, les locations de meublés de tourisme, l'urbanisme, la mobilité et les transports. En 2024, elle a publié une brochure sur les marchés fonciers et immobiliers, poursuivi l'acquisition de données sur les locations touristiques, finalisé l'analyse globale du PADDUC, et publié un article académique sur une méthode d'enquête mobilité pour les non-résidents.

Sensibilisation à l'urbanisme durable

L'AUE développe des actions d'information et de sensibilisation à l'urbanisme durable. Elle a mis en place un club urbanisme en Corse pour mettre en réseau les techniciens des collectivités publiques travaillant dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Ce club s'est réuni 2 fois en 2024 pour échanger sur les difficultés, partager les expériences, mutualiser les savoirs et organiser des formations.

Ateliers avec des étudiants

Dans le cadre de sa mission, l'AUE organise des ateliers avec des étudiants pour transmettre des connaissances et diffuser des pratiques aux territoires. En avril 2024, elle a organisé un workshop sur les risques naturels avec l'Université de Corse, incluant une conférence sur les risques. En mars 2024, elle a mené une réflexion sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire Marana-Golu avec les étudiants de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes, suivie en octobre d'une restitution itinérante sous forme de maquettes de projet.

Participation aux évènements

L'AUE a participé aux Assises du littoral de la Corse en décembre 2024, intervenant dans un débat sur l'adaptation des stratégies existantes et un atelier sur la résilience du littoral face aux enjeux climatiques. Lors du Salon Energ'isule en octobre 2024, elle a présenté des stratégies d'aménagement pour la résilience des territoires aux acteurs locaux. L'AUE a également participé activement aux Scontri di i Territorii organisés par la Fondation de l'Université de Corse, intervenant dans des tables rondes sur le logement durable, les données et les risques naturels.

Focus 2024

Signature d'une convention pour un Observatoire territorial du logement étudiant

L'Observatoire territorial du logement étudiant (OTLE) de Corse vise à fournir et partager des données fiables pour faciliter la recherche et l'obtention d'un logement pour les étudiants de l'Université de Corse - Pasquale Paoli. La convention a été signée à Corti en avril. L'AUE, avec l'ADIL, collabore avec 6 partenaires institutionnels : la communauté de communes du Centre Corse, la ville de Corti, la Collectivité de Corse, l'université de Corse, le CROUS, et la Caisse des dépôts et consignations. Les 1ères données ont été recueillies en octobre, et les analyses seront présentées en 2025.

La convention pour la création d'un Observatoire territorial du logement étudiant a été signée en avril.

A prutezzione di e fureste è a privenzione di l'incendii | 4E

La protection de la forêt et la prévention contre les incendies

Propriétaire de près de 50 000 ha de forêts territoriales, la Collectivité de Corse assure à ce titre la gestion des massifs de l'île dans leurs dimensions environnementale, économique, et sociale, en concertation avec l'Office national des forêts, en application du code forestier. L'engagement de la collectivité s'étend également à l'animation de la filière « forêt-bois » en Corse.

En matière de prévention des incendies, dans le cadre de l'art. L3232-5 du CGCT, la Collectivité de Corse finance ou met en œuvre des actions d'aménagement, d'équipement et de surveillance inscrites dans le Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI).

Les forêts territoriales ont bénéficié de moyens significatifs pour leur entretien et leur valorisation, incluant des travaux en régie et des travaux d'investissement. Conformément aux plans d'aménagement des forêts soumises au régime forestier, une équipe de 26 sylviculteurs assure les opérations nécessaires à la maintenance, à la régénération des boisements, à la protection des habitats et des espèces, à l'entretien des limites périmétriques, ainsi qu'à l'entretien régulier de la voirie forestière et des équipements d'accueil du public.

En 2024, **120** chantiers ont été réalisés, incluant des améliorations de peuplements forestiers sur 60 hectares et la plantation de **1 500** jeunes arbres. Par ailleurs, 300 km de pistes forestières, y compris les accotements et talus, ont été entretenus. De plus, 120 hectares de travaux de défense des forêts contre les incendies (DFCI) ont été effectués, et 12 km de parcellaire ont été entretenus.

À moyen et long terme, ces travaux sont indispensables pour renforcer la valeur économique des forêts, permettant ainsi d'approvisionner la filière bois en qualité et en quantité.

Un volume de **24 430 m³** de bois a été vendu en forêt publique, dont 13 300 m³ principalement composé de Pin Laricio (8 700 m³) en forêt territoriale, représentant une nette augmentation par rapport à 2023. Dans cette même forêt territoriale, 26 coupes de bois ont été vendues à des exploitants corses.

En matière de travaux, la remise à niveau du réseau de voirie forestière a représenté un coût de **66 000 €**. Les maisons forestières ont également bénéficié de travaux de nettoyage et de mise en sécurité, pour un montant de 200 000 €. En outre, 80 000 € ont été alloués à l'entretien de 6 maisons forestières occupées.

1ère réunion de la Commission territoriale de la forêt et du bois

Le programme forêt-bois de Corse 2024 à 2029, validé par l'Assemblée de Corse et le ministère de l'Agriculture, constitue un cadre stratégique pour la gestion du milieu forestier et le développement de la ressource bois. Cinq objectifs stratégiques ont été définis : assurer la disponibilité de la ressource, prendre en compte la richesse fonctionnelle de la forêt, renforcer l'offre de formation, la recherche et l'innovation, installer de nouvelles instances forestières, et développer l'économie de la filière bois.

Trois organes de gouvernance ont été installés lors de la 1ère réunion de la Commission territoriale de la forêt et du bois qui s'est déroulée le 12 juillet :

- comité paritaire de l'équilibre sylvo cynégétique territorialisé ;
- comité sylvo pastoral territorialisé ;
- comité territorial observatoire des prix.

Les politiques publiques relatives à la protection de la forêt et à la prévention des incendies font l'objet de deux documents stratégiques :

- Le Programme forêt-bois de Corse (PFBC, Art L122-1 du code forestier), déclinaison régionale du Programme national de la forêt et du bois (PNFB), introduit par la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 et approuvé par le décret n° 2017-155 du 8 février 2017 portant approbation du programme national de la forêt et du bois Ce dernier fixe les orientations de la politique forestière, en forêt publique et privée, en métropole et en outre-mer, pour une période de 10 ans. Le PFBC a été approuvé par l'Assemblée de Corse par la délibération 23/169 du 20 décembre 2023 ;

  ▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-239489

- Le Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI, art. L. 133-2 du Code forestier), voté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse et approuvé par arrêté préfectoral en date du 10/07/2024 dans sa version 3 pour la période 2024-2033. La Collectivité de Corse est notamment pilote de 3 fiches actions stratégiques qui déterminent les axes prioritaires de cette politique publique essentielle.

Le Comité territorial observatoire des prix réuni pour la 1ère fois en novembre, ambitionne de renforcer la communication et la collaboration entre les différents acteurs afin de surveiller l'équilibre technico-économique de la filière bois.

La mise en place d'une « gestion par massif » à Rospa Sorba, permettra également de pouvoir assurer la protection et la valorisation de l'espace forestier en coordination avec les différents acteurs locaux.

Enfin, un dispositif de conventionnement mis en place par l'Assemblée de Corse, permet aux communes forestières contigües aux forêts territoriales, de bénéficier de l'action de la Collectivité de Corse pour des travaux sur leur voirie forestière, permettant d'améliorer leur desserte et ainsi l'accès à la ressource bois (travaux sur Nuceta en 2024).

La pépinière forestière régionale de Castellucciu poursuit ses actions de production d'espèces forestières de pin laricciu, aulne, chêne, érable, frêne, hêtre, sapin, merisier, sorbier, arboricoles de châtaignier, poirier, pommier, figuier, ornementales d'arbousier, myrthe, lentisque et d'espèces lagunaires de tamaris d'Afrique. Elle a renforcé ses liens par voie de convention de culture avec ses partenaires et a maintenu sa présence dans les foires rurales : fiera di a castagna in Bucugnà, di u ficu in i Peri, ghjurnata di a mela in Todda…

Une serre « insects-proof » a été livrée en 2024 ce qui permet aujourd'hui de contrôler la qualité sanitaire des plants produits et de faire face aux nouvelles menaces comme la Xyllela fastidiosa,

La prévention des incendies de forêts et d'espaces naturels

Les travaux du groupe de travail interservices, les représentants de la Chambre des territoires et de l'Assemblée de Corse ont largement contribué aux orientations données dans le nouveau PPFENI 2024-2033. La possibilité de créer des Zones tampons exceptionnelles aux abords des zones habitées a par exemple été rendue possible, à la suite de l'expérimentation menée sur le territoire de Fium'Orbu Castellu.

La Collectivité de Corse est très largement impliquée dans l'ensemble de cette politique publique de 1er plan, et la direction de la forêt et de la prévention des incendies a notamment la charge du pilotage de 3 fiches actions essentielles du PPFENI :

- développer l'emploi intégré du feu au profit de la défense de la forêt contre les incendies (DFCI) et de l'ouverture des milieux (FA7) ;
- garantir l'opérationnalité des ouvrages de DFCI (FA9) ;
- consolider et mutualiser les bases de données SIG (FA17).

La 1ère vise à consolider la cellule d'emploi intégré du feu afin qu'elle ait une action de portée territoriale et dont la vocation dépasse le strict cadre DFCI.

Le programme de travaux assuré par les sapeurs forestiers, permet de garantir l'opérationnalité des ouvrages de DFCI lequel est présenté en Chambre des territoires et approuvé par l'Assemblée de Corse. Ce programme a concerné respectivement en Cismonte et Pumonte des actions de débroussaillement de (1 070 ha, 662 ha), la réfection de pistes (61 km et 192 km DFCI) et le brûlage dirigé (346 ha et 99 ha).

Par ailleurs, diverses actions sont entreprises dans le cadre de marchés de travaux DFCI : la création de 49 points d'eau, la mise aux normes des pistes de Saltu dans les communes d'U Sulaghju et de Soccia, la consultation des entreprises pour la maîtrise d'œuvre des zones d'appui à la lutte sur Bavella, Vellaco et la zone de gestion de combustible de Rospa Sorba. En outre, un investissement important a été consacré au renouvellement des engins, bénéficiant de co-financements.

La réhabilitation de la piste de Currà, longue de 4 360 mètres et incluant un pont historique, a été financée par la Collectivité de Corse, l'Union européenne et l'État.

Enfin, les travaux en cours visent à élaborer et partager, en interservices, une base de données SIG régionale de recensement des ouvrages DFCI (prévus et existants) et des feux passés : ▸ openDFCI.corsica

Les forestiers-sapeurs interviennent dans le cadre des dispositifs feux de forêts. En 2024, ils ont effectué 1 354 patrouilles de guet armé en Cismonte et 1 417 en Pumonte. Au-delà de ces patrouilles, les forestiers-sapeurs ont réalisé 82 interventions, notamment sur des feux naissants, des missions d'accessibilité aux chantiers, des feux tactiques, ainsi que des opérations de télé-pilotage de drones et de commando feux de forêts. De plus, ils sont intervenus sur une 15 missions d'alimentation en eau des zones rurales en situation de crise.

La Collectivité de Corse a accueilli le conseil d'administration de l'Entente Valabre, renforçant les liens avec ce partenaire clé dans la prévention des incendies de forêt. L'évènement a mis en avant des actions essentielles telles que la prévention, la formation, la recherche, et la recherche et développement.

Focus 2024

L'emploi intégré du feu

Une action innovante de prévention incendie à destination des communes forestières : réouverture des milieux. Si le « brûlage dirigé » est une pratique à destination de la DFCI, encadrée par le code forestier, la notion d'emploi intégré du feu est plus large. Elle permet en effet d'utiliser cette technique du brûlage dans le cadre d'ouvertures du milieu à des fins agro-pastorales, faunistiques ou environnementales. Ces actions, souvent situées en estives, ont également une visée pastorale sur des territoires souvent confrontés à la déprise agricole. En 2024, 11 communes ont souhaité établir ce partenariat. Des actions d'emploi intégré du feu ont ainsi pu être réalisées par l'interservices, sous pilotage de la direction de la forêt et de la prévention des incendies, sur les communes d'Arghjusta et de Zicavu.

La Collectivité de Corse s'engage à développer durablement les activités de pleine nature, conciliant autonomie et sécurité, préservation des milieux naturels et fréquentation des sites. Le Plan territorial des espaces, sites et itinéraires (PTESI) et le Plan territorial des itinéraires de promenade et de randonnée (PTIPR) sont les outils clés de cette politique. La direction des espaces et sites de pleine nature, en collaboration avec les acteurs locaux et le Parc naturel régional de Corse, pilote cette initiative.

La mise en œuvre de la politique publique en matière d'activités de pleine nature de la Collectivité de Corse se décline en 2 axes principaux :

- la structuration et la valorisation d'une part ;
- et l'opérationnel d'autre part.

Au niveau de la structuration et de la valorisation des activités de pleine nature, la collectivité est intervenue dans les domaines suivants :

- le développement du réseau de sentiers pédestre inscrits au PTIPR, avec un renforcement de notre action sur le territoire du Cismonte.

  Pour rappel, dans le domaine de la randonnée pédestre, la Collectivité de Corse dispose de près de **1 614,5 kms** de sentiers dans le Pumonte, et **1 058 kms** dans le Cismonte ;

  Au total, **75** dossiers ont reçu un avis favorable pour une inscription au PTIPR « pédestre » en 2024 (4 en 2A, 71 en 2B), ce qui représente un linéaire de près de 22,9 kms dans le Pumonte et de 385 kms dans le Cismonte.

- la mise à jour des sentiers d'ores et déjà inscrits au plan dans le cadre de sa révision (problématique de sécurité, défaut de maîtrise foncière, défaut de gestionnaire) ;

- la réalisation d'avis techniques dans le cadre de dossiers de financement en lien avec les ESI portés par d'autres entités de la Collectivité de Corse notamment dans le cadre des financements du plan avenir montagne du Comité de massif ;

- l'appui technique aux communes et intercommunalité à l'élaboration de projets de sentiers de randonnée ;

  l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'évènements/manifestations se déroulant sur des sentiers du PTIPR (signature de chartes d'utilisation par les organisateurs). **22** chartes ont été ainsi signées avec les organisateurs de trails au cours de l'année 2024 ;

- la valorisation des sentiers de randonnée inscrits au PTIPR par le développement de différents supports : panneaux d'interprétation, élaboration de topofiches, mise à jour du site internet de la direction ;

- la finalisation du Schéma d'orientation générales (SOG) des espaces, sites et itinéraires de pleine nature et sa mise en œuvre. Ce document de cadrage interne a pour vocation de co-construire une stratégie générale relative aux espaces et sites de pleine nature au sein de la collectivité, de ses agences et offices, recenser l'ensemble des actions menées par ces entités en la matière, favoriser la transversalité et définir un cadre d'intervention commun afin d'assurer une action cohérente.

Délibération de l'Assemblée de Corse n°20/135 du 25 septembre 2020 adoptant le Schéma d'orientation générales (SOG) des espaces, sites et itinéraires de pleine nature de Corse.

Délibération de l'Assemblée de Corse-218194

Dans le cadre de ce schéma, l'année a été riche en rencontres aussi bien avec les directions de la Collectivité de Corse, telles que la direction des milieux naturels en charge notamment des sentiers du conservatoires du littoral, de la direction adjointe des sports et des politiques sportives, qu'avec les agences et offices de la collectivité, l'ATC, l'OEC ou encore des partenaires publics tels que le conservatoire du littoral et pour finir les présidents de communautés de communes ayant pris la compétence de l'entretien des sentiers d'intérêt communautaire.

Les rencontres avec les élus ont permis d'inscrire au PTIPR des sentiers anciens, chargés d'histoires et d'intérêt patrimonial, de les sécuriser par le biais de la pose de signalétique et de balises et de les entretenir selon les besoins émis par lesdits élus, en fonction de nos possibilités.

Au cours de l'année 2024, la direction des ESPN a collaboré avec l'IGN afin de permettre dès 2025 la mise à jour des cartes dédiées aux sentiers sur l'ensemble du territoire.

La direction des ESPN est liée au PNRC par le biais d'une convention quinquennale ayant pris fin en décembre. Durant l'année, en vue de la signature d'une nouvelle convention en 2025, un travail a été engagé par la direction des ESPN afin réviser les assises foncières des sentiers du PNRC dont elle assure la gestion (sentiers inscrtis au PTIPR), afin de garantir le droit de propriété d'autrui.

Opérationnalité des actions :

- l'entretien des sentiers par le biais de ses agents - les agents de protection de l'environnement (92 APE sur l'ensemble du territoire dont 85 agents dans le Pumonte) : débroussaillement, élagage, tronçonnage, balisage, épierrage, réalisation ou restauration d'emmarchement, traitement de l'assise des chemins, … ;
- l'entretien et la restauration du petit patrimoine bâti associé aux sentiers de randonnée : calades, murets en pierres sèches, aires à blé, de fontaines ;
- la réalisation d'ouvrages d'art (passerelles, aqueducs, etc…)

Dans le cadre de ces missions, **1 300 kms** de sentiers ont été entretenus et **500 kms** balisés dans le Pumonte par les APE. 87 poteaux de signalétiques directionnelles implantés et 1 150 kms de contrôles sécuritaires et d'analyses foncières réalisées par le service ingénierie.

Dans le Cismonte, **350 kms** de sentiers pédestres entretenus par les APE et notre prestataire de services. **270 kms** balisés. 216 poteaux implantés et 230 kms se sentiers ayant fait l'objet d'analyses foncières par le service ingénierie.

Ces interventions permettent ainsi d'améliorer, d'accroître et de pérenniser l'offre en matière de randonnée tout en participant à la préservation et la mise en valeur des espaces naturels sensibles, cours d'eau et autres zones humides. Elles concourent à l'objectif prioritaire de protection de l'environnement et de promotion d'un usage durable des ressources en protégeant et promouvant le patrimoine culturel et naturel de notre territoire.

L'Office foncier de la Corse (OFC) a été créé par la loi n°2014-266 du 24 mars 2014 dite loi ALUR, il figure au code général des collectivités territoriales (CGCT). Bien qu'institué par la loi, il est né de la volonté de la Collectivité de Corse de se doter d'un outil de maîtrise foncière.

Les collectivités locales de toutes strates et de toutes tailles, les bailleurs sociaux, les aménageurs, l'Etat, la Collectivité de Corse s'appuient désormais sur l'Office foncier de la Corse et reconnaissent la valeur de l'expertise qu'il leur apporte. Dans le contexte de pression foncière et immobilière que connait la Corse, phénomène qui s'est amplifié ces dernières décennies, la période qui s'engage pour l'Office foncier doit permettre de maintenir et de consolider ses actions afin de contribuer davantage à enrayer la dépossession et de permettre l'accès au logement des Corses, mais aussi de se projeter sur de nouvelles missions.

Face aux difficultés structurelles qui pèsent sur le développement de l'offre de logements en Corse alors que les besoins sont grandissants, l'Office foncier de la Corse a maintenu avec volontarisme son action dans ce domaine qui constitue une priorité.

L'Office foncier de la Corse a acquis pour près de **4,3 M€** répartis sur 12 portages. Son conseil d'administration a délibéré sur un certain nombre de projets qui sont toujours en cours d'instruction chez les notaires et qui devraient aboutir à une acquisition dans le courant de l'année 2025, pour un montant de plus de 1,5 M€. De nombreuses rétrocessions ont été réalisées, ce qui lui a permis de récupérer un montant dépassant les prévisions, atteignant environ 4 M€ contre les 2,4 initialement budgétés.

À la fin 2024, l'Office foncier de la Corse a engagé la totalité de l'enveloppe PEI et a mobilisé au total plus de **40 M€** dont :

- 22 M€ ont été consacrés au PEI ;
- 10,2 M€ d'emprunt ont été accordés pour le Cézanne à Bastia ;
- 2,3 M€ d'emprunt pour Portivechju ;
- plus de 5 M€ d'amende ont été engagés pour les projets de solidarité renouvellement urbain (SRU 2A et 2B), à destination de création de logements sociaux pour les villes d'Aiacciu, Bastia, Portivechju, Bunifaziu. Le PEI est utilisé au fil des rétrocessions.

Par ailleurs, l'Office est aussi appelé à intervenir sur d'autres types d'opérations, notamment, pour la création de logements communaux, infrastructures publiques, réserves foncières grâce à l'enveloppe de la taxe spéciale d'équipement (TSE).

La TSE a notamment permis d'acquérir une maison pour réaliser un logement communal sur la commune d'Ampriani (23 habitants) pour 67 000 €, ou encore un bâtiment et un terrain à Pinu (154 habitants) pour installer un bureau de poste, les bureaux de la mairie et une salle polyvalente pour un montant de 712 000 €.

On peut citer encore l'acquisition et le portage d'une maison pour le compte de la commune de Carbuccia (380 habitants) pour un montant de 375 000 € en vue de l'installation d'une structure d'accueil pour personnes âgées. Plus de 80 % des portages aux communes sont financés par la TSE.

Le montant du stock représente le montant total des acquisitions réalisées par l'Office foncier depuis le 1er janvier 2016, diminué des rétrocessions déjà effectuées, à savoir : Belgudè, Bastia Ilot de La Poste, Pitrusedda, Palasca, A Valle di Campulori, Ciamanaccia, Aiacciu, A Curbaghja, Ciamanaccia, U Lugu di Nazza, Rusiu, Antisanti, U Viscuvatu, Carbuccia, Cuzzà, L'Isulacciu di Fiumorbu, Lavatoghju, Suddacarò, Fughjichja, L'Olmu, Patrimoniu, E

L'Office foncier de la Corse : une action au service des communes et intercommunalités.

Il prend la forme statutaire d'un Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) et fait partie des 8 établissements publics de la Collectivité de Corse qui sont autant d'outils au service de l'aménagement de l'île.

Ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée de Corse par délibération n°14/197 AC du 5 décembre 2014 et modifié par délibération n°19/279 AC du 26 septembre 2019.

Le Cézanne à Bastia

Ville di Parasu, Pinu, Galeria, Carbuccia, Lumiu, Furiani, U Musuleu, Canale di Verde, Ochjatana, Vighjaneddu, Tuminu, Aiacciu, Chjatra, Linguizzetta, E Cristinacce, U Spiluncatu, Palasca, U Sulaghju.

Le montant total du stock actif au 31 décembre s'élève à **43 M€** pour 42 portages.

L'office gère également des locations situées à U Pitrosu, Chjatra, Portivechju, Prunelli di Fiumorbu, Sartè, Ulmiccia, Pinu, Ortiporiu...

L'Office foncier a continué à superviser activement la gestion des appartements des 78 familles du Cézanne à Bastia et suivi l'entretien des espaces communs.

La spéculation immobilière et foncière en Corse entraîne une augmentation significative des prix, rendant difficile l'acquisition de logements pour les ménages modestes et primo-accédants.

La Collectivité de Corse et l'Office foncier de la Corse souhaitent favoriser la création de logements abordables pour répondre aux besoins des ménages corses. Un cahier des charges anti-spéculation a été rédigé en 2024 et sera présenté aux différentes instances en 2025.

Ce cahier de charges a été réalisé par un groupe de travail anti-spéculation constitué à la demande du président de l'Office foncier de la Corse et composé d'un membre de chaque groupe présent à l'Assemblée de Corse. Les réunions et contributions de chaque participant ont permis la rédaction du cahier des charges anti-spéculation qui sera présenté aux différentes instances dans le 1er trimestre 2025.

Dans le cadre des biens portés par l'Office foncier pour le compte des collectivités l'application du règlement d'attribution des logements en primo-accession sera obligatoire.

Le porteur de projet, l'Office foncier de la Corse et la Collectivité de Corse entendent favoriser l'acquisition des résidences principales.

Aussi, seules les personnes physiques ayant un projet de résidence principale seront admissibles. Plusieurs critères sont définis et pondérés et l'attribution des biens sera effectuée en fonction du nombre de points obtenus.

De plus, pour éviter toute spéculation, le porteur de projet, la Collectivité de Corse et l'Office foncier de la Corse ont décidé d'établir des clauses anti spéculatives qui seront incluses dans chaque acte notarié : destination du bien, inaliénabilité du bien, dérogations au principe, pacte de préférence d'une durée de de 15 ans.

Focus 2024

Le cycle complet du blé à Pigna

L'ancienne menuiserie de Monsieur Ruspini, artisan reconnu dans la région pour ses multiples réalisations a été acquise par l'Office foncier en décembre pour le compte de la commune de Pigna. La commune a pour projet de transformer cet espace composé de plusieurs bâtiments en espace mixte pouvant accueillir du public avec notamment un pôle boulangerie qui mettra en pratique le cycle complet de blé cultivé localement en déclinant toute la fabrication de la farine, au pains et pâtisseries... Ce projet sera en étroite relation et en continuité de la CasAgriCulturale, la mise en valeur des métiers de l'artisanat, mais également des logements communaux... Ce projet qui allie le travail agricole au développement économique tout en promouvant le dynamisme local.

2.

Acchisu 5

Axe 5

Migliurà l'infrastrutture è l'offerta di servizii

Améliorer les équipements structurants et l'offre de services

Budget de l'axe 5

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement

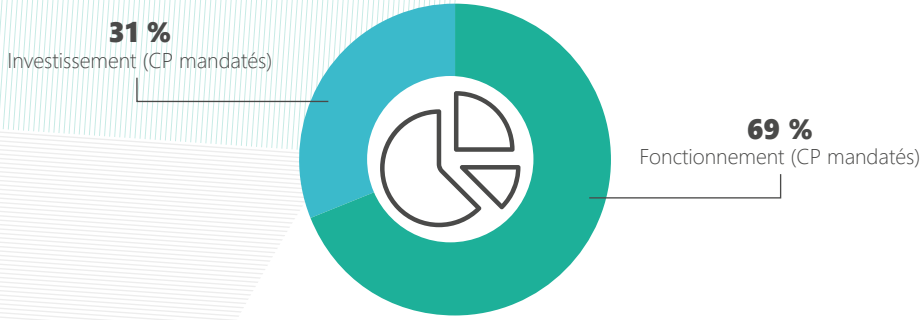

Répartition des dépenses réalisées par politique

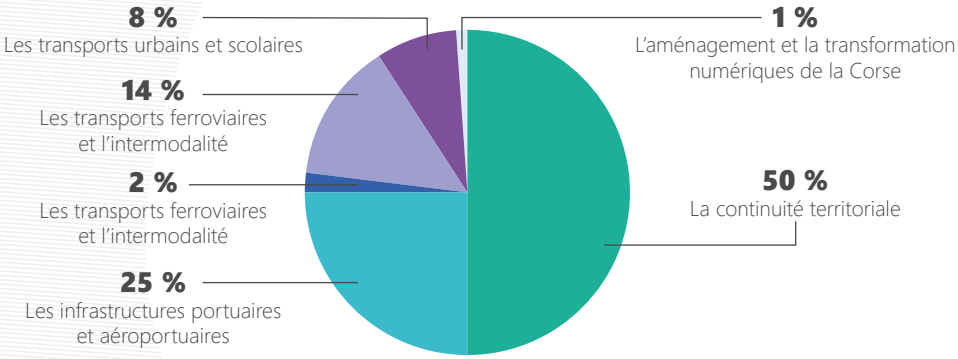

La programmation financière

Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **49 %** en investissement

Dépenses totales de l'axe
CP votés en 2024 :
376 920 568 €
CP mandatés en 2024 :
376 335 827 €
Taux de réalisation **99,84 %**

Total Fonctionnement
CP votés en 2024 :
259 501 546 €
CP mandatés en 2024 :
259 232 226 €
Taux de réalisation **99,90 %**

Total Investissement
CP votés en 2024 :
117 419 022 €
CP mandatés en 2024 :
117 103 601 €
Taux de réalisation **99,73 %**

Données issues du compte administratif 2024

5A | A cuntinuità territuriale
La continuité territoriale

Dans le secteur aérien comme dans le secteur maritime, l'exécution des choix politiques en termes de transports extérieurs est réalisée par l'Office des transports de la Corse dans l'intérêt du service public, de la Corse et des corses, avec une gestion optimale de l'argent public, tout en garantissant des normes sociales et environnementales élevées.

L'OTC continue de s'assurer du respect de l'exécution des différents contrats. La montée en compétences des services, ainsi que le renforcement des équipes avec l'arrivée d'un contrôleur de gestion, permettent d'aller encore plus loin dans la notion de contrôle.

Contexte général
L'année 2024 fut marquée par une instabilité politique nationale, perturbant les services publics et l'économie. L'incertitude autour du dossier de la dotation de continuité territoriale et la crise sociale ont eu un impact sur l'exécution des services et l'activité économique et commerciale générale. Cette année a vu la mise en œuvre des 1ères conventions de la délégation de service public (DSP) aérienne pour la période 2024-2027.

Le secteur aérien

La desserte aérienne de service public (DSP) / 2024-2027
Les nouveaux contrats ont débuté le 1er janvier 2024 pour les lignes bord à bord, et le 25 mars 2024 pour les lignes Paris-Orly. Cette nouvelle DSP est marquée par l'évolution des OSP et notamment de leur périmètre.

Les comités et réunions
- L'OTC a organisé 2 réunions de lancement pour rappeler aux délégataires les attentes tout au long de la durée des contrats.
- 53 comités de suivi opérationnels (CSO) ont été tenus, traitant des défis tels que les conditions météorologiques défavorables, les problèmes techniques et les mouvements sociaux.
- 2 comités d'analyse des programmes prévisionnels ont eu lieu pour chaque saison IATA, permettant à l'OTC de vérifier que les programmes respectaient les obligations de service public (OSP) en termes de capacité, de fréquence et d'amplitude horaire.
- 6 comités de suivi économique, écologique et juridique (CSEEJ) ont permis d'analyser les comptes d'exploitation prévisionnels (CEP) réactualisés transmis par les compagnies délégataires, ainsi que divers éléments financiers.
- Enfin, le comité d'analyse et d'examen des conventions s'est réuni en fin d'année afin d'examiner les rapports d'exécution de l'année d'exploitation 2023, la clôture de la DSP 2020-2023, et la prolongation sur Paris-Orly en 2024.

Des éléments chiffrés
Le nombre de passagers a augmenté sur tous les aéroports, très légèrement sur Bastia, de 9,4 % sur Calvi et de 12,6 % sur Figari en comparaison à 2023.

Les performances des différentes lignes aériennes ont été variées.
Sur Nice, Bastia a enregistré le meilleur coefficient de remplissage avec 85,1 %, tandis que Calvi a affiché le taux le plus bas avec 68,5 %.
Sur Marseille, Bastia se maintient à un coefficient de remplissage raisonnable autour de 80,1 %.
Sur Paris-Orly, Aiacciu a le meilleur coefficient de remplissage avec 81,9 %, suivi de près par Figari.

Les paiements relatifs à l'année d'exploitation 2024 se sont élevés à **120 M€**.
Les frais de commande publique (AMO, audits, conseils, huissiers) ont été de 410 561 €.

Délibération n°23/054 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2023 approuvant la révision des OSP du 01/01/2024 au 31/12/2027.
▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-237193

Délibération n°24/017 AC de l'Assemblée de Corse du 29 février 2024 approuvant les délégations de service public pour l'exploitation, à compter du 25 mars 2024, de services aériens réguliers entre les 4 aéroports de Corse, Aiacciu, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et l'aéroport de Paris Orly d'autre part, en conformité avec les obligations de service public imposées par la délibération n° 23/054 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2023.
▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-240123

Délibération n° 24/159 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2024 prenant acte du rapport d'information relatif à la décision adoptée par la Commission européenne au sujet des délégations de service public (DSP) maritimes 2023-2030.
Cette décision valide les aides d'Etat octroyées par la France aux 2 délégataires, dans le cadre des 5 contrats de délégation de service public maritime en Corse pour la période 23-30. Elles sont déclarées compatibles avec le marché intérieur aux termes de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-242898

Le tarif résident
Au 31 décembre, **226 408** personnes sont accréditées.
Le taux de renouvellement est plus important que le taux de création. Depuis la mise en place de ce tarif, le nombre de voyages effectués par des résidents accrédités est en augmentation en 2024.

Le recueil des données tarifaires
Le service a procédé à de nombreuses simulations tarifaires à diverses périodes et sur toutes les lignes.
Il apparaît que les tarifs sont respectés, malgré l'augmentation régulière constatée des taxes et redevances : une augmentation entre 7,97 € et 11,48 € est enregistrée sur chacune des lignes.

Le secteur maritime

Le suivi de l'exécution de la DSP
L'année 2024 a été la 2ème année d'exploitation des contrats de la DSP 2023-2029.
Outre le respect du contrôle des obligations, cette année a été axée sur la recherche d'économies et de limitation des risques, avec un gros travail notamment sur les ETS.
Tout au long de l'année, le service a affiné ses moyens de contrôle auprès des délégataires.

Les comités
- 53 comités de suivi opérationnels (CSO) ont été organisés pour améliorer la gestion des crises et la circulation de l'information entre tous les acteurs aéroportuaires.
- 6 comités de suivi économique, écologique et juridique (CSEEJ) ont permis d'analyser les comptes d'exploitation prévisionnels (CEP) réactualisés et les impacts financiers des différentes réglementations et de l'évolution du cours du carburant, d'évaluer les conséquences des arrêts techniques.

Des éléments chiffrés
2 421 traversées ont été effectuées, soit 34 de plus qu'en 2023, avec 19 rotations supplémentaires et 21 traversées annulées.

Le contrôle des horaires des traversées montre une satisfaction de 91,11 % pour La Méridionale et de 95,30 % pour la Corsica Linea.

Bastia a enregistré la plus forte activité de fret avec 885 663 mètres linéaires (ML) transportés. La compensation financière versée en 2024 s'est élevée à près de 106 M€.

Les mois d'été et le mois d'octobre obtiennent globalement les meilleurs résultats.

La représentation de la part de marché fret, sur le trafic global est de 55,44 % pour la Corsica Linea et de 16,94 % pour La Méridionale.

Le port de Marseille est la destination fret la plus importante avec 72,36 % de part de marché.

Le montant de la commande publique versée a été de 552 820 €.

Le dispositif fret
Le dispositif fret a soutenu l'économie corse, avec une augmentation de plus de 16 % des exportations de vin, bière et eau, et une hausse de 7,14 % des importations de matières premières (emballages, porc, lait).

2 réunions ont été organisées par l'OTC avec les agrumiculteurs, les représentants des transporteurs et les délégataires afin de faire un bilan sur la saison passée et organiser la saison à venir. Les agrumiculteurs sont optimistes pour l'avenir, notamment avec l'ouverture de l'usine de transformation d'agrumes en jus.

Les aides financières versées pour le dispositif fret se sont élevées à près de 2 M€.

Focus 2024

OSP'AIR
Un outil de contrôle des programmes dans l'aérien a été développé en interne.

ENVIRONNEMENT
Un 2ème navire au GNL, pour la Corsica Línea, sera livré en 2025, renforçant le verdissement de la flotte des délégataires, afin d'être en adéquation avec les nouvelles normes environnementales, notamment le passage en zone SECA en Méditerranée.

5B | L'infrastrutture stradale
Les infrastructures routières

La Collectivité de Corse assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie de l'île. Le réseau routier constitue l'un des éléments les plus importants du patrimoine public de la Collectivité de Corse, d'une valeur de plusieurs milliards d'euros, avec plus de 5 000 kms de voirie.

La politique de gestion et de modernisation du réseau routier poursuit les objectifs suivants :

- **le désengorgement des centres urbains ;**
- **le développement des modes de déplacement doux ;**
- **l'amélioration des conditions de circulation sur les axes principaux ;**
- **l'accessibilité de tous les territoires par la remise à niveau et la modernisation des réseaux secondaires.**

Le 2ème axe de gestion stratégique, la maintenance du réseau, vise l'entretien et la conservation du réseau routier. L'exploitation du réseau est assurée pour une large part en régie par les services des routes de la collectivité, notamment le débroussaillage, le fauchage et la viabilité hivernale.

En matière d'investissements, l'année 2024 a été marquée par les réalisations suivantes, autour des grands centres urbains et sur les réseaux secondaires, pour un montant de **80,2 M€** :

Le Grand Aiacciu

Amélioration de la circulation

- achèvement des études préalables relatives au projet de la « pénétrante Est d'Aiacciu » - section 1 ; poursuite des acquisitions foncières et études portant sur les sections 2 et 3 ;
- réalisation des expertises écologiques, études hydrauliques, géotechniques, paysagère et acoustique pour l'aménagement de la liaison au lieu-dit Vittulu
- démarrage de l'opération d'aménagement des carrefours de Vulpaghja, Piscia Rossa et Picchju ;
- poursuite des études pour la mise à 2x2 voies de la section giratoire de la Gravona-Mizana.

Développement de la voirie douce

- finalisation des études pour le prolongement de la voie jusqu'à A Bastilicaccia - section 2 ;
- voie verte des Sanguinaires : achèvement du tronçon Trottel-cimetière et des études Scudo-Parata ;
- création de l'aménagement cyclable du fond de baie.

Le Grand Bastia

- poursuite des travaux de création de la voie nouvelle Bastia-Furiani ;
- poursuite des études relatives à la dénivellation du giratoire de Tragone (ex RT 11) - Biguglia ;
- poursuite des études de maîtrise d'œuvre relatives à l'opération de rénovation du tunnel de Bastia ;
- approbation de l'opération de requalification de l'ex-RD 464 « Route impériale ».

Délibération n°17/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel d'investissements relatif aux infrastructures de transport pour la période 2017-2026.

Délibération n°19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traverse d'agglomération.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-210966

Code général des collectivités territoriales, article L.4424-21.

Code de la voirie routière, articles L.131-1 et suivants.

Sur les axes de liaison, les politiques d'investissement (études et travaux) ont été poursuivies sur plusieurs axes du réseau routier :

- o création de créneaux de dépassement : poursuite des travaux d'aménagement du créneau de Punti di I Muri à l'aval de Vizzavona ; poursuite des études pour la création de 3 créneaux entre U Ponte Novu et Casamozza ; démarrage des études pour la création des créneaux sur l'ex-RT 20 sur les communes de Vignale, A Vulpaiola et Campitellu ;
- o sécurisation des carrefours : finalisation des études pour l'aménagement des carrefours de Cavallu Mortu, Santa Manza et Trinité à Bunifaziu ; lancement des études pour la sécurisation de 3 carrefours sur l'ex RT 10, commune de Talasani ; lancement des études l'aménagement du carrefour d'U Sulaghju ;
- o déviations : poursuite des études des déviations d'Ulmetu, Santa Lucia di Portivechju et Venacu ;
- o actions urgentes de régénération des sections affectées par les tempêtes Ciaran et Domingo, notamment ex RD 623 (Restonica), ex RD 84 (Portu-Ota) ;
- o réfection des ponts : achèvement des travaux de reconstruction du pont de Casaluna ;
- o renforcements d'itinéraires : poursuite des travaux de réfection de l'ex RD 268 section Madunina - Santa Lucia di Tallà ; finalisation des travaux de réfection de la chaussée sur 7 kms sur l'ex RD 302 - Col de Bellevalle, approbation de l'opération d'aménagement de l'ex-RD 151 à Pigna ;
- o création de voies douces : poursuite des travaux de création d'une voie douce à Sartè ;
- o traverses : démarrage de l'opération de revitalisation du territoire de Prupià, démarrage de l'opération d'aménagement de la traverse de Livia, poursuite des travaux en traversée d'Aucciani, poursuite des études pour la traverse de Vivariu.

Focus 2024

La reconstruction du pont de Casaluna

L'ex-RD 39 franchit la Casaluna à environ 3 km en amont de la confluence avec le Golu.

Lors des fortes intempéries de novembre 2016, l'arche principale du pont sur la Casaluna, située dans le lit mineur, a été emportée. La mise en place d'un pont provisoire a permis de maintenir l'ex-RD 39 ouverte, le temps des études et de la construction du nouvel ouvrage. Après démolition de l'ancien pont, un nouvel ouvrage a été construit.

Le 16 septembre, après 2 ans de travaux, le pont sur la Casaluna a été rouvert à la circulation.

Pont de Casaluna

5C | L'infrastrutture purtuarie è aerupurtuarie

Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

La Collectivité de Corse crée, aménage, entretient et gère les infrastructures portuaires et aéroportuaires de la Corse, infrastructures essentielles au développement du transport des personnes et des marchandises entre la Corse, la France continentale et l'Europe.

La politique de la Collectivité de Corse doit s'adapter dans ces domaines à un contexte technique et normatif en constante évolution. Elle doit en outre relever les défis énergétiques et faire face aux risques climatiques dont l'actualité rappelle à nouveau la prégnance. En matière aéroportuaire, la Collectivité de Corse est en charge des 4 aéroports d'Aiacciu Napoléon Bonaparte, Bastia Poretta, Figari Sud Corse et Calvi Sainte Catherine pour lesquels les opérations de mise aux normes aux certificats de sécurité européens constituent l'axe majeur de la politique poursuivie (EASA (European Aviation Safety Agency). En matière portuaire, l'action de la Collectivité de Corse concerne prioritairement les opérations de réparation et confortement des ouvrages de protection des 7 ports de commerce, des 8 ports de pêche, et des 3 ports de pêche/plaisance. La mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement 2017-2026 s'est poursuivie, pour un montant total de **8,8 M€**, avec notamment :

- **pour les infrastructures portuaires :**
  - l'achèvement des travaux de réparation et de confortement des ouvrages portuaires et maritimes de Bastia ;
  - le lancement de diverses études sur les ports de pêche du Cismonte ;
  - la poursuite de différents travaux sur les ports de pêche du Cismonte, notamment le dragage du port de Centuri, le confortement des jetées du port de Santa Severa ;
  - la poursuite des études sur le devenir du port de Calvi ;
  - la poursuite des études pour le dragage du port de commerce de Portivechju ;
  - la réalisation des travaux sur le musoir de la jetée Scogliu Longu à Prupià ;
  - la poursuite des études pour le renforcement de la jetée du Marconaghju à Aiacciu ;
  - le lancement des travaux de réhabilitation de l'appontement Saint Joseph à Aiacciu.
- **pour les infrastructures aéroportuaires :**
  - la poursuite de différentes études sur les 4 aéroports ;
  - la poursuite des différentes études pour le confortement du talus en seuil 02 de l'aéroport d'Aiacciu.

Durant l'année 2024, une réflexion de fond et divers travaux ont été menés pour la mise en place d'une nouvelle structure de gestion des ports de commerce et des aéroports.

Délibération n°17/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel d'investissements relatif aux infrastructures de transport pour la période 2017-2026.

Code général des collectivités territoriales, art. L.4424-22 et L.4424-23 CGCT.

Code de l'aviation civile.

Code des transports, Livre III.

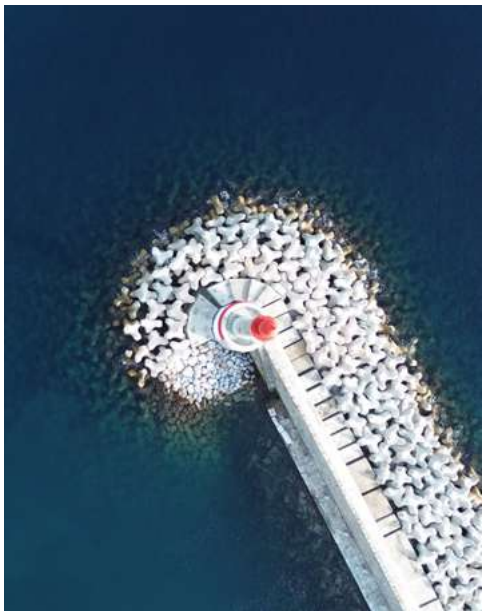

Focus 2024

La réfection des ouvrages maritimes du Vieux port de Bastia

La tempête Rea de fin novembre 2008 a causé d'importants dégâts aux ouvrages maritimes de protection du Vieux port de Bastia. Dès 2009, des travaux d'urgence sont entrepris. En 2010, un maître d'œuvre est désigné. Pendant 7 ans, plusieurs phases de travaux intermédiaires sont conduites pour la réfection des deux superstructures et des parties hautes de l'ouvrage. En parallèle, les dossiers technique et administratif préalables au lancement des travaux de réfection du môle génois et de la jetée du Dragon sont élaborés. Les travaux démarrent en 2021. Réceptionnés en 2024, ces confortements vont garantir la solidité des ouvrages et la protection de l'enceinte du Vieux port. Les nouvelles structures sont conçues pour résister à des tempêtes centennales. Face à ces désordres, la collectivité et son exploitant (CCI-C) ont immédiatement lancé différentes études et travaux afin de stabiliser le fonctionnement de l'aéroport et engager des réflexions sur les ouvrages à réaliser à plus long terme de façon à pérenniser le talus. L'objectif est de garantir une meilleure protection des différents équipements aéroportuaires en limite immédiate de l'ouvrage de protection.

La Collectivité de Corse a en charge l'organisation et le développement des transports publics de voyageurs. A ce titre, d'une part elle organise l'offre et propose des plans d'amélioration (investissements, plans de transport), et d'autre part, propriétaire de l'infrastructure ferroviaire, depuis le 1er janvier 2012 elle confie l'exécution du service ferroviaire à l'EPIC Chemins de fer de la Corse (CFC), anciennement SAEML. L'EPIC-CFC, créé le 1er janvier 2024, a en charge l'exploitation du réseau ferré de la Corse pour le compte de la Collectivité de Corse.

Le réseau ferré relie les villes d'Aiacciu, Corti, Bastia et Calvi en proposant 2 types de services :
- **des navettes sur les agglomérations d'Aiacciu, de Bastia, et de Calvi ;**
- **des liaisons entre les villes d'Aiacciu, Corti, Bastia et Calvi.**

L'objectif est de pouvoir proposer aux habitants de l'île, ainsi qu'aux touristes qui visitent la Corse, une offre de transport public attractive sécurisée, alternative à l'usage de la voiture.

Durant l'année 2024, la Collectivité a poursuivi la réalisation de ses projets d'investissement pour un montant de **22,8 M€** :

- poursuite des travaux liés à l'opération de signalisation (CCVU) ;
- création de points de croisements à Bassanese, Ricantu, l'Algaiola, Lumiu ;
- création d'un nouveau bâtiment à Casamozza pour remplacer l'ancien dépôt de Bastia ;
- réalisation du parking intermodal de Furiani ;
- modernisation de la gare d'Aiacciu ;
- entretien et renforcement de 5 ouvrages d'art sur le tracé des Chemins de Fer de la Corse. La Collectivité de Corse lance un vaste chantier de rénovation et de renforcement des tabliers métalliques de cinq ponts historiques majeurs de l'île. Construits à la fin du XIXe siècle, ces ouvrages d'art, semblables au célèbre pont du Vecchio, sont des témoins du patrimoine industriel et architectural de la Corse. Cofinancé au titre du Plan Exceptionnel d'Investissements PEI 4, ce projet d'envergure de **15 M€** permettra d'assurer la pérennité de ces ouvrages d'art essentiels pour la circulation routière et ferroviaire en Corse ;
- poursuite du projet de système d'information multimodal (SIV).

Au cours de l'année 2024, l'EPIC-CFC a poursuivi le plan de transport en vigueur.

L'offre en place est principalement basée sur :

- une offre périurbaine dense sur les dessertes Aiacciu-Mizana, Bastia-Casamozza et Calvi-L'Isula ;
- 6 AR Bastia-Corti et 5 AR Aiacciu-Bastia.

Durant l'année, se sont déroulées les opérations de clôture de la SAEML, ancienne structure de gestion des chemins de fer.

Focus 2024

L'année a été marquée par la création et la mise en fonctionnement de l'EPIC-CFC au 01 janvier 2024. Ce passage d'une SAEML à un EPIC a nécessité un travail important d'adaptation juridique des dispositifs existants au sein de la SAEML.

Code général des collectivités territoriales, articles L.4424-16 et L.4424-24.

Délibération n°17/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel d'investissements relatif aux infrastructures de transport pour la période 2017-2026.

Délibération n°23/039 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mars 2023 approuvant la création de l'EPIC des Chemins de fer de la Corse.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-236905

Délibération n°23/183 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2023 approuvant le contrat d'objectifs, de performance et d'exploitation (COPE) des Chemins de fer de la Corse.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-239503

Exemple de la réalisation du point de croisement du Ricantu dans le cadre du programme CCVU

5E | I trasporti interurbani è sculari

Les transports interurbains et scolaires

La Collectivité de Corse assure le fonctionnement des lignes de transport interurbain de voyageurs, ainsi que des lignes de transport scolaire et de transport des élèves en situation de handicap. La politique menée par la Collectivité de Corse vise à améliorer et à harmoniser cette offre alternative de transport sur l'ensemble du territoire. L'attribution d'aides aux familles pour le transport scolaire et le transport des élèves en situation de handicap constituent le 2ème levier de la politique des transports routiers.

Le montant des dépenses réalisées pour les services des transports interurbains et scolaires s'élève en 2024 à **31,18 M€**

Dans le domaine des transports scolaires

Près de 400 circuits de transports scolaires gérés par le biais de marchés publics ont permis d'assurer le transport quotidien de plus de **10 500** élèves.

Par ailleurs,

- 180 familles ont bénéficié d'indemnités kilométriques destinées à compenser les frais de déplacement des internes en l'absence de transport scolaire organisé ;
- 305 élèves en situation de handicap ont pu être pris en charge par un transport adapté de leur domicile à leur établissement scolaire.

Dans le domaine des transports interurbains de voyageurs

La collectivité a procédé au renouvellement des marchés de transports interurbains de voyageurs (11 lignes).

Par ailleurs, une ligne de transport routier de voyageurs C13 « Corti-Vallée de la Restonica » a été créée à la suite de la tempête Ciaran qui a provoqué l'effondrement du pont de Tragone et de la partie amont de l'ex-RD 623, en collaboration avec la commune de Corti.

La Collectivité de Corse a assuré le fonctionnement de 12 services quotidiens de transport de voyageurs, dont la ligne maritime pour la desserte de Ghjirulatu.

Par ailleurs, une politique incitative vise à mobiliser les autorités organisatrice de transports de second rang. En 2024, 56 lignes ont été déléguées aux communes, communautés de communes ou établissements scolaires.

Délibération n° 18/275 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2018 portant adoption d'un nouveau règlement territorial harmonisé des transports scolaires.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-203595

Délibération n° 19/133 AC de l'Assemblée de Corse du 25 avril 2019 portant adoption du règlement territorial des transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-209293

Focus 2024

Dans le cadre de la visite du Pape François le 15 décembre 2024, un dispositif exceptionnel de mobilité a été mis en place pour l'acheminement des visiteurs venant de l'extérieur de la ville jusqu'à l'entrée de ville. 15 autocars de 50 places au départ de Purtichju ont notamment assuré gratuitement les rotations de 6h00 à 20h30.

L'accunciamentu è a trasfurmazione digitale di a Corsica | 5F

L'aménagement et la transformation numériques de la Corse

La Collectivité de Corse a la responsabilité d'élaborer et de porter le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). Baptisé Smart Isula, ce schéma directeur a été adopté par l'Assemblée de Corse le 2 juin 2022. Il prévoit de faire de la Corse une île connectée, inclusive et résiliente. Bâti autour de 64 objectifs et 192 pistes d'actions, Smart Isula s'intéresse autant au déploiement des infrastructures de télécommunications, telles que les réseaux fibres et mobiles, qu'au déploiement des services et des usages numériques au service de la Corse et des corses.

Les infrastructures de télécommunications et réseaux électroniques

Le projet majeur concerne la DSP relative au réseau très haut débit.

Le déploiement s'est poursuivi à un rythme soutenu avec plus de 30 000 nouvelles prises construites en 2024, portant un total cumulé de prises construites à 180 380 prises sur les 192 000 prises attendues. Sur ce réseau, 68 000 prises ont fait l'objet d'une souscription à un abonnement. La collectivité veille à s'assurer du respect des normes et de la qualité du réseau construit par son délégataire. En complément, elle agit afin de garantir les missions de service public portés par les 2 autres DSP en cours concernant le réseau haut débit pour la Corse et l'exploitation du câble sous-marin Corse-Continent entre Bastia et Menton. Ces 2 DSP arrivant au terme de leur durée prochainement, la collectivité a lancé une nouvelle procédure afin de poursuivre les services publics déjà délégués, opérer le câble Bastia-Marseille acquis en 2023, et offrir de nouveaux services.

Par ailleurs, la collectivité participe activement à l'amélioration de la couverture mobile sur le territoire, via ses travaux au sein de l'équipe projet corse du programme NewDeal. Fin 2024, 60 sites étaient en service sur les 126 sites déjà prévus.

Les systèmes d'information géographique (SIG)

- **Gestion des applications**
  - 155 comptes Arcgis Online ;
  - 32 Arcgis pro standard ;
  - 12 Arcgis Pro Advanced ;
  - 163 Qgis déployés.
- **Diffusion de cartes auprès du grand public**

  Des applications sont mises à disposition du grand public par le service SIG et les directions de la Collectivité de Corse. Pour exemples, des tableaux de bord du déploiement de la fibre (le déploiement de la fibre en Corse source IPE - arcgis.com), la cartographie RIMANA (professionnels du réseau contraception/ IVG), d'autres applications Web comme la carte des disponibilités d'accueil familial en Corse (carte de l'accueil familial en Corse - arcgis.com), les signataires de la charte Lingua corsa. L'application Web « A tempu Ritrosu » en collaboration avec l'IGN permet de remonter le temps grâce aux photographies aériennes et cartes anciennes sur le territoire.

Code général des collectivités territoriales article L.1425-2.

Délibération n°22/074 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 2022 approuvant le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Corse, Smart Isula.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-233472

Sites :

- Remonter le temps en Corse
  ▸ A tempu ritrosu - Remonter le temps
- Le portail ENT NEO des établissements de Corse
  ▸ Portail Inter-établissements Leia
- Site officiel des noms de domaine .corsica
  ▸ Puntu corsica

Une application cadastre est destinée aux communes et communautés de communes :
- 127 comptes communes ;
- 9 comptes communautés de communes.

La diffusion des données cadastrales est à disposition des communes, communautés de communes et établissements publics :
- 54 communes ;
- 12 communautés de communes.

Les usages et services numériques

Dans le domaine de l'inclusion numérique

Les 6 dernières Digital Factory in Paesi ont été organisées à Aleria, Patrimoniu, A Ghisunaccia, Vicu, Tavera et Luri. Ces journées ont attiré toutes les classes d'âge, démontrant un réel engouement pour l'acculturation et l'apprentissage des usages numériques.

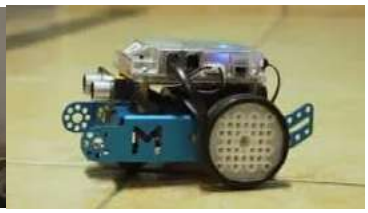

Dans le domaine du numérique éducatif

Après 10 ans avec la même plateforme technique, l'espace numérique de travail Leia a connu un profond changement à l'été 2024 en basculant sur la solution NEO proposée par l'entreprise EDIFICE. Un plan d'accompagnement au changement a été déployé, incluant des formations en présentiel et à distance pour les utilisateurs. Le nouveau Leia a été mis en service le 3 septembre dans de bonnes conditions, sans coupure ni dégradation de service.

L'extension internet .CORSICA

En 2024 le .corsica reste l'extension territoriale la plus dynamique du marché français. Comparé aux extensions .PARIS, .alsace et .bzh, le .corsica se place en tant que 1ère extension territoriale française par rapport au nombre d'habitants et au PIB, et 2ème extension par rapport au nombre d'entreprises.A l'approche de ses 10 ans, le .corsica s'impose toujours comme un succès, contribuant au rayonnement international de la Corse et à son identité numérique ▸ Puntu corsica

Le Corsica Lab, laboratoire d'innovation publique territorial

Le Corsica Lab a joué un rôle clé dans la transformation de l'action publique de la Collectivité de Corse. Il a soutenu 20 projets de diverses directions générales adjointes et directions métiers, en accompagnant les équipes dans la mise en œuvre de méthodes d'innovation. Il a ainsi permis la diffusion d'une culture centrée sur l'usager, favorisant l'intelligence collective, le prototypage et l'expérimentation.

Par ailleurs, le Corsica Lab a étendu son action au-delà de la collectivité, par plusieurs initiatives significatives.

Parmi celles-ci figurent sa participation à la création d'un tiers-lieu nourricier à Linguizzetta, à des évènements de la Chaire mutations et innovations territoriales de l'Université de Corse, à l'organisation du Challenge innovation de la Fondation de l'Université, ainsi que l'établissement de partenariats stratégiques avec le réseau AVVIÀ de la communauté d'agglomération de Bastia et avec l'association 27e Région.

L'Opendata

La plateforme territoriale Data.corsica facilite l'accès aux données publiques. Elle centralise et répertorie les jeux de données relatifs à notre territoire, offrant ainsi une source précieuse d'informations ouvertes.

Depuis son lancement en 2015, la plateforme n'a cessé de s'enrichir. Aujourd'hui, elle héberge plus de 800 jeux de données dans le Cloud, disponibles en téléchargement ou via API. Ces données, produites par une dizaine d'acteurs, couvrent 15 thématiques et sont organisées autour d'1 domaine principal et de 3 sous-domaines, facilitant ainsi leur exploration et exploitation.

La cybersécurité

Le centre de réponse à incidents cyber de Corse (le CSIRT CyberCorsica) a démarré son activité officielle le 3 avril. Il a pour but d'accompagner les entreprises, les collectivités et les associations victimes d'incidents de cybersécurité, et d'effectuer des actions de sensibilisation. En 2024, il a permis le suivi et la résolution de 22 incidents, réalisé 8 sessions de sensibilisation, et organisé 3 rencontres autour de la cybersécurité mobilisant presque 200 personnes.

Focus 2024

Deux journées sur la cybersécurité, l'intelligence artificielle et la Data ont été organisées les mercredi 22 et jeudi 23 mai au Palais des Congrès d'Aiacciu.

2.

Acchisu 6

Axe 6

Dà mossa à u sviluppu ecunomicu è sustene e strutture pruduttive

Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif

Budget de l'axe 6

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement

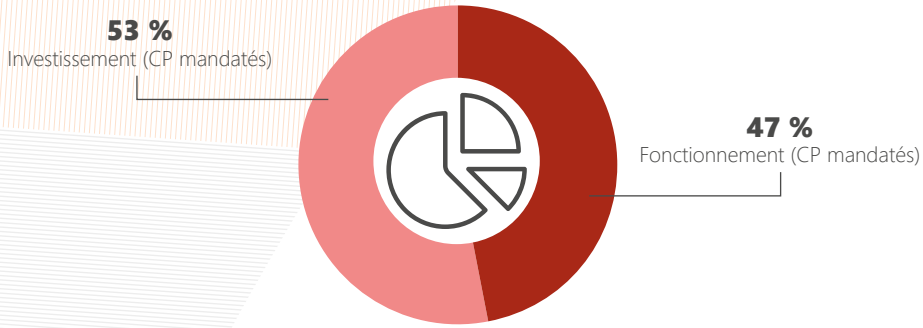

Répartition des dépenses réalisées par politique

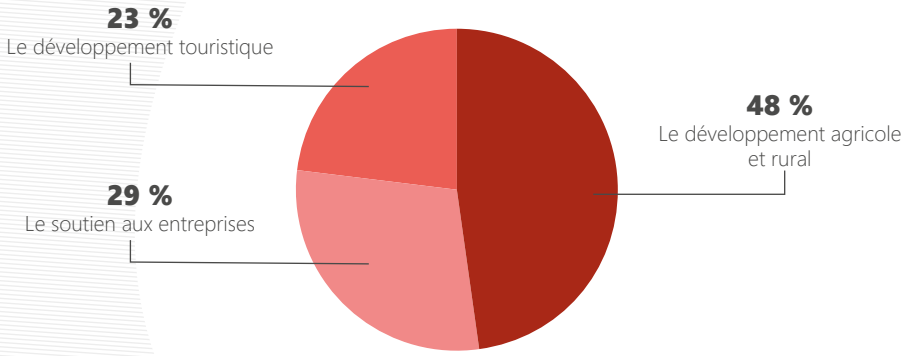

La programmation financière

Un taux d'affectation de **99 %** en fonctionnement et de **90 %** en investissement

Dépenses totales de l'axe
CP votés en 2024 :
73 508 746 €
CP mandatés en 2024 :
73 461 349 €
Taux de réalisation **99,94 %**

Total Fonctionnement
CP votés en 2024 :
34 510 532 €
CP mandatés en 2024 :
34 509 812 €
Taux de réalisation **100 %**

Total Investissement
CP votés en 2024 :
38 998 214 €
CP mandatés en 2024 :
38 951 536 €
Taux de réalisation **99,88 %**

Données issues du compte administratif 2024

6A | U sviluppu agriculu è campagnolu

Le développement agricole et rural

L'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC) est reconnu organisme payeur des fonds FEADER. Il est le service instructeur de l'ensemble des interventions du volet corse du Plan stratégique national (PSN), dont il assure la gestion pour le compte de l'autorité de gestion régionale, en sa qualité d'office de la Collectivité de Corse en charge de l'agriculture et du développement rural et forestier.

Avancement du PDRC

Le Programme de développement rural de la Corse (PDRC) se clôturera le 31 décembre 2025. Comme pour toute fin de programmation, la gestion des reliquats de crédits, résultant de la non-réalisation totale ou partielle de certaines opérations, nécessite un suivi rigoureux et une réactivité accrue. En 2024, l'ODARC a mené ce travail de pilotage afin d'optimiser la mobilisation des crédits FEADER tout en garantissant la réalisation des actions programmées dans les délais impartis. Ainsi, plusieurs dispositifs ont été réouverts par appel à projets pour le soutien à la mécanisation des exploitations (financement de machines-outils pour l'ouverture et l'entretien des milieux), la création de nouvelles surfaces de cultures protéiques et la mise en place de plans de biosécurité pour les élevages porcins.

De plus, les appels à projets pour les investissements en aménagements hydrauliques et pour le développement des entreprises de la filière bois ont été relancés. Un appel à projets spécifique sur les crédits « environnement » du PDRC a également été ouvert jusqu'en mars 2025 pour améliorer la gestion des ressources pastorales des exploitations. Ces initiatives devraient permettre d'améliorer encore le taux de programmation final du programme, qui atteignait déjà **96,5 %** au 31 décembre, soit une augmentation de **7,5 %** par rapport à 2023, malgré les reliquats issus des déprogrammations. Le taux de paiement est désormais de **85 %**, soit une hausse de 10 points par rapport à 2023.

Volet corse du Plan stratégique national

En 2024, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre pour soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, moderniser les exploitations agricoles et améliorer le potentiel pollinisateur des abeilles. Ces initiatives visent à simplifier l'accès aux aides en rationalisant les démarches administratives, en intégrant une approche collective pour certains investissements et en assurant un dimensionnement adéquat des outils de production en fonction des besoins des exploitations.

Un mécanisme de cession de créance a également été instauré pour faciliter l'accès aux aides, permettant ainsi aux porteurs de projet de ne plus avancer la totalité des dépenses avant de recevoir les subventions demandées.

En ce qui concerne les mesures SIGC, les aides à la conversion en agriculture biologique (AB) et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ont été programmées et payées, tout comme l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN).

Les plans collectifs « Ambition » et de lutte sanitaire

En 2024, dans le cadre du « Plan Ambition 2021-2025 : projets pour le développement des filières de production agricole de Corse », **46** projets ont été financés par la Collectivité de Corse pour un budget de près de **4 M€**.

Ces financements visent à soutenir les actions des chambres d'agriculture et des organisations professionnelles agricoles, notamment en matière d'appui technique, d'accompagnement des démarches qualité et de promotion des produits sous signes officiels de qualité.

L'ODARC inscrit son action autour 5 enjeux de politique publique :

- protéger, maîtriser et mobiliser le foncier ;
- appréhender le développement agricole (changement climatique) ;
- orienter l'accompagnement public vers la production, l'autonomie alimentaire et l'efficience environnementale ;
- intensifier la connaissance pour faire face aux défis du monde agricole insulaire ;
- consolider les relations entre l'ODARC et les autres offices et agences.

Lois du 2 mars et du 30 juillet 1982.

La loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse.

Le Plan stratégique national (PSN) approuvant la V12 du PDRC qui met en œuvre le FEADER.

Délibération n° 21/1931 du Conseil exécutif du 16 février 2021 « approuve le Plan Ambition 2021-2025 pour le développement des filières de production agricole de Corse ».

Projet de recherche agronomique appliquée en 2024

L'ODARC a mené plusieurs programmes d'expérimentation en coopération avec les filières et les partenaires scientifiques :

- production fourragère et céréalière : optimisation de l'utilisation de l'eau pour l'irrigation des fourrages afin d'améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage et d'aider les producteurs à s'adapter au dérèglement climatique, en collaboration avec le GRPFC ;
- capacité d'ingestion de la brebis corse : évaluation de la cohérence des équations de capacité d'ingestion actuelles, établies à partir de brebis méditerranéennes de plus fort gabarit, avec le niveau d'ingestion réel des brebis corses en période de traite exclusive et à l'entretien ;
- composition du lait de brebis de race corse : étude de la qualité du lait de brebis corses pour améliorer les connaissances sur sa composition biochimique et les facteurs d'influence associés ;
- transformation fromagère fermière : caractérisation des critères déterminant la typicité des fromages corses, en partenariat avec l'ILOCC, en lien avec le territoire, les races, la qualité du lait cru et les pratiques de transformation ;
- apiculture : études menées avec le syndicat AOC miels de Corse pour comprendre l'influence du dérèglement climatique sur les productions et les pratiques d'adaptation des apiculteurs, afin de mieux orienter le développement de la filière ;
- biocontrôle : développement d'une solution de lutte contre T. magnum, en partenariat avec l'université de Corse, utilisant un biocide à base de produits naturels et un leurre à base de phéromones.

Etude de faisabilité sur la création d'un marché d'intérêt territorial (MIT) en Corse

En 2024, l'ODARC a piloté une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un marché d'intérêt territorial (MIT) en Corse. Cette étude s'est déroulée en 3 phases : diagnostic et concertation des acteurs potentiels, calibrage technique et réflexion sur les spécificités du projet, et projections juridiques et économiques.

Ce travail a permis de définir les contours du MIT Corse autour de 4 axes :

1. combinaison d'un marché physique (carreau) et d'une plateforme virtuelle des producteurs ;
2. marché d'anticipation pour l'amélioration de la planification des productions agricoles en fonction des besoins des transformateurs et des distributeurs ;
3. organisation mutualisée, réponse aux besoins de la restauration collective et recherche d'opportunités à l'export ;
4. marque MIT basée sur un cahier des charges assurant la traçabilité des produits corses transitant sur le site.

La promotion des produits et de l'agriculture corse

L'ODARC a organisé la présence de la Corse au Salon International de l'Agriculture (SIA) qui s'est déroulé du 24 février au 03 mars à Paris - Porte de Versailles. La Corse disposait d'une surface à aménager de 464,50 m² située dans le hall des régions françaises (hall 3). Le concept 2024 reposait sur le slogan « Corsica Up » afin de donner une image positive d'une agriculture corse innovante, moderne et d'excellence. Enfin, ce slogan exprimait une ambition, d'aller toujours plus haut dans la qualité et l'innovation.

Cette édition a été marquée par le retour du restaurant pédagogique de l'AFPA au sein du village corse et par la mise à l'honneur du veau de Corse lors du Grand dîner du SIA organisé par l'association des chefs cuisiniers de France grâce à un partenariat financier avec l'office.

L'ODARC a également poursuivi ses campagnes de communication en local notamment sur l'agneau de lait, le cabri, les fromages fermiers et la mise en avant de la route des sens authentiques qui poursuit son développement avec près de 500 adhérents.

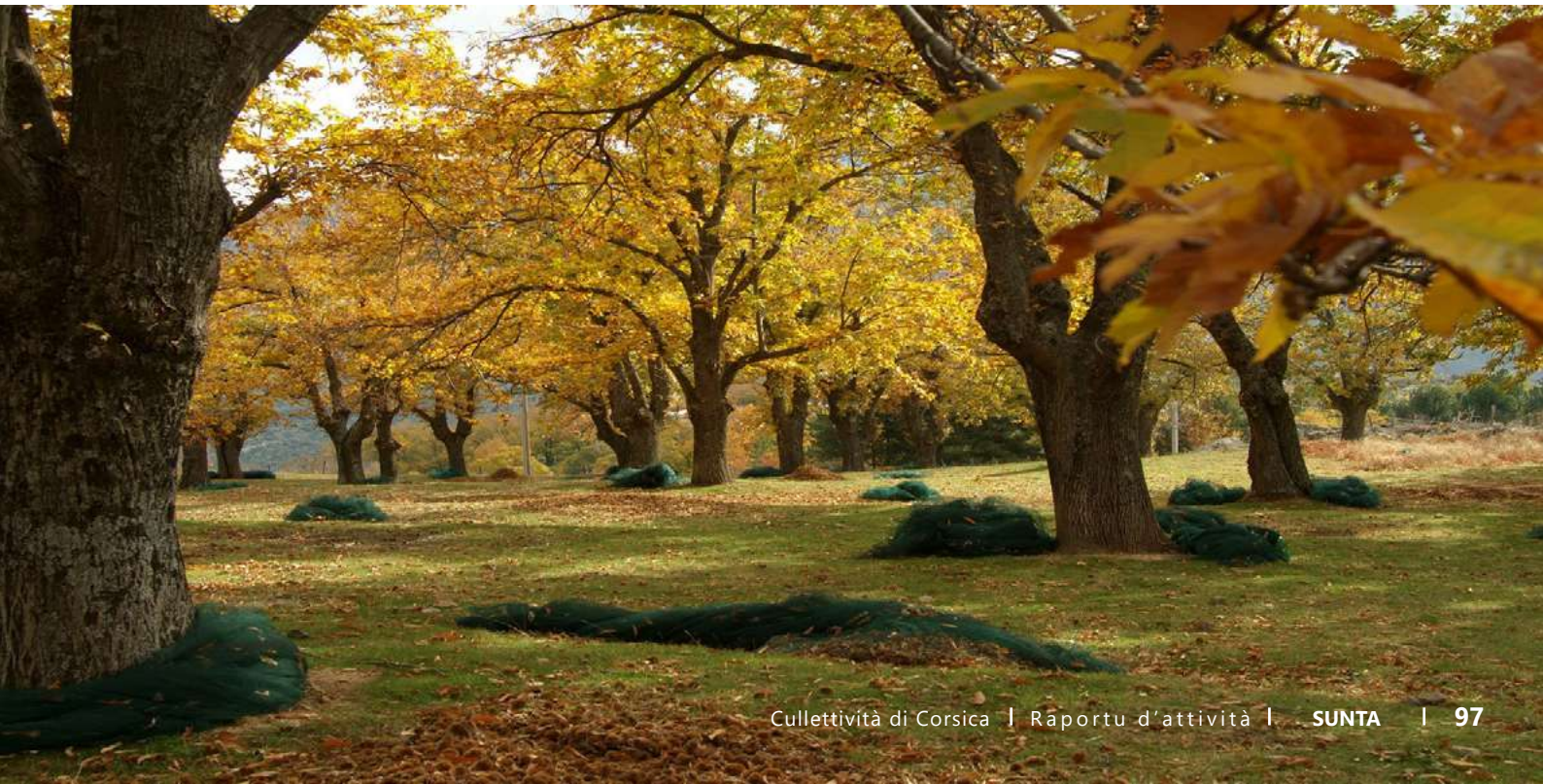

Focus 2024

Lancement du label Gusti di Corsica

L'ODARC a lancé en 2024 le label Gusti di Corsica, célébrant la richesse et la diversité de la gastronomie corse. Ce label est attribué aux restaurateurs insulaires qui se distinguent par l'utilisation de produits corses de qualité. En valorisant les ressources des territoires et les producteurs locaux, Gusti di Corsica se veut une vitrine exemplaire de la gastronomie corse.

Il incarne la promotion des circuits courts, soutenant les producteurs locaux tout en offrant aux consommateurs des produits frais et de saison. Cette approche qui favorise une économie locale dynamique doit renforcer les liens entre agriculteurs et restaurateurs. 14 restaurateurs ont été labellisés par l'ODARC.

A retrouver sur le site ▸ Gusti di Corsica

Actions d'animation et de sensibilisation en faveur du débroussaillement légal

En septembre 2021, l'ODARC a intégré les agents du débroussaillement légal dans le cadre du transfert du service agroenvironnement de l'OEC. Cette équipe conduit des actions orientées vers la prévention des incendies en milieu rural. Pour la protection de ces espaces habités, une réglementation nationale existe, prévoyant un débroussaillement efficace autour de chaque habitation ou construction.

Ces actions se déploient :

- auprès des maires pour présenter les conditions d'élaboration d'un plan communal de débroussaillement (PCD) qui doit avoir comme finalité de définir une stratégie propre à la commune pour faire appliquer la réglementation en vigueur et assurer un accompagnement administratif et technique pour l'élaboration et la mise en œuvre du PCD ;
- auprès des propriétaires concernés en les informant de leurs obligations, en leur apportant un conseil technique (quel type de végétation enlever, etc.), en leur fixant le délai dont ils disposent pour se mettre en conformité et en distribuant des plaquettes techniques sur la réglementation.

Depuis 2022, 70 communes, 46 en Cismonti et 24 en Pumonti, ont sollicité l'ODARC pour un accompagnement administratif et technique dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de leur PCD.

Cet accompagnement se solde en 2024 par 51 stratégies élaborées et en cours d'application (31 en 2B et 20 en 2A) notamment sur les communes de Aucciani, Carbuccia, Carghjese, Evisa, Lumiu, U Filicetu, Campile et 19 en cours d'élaboration (12 en 2B et 7 en 2A), entre autres sur les communes de Calcatoghju, Socia, Sampolo, San Martinu di Lota, Chisa, Vivario notamment sur la station expérimentale de Migliacciaru et sur un réseau d'exploitations partenaires.

L'Agence de développement économique de la Corse (ADEC), établissement public de la Collectivité de Corse, conçoit et met en œuvre la politique régionale de soutien aux entreprises. Elle stimule la production locale de biens et services, l'innovation et les transitions numérique, écologique et sociale. Elle favorise l'internationalisation de l'économie insulaire, tant par l'export que par l'attractivité du territoire. L'ADEC propose des aides directes (subventions) et indirectes (prêts, garanties, fonds propres) et noue des partenariats avec les acteurs locaux du développement (EPCI, chambres consulaires, écosystèmes productifs, associations).

L'action au plus près des porteurs de projets

Dans une démarche d'accompagnement des porteurs de projets et pour s'ancrer pleinement dans le territoire, les chargés d'affaires de l'ADEC ont réalisé, en 2024, **448** visites d'entreprises, permettant de recueillir les besoins et attentes des entrepreneurs insulaires. La mission des agents de l'ADEC ne se limite pas à l'instruction des aides directes, mais consiste également à proposer une ingénierie de l'aide publique, en accompagnant les entrepreneurs avec diverses solutions (soutiens financiers bonifiés, appuis logistiques, conseils techniques), offrant une plus-value aux porteurs de projet. Le bureau de l'ADEC s'est réuni 7 fois, validant **263** projets individuels pour plus de **14,5 M€** d'aides directes. Ces aides, distribuées via différents dispositifs (Cresce, Impresa si, U pattu impresamondu, U pattu impiegu), soutiennent les projets de création, d'extension et de reprise d'entreprises, ainsi que la recherche, le développement et l'innovation, l'internationalisation et la création d'emploi. Le nombre de dossiers a diminué par rapport à 2023, mais le montant moyen d'aide par projet a fortement augmenté. Cette évolution s'explique par la diminution du nombre de petits dossiers en raison de la suspension temporaire des aides à l'emploi à la fin du 1er trimestre, en attente du nouveau dispositif et au redimensionnement et au décalage du lancement de l'appel à projets Cresce. Les règles d'éligibilité ont été resserrées et le montant de l'enveloppe dédiée réduit afin de dégager des ressources pour d'autres AAP : audiovisuel, nautisme, ESS, IAA. Pour rappel, Cresce est un appel à projets (AAP) destiné aux très petites entreprises insulaires, visant à soutenir et développer l'industrie, les activités de service, l'artisanat et le commerce de proximité.

L'accompagnement des projets collectifs

Le renforcement des écosystèmes productifs est une priorité de l'ADEC, passant par l'identification des besoins et la proposition d'actions ciblées. Chaque écosystème identifié dans le SRDEII est suivi par un chargé d'affaires. En 2024, le secteur du nautisme a bénéficié de l'AAP Mare, apportant une aide à 11 entreprises sur des thèmes tels que la transition écologique et énergétique, la formation du personnel, les conditions de travail et de sécurité, ainsi que la structuration de la filière. Particulièrement affecté par un retournement de conjoncture, le secteur du bâtiment a fait l'objet d'un effort particulier de l'ADEC, visant à orienter la filière vers les métiers de la transition énergétique. En partenariat avec l'AUE et des organisations professionnelles (CAPEB, fédérations BTP), l'ADEC a lancé un AAP (21 demandes d'aides) et un appel à manifestation d'intérêt (4 opérateurs référencés) pour soutenir la montée en compétences et la certification environnementale, nécessaires pour accéder à de nouveaux débouchés.

Outre ces actions emblématiques, l'ADEC a accompagné les acteurs d'autres filières, existantes ou émergentes : l'aéronautique, principale filière industrielle de l'île en transformation, les industries culturelles et créatives avec un AAP sur l'audiovisuel, les industries agroalimentaires en essor, et la Silver économie, secteur majeur avec le vieillissement de la population.

L'accompagnement des territoires

L'animation du territoire, au cœur de la politique de la Collectivité de Corse, accompagne la montée en charge des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans le domaine économique. Sur les 19 EPCI en Corse, 15 ont

L'ADEC exerce les compétences de la Collectivité de Corse en matière d'interventions économiques (articles L4424-27 à 30 du CGCT).

Sa stratégie repose sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). La délibération n°22/101 AC « Economia 2030 » révisant le SRDEII constitue le cadre réglementaire et la matrice d'action de l'ADEC, articulée autour de 3 piliers :

- privilégier la production locale pour créer de la richesse et réduire la dépendance extérieure de la Corse ;
- réduire les inégalités et amorcer une transition sociale en répartissant plus équitablement la richesse produite ;
- innover pour accompagner les mutations économiques, écologiques et énergétiques, tout en renforçant la compétitivité des entreprises.

En complément du SRDEII, 3 délibérations précisent les actions sectorielles de l'ADEC :

- délibération n°23/154 AC sur la stratégie d'innovation ;
- délibération n°24/054 AC sur le rapport « Travail et Emploi » ;
- délibération n°24/195 CP sur la révision de la convention-cadre avec Business France.

signé une convention de partenariat avec l'ADEC (6 nouvelles conventions, 4 en cours de finalisation). Ces conventions, initiées après le « giru di i territorii » de 2022, ont permis d'accorder 485 000 € d'aides en 2024, en forte hausse depuis 2023. L'ADEC a organisé 57 réunions sur place et collaboré avec les EPCI sur des projets prioritaires : démarche zéro chômeurs de longue durée en Costa Verde, relance de la station d'Ese dans le Celavu Prunelli, démarche Territoire d'Industrie avec la CAPA et la CAB, création d'un tiers-lieu à Vighjaneddu, financement d'études (foncier d'entreprise, thermalisme, diagnostics territoriaux) et organisation de permanences.

Le partenariat avec les chambres consulaires

Malgré les contraintes budgétaires, l'ADEC a maintenu son partenariat avec les chambres consulaires. Les accords ont permis de débloquer 324 000 € pour des actions avec la chambre de commerce et d'industrie de Corse et 87 000 € pour la chambre des métiers et de l'artisanat régionale. Des actions ont été organisées sur la cybersécurité, l'accompagnement à l'export, le soutien aux unions commerciales et la valorisation des savoir-faire. La promotion des aides de l'ADEC a également permis de mieux informer les ressortissants des chambres et d'aiguiller leurs demandes.

Le soutien à l'économie sociale et solidaire

L'ADEC a continué de s'affirmer comme l'un des principaux soutiens du secteur de l'économie sociale et solidaire. Plusieurs actions sont à mettre à son actif :

- l'appel à projets « Ecunumia suciale è sulidaria : sustegnu a e strutture d'accumpagnamentu » lancé en 2024 a permis de financer sur 3 ans, les actions de partenaires majeurs : la CRESS Corsica (113 000 €/an), CAPI (180 000 €/an), A Prova (36 000 €/an), Coopérative Work In Scop (108 000 €/an), Da Locu - réseau de tiers lieux (36 000 € en 2024).
- le soutien à Entreprendre pour apprendre dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens sur 5 ans visant à développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes. Pour l'année scolaire 2023/2024, 44 mini-entreprises ont été mises en place, représentant 824 jeunes sensibilisés pour une dotation de 132 000 €.
- la participation au comité de pilotage de la stratégie de l'ESS le 16 septembre à Bastia, où l'ADEC a rendu compte de son action devant cette instance décisionnelle et de coordination de la stratégie territoriale de l'ESS.

L'agence a également continué à s'investir dans le programme Erasmus+ en participant au projet « autonomie de la personne en milieu enclavé », avec un déplacement organisé au Pays basque espagnol.

Une agence en faveur de l'innovation

Avec les aides du Pattu Innuvazione, l'incubateur Inizià est le fer de lance de l'ADEC pour soutenir l'innovation en Corse. L'ADEC soutient l'incubateur selon les termes d'une convention active depuis 2017, prévoyant une dotation annuelle maximale de 700 667 € pour des actions de détection et d'accompagnement de projets innovants. Deux Comité de suivi et de sélection (CoSS) se sont tenus, permettant d'accueillir 4 nouveaux projets en incubation. L'ADEC a également conduit une mission en 2024 pour déterminer la faisabilité d'une internalisation de l'incubateur territorial afin de pérenniser et renforcer cet outil essentiel. Un autre pilier de la politique d'innovation de l'ADEC est son partenariat avec la Fondation de l'Université de Corse, encadré par une convention pluriannuelle. Ce partenariat a permis de financer diverses actions telles que le Challenge innovation, la Chaire MIT, la remise de prix et des actions pédagogiques.

L'ADEC est également partenaire du pôle de compétitivité CAPENERGIES. Elle s'est associée à 2 projets européens Interreg Marittimo France Italie : le projet H2MOVE avec l'Université de Corse et la CCI et le projet Invecce avec l'AUE de la Corse. Avec Paolitech et l'AUE, l'ADEC a organisé 2 journées d'animation sur la rénovation énergétique des bâtiments, abordant les systèmes énergétiques et la décarbonation de la mobilité.

L'internationalisation

L'année 2024 a été marquée par un soutien significatif à l'export et constitue ainsi une année de référence, avec des actions collectives et individuelles soutenues par l'ADEC, mobilisant 292 000 € du fonds de concours à l'internationalisation confié à Business France. Cela témoigne de la dynamique de soutien à l'export après le ralentissement causé par la pandémie de COVID-19. De plus, 27 actions de prospection individuelles sur des marchés étrangers ont bénéficié d'un soutien complémentaire d'aides directes via le dispositif Impresamondu, aide forfaitaire pour les frais de déplacement et d'hébergement, pour un montant de 147 485 €.

L'intelligence économique territoriale

Corsica Statistica, outil de veille stratégique et d'appui à la décision publique, a poursuivi son observation et suivi des prix de la grande distribution et des carburants, établi un tableau de bord conjoncturel et actualisé les 19 diagnostics socioéconomiques des territoires. En collaboration avec l'INSEE et la DREETS, elle a réalisé des études sur les salaires dans le secteur privé en Corse et sur la silver économie, en soulignant les enjeux pour l'île. Corsica Statistica a également sollicité la Banque de France pour proposer un panorama économique et financier des entreprises en région Corse, intégrant désormais les petits bilans pour une meilleure représentativité du tissu entrepreneurial insulaire.

Focus 2024

Attractivité et rayonnement international

L'ADEC a organisé pour la 1ère fois des opérations mêlant attractivité, rayonnement, conquête de nouveaux marchés et coopération avec des institutions partenaires des pays cibles. La mission économique au Maroc (février) a permis à 10 entreprises locales de pénétrer le marché. Près de 90 RDV ont été organisés pour les entreprises. Plus de 100 participants marocains ont assisté au séminaire organisé par Business France et l'ADEC pour promouvoir les atouts économiques de la Corse, débouchant sur des projets de collaboration autour de la santé et du numérique.

La mission économique au Canada, à l'occasion de Montréal Connecte (octobre), a permis à 8 entreprises corses, INIZIÀ et l'Université de Corse de découvrir le marché. Cette opération a favorisé le rapprochement avec les structures québécoises autour des thématiques du numérique et de l'IA. 1ers résultats : 40 participants au séminaire de promotion du territoire et démarrage d'un projet de coopération décentralisé avec le Québec autour des enjeux du « Bien vieillir » et des solutions numériques.

Conformément à l'article 69 de la loi 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité territoriale de Corse, l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) est chargée, dans le cadre des orientations définies par la Collectivité de Corse, de coordonner l'ensemble des actions de développement du tourisme en Corse. Quatre missions lui sont dévolues : promouvoir le tourisme, développer et valoriser l'offre touristique, observer le phénomène touristique, coordonner les différents acteurs du secteur.

Développement et ingénierie de l'offre touristique

L'ATC a soutenu les porteurs de projets en utilisant 2 dispositifs principaux. L'aide directe a permis de soutenir **88** projets pour un montant total de subvention de **2,5 M€**. L'avance remboursable à taux zéro, via le Fonds régional corse du tourisme (FRCT) géré par la CADEC, a bénéficié à 18 projets, générant 46,5 M€ d'investissement grâce à une avance remboursable de 2,84 M€.

L'ATC, en collaboration avec l'État, la Collectivité de Corse et l'association Cap Corse handicap, a poursuivi le dispositif « Una piaghja per tutti » pour permettre l'accès à la mer aux personnes handicapées et âgées. À l'été, 68 sites ont été équipés.

Analyse, suivi et accompagnement du développement touristique en Corse

Deux ateliers sur la location des meublés de tourisme ont été organisés, l'un en mars pour les professionnels et l'autre en novembre pour les décideurs publics, en collaboration avec l'AUE, afin d'aborder la régulation, les enjeux du marché locatif et les impacts sur le tissu résidentiel. Le suivi conjoncturel de la fréquentation touristique a été renforcé grâce à l'outil Flux Vision Orange, permettant une analyse plus fine des flux. Plusieurs études ont été menées, notamment sur les logements saisonniers, en collaboration avec la Banque de France, et sur le tourisme d'affaires. En 2024, 11 Cahiers du tourisme ont été publiés, incluant des rapports tels que « Bilan de saison 2024 », « Transports - Panorama des années 2002 à 2023 » et « Fréquentation de la Corse en 2023 via Flux Vision Orange ». Le suivi conjoncturel mensuel, couvrant divers secteurs comme les hébergements, les loisirs et les transports, continue de fournir des indicateurs précieux aux professionnels du tourisme.

Classement des hébergements touristiques

1 233 dossiers ont été traités, incluant 9 villages de vacances, 27 campings, 1 parc résidentiel de loisirs, 29 résidences de tourisme, 83 hôtels et 1 084 meublés de tourisme.

Promotion de la destination

L'ATC a déployé une stratégie ambitieuse pour promouvoir la destination toute l'année. Le concept « Je suis l'île de tous les ailleurs », porté par la signature « Mi chjamu Corsica », a repositionné la Corse en avant et après-saison dans les marchés émetteurs. De janvier à octobre, l'ATC a participé à 9 salons grand public, accompagnés des offices de tourisme, des transporteurs, des tour-opérateurs et d'autres professionnels, a permis de valoriser la destination en France et en Europe.

18 workshops, 3 tournées médiatiques, 9 Eductours (voyages de découverte proposés aux tour-opérateurs) et 4 salons professionnels, mettant en relation la destination Corse avec la presse, les tour-opérateurs, les agents de voyage et les OTA (Online Travel Agency) ont été organisés. La programmation de 32 accueils de presse sur tous les marchés a assuré la notoriété de la Corse dans toute la presse européenne.

Dès février, des campagnes de communication ont été lancées, incluant affichage, TV, display (bannières), réseaux sociaux (META), campagne YouTube et publi-rédactionnels dans des magazines thématiques autour de la randonnée, du vélo, de la gastronomie et de l'œnotourisme sur tous nos marchés prioritaires.

En 2024, les actions de l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) ont été conduites conformément aux priorités stratégiques définies dans le PADDUC, visant à développer un tourisme durable, fondé sur l'identité, réparti sur l'année et sur les territoires. Le PADDUC, par son annexe 8, qui vaut Schéma d'orientation et de développement du tourisme (SODT), donne l'orientation du tourisme à long terme : une dynamique de développement en accord avec les enjeux environnementaux et une identité culturelle forte.

Dans ce cadre, les missions statutaires de l'ATC ont été respectées : valorisation de l'offre, observation et analyse du phénomène touristique, promotion de la destination sur les marchés en France, en Europe et à l'international, ainsi que coordination des acteurs du tourisme.

De nouvelles missions de prospection au Canada et aux USA ont été menées. Sur le marché allemand, une opération d'influence à l'ambassade de France à Berlin a été organisée par l'agence, avec la présence de 150 prescripteurs en charge de la promotion touristique.

L'ATC a poursuivi et renforcé sa stratégie d'e-mailings ciblés en envoyant des newsletters saisonnières et thématiques, tout en développant des partenariats avec les transporteurs, notamment Air Corsica. Ces campagnes, représentant près de 10 envois en 2024, ont assuré une visibilité continue tout au long de l'année. Une stratégie globale de communication touristique est désormais déployée intégrant pleinement la nécessaire digitalisation de notre action. L'ATC a intensifié la promotion de la destination Corse avec la participation à une dizaine d'évènements MICE pour le tourisme d'affaires, un spot diffusé sur BFMTV en mars-avril et du marketing digital ciblé dans les journaux Le Monde et Les Echos. Par ailleurs, des vidéos réalisées diffusées sur LinkedIn ont mis en lumière l'offre hôtelière haut de gamme de la destination, valorisant les professionnels du secteur et le potentiel de la Corse.

La mission communication de l'agence a assuré la couverture des actions menées par l'institution, la gestion du Système d'information touristique de la Corse (SITTCO) et la mise en valeur des atouts de notre destination. Parmi les nombreuses réalisations, on compte 2 000 photos, dont 800 prises lors de 8 salons et workshops professionnels, ainsi que 13 reportages en Corse mettant en avant la Corse rurale, les producteurs, les artisans et les lieux culturels. De plus, 160 vidéos ont été réalisées et diffusées sur les supports institutionnels et promotionnels, 140 créations graphiques ont été produites pour la communication promotionnelle et près de 150 pour la communication institutionnelle. Enfin, 20 newsletters internes et 4 newsletters externes ont été diffusées à près de 4 000 cibles institutionnelles et professionnelles.

Dans son rôle de coordination des acteurs, l'ATC a notamment œuvré à rapprocher les offices du tourisme et la compagnie Air Corsica, permettant la signature d'une convention visant à réduire le coût du transport aérien. Elle a également mis en place un groupement de commande pour la fourniture de données touristiques, en partenariat avec la société Mabrian et 7 autres acteurs, dont l'ADEC, Air Corsica et la CCIC, afin de mutualiser l'accès à des données stratégiques pour aider aux décisions. Des réunions mensuelles sont organisées par l'ATC pour faire le point sur les évolutions de situation. L'ATC a aussi organisé des ateliers à destination des professionnels du tourisme sur diverses thématiques durant l'année : meublés, formation professionnelle, tourisme durable, transports aériens.

En concertation avec les services de la CCIC et de la Collectivité de Corse, elle a élaboré un dispositif d'achat de flux aériens, présenté et validé à deux reprises par l'Assemblée de Corse (délibérations 24/064 du 30 mai 2024 et 24/129 du 24 octobre 2024). Ce dispositif prévoit la création de lignes aériennes à partir d'aéroports domestiques et européens vers les 4 aéroports corses, dans le but de désaisonnaliser et sécuriser les flux touristiques.

Focus 2024

Candidature de la destination Corse au label international « Green Destinations »

Après avoir promu l'Ecolabel européen auprès des entreprises d'hébergement touristique, plaçant ainsi la Corse au 2ème rang des régions françaises, l'ATC a décidé de faire bénéficier la Corse d'un label international de tourisme durable. « Green destinations », une fondation internationale basée aux Pays-Bas, est accréditée pour délivrer une certification reconnue par le Global sustainable tourism council (GSTC), la plus haute instance en matière de tourisme durable au niveau international. Le GSTC, organisation indépendante légalement constituée aux États-Unis, regroupe des membres divers et mondiaux, incluant des gouvernements, des entreprises de voyage, des hôtels, des tour-opérateurs, des ONG, ainsi que des individus et des communautés engagés dans les meilleures pratiques de tourisme durable.

« Green Destinations » propose un programme de certification et de promotion des destinations touristiques durables, basé sur des critères environnementaux, socio-économiques et culturels définis par le GSTC. Une destination peut recevoir une certification valable pour une durée de 3 ans. Actuellement, un dossier de candidature, comprenant 84 critères et indicateurs de durabilité, est en cours d'élaboration.

L'Office de l'environnement de la Corse (OEC) soutient une politique de développement des filières professionnelles de la pêche et de l'aquaculture, à travers une logique de développement durable, privilégiant les actions portant sur la démarche qualité, la diversification des activités et des productions, la sélectivité des pêcheries et la réduction du bilan carbone.

En 2024, année transitoire en termes de dispositifs, la politique de développement des filières professionnelles de la pêche et de l'aquaculture s'est articulée autour de 4 dispositifs : Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), accompagnement aux structures socioprofessionnelles, de minimis pêche et aide d'urgence pour la tempête de Portu du 3 novembre 2023.

À la suite de la concertation de l'ensemble des socioprofessionnels sur la valorisation des produits et des métiers de la pêche, ainsi que sur la promotion en vue de la formation au métier de pêcheur, un plan de soutien et de développement en faveur de la pêche corse a été rédigé et adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 24 octobre.

L'OEC a initié un cycle de réunions, dans une démarche collaborative avec l'ensemble des représentants de la profession, pour tracer, en complément des dispositifs proposés par l'Union européenne ou l'État, les moyens susceptibles de soutenir la pêche de manière plus adaptée à la réalité et à la particularité du métier pratiqué en Corse.

Cette séquence de travail a permis d'acter, de manière collégiale, le principe de consolider ces orientations dans un plan ambitieux, construit par la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement de la Corse, afin de soutenir la pêche professionnelle et de l'accompagner sur la voie de la transition écologique. Fidèle à la méthode collaborative qui a suivi tout le processus et pour répondre concrètement aux préoccupations des professionnels, les mécanismes opérationnels et financiers déclinés dans le plan ont été validés unanimement par les représentants des pêcheurs.

Ainsi est né le projet du 1er plan territorial de soutien et de développement de la pêche corse. Ce plan territorial, doté d'**1 M€**, s'articule autour de 5 grands axes :
- la mise en place d'un dispositif d'aide spécifique relatif au soutien et à l'observation en milieu marin ;
- la mise en place d'un partenariat avec le Crédit Maritime de Méditerranée ;
- la mobilisation du REPA pour soutenir les investissements non éligibles aux autres dispositifs existants ;
- le soutien aux investissements dégradés des pêcheurs de lagune pour renforcer la lutte contre le crabe bleu ;
- la mise en place d'un dispositif de formation théorique et pratique à la pêche professionnelle.

Ce plan prévoit un soutien renforcé à l'ensemble des acteurs de la pêche insulaire par la déclinaison de dispositifs financiers novateurs, représentant globalement un appui de la Collectivité de Corse et de l'OEC pour les 5 prochaines années.

1. Visites sur place « pérennité » des dossiers FEAMP 2014-2020

Conformément à l'article 71 du règlement général, le bénéficiaire d'une aide FEAMP comprenant des investissements dans une infrastructure ou des investissements productifs doit conserver ces investissements pour une durée de 5 ans à compter de la date du paiement final.

Le service en charge de l'instruction et du contrôle de service fait, le service DDM de l'OEC, vérifie la pérennité de l'investissement matériel. Un projet d'infrastructure ou

Délibération n° 19/314 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2019 approuvant le dispositif de soutien dans le cadre du règlement de minimis pêche destiné à accompagner le financement de petits équipements et des investissements spécifiques pour les entreprises de pêche artisanale de Corse.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-211873

Délibération n° 22/142 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2022 approuvant la convention AG/OI entre la Collectivité de Corse (CdC/OEC) et l'Etat (DGAMPA) relative à la mise en œuvre des mesures régionalisées du PN FEAMPA pour la Corse pour la période 2021-2027.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-235792

Délibération n° 24/127 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le Plan territorial de soutien et de développement de la pêche en Corse.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-242154

d'investissement productif doit respecter les règles spécifiques en matière de pérennité. Ainsi, une opération est dite pérenne si, 5 ans après le paiement du solde final au bénéficiaire, ou dans la période fixée dans les règles applicables aux aides d'État, elle ne subit pas un arrêt ou une délocalisation d'une activité productive en dehors de la zone du programme, un changement de propriété d'une infrastructure qui procure à une entreprise ou un organisme public un avantage indu, ou un changement substantiel de nature, d'objectifs ou de conditions de mise en œuvre qui porterait atteinte à ses objectifs initiaux.

Dans le cas contraire, les montants indûment versés doivent être recouvrés auprès du bénéficiaire au prorata de la période pour laquelle les exigences ne sont pas remplies.

Pour le FEAMP 2014-2020, 3 visites sur place « pérennité » ont été réalisées en 2024.

2. Instruction et paiement des dossiers FEAMPA 2021-2027

Le FEAMPA, qui succède au FEAMP pour la période 2021-2027, est l'instrument financier de la Politique commune des pêches (PCP) et de la Politique maritime intégrée (PMI) de l'Union européenne. Il accompagne l'évolution des pratiques des entreprises de la pêche et de l'aquaculture et participe au financement de leurs investissements.

Instruction des dossiers

27 opérations ont été sélectionnées et programmées lors de 4 groupes techniques de sélection pour un montant d'aide de **1,14 M€** réparti comme suit : 801 752 € de crédits européens, 337 064,39 € de crédits OEC, et 6 543,65 € de crédits État.

Ces opérations incluent 11 dossiers d'investissements matériels, 1 dossier d'installation, 5 dossiers d'infrastructures portuaires, 5 dossiers de remotorisation, 1 dossier relatif à la biodiversité, 1 dossier d'aquaculture, 2 dossiers de transformation et commercialisation, ainsi qu'1 dossier de communication.

Paiement des dossiers

Pour la programmation FEAMPA 2021-2027, le dépôt des demandes de paiement, tout comme celui des demandes de subvention, doit être effectué en ligne. Synergie est l'outil de gestion et de suivi des programmes européens en France. Ses fonctionnalités couvrent l'ensemble des missions des autorités de gestion, de certification des dépenses (fonction comptable) et d'audit des programmes nationaux et régionaux. Synergie permet aux porteurs de projets de déposer leur demande de paiement afin de faciliter la comptabilisation des dépenses encourues, puis le paiement des subventions suivant les procédures définies par les règlements communautaires.

Ainsi, l'Office de l'environnement de la Corse a ouvert le 19 décembre 2023 le portail de paiement des aides pour la Corse E-Synergie : ▸ Délibération de l'Assemblée de Corse

En 2024, 24 dossiers FEAMPA instruits en 2023 et 2024, ont été payés en tout ou partie, pour un montant de 500 318 € (350 222 € de crédits UE et 150 095 € de crédits OEC)

Accompagnement des structures socio-professionnelles

En 2023, 6 structures socioprofessionnelles représentatives des secteurs de la pêche et de l'aquaculture ont réalisé leur programme d'actions. Il s'agit du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse (CRPMEMC), du Syndicat des aquaculteurs corses, et des Prud'homies des pêcheurs d'Aiacciu/Prupià/Carghjese, de Balagne, et de Bunifaziu. Un montant de 239 620 € a été programmé et engagé en fonctionnement.

Soutien aux entreprises du secteur de la pêche au titre du règlement d'aides de minimis

Conformément au règlement UE n° 717/2014 du 27 juin 2014 relatif au de minimis pêche, l'Assemblée de Corse a adopté, par délibération n°19/314 AC du 27 septembre 2019, un dispositif de soutien spécifique pour les entreprises de pêche artisanale de Corse, hors arts traînants. Ce dispositif vise à financer l'acquisition d'équipements pour améliorer la qualité des produits lors du stockage, du transport et de la commercialisation, diversifier les techniques de pêche avec des engins sélectifs et améliorer le confort, la sécurité des navires et des hommes, notamment pour la pratique du Pesca Turisimu. En 2024, deux dossiers ont été payés pour un montant total de 4 328 €.

Focus 2024

Mise en œuvre de l'aide d'urgence pour la tempête Ciaran à Portu

Instruction et paiement de 5 dossiers. En novembre 2023, les tempêtes Ciaran et Domingos ont frappé la Corse, causant des dégâts considérables. La crue historique du 3 novembre à Portu a atteint un niveau record de 5,40 mètres, emportant une partie des rives, le camping municipal, de nombreux bateaux et voitures. L'arrêté du 18 décembre 2023, portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, mentionne la commune d'Ota Porto.

Intervention des autorités et aide aux pêcheurs sinistrés. Dès le 7 novembre, les présidents du Conseil exécutif et de l'Office de l'environnement de la Corse se sont rendus sur place pour évaluer les dégâts et proposer un dispositif d'aide aux 5 pêcheurs professionnels sinistrés. Il a été décidé que la Collectivité de Corse, via l'OEC, financerait à hauteur de 70 % les dégradations occasionnées, conformément au volet « risques émergents » du guide des aides de l'OEC adopté par délibération n°22/033 du Conseil d'administration de l'OEC en date du 13 octobre 2022. Ce volet permet d'accompagner les acteurs des milieux marins et côtiers, tant publics que privés, pour faire face aux risques émergents tels que les évènements climatiques violents, les espèces exotiques envahissantes et la sur-fréquentation des sites écologiquement sensibles. Le montant total de la subvention pour ces 5 dossiers s'élève à 148 029 €.

2.

Acchisu 7

Axe 7

Sparghje a nomina di a Corsica in lu so spaziu mediterraniu è eurupeu

Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen

Budget de l'axe 7

La répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement

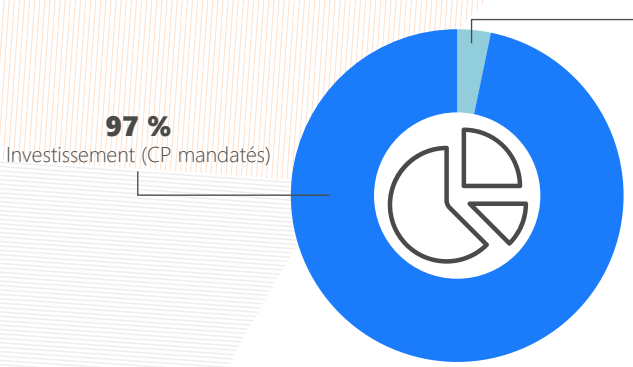

Répartition des dépenses réalisées par politique

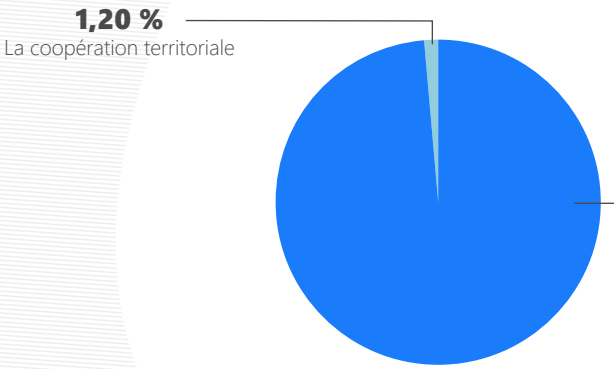

La programmation financière

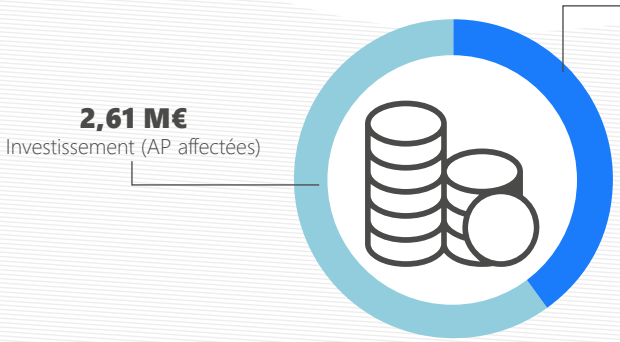

Un taux d'affectation de **83 %** en fonctionnement et de **17 %** en investissement

Dépenses totales de l'axe
CP votés en 2024 :
26 452 727 €
CP mandatés en 2024 :
25 849 993 €
Taux de réalisation **97,72 %**

Total Fonctionnement
CP votés en 2024 :
852 727 €
CP mandatés en 2024 :
737 704 €
Taux de réalisation **86,51 %**

Total Investissement
CP votés en 2024 :
26 600 000 €
CP mandatés en 2024 :
25 112 289 €
Taux de réalisation **98,09 %**

Données issues du compte administratif 2024

7A | A prugrammazione è a gestione di i Fondi eurupei

La programmation et la gestion des Fonds européens

En 2024, la priorité a été donnée à la clôture des programmes européens 2014-2020, représentant plus de 275 M€ investis en Corse pour le développement des structures économiques et sociales. Grâce à la négociation d'un calendrier de clôture assoupli auprès des institutions européennes et à la mobilisation intense des services, la Collectivité de Corse a optimisé l'utilisation de ces fonds. Ces efforts ont permis de soutenir de nombreux projets locaux, favorisant ainsi la croissance économique, l'amélioration des infrastructures et le bien-être des habitants.

Le programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 et la consommation intégrale des crédits européens en 2024

Depuis le début de la programmation, la Collectivité de Corse a respecté les seuils de dégagement d'office imposés par les règlements européens. Ainsi, sur les **115 M€** prévus au titre du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020, l'intégralité des crédits a été consommée. Durant cette période, **242** dossiers ont été programmés dans des domaines stratégiques pour la Corse, tels que la recherche et l'innovation, la compétitivité des entreprises, la transition énergétique, le développement urbain et la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a considérablement retardé la clôture du programme 2014-2020, reportant le travail de certification des dépenses à l'année 2024. En effet, le dernier appel de fonds du programme 2014-2020 auprès de la Commission européenne a été effectué en octobre, pour un montant de dépenses certifiées de 58 M€.

À ces crédits s'ajoute l'instrument REACT-EU, un dispositif de relance mis en place par la Commission européenne, qui a permis de soutenir **34** projets dédiés à la sauvegarde des entreprises et de l'activité économique, à la préservation de l'emploi et à l'atténuation des conséquences sociales de la crise COVID-19. Pour REACT-EU, les services ont certifié plus de **22 M€** de dépenses lors de l'appel de fonds de décembre, permettant ainsi un taux de certification de 100 % sur le FEDER et REACT-EU, et d'environ 90 % sur le FSE.

Le Programme de développement rural de la Corse (PDRC) 2014-2023

La clôture du programme de développement rural de la Corse 2014-2023 est prévue en 2025. Son état d'avancement est également très satisfaisant, puisque 100 % des crédits ont été programmés, soutenant ainsi le développement des activités agricoles et rurales dans une logique orientée vers la qualité, la protection, l'innovation et la modernisation.

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 2014-2020

Concernant le FEAMP, l'enveloppe de **3,2 M€** destinée au développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture a été entièrement consommée. Ces fonds ont notamment soutenu le développement de la petite pêche côtière, l'aquaculture et la protection de la biodiversité.

Programmes en cours :

- Programme européen FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 ;
- Volet corse du Plan stratégique national 2023-2027.

Programmations antérieures :

- Programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020 ;
- Dispositif de relance REACT'EU ;
- Programme de développement rural de la Corse (PDRC) 2014-2020 ;
- Fonds européen pour les affaires maritimes et de la pêche 2014-2020.

▸ Cartographie des projets phares co-financés par les fonds européens

Le volet corse du plan stratégique national de la Politique agricole commune (PSN PAC) 2023-2027. Entré en vigueur en 2023, le volet Corse du PSN vise à améliorer la compétitivité durable des filières, à assurer le développement socio-économique des zones rurales, à créer de la valeur, à renforcer la résilience des exploitations et à promouvoir la sobriété des entrants au service de la sécurité alimentaire. Au 31 décembre, le taux d'engagement s'établit à 17 % et le taux de paiement à 13 %.

La mise en œuvre du plan d'évaluation des programmes européens a offert une lecture plus claire de l'impact des fonds sur notre territoire et des retombées économiques pour les petites et moyennes entreprises. Parallèlement, la sécurisation des procédures de gestion du FEDER-FSE 2014-2020 a permis une réduction significative des taux d'erreur.

La mise en place de nouveaux outils de communication pour faciliter l'accès aux Fonds européens

Afin d'optimiser l'utilisation des Fonds européens 2021-2027, la Collectivité de Corse a développé de nouveaux outils pour les acteurs locaux. Elle a renforcé sa présence sur le terrain en organisant des permanences en Corse pour faire connaître les possibilités de financement offertes par les différents programmes européens et faciliter l'accès aux aides. De plus, de nouveaux dispositifs de communication ont été mis en place pour rendre plus lisible l'action des Fonds européens sur notre territoire.

L'information européenne en Corse s'est ainsi dotée d'un portail web de dernière génération, L'Europa in Corsica, permettant de relayer l'actualité européenne de manière intuitive et axée sur l'utilisateur.

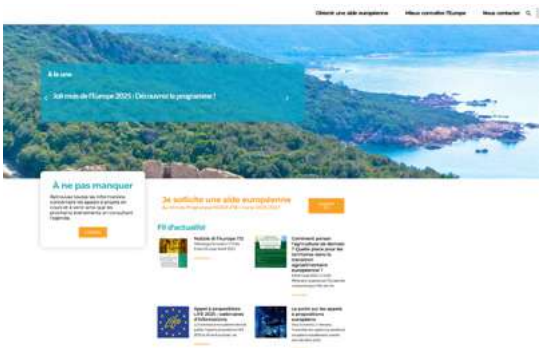

Cette initiative a été complétée par le déploiement d'une application mobile compatible avec tous les smartphones, proposant un système d'abonnement par notifications push. Des pages dédiées à l'actualité européenne ont également été ouvertes sur les principales plateformes de réseaux sociaux.

Depuis mai, la Collectivité de Corse diffuse mensuellement une newsletter dédiée aux affaires européennes en Corse. Cette initiative complète la newsletter « Les Echos de Bruxelles », en place depuis plusieurs années, qui relaie l'actualité européenne de manière générale. Ces newsletters, largement diffusées, disposent de systèmes d'abonnement

Enfin, l'année 2024 a été marquée par l'organisation, au Palais des Congrès d'Aiacciu, d'ateliers de travail dans le cadre de l'action pilote de renforcement des capacités administratives des bénéficiaires du programme FEDER-FSE+ 2021-2027.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la DG REGIO pour améliorer l'accès aux financements européens sur les territoires. La candidature de la Collectivité de Corse a été retenue, aux côtés de cinq autres autorités de gestion régionales. L'objectif final de ce projet est d'établir un plan de remédiation concret aux problématiques rencontrées par les bénéficiaires dans leurs démarches d'accès aux financements européens.

Nouvelle gouvernance des programmes européens et programmation des 1ers dossiers 2021-2027

En 2024, une nouvelle gouvernance des programmes européens 2021-2027 a été adoptée. Pour la 1ère fois, un Comité de programmation territorial des fonds européens a été mis en place, présidé par le président du Conseil exécutif de Corse, pour piloter stratégiquement les fonds européens alloués aux politiques publiques prioritaires de la collectivité.

Malgré la complexité de la clôture de la précédente programmation, les 1ers dossiers du Programme corse FEDER FSE+ 2021-2027 ont pu être lancés. Dans un contexte de crise économique, les Fonds européens sont plus que jamais essentiels à la solidarité territoriale. La Collectivité de Corse souhaite mobiliser ces Fonds au service des acteurs locaux, faisant des fonds européens une composante centrale du soutien à l'investissement public en Corse. Sur l'ensemble de la période 2021-2027, ce programme représente une enveloppe de crédits de **117 M€**, dont 105 M€ de crédits FEDER et 12 M€ de crédits FSE.

Des dossiers représentant plus de 90 M€ de crédits européens ont d'ores et déjà été identifiés et sont en cours d'instruction pour une programmation en 2025 et 2026.

Pour optimiser la consommation des crédits et atteindre le seuil de dégagement d'office de 16 M€ en 2025, la Collectivité de Corse poursuit le plan d'actions engagé lors de la précédente programmation, qui avait abouti à une consommation intégrale des crédits.

Ce plan inclut la création de baromètres de suivi interservices pour déterminer la trajectoire de consommation des crédits, l'organisation de réunions régulières avec les services pour évaluer le niveau de programmation et de certification des

dossiers en utilisant les outils de pilotage du programme et l'implication de l'ensemble des conseillers exécutifs pour assurer une transversalité et une complémentarité entre les financements publics. De plus, le renforcement des capacités administratives des bénéficiaires est assuré par la mise en place de mesures d'accompagnement au service des acteurs du territoire.

Le Centre Europe direct Corsica

En 2024, pour sa 3ème année d'existence, le Centre Europe Direct Corsica a intensifié ses efforts pour sensibiliser et informer la population insulaire sur les enjeux européens, dans un contexte marqué par les élections européennes et le passage de la Flamme Olympique.

Trente évènements ont été organisés sur le territoire insulaire, atteignant 3 500 citoyens, dont 2 000 adultes et 1 500 jeunes. Ces évènements ont favorisé l'engagement citoyen et approfondi la compréhension de l'Union européenne.

Parmi ces initiatives, le Prix Lux du public, en collaboration avec le Parlement européen, a proposé des projections de films suivies de débats sur des sujets de société en lien avec les priorités européennes.

Des interventions pédagogiques dans les établissements scolaires ont également été menées pour sensibiliser la jeunesse aux valeurs et institutions européennes.

De plus, des rencontres citoyennes et des cafés européens ont été organisés, offrant des espaces de discussion entre les citoyens et les représentants des institutions européennes. Le Centre Europe direct Corsica a également renforcé sa visibilité sur les réseaux sociaux, avec 58 publications sur Facebook et 44 sur Instagram, et a consolidé ses partenariats avec divers acteurs locaux pour promouvoir la citoyenneté européenne.

Focus 2024

Le dépot en ligne des dossiers

Avec la période de programmation FEDER-FSE+ Corse 2021-2027, la Collectivité de Corse a mis en place un système dématérialisé pour le dépôt des dossiers de demande d'aide.

Désormais, les porteurs de projets peuvent soumettre leurs demandes directement en ligne via la page d'accueil du portail web ▸ europa.corsica

Cette avancée simplifie considérablement le processus de demande, rendant l'accès aux fonds européens plus rapide et plus efficace.

De plus, l'orientation des porteurs de projets vers les services instructeurs de fonds européens a été grandement facilitée.

Un lien direct, visuel et thématisé vers les coordonnées de contact des services instructeurs est disponible, en fonction de la nature du projet.

Cette approche personnalisée permet aux porteurs de projets de bénéficier d'un accompagnement ciblé et adapté à leurs besoins spécifiques, renforçant ainsi l'efficacité et l'impact des financements européens en Corse.

A cuuperazione territuriale è e rilazione internaziunale | 7B

La coopération territoriale et les relations internationales

La Collectivité de Corse mène une politique volontariste multiforme et multisectorielle au titre de la coopération territoriale européenne, au profit de ses acteurs et de son territoire. En 2024, elle a établi des relations partenariales étroites et durables avec des territoires et acteurs européens, renforçant ainsi son attractivité, sa compétitivité, et la mise en valeur de ses atouts et savoir-faire.

Grâce à sa position stratégique en Méditerranée et aux liens culturels et historiques avec l'Italie voisine, la Corse est largement représentée depuis plus de 3 périodes de programmation sur le programme de coopération transfrontalière INTERREG Italie-France Maritimo.

Dans le cadre de ce programme, la Collectivité de Corse a accompagné les porteurs de projets corses dans l'élaboration de leurs initiatives. En 2024, deux appels à projets ont été clôturés, avec l'approbation de 78 projets, dont **73** avec partenariat corse, pour une dotation FEDER globale de 121,9 M€, dont **20,3 M€** pour la Corse.

Depuis 7 ans de programmation, la Collectivité de Corse maintient une dynamique favorable. En tant qu'Autorité nationale, elle contribue également aux bons résultats du programme grâce à la fiabilité des procédures de contrôle. Le programme 2014-2020 s'est conclu avec moins de 2 % d'irrégularités.

Trois autres programmes de coopération ont été fortement mobilisés par les acteurs corses. Diversifier les guichets de financements européens, assurer une ouverture pan-européenne et rayonner dans son bassin de vie naturel sont des défis majeurs pour la Corse, particulièrement dans le cadre du processus d'autonomie en cours.

Les grandes missions de ces programmes de coopération sont similaires et visent à promouvoir les activités de recherche, de développement et la compétitivité des entreprises. Ils cherchent également à créer un bassin de vie économe en ressources, résilient et connecté, tout en garantissant le lien social entre les peuples. La protection et la valorisation du patrimoine naturel, la prévention des risques naturels et technologiques, ainsi que la promotion d'un tourisme durable et l'amélioration de la gouvernance des politiques publiques locales, sont également des objectifs clés de ces programmes.

Les programmes de coopération territoriale européenne sont des outils importants cofinancés entre 80 % (INTERREG Italie-France maritime, EUROPE et EUROMED) et 89 % (NEXT MED) par les Fonds FEDER et IPA (fonds dédiés aux pays en pré-adhésion). À mi-programmation, ce travail a permis de multiplier par **4** les statistiques de positionnement des acteurs corses par rapport à la période 2014-2020.

Délibération cadre et/ou schéma directeur et/ou stratégie votée par l'Assemblée de Corse.

Délibération n°24/063 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le rapport pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse - axe 1 : la coopération décentralisée.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-241033

Délibération n° 24/142 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le rapport pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse - axe 2 : la coopération territoriale européenne.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-242503

Délibération n° 24/161 AC de l'Assemblée de Corse prenant acte du rapport pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse - axe 3 : bilan et perspectives de l'accréditation de la Collectivité de Corse au Programme ERASMUS+.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-242900

Comité de Suivi du Programme de coopération territoriale européenne - Interreg Italie-France Marittimo 2021-2027

En 2024, plusieurs actions ont été menées pour renforcer la mobilisation des acteurs corses sur ces programmes. **41** projets ont été déposés et sont en cours de sélection par les programmes.

La Collectivité de Corse est le point de contact territorial des programmes INTERREG EUROPE, EUROMED et NEXT MED. A ce titre, elle a identifié des référents dans chaque direction sectorielle, agence ou office, capables de porter des projets INTERREG. Des réunions régulières ont été organisées entre les différents acteurs pour les informer des opportunités offertes par les appels à projets des programmes.

Le lancement des appels à projets INTERREG MARITTIMO, INTERREG Europe, EUROMED et NEXT MED a été présenté lors d'un séminaire organisé le 29 avril à Corti.

Cet évènement a également marqué le début de la démarche « Europe dans les territoires », visant à offrir aux citoyens corses des rencontres directes avec l'équipe gestionnaire des programmes européens au cœur des micro-régions de la Corse. Le projet « Europe dans les territoires » a pour objectif d'accroître l'accessibilité et la lisibilité des opportunités offertes par l'Union européenne en Corse.

L'exercice 2025 sera principalement consacré à la mise en œuvre des programmes de coopération territoriale 2021-2027, offrant de nombreuses opportunités pour les acteurs du territoire. Ces programmes permettront de trouver des solutions communes à des enjeux partagés au-delà des frontières, de favoriser la création de partenariats entre acteurs, de gérer ensemble des problèmes spécifiques tels que les façades maritimes et les territoires montagneux et d'échanger les bonnes pratiques en matière de développement urbain, rural et côtier, de relations économiques, de mise en réseau des petites et moyennes entreprises, ainsi que de lutte contre le changement climatique.

La coopération internationale

Dans le prolongement des programmes de coopération, la Collectivité de Corse s'est dotée en 2024 d'une feuille de route en matière de coopération internationale, visant à renforcer l'ouverture de la Corse sur l'arc méditerranéen, l'Europe et le reste du monde. L'objectif est de rendre plus lisibles les actions menées par la Collectivité de Corse dans le domaine des relations internationales et de mobiliser des appels à projets sur des thématiques prioritaires pour la Corse. La stratégie sera sectorielle, révisable annuellement, flexible et concertée.

La Collectivité de Corse a poursuivi ses actions de mobilité dans le cadre du programme ERASMUS+ « formation et éducation des adultes », avec pour ligne directrice la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse. La Collectivité de Corse est la seule région à disposer de cette accréditation et bénéficie à ce titre d'une enveloppe de **10 M€** pour la mise en place de ses activités de mobilité. La politique de mobilité internationale est transversale, tout comme l'ESS. La direction des affaires européennes, appuyée par la mission pilote ESS, coordonne le consortium de mobilité ERASMUS afin d'asseoir la transversalité des thématiques et d'impliquer les agences et offices de la Collectivité de Corse, ainsi que la société civile, dans la démarche de promotion de l'ESS.

Evénement annuel du Programme Interreg Europe Let's Cooperate !

La Collectivité de Corse a accompagné 30 acteurs de l'ESS à l'international et a échangé avec ses homologues d'Italie et du Pays basque espagnol. En complément des actions permises par le programme Erasmus+, l'ADEC lancera des appels à projets en 2025 afin d'aider les acteurs dans l'évolution de leurs activités.

Lancement du 5ème appel à projets du Programme Interreg EuroMed consacré aux îles et territoires ruraux de montagne en Méditerranée

3. Cuntinuà l'edificazione di un'amministrazione tirrituriale efficente è nuvatrice

Poursuite de la construction d'une administration territoriale performante et innovante

3A | Rapportu suciale unicu 2023

Rapport social unique 2023

Introduit par la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, le Rapport social unique (RSU) constitue un document de référence proposant une photographie détaillée de ces ressources humaines qui font la richesse de notre collectivité. Il agrège les données chiffrées relatives à la gestion des personnels telles que la rémunération et les primes, la formation mais aussi les conditions de travail, la qualité de vie au travail et l'action sociale. La présentation du RSU devant être réalisée avant le mois de décembre de l'année qui suit la réalisation de l'exercice, c'est la synthèse du rapport 2023 que vous retrouverez ici présentée. Construit selon les normes règlementaires, ce RSU 2023 constitue un véritable outil d'informations et de pilotage à destination de tous les acteurs de la collectivité.

Les effectifs

Part de l'effectif par statut au 31/12/2023

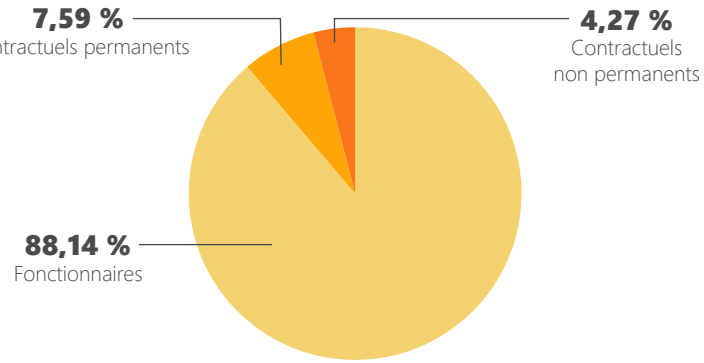

La Collectivité de Corse comptabilisait 4 490 agents au 31 décembre 2023 :

- **3 984** fonctionnaires
- **343** contractuels permanents
- **193** contractuels non permanents

Ainsi, la collectivité dénombre 11,58 % de contractuels contre 17,7 % au sein des régions et 25,6 % au sein des département *(source : rapport annuel DGAFP - édition 2023)*.

Le taux de féminisation progresse de 0,5 points sur 1 an et s'élève à **48,63 %** contre **59 %** en régions et **68 %** au sein des départements *(source : rapport annuel DGAFP - édition 2023)*.

Flux de personnel

En 2023, la collectivité comptabilise l'arrivée sur emplois permanents de **136** fonctionnaires et **146** contractuels permanents. Le nombre de départ en 2023 s'élève à **120** fonctionnaires et **121** contractuels permanents.

La répartition par catégorie de l'effectif permanent de la collectivité est la suivante :

Répartition des emplois permanents par catégorie au 31/12/2023

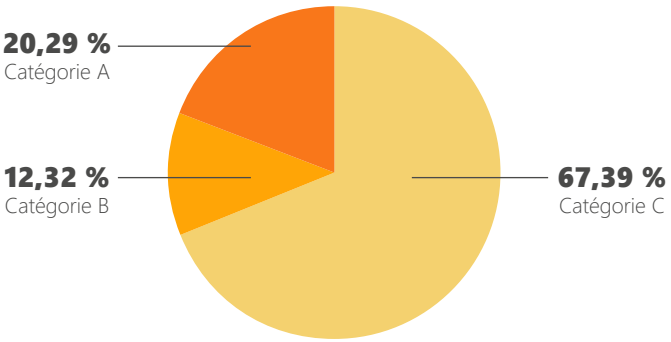

Les filières administrative et technique concentrent près de 89 % de l'effectif permanent avec :

- **34,3 %** en filière administrative
- **54,6 %** en filière technique

77,4 % des hommes appartiennent à la catégorie C contre 56,4 % pour les femmes. 30,4 % des femmes appartiennent à la catégorie A contre 10,9 % pour les hommes.

L'âge moyen est de **47 ans** (49 ans dans les régions). L'âge moyen de départ à la retraite est de **65 ans** (contre 65 ans et 8 mois dans la FPT). Les agents de **50 ans et +** représentent 46,5 % de l'effectif.

Pyramide des âges de l'effectif permanent au 31/12/2023

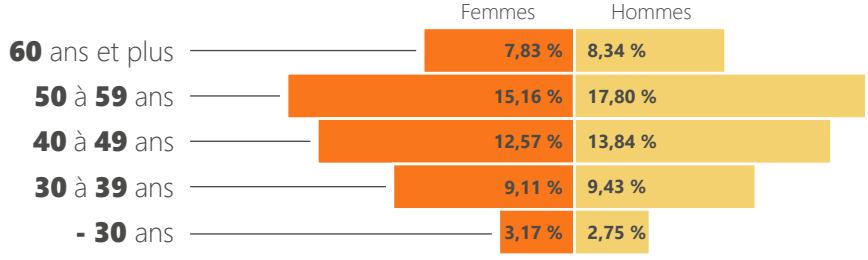

Le taux d'absentéisme

En 2023, la collectivité enregistre 185 024 jours d'absences pour raisons médicales. Le taux d'absentéisme s'élève ainsi à **11,89 %** en baisse de 0,5 points sur 1 an. La maladie ordinaire reste la 1ère cause d'absences médicales avec un taux qui s'élève à **5,08 %**. Les taux d'absentéisme en longue maladie/longue durée et en accident du travail s'élèvent respectivement à **4,02 %** et **2,79 %**.

Le taux d'absentéisme des femmes a augmenté de 3 points depuis 2020 et s'élève à **12,99 %** contre **10,89 %** pour les hommes. La catégorie C qui concentre 67 % de l'effectif permanent est la catégorie la plus impactée par l'absentéisme médical avec un taux qui s'élève à **13,6 %**.

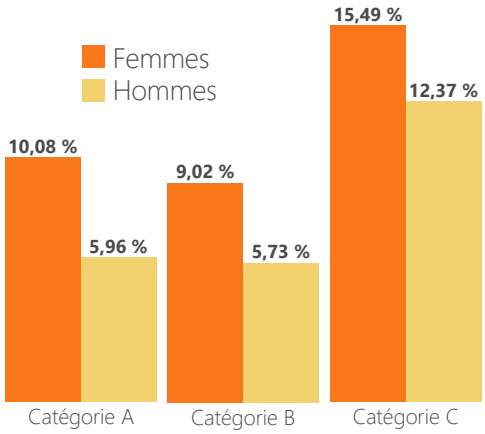

Taux d'absentéisme médical de l'effectif permanent par sexe et catégorie hiérarchique en 2023

La rémunération

Le salaire brut moyen des fonctionnaires s'élève à 3 417 € contre 2 612 € dans la FPT et celui des contractuels à 3 537 € contre 2 199 € dans la FPT *(source : rapport annuel DGAFP - édition 2023)*.

Entre 2020 et 2023, le salaire brut des fonctionnaires a progressé de **8,6 %** et celui des contractuels de **4,8 %** (en euros courants).

L'écart sur salaire brut moyen entre les femmes et les hommes est de :

- **115 €** en faveur des femmes pour les fonctionnaires
- **119 €** en faveur des hommes pour les contractuels

Le déroulement de carrière

- **2 060** agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon (dont 47,1 % de femmes) ;
- **363** agents ont été inscrits sur un tableau d'avancement de grade (dont 54,8 % de femmes) ;
- **93** agents ont été inscrits sur une liste d'aptitude (dont 22,5 % de femmes).

L'organisation du travail

La durée annuelle du travail est de 1 607 heures au sein de la collectivité de Corse et 3,4 % de l'effectif permanent exercent ses fonctions à temps partiel contre 21 % dans la FPT (source : rapport annuel DGAFP - édition 2023). Plus de 77 % des agents à temps partiel exercent leurs fonctions à 80 %. Le télétravail a été déployé au sein des services de la collectivité en 2022 et on dénombre 1 287 agents qui bénéficient du dispositif, fin 2023, soit 28,6 % de l'effectif.

La formation

1 959 agents sur emplois permanents ont suivi au moins une journée de formation en 2023.

	Fonctionnaires		Contractuels	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	91	290	17	58
Catégorie B	134	113	8	10
Catégorie C	741	441	26	30
Total	966	844	51	98

La collectivité a enregistré **8 837** journées de formation en 2023 dont près de 57 % pour la catégorie C. 54,2 % des journées de formation ont été dispensées par le CNFPT et 25,2 % par la Collectivité de Corse.

Le coût total des actions de formation s'est élevé à près de **1,8 M€** en 2023.

Le taux d'accès à la formation des agents permanents s'élève à 45,27 %, soit moins d'1 agent sur 2.

- **51, 7 %** des agents sont des femmes ;
- **63,2 %** sont des agents de catégorie C.

Le taux d'accès des catégorie C est de 42,5 % alors qu'ils représentent 67,3 % de l'effectif.

A l'inverse, le taux d'accès des catégories A est de 51,9 % alors qu'ils représentent 20,2 % de l'effectif.

L'action sociale

Politique prioritaire de la Collectivité de Corse, l'action sociale s'articule autour de 3 axes, le secours, le soutien à la vie professionnelle, le soutien à la vie personnelle et de 4 familles d'aides : repas/transport, famille, vacances/loisirs/culture et secours/prêts.e à la famille, les aides attribuées dans le cadre professionnelle, les soutiens sociaux, les loisirs.

Le montant total des différentes prestations accordées aux agents de la collectivité s'est élevé à plus de **6,5 M€** en 2023.

	Type de prestation	Montant
Repas et transport	Titres restaurants	**4 487 770,00**
	Participation frais transports publics	**5 235,49**
Famille	Allocations garde de jeunes enfants	**60 307,62**
	Allocations aux parents d'enfants handicapés	**89 194,92**
	Allocations décès	**38 494,52**
	Allocations mariage/PACS	**52 500,00**
	Allocations naissance/Adoption	**43 000,00**
	Allocations retraite	**112 000,00**
	Médailles A PROVA	**47 775,00**
	Allocations rentrée scolaire	**162 520,00**
Vacances, culture et loisirs	Chèques noel agents	**478 360,00**
	Chèques noel enfants	**120 080,00**
	Chèques-vacances	**736 220,00**
	Subventions pour séjours d'enfants	**8 636,38**
Secours et prêts	Prêts sociaux	**11 500,00**
	Aides exceptionnelles (situations difficiles)	**56 950,00**
Total		**6 510 543,93**

En matière de protection sociale complémentaire, la Collectivité de Corse a choisi, par le vote de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2022, de mettre en place une convention de participation, c'est-à-dire une mutuelle de groupe, en santé et en prévoyance.

Près de 75 % des agents bénéficient ainsi de la participation financière pour le risque santé et 68,53 % pour le risque prévoyance.

La participation moyenne annuelle de la collectivité est de :

- **375 €** pour le risque santé ;
- **172 €** pour le risque prévoyance.

A titre de comparaison, la participation moyenne dans la FPT pour la même période était de 276 € pour le risque santé et de 202 € pour le risque prévoyance *(Source : DGCL/CNFPT - synthèse nationale RSU 2021)*.

L'Assemblée de Corse a adopté un référentiel en organisation (REO)

Il liste les postes nécessaires au fonctionnement de l'administration. Ce document traduit les décisions concernant les besoins en ressources humaines à court et moyen termes pour remplir les missions prioritaires en matière de politiques publiques. Chaque année, une délibération fixe la trajectoire en effectifs et crée les postes à financer pour l'année de référence. Seuls les postes financés par cette trajectoire peuvent faire l'objet d'un recrutement.

Le REO permet de définir, sous contraintes quantitative et qualitative, les moyens nécessaires pour remplir les missions de la Collectivité de Corse aujourd'hui et demain. Cette démarche innovante pour une collectivité territoriale dote la Collectivité de Corse d'un outil dynamique de pilotage de l'organisation en fonction des choix politiques, intégrant le caractère budgétaire. Ce nouvel outil offre une lisibilité maximale au Conseil exécutif et à l'Assemblée de Corse dans leur mission de lecture de politique publique. Alors que le tableau des effectifs représente le seul document de référence au sein des collectivités, le REO de la Collectivité de Corse cristallise les postes de travail post-fusion pour conduire une stratégie de pilotage des effectifs.

Cette nouvelle méthodologie de pilotage des effectifs relie les postes de travail aux postes budgétaires, avec pour objectifs de répondre aux besoins en postes et en effectifs à partir d'un cadre organisationnel établi, correspondant aux évolutions des politiques publiques portées par la Collectivité de Corse, de permettre une vision partagée de la politique RH dans le cadre du dialogue social, et de mettre en place une fonction organisation RH afin d'anticiper les besoins au niveau des directions générales adjointes et des secrétariats généraux d'instances, favorisant ainsi une réponse adaptée en termes de moyens et de productivité des services.

Le rapport annuel de développement durable 2024, adopté par l'Assemblée de Corse le 28 mars 2025, évalue les actions menées par la Collectivité de Corse et ses agences. Ces objectifs et cibles constituent pour les états une feuille de route commune de la transition vers un développement durable.

Il montre comment ces actions contribuent aux 17 objectifs de développement durable de l'ONU pour 2015-2030, couvrant des enjeux tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique, la paix, l'agriculture et l'éducation. Trois buts essentiels sont poursuivis : lutter contre les inégalités, l'exclusion et les injustices ; faire face au défi climatique ; mettre fin à l'extrême pauvreté.

L'ambition de ce rapport est de rendre compte de l'action publique mise en œuvre en 2024 des actions s'inscrivant dans une démarche de développement durable, soutenable et bénéfique pour tous.

Axe 1 : Lutter contre le changement climatique

- **Favoriser la rénovation énergétique des logements collectifs et individuels :** action menée par l'AUE (Agence d'urbanisme et d'énergie de la Corse) dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE), la rénovation énergétique performante des logements collectifs et individuels doit permettre la réduction des consommations énergétiques de l'ensemble des ménages et en particulier ceux se trouvant en situation de précarité. En 2024, le seuil de 1 400 logements sociaux rénovés a été atteint, ce qui représente une surface totale de 122 501 m² pour environ 22,7 M€ de dépenses totales et 2,2 M€ d'aides de l'AUE. Cela correspond à 22 009 MWh/an d'énergie primaire économisés et à 12 570,74 teqCO2/an évités.

- **Rénover l'éclairage public pour réduire les consommations d'énergie et les pollutions lumineuses :** la PPE révisée, prévoit de finaliser la rénovation de la totalité des 70 000 points lumineux de la Corse pour 2028. À la suite du diagnostic réalisé par l'AUE révélant un potentiel de rénovation de plus de 70 000 points lumineux et une facture communale de l'éclairage public estimée à 4,5M €/an, le lancement d'un appel à projets (AAP) a été décidé. En 2024, 52 021 points lumineux ont été rénovés ou sont en cours de rénovation, soit 74,3 %.

Axe 2 : Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources

- **Veiller au respect des objectifs de développement durable définis par le PADDUC :** l'année 2024 a été marquée par la présentation à l'Assemblée de Corse du rapport du président du Conseil exécutif concernant l'analyse globale du PADDUC et actant le principe d'une révision du document ;

- **Lutter contre les espèces exotiques envahissantes végétales et animales :** l'Office de l'environnement de Corse mène de nombreuses actions dans ce domaine prioritaire. Ainsi, l'Assemblée de Corse a approuvé le plan territorial de lutte contre le crabe bleu. On peut également souligner le programme de lutte biologique établi en Corse visant à multiplier un ou plusieurs parasitoïdes de la mineuse des agrumes (Phyllocnistis citrella, présente en Corse depuis 1984 qui s'attaque aux jeunes pousses d'été et d'automne) pour limiter les effets induits par les traitements chimiques par lâchers massifs d'auxiliaires et permettre de lutter efficacement contre la mineuse. A ce titre, l'OEC soutient l'AREFLEC financièrement pour cette action.

Délibération n° 24/033 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 prenant acte du rapport annuel de développement durable 2023 de la Collectivité de Corse.

Code général des collectivités territoriales - article L4425-2.

Délibération n° 22/075 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 2022 approuvant le rapport relatif au Corsican Business Act (CBA).

Délibération n° 22/209 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2022 approuvant le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2023-2027 de la Collectivité de Corse.

Axe 3 : Renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations

- La Corse est un territoire touché par la pauvreté et la précarité, territoire où 1 enfant sur 4 vit dans une famille pauvre, où les familles monoparentales représentent 30 % de la population, où un tiers des habitants est âgé de 60 ans et plus et où 3 résidents sur 4 vivent dans un territoire fragilisé. La lutte contre le non-recours aux droits a ainsi été définie comme un objectif prioritaire de la collectivité et s'est concrétisée par la signature d'une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (CALPAE) pour la période allant de 2019 à 2023 puis par la signature du contrat local des solidarités pour la période 2024 à 2027. Ainsi, en 2024 ;
- 93 % du territoire est doté d'un 1er accueil social par nos services à moins de 30 minutes de chaque habitant ;
- fréquentation en hausse de 64 % du portail rénové des ressources sociales à destination des usagers et des professionnels du territoire ;
- Plus de 500 bénéficiaires du RSA sur 3 intercommunalités invités aux journées d'accompagnement et de sensibilisation contre l'illectronisme.

- **Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, la mise en place du bus « Campà bè » :** Cette unité mobile santé-social, a pour objectif principal « d'aller vers » les personnes éloignées du système de soins, de créer du lien, avec une offre de prévention professionnelle, confidentielle, gratuite, ouverte à tous et sans rendez-vous. Le bus Campà Bè joue un rôle dans la réduction des inégalités, la promotion de la santé et l'amélioration des systèmes de soin. Ainsi, en 2024, 284 personnes ont pu être accueillies, 154 orientées grâce à l'aide de professionnels de santé engagés et des agents de la collectivité.

- **L'Installation en 2024 du Comité de suivi du CHU de Corse, votée par délibération n°23-123 AC, l'Assemblée de Corse** a approuvé la création d'un centre hospitalier universitaire (CHU) en Corse sur un modèle innovant, centré sur les coopérations entre établissements de santé publics et privés porté par le Conseil exécutif sur la base du rapport final produit par le cabinet conseil GovHe..

Axe 4 : Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains

- Dans le cadre de sa politique menée en matière d'éducation, la Collectivité de Corse soutient et accompagne les initiatives visant à transmettre à chaque élève, citoyen et décideur de demain, les connaissances et compétences nécessaires au développement durable de l'île. L'opération annuelle « I trufei scularii di u sviluppu à longu andà » à destination des écoles maternelles et primaires mais aussi des collèges et lycées insulaires, s'inscrit dans cette perspective d'action. Près de 700 élèves ont pu participer en 2024 à cet appel à projets. Face aux défis écologiques, les sujets abordés auprès des élèves favorisent le développement de la conscience environnementale et permettent de mieux comprendre la nécessité de mettre en œuvre des actions innovantes et collectives.

Axe 5 : Développer une économie durable et solidaire

- **Promouvoir une agriculture durable et de proximité :** par ses pratiques culturales préservant l'environnement, l'agriculture biologique offre intrinsèquement une réponse aux enjeux d'un développement agricole durable. Le soutien à la conversion à l'agriculture biologique s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique national (PSN) volet Corse pour apporter un soutien aux agriculteurs lors de leur passage de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique. Cette aide vise à compenser le manque à gagner des producteurs pendant leur période de conversion, lorsqu'ils respectent toutes les exigences de la règlementation bio sans pouvoir commercialiser leurs produits en tant que « produits AB ». La Corse possède ainsi 19 % de sa surface agricole utile en bio (2ème rang français). 599 exploitations sont en bio ou en conversion dont 181 en productions animales et 418 en productions végétales.

I Trufei sculari di u Sviluppu à Longu Andà
Les Trophées scolaires du Développement Durable
TDD

La réduction des disparités qui touchent les femmes tant d'un point de vue professionnel, personnel que familial constitue un enjeu sociétal majeur et la condition de l'atteinte des ODD en 2030. La collectivité s'est engagée depuis plusieurs années sur la voie de l'atteinte de l'égalité et de l'autonomisation des femmes et des filles. Elle a, de ce fait, mis en place un plan d'actions triennal ambitieux en 2021 et applique l'égalité femmes-hommes au travers de mesures correctrices et transformatrices, qu'elles soient spécifiques ou transversales. Ces mesures visent, de façon générale, à intégrer la question de l'égalité dans les politiques publiques de la collectivité afin de réduire les disparités existantes, d'une part, et à améliorer les conditions de travail en favorisant la conciliation vie professionnelle/vie personnelle et le déroulement de carrière des agentes, d'autre part.

Politiques internes en faveur de l'égalité professionnelle : repenser la carrière des agentes sous le prisme de l'équité.

Panorama de l'emploi des femmes à la Collectivité de Corse :

Les femmes constituent un peu moins de la moitié des personnels de la Collectivité de Corse. Elles sont largement majoritaires en catégorie A à l'exception de la filière technique, mais sous représentées en catégorie A+. Leur accès aux postes d'encadrement est en constante amélioration mais celui-ci reste encore largement masculinisé. Les niveaux de rémunération et d'avancement présentent encore des disparités au bénéfice des hommes. Les interruptions de carrière et le travail à temps partiel continuent à peser sur les trajectoires salariales et la carrière des femmes qui sont, par ailleurs, les principales usagères du congé parental et du télétravail, tout comme des autorisations spéciales d'absence pour garde d'enfants malades. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à occuper des postes de contractuel (permanent et non permanent), et à bénéficier de l'action sociale.

La collectivité favorise l'égalité professionnelle en agissant sur 3 leviers principaux :

- **faciliter** la conciliation vie professionnelle/vie personnelle : le télétravail et les 3 durées hebdomadaires de travail au choix ont permis d'améliorer l'équilibre globale dans la vie des femmes de la collectivité ;
- **favoriser** l'ascension professionnelle grâce à la mise en œuvre de la procédure de compensation instaurée en matière d'avancement dans la ligne directrice de gestion (LGD) ;
- **réduire** les disparités salariales : publication annuelle sur le site internet de la somme des 10 plus hautes rémunérations et la distinction entre le nombre d'hommes et de femmes qui les perçoivent ; publication annuelle de l'index égalité professionnelle qui mesure notamment les écarts de rémunération et de promotion entre les hommes et les femmes, et les moyens de réduire ces disparités, autant de mesures visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.

FOCUS Eléments chiffrés RH - Egalité femmes-hommes 2024

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose aux régions, aux départements, aux collectivités territoriales de plus de 80.000 habitants et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80.000 habitants de publier chaque année, sur leur site internet, la somme des 10 rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces 10 rémunérations les plus élevées.

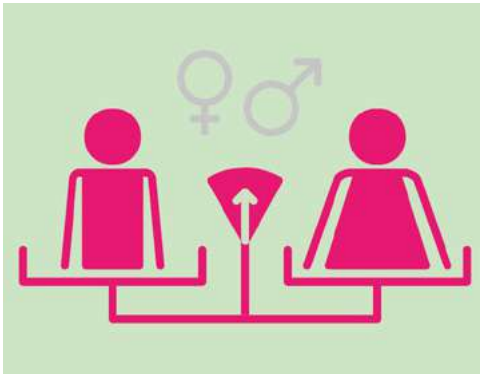

Délibération n°24/032 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 prenant acte du rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2023.

Délibération n°23/167AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2023 approuvant la convention-cadre 2023-2027 entre la Collectivité de Corse, la Préfecture de Corse, l'Académie de Corse et l'Université de Corse pour favoriser un dialogue science avec et pour la société, et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse » : l'objectif est d'impulser une dynamique territoriale cohérente et harmonieuse en matière de diffusion des savoirs auprès d'un large public et en faveur d'un resserrement du dialogue entre la science, la recherche et la société.

Délibération n°23/177 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2023 : la participation employeur santé pour les enfants rattachés au contrat de leur(s) parent(s) au sein de la « mutuelle de groupe » augmente de 7,5 € et passe de 5 € à 12,50 € par mois et par enfant.

Enfin, la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique a instauré un index égalité professionnelle pour les trois fonctions publiques et renforcé le dispositif de nominations équilibrées afin d'accélérer l'égalité entre les sexes. Les administrations de plus de 50 agents et de fait la Collectivité de Corse, doivent dorénavant publier tous les ans sur leur site internet des indicateurs sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, et les actions mises en œuvre pour les supprimer. Des chiffres cibles ont été définis par décret, et les administrations ont 3 ans pour les atteindre, sous peine de sanction financière.

La Collectivité de Corse est soumise à cette obligation depuis le 30 septembre 2024 e a obtenu le score de 74 points au titre de l'année 2023. Le score minimum exigé est de 75. Elle doit donc proposer des mesures en vue d'atteindre ce score cible voire de le dépasser.

La direction du patrimoine a organisé la Mostre « Donne di Corsica » 2024-2025, dans 4 musés insulaires. Elle est le témoignage de la présence ancienne, depuis la préhistoire, des femmes et du rôle qu'elles ont joué dans la construction de la société corse. Elles ont déjà été vues par plus de 4 000 personnes.

Valoriser la présence des femmes dans des secteurs où elles étaient sous-représentées

Le FRAC a veillé à assurer la représentation des artistes femmes tant dans ses acquisitions, que dans les expositions qui ont été réalisée en 2024 : « Arcanes, rituels et chimères », « La seconde vie des images en mouvement », « Refuser les entraves » dont le titre a été emprunté à Virginia Woolf. Il a également mis en place des actions éducatives « Femmes, féminités, féminismes » afin de sensibiliser les publics scolaires et adultes à la richesse et à la diversité de la création des femmes.

Le soutien apporté aux associations sportives a permis la réalisation de compétitions exclusivement féminines ou qui assuraient une forte présence des femmes : Ladies open de Calvi ; rencontres mixtes de pétanque ; championnat d'Europe de Footy Volley ; trophée de la raquette de Corail. La conférence régionale du sport en Corse a été lancée en novembre et va permettre de construire un projet sportif territorial.

Garantir le droit à la santé sexuelle et reproductive des filles et des femmes

La lutte contre la précarité menstruelle et la sensibilisation des jeunes aux menstruations ont fait l'objet d'un engagement réaffirmé en 2024 : distribution de protections périodiques gratuites, du kit de prévention sur les 1ères règles « primi cicli mestruali » ; 18 actions d'animation ont eu lieu auprès des élèves des collèges sur le thème de la précarité menstruelle.

Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles

Les actions pour lutter contre le sexisme et les violences sexuelles, ainsi que celles pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes chez les jeunes ont permis de toucher 1 095 jeunes.

Les jeunes ont été mobilisés sur les questions de santé sexuelle et ont travaillé, au travers d'ateliers, à l'organisation des 8 journées des centres de santé sexuelle dont le thème était « l'égalité en santé sexuelle, qu'en pensent les jeunes ? ». Ces ateliers, au cours desquels les jeunes étaient encouragés à réfléchir, visaient aussi à renforcer leur capacité à faire des choix bénéfiques pour leur santé en devenant eux-mêmes acteurs de la prévention. Les élèves ont créé 2 outils de prévention : l'arbre des droits sexuels et le sexo-infomètre, qui ont été distribués au cours de séances d'information ultérieures. Le colloque a réuni 130 jeunes venus de toute l'île, autour du professeur Philippe Duverger, spécialiste de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Les résultats de l'enquête « Parita trà Donne è Omi » menée en 2023 y ont été divulgués. Les centres de santé sexuelle ont organisé des campagnes de promotion de santé sexuelle durant la période estivale et ont distribué plus de 5 600 préservatifs, 1 100 objets d'information dont des protections de verre...

L'Observatoire territorial des violences faites aux femmes a lancé une étude diagnostic sur la réalité des violences sur le territoire insulaire, en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs concernés. L'enquête a concerné toutes les femmes majeures résidant en Corse et pris en compte plusieurs formes de violences qui ont lieu tant dans l'espace privé que public. En seront dégagées des pistes d'intervention, des propositions d'actions comme des modalités de gouvernance et partenariat.

A l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes a organisé, en collaboration avec l'association Corse stratégie santé et sexualité C3S et la DRDFE, un village itinérant autour du van Nina et Simon.e.s durant la semaine des Orange Days. Il s'agissait de sensibiliser et informer le public sur les violences sexistes et sexuelles. En plus du grand public, plus de 300 élèves des collèges, lycées et étudiants de l'Università di Corsica ont ainsi participé à ces temps d'échanges et de débats.

Afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes, la Collectivité de Corse participe au financement d'un certain nombre d'acteurs dont la présence et l'action sont fondamentales pour assurer une meilleure prise en charge des victimes de violences conjugales, intrafamiliales et sexuelles : associations, dispositif des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG)...

Contu finanziariu unicu di a Cullettività di Corsica | 3D

Compte financier unique de la Collectivité de Corse

L'épargne brute de la Collectivité de Corse (excédent des ressources réelles sur les dépenses réelles) s'élève à 151,411 M€. Avec un remboursement en capital de 54,044 M€, la capacité de financement nette s'établit à 97,4 M€.

La capacité de désendettement de la collectivité s'établit à 7,39 ans. Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à 1,118 Mrd€.

Le résultat cumulé de l'exercice s'élève à 6,411 M€.

Les recettes réelles de la Collectivité de Corse 2024

Les recettes réelles s'établissent à 1 647,474 M€ et se décomposent ainsi :

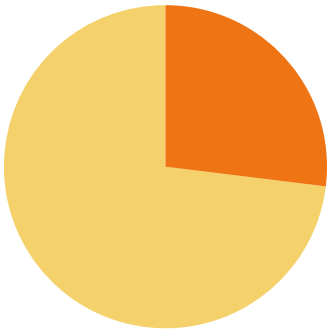

Répartition recettes réelles 2024

- **27 %** Investissement
- **73 %** Fonctionnement

- **1,21 Mrd€** en fonctionnement
- **436,7 M€** en investissement

La structure des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :

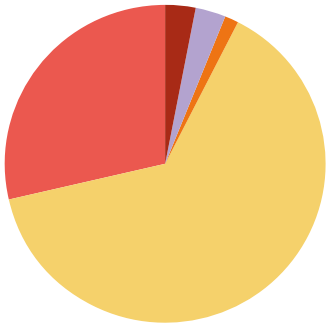

- **0,66 %** Produit financiers
- **3,27 %** APA
- **2,89** RSA-RMI
- **1,56 %** Autres produits
- **63,41 %** Fiscalité
- **28,21 %** Dotations, subventions et participations

La structure des recettes réelles d'investissement est la suivante :

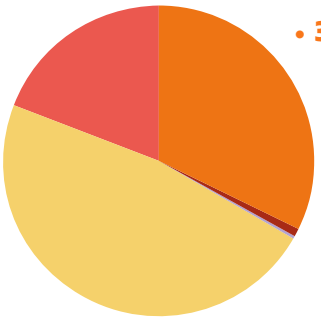

- **32,24 %** Emprunts et dettes assimilées
- **0,89 %** Participations, créances rattachées et autres immobilisations financières
- **0,24 %** Recettes autres
- **47,72 %** Dotations, fonds divers et réserves
- **18,92 %** Subvention d'investissement

Les dépenses réelles de la Collectivité de Corse

En 2023, la Collectivité de Corse a réussi à maintenir des taux de programmation élevés.

Le montant des AE / AP affectées CFU 2024

- **536 M€** Fonctionnement
- **246 M€** Investissement

Un taux d'affectation
de **95 %** en fonctionnement
et de **71 %** en investissement

Le taux d'affectation des autorisations d'engagement par axe se présente ainsi :

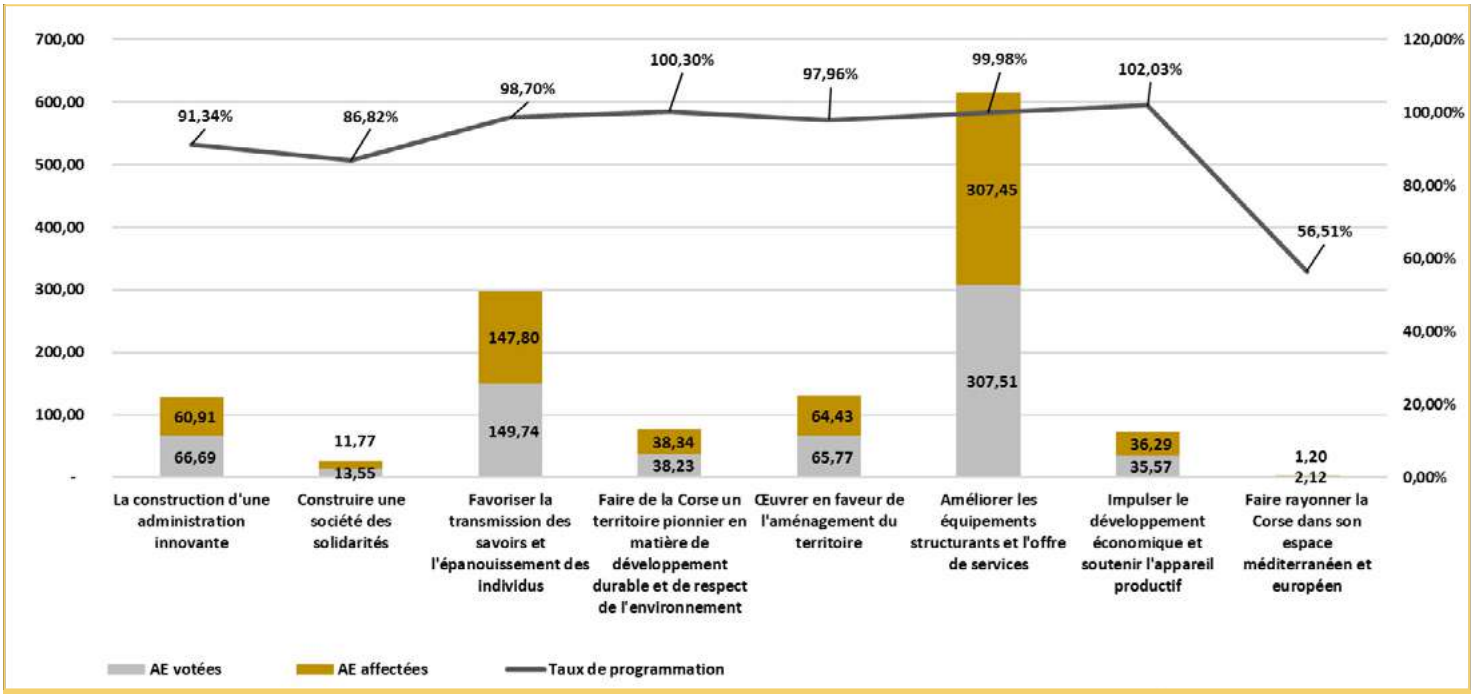

En **M€**

Le taux d'affectation des autorisations de programme par axe se présente ainsi :

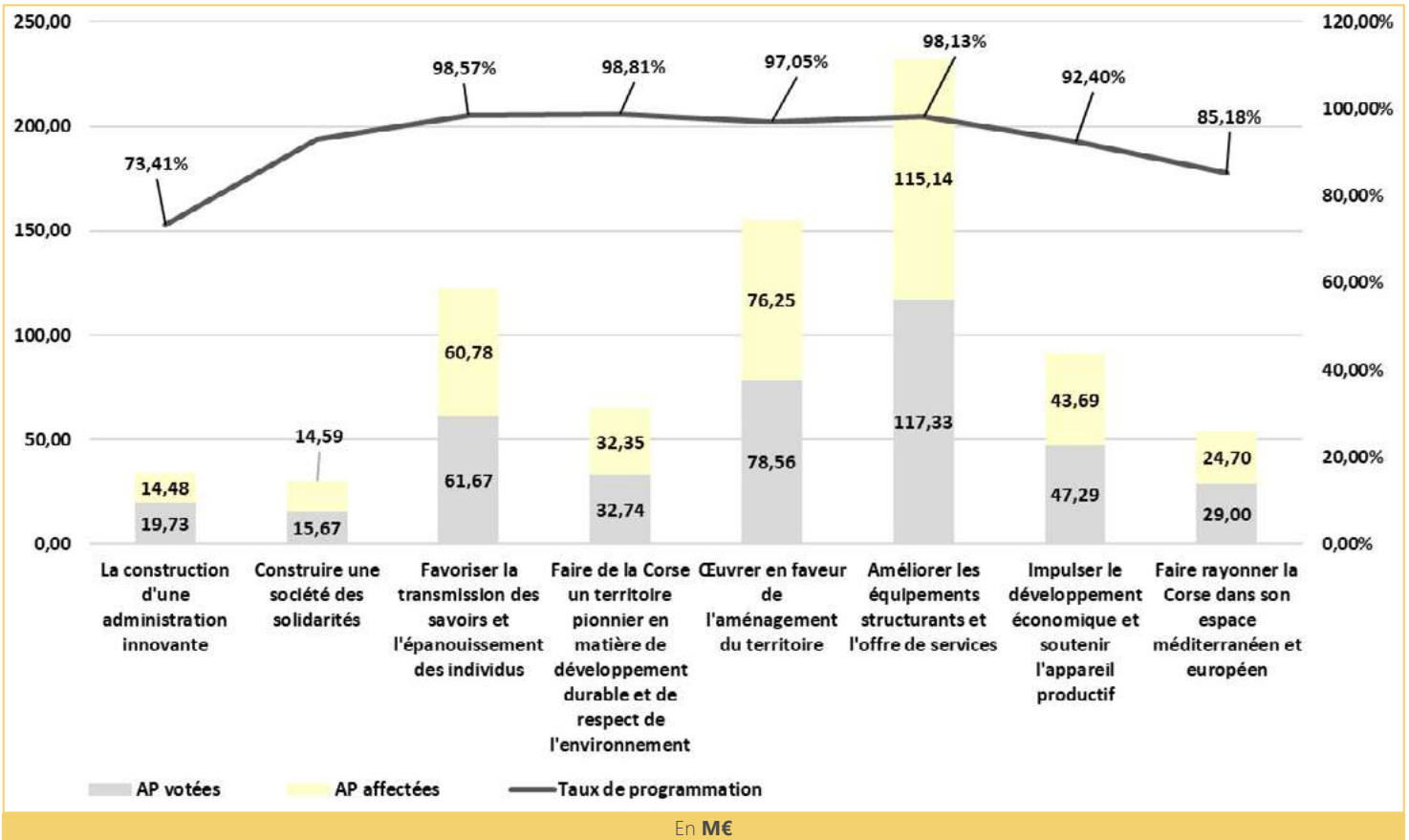

En **M€**

Les dépenses réelles s'établissent à 1,766 Mrd€, en hausse de 19,5 % par rapport à 2023, et se décomposent ainsi :

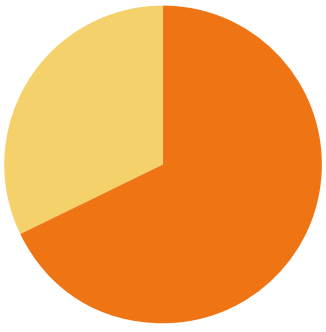

Dépenses réelles de la Collectivité de Corse 2023

- **72 %** Fonctionnement
- **28 %** Investissement

- **1,194 Mrd€** en section de fonctionnement, soit +12,93 % (2023 : 1,057 Mrd€)
- **572,4 M€** en section d'investissement, soit +36,15 % (2023 : 420,4 M€)

Les dépenses réelles de fonctionnement par axe stratégique se décomposent ainsi :

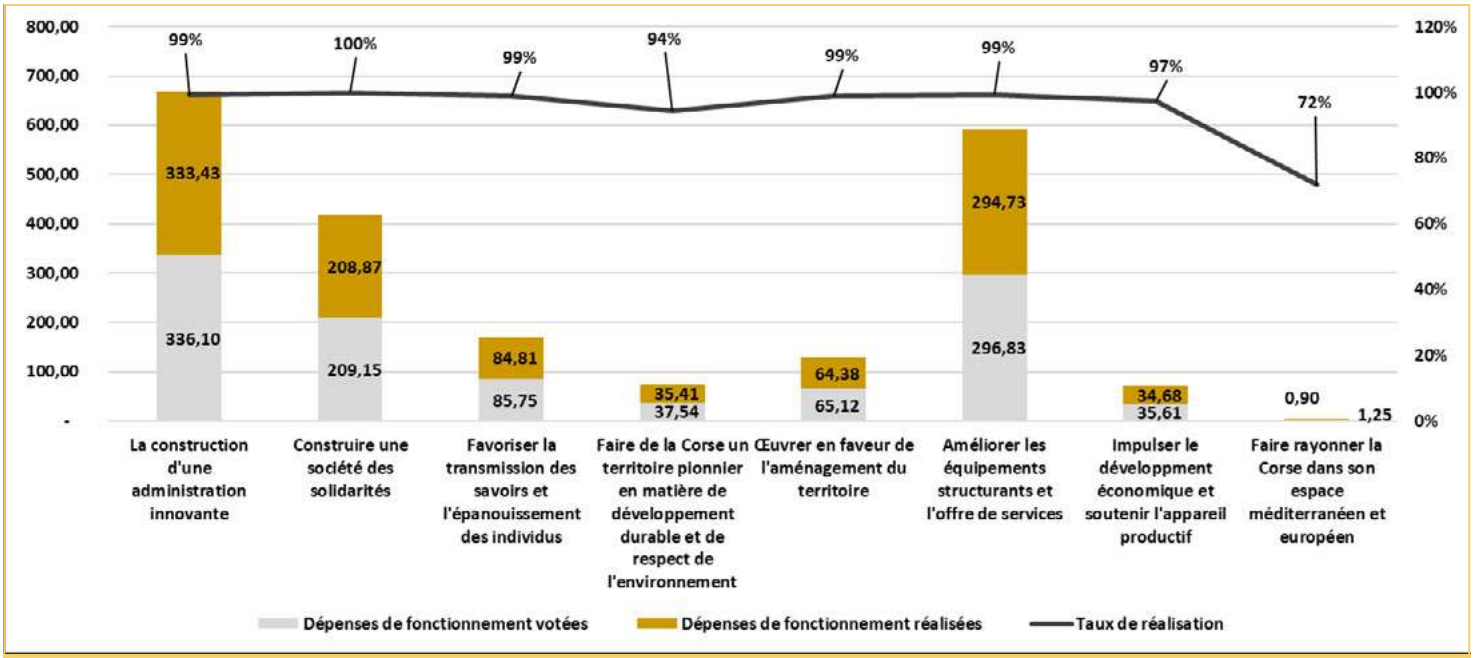

En **M€**

Les dépenses réelles d'investissement par axe stratégique se décomposent ainsi :

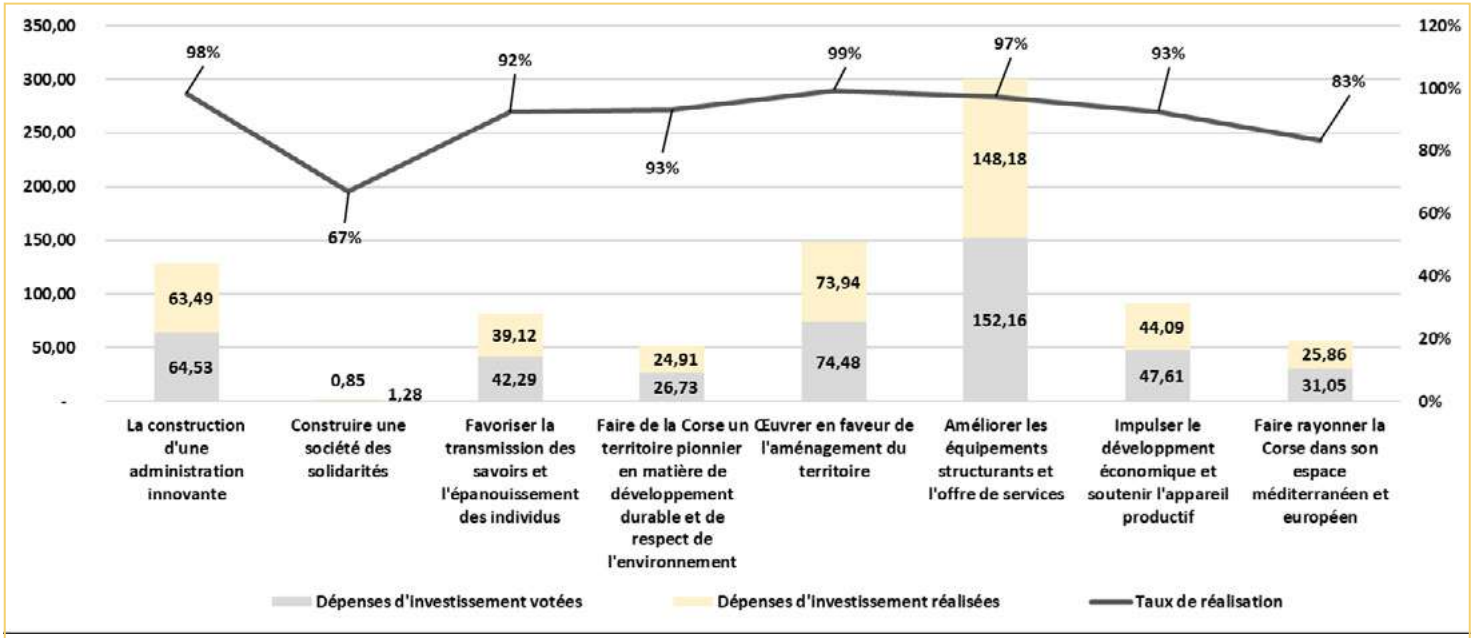

En **M€**

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage (chap. 20-21-23) représentent un volume de dépenses de **160,8 M€** soit 37 % des dépenses totales. Elles sont en diminution de 22 M€ par rapport à 2023 (182,785 M€), soit une baisse de 12 %.

Répartition dépenses investissement 2023 nature

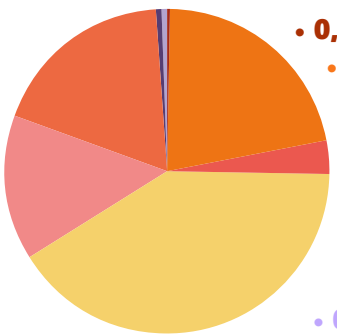

- **0,55 %** - 13 Subventions d'investissements
- **21,53 %** - 16 Emprunts et dettes assimilées
- **3,3 %** - 20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)
- **40,76 %** - 204 Subventions d'équipement versées
- **14,51 %** - 21 Immobilisations corporelles
- **0,00 %** - 22 Immobilisations reçues en affectation
- **18,45 %** - 23 Immobilisations en cours
- **0,47 %** - 26 Participations et créances rattachées
- **0,42 %** - 27 Autres immobilisations financières

3E | Una gestione efficente di l'urganizazione

Une gestion performante de l'organisation

La Collectivité de Corse, consciente des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de ses achats, s'est engagée dans le développement d'une commande publique responsable. Par la délibération n°22/209 AC du 21 décembre 2022, elle a adopté à l'unanimité le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2023-2027. Ce schéma, véritable outil de transformation des politiques publiques, fait de la commande publique un levier en faveur des transitions sociales, économiques et écologiques. Il concourt ainsi à l'intégration sociale et professionnelle des travailleurs handicapés ou défavorisés, à la prise en compte de la dimension environnementale et au renforcement de l'accessibilité à la commande publique pour les TPE/PME et les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

En adoptant ce schéma, la Collectivité de Corse a souhaité affirmer sa volonté d'utiliser l'ensemble des leviers juridiques de l'achat public pour promouvoir le développement durable dans un dialogue constant avec le monde économique. Il s'agit d'un schéma ambitieux construit autour de quatre axes :

1. **Axe social :** avec une commande publique responsable, pour accroître l'impact social positif de la commande publique (marchés publics réservés, insertion de conditions d'exécution à caractère social) ;
2. **Axe transition écologique et économie circulaire :** avec une commande publique durable, pour participer à la réduction de l'impact environnemental sur les ressources et l'énergie (lutte contre le réchauffement climatique, gestion des déchets et recyclage) ;
3. **Axe économie et territoire :** avec une commande publique efficiente, pour faire de la commande publique un levier de dynamisation du tissu économique (faciliter l'accès de la commande publique aux TPE/PME, aux opérateurs locaux) ;
4. **Axe gouvernance et pilotage :** avec une commande publique au service d'une institution exemplaire, qui accompagne la conduite du changement.

Concernant l'axe environnemental, le bilan pour l'année 2024 s'est avéré positif avec 47 % de marchés comportant une considération environnementale en 2024, contre 25,4 % en 2023. Concernant l'axe social, il est possible de recenser :

- 77 marchés clausés gérés durant l'année 2024 : 20 clôturés dont 18 ont atteint les objectifs, générant 22 219 heures d'insertion et 12 emplois en CDI, et 57 marchés toujours en cours avec un objectif de 25 527 heures d'insertion ;
- une dizaine de marchés en cours d'analyse afin de pouvoir être clausés ;
- les marchés réservés sont en nette hausse avec 4 marchés notifiés ou en cours de rédaction cette année, alors qu'un seul avait pu être notifié l'année précédente.

Concernant l'axe économique, l'accès des TPE/PME à la commande publique a été simplifié notamment grâce à l'allotissement (81 % de procédures sont alloties). Un travail important a été également mené concernant la mutualisation des marchés, facteur majeur de la réalisation d'économies d'échelle pour la collectivité. Ainsi, 5 marchés sont en cours de mutualisation.

Enfin, concernant l'axe gouvernance et pilotage, plusieurs réunions et évènements ont permis de conduire cette politique d'achats responsables pour l'année 2024 :

- 12 réunions opérationnelles (avec les référents SPASER de la collectivité) ont été menées pour l'élaboration des fiches actions ;
- 2 comités techniques achats durables (CTAD) se sont tenus à Aiacciu et Bastia pour valider les travaux des référents SPASER en partenariat avec la direction de la commande publique ;
- 2 comités de pilotage commande publique responsable (CPCPR) : le 1er, en date du 25 octobre 2023, avait notamment pour but la mise en place des CTAD et l'impulsion de nouvelles actions à mener ; le 2nd, qui s'est tenu le 6 novembre 2024, a principalement validé l'élaboration des fiches actions, feuilles de route opérationnelles fondamentales pour une déclinaison concrète des objectifs du SPASER ;
- 3 réunions avec les partenaires extérieurs, type CRESS, afin d'impulser une démarche territoriale collaborative et de partager les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de développement durable ;
- 2 réunions pour la communication autour du SPASER (réflexion autour de la création d'une page dédiée sur le site de la collectivité) ;
- 4 réunions relatives à la mutualisation des marchés pour renforcer l'axe économique du SPASER ;
- 1 comité de pilotage ESS où la direction de la commande publique a dressé un 1er bilan, tout en échangeant autour des leviers sociaux.

La Collectivité de Corse, consciente des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de ses achats, s'est engagée dans le développement d'une commande publique responsable. Par la délibération n°22/209 AC du 21 décembre 2022, elle a adopté à l'unanimité le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2023-2027. Ce schéma, véritable outil de transformation des politiques publiques, fait de la commande publique un levier en faveur des transitions sociales, économiques et écologiques. Il concourt ainsi à l'intégration sociale et professionnelle des travailleurs handicapés ou défavorisés, à la prise en compte de la dimension environnementale et au renforcement de l'accessibilité à la commande publique pour les TPE/PME et les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

L'année 2024 a également permis de présenter la 1ère révision du SPASER 2023-2027 de la Collectivité de Corse, répondant à un besoin d'adaptation de ses objectifs aux réalités pratiquées

par ses directions opérationnelles, ses agences et offices. La simplification du document cadre, l'intégration des fiches actions au SPASER, l'intégration des agences et offices, ainsi que de toutes les directions de la Collectivité de Corse, et enfin la mise en œuvre d'un bilan d'exécution à caractère environnemental, ont été les principaux amendements apportés par la délibération n°24/164 AC en date du 19 décembre 2024.

Ces différentes évolutions doivent permettre une nouvelle progression dans la mise en œuvre du SPASER 2023-2027, démarche stratégique répondant aux enjeux de développement durable, de soutien au tissu économique et de maîtrise des dépenses de la Collectivité de Corse.

Une nouvelle méthodologie de gestion des effectifs a été élaborée et présentée à l'Assemblée de Corse (délibération n°24-130) avec l'élaboration du 1er référentiel en organisation (REO)

Un pas majeur dans la stratégie de pilotage des effectifs. Le REO est établi sur des horizons annuels et pluriannuels, répertoriant les postes permanents nécessaires aux directions générales adjointes (DGA) et aux secrétariats généraux (SG) services de la collectivité pour accomplir leurs missions. Ce référentiel vise à décrire notre organisation en identifiant les postes pérennes requis par chaque entité, caractérisés par des compétences et des niveaux de responsabilité spécifiques.

En tant qu'outil de pilotage des ressources humaines, il constitue la base du dialogue de gestion entre les DGA, les SG et la direction des ressources humaines, tant pour le recrutement externe que pour la mobilité interne. Chaque année, un cadrage organisationnel fixe un plafond de postes pour chaque DGA et SG, permettant d'aligner l'organisation de la collectivité avec ses effectifs, et d'améliorer la visibilité de la masse salariale.

Au 1er septembre 2024, le REO comptabilise 5 046 postes permanents, dont 1 137 de catégorie A, 669 de catégorie B et 3 240 de catégorie C. Parmi ces postes, 4 120 sont pourvus, répartis en 865 de catégorie A, 525 de catégorie B et 2 730 de catégorie C. Les 926 postes vacants résultent de l'organigramme établi lors de la fusion et des créations nécessaires pour la mobilité interne dans une collectivité en construction. Seuls les postes budgétisés dans la trajectoire de recrutement 2024 sont présentés dans le rapport de modification du tableau des effectifs. L'objectif est de réduire l'écart entre les postes affichés et les effectifs pourvus.

Pour respecter le calendrier budgétaire, les travaux organisationnels débutent en mars de l'année N-1 pour validation au moment du vote du budget primitif de l'année N. Le rapport d'information présente ainsi le 1er référentiel en organisation de notre collectivité. Chaque année, une délibération précise les postes du REO à financer, mise à jour tous les 6 mois pour ajuster l'organisation en fonction des imprévus. Cela permet de créer les postes nécessaires aux opérations de gestion, comme les changements de filière ou les lauréats de concours.

La Collectivité de Corse budgétise uniquement les postes vacants créés par délibération, en donnant la priorité aux métiers nécessitant des compétences rares pour le recrutement externe. Un plan de redéploiement interne est mis en place pour répondre aux besoins urgents. Chaque poste financé est associé à un poste budgétaire. La gestion des effectifs vise à maîtriser la masse salariale, en identifiant les postes à remplacer ou à supprimer. Les recrutements sont planifiés en fonction des politiques publiques prioritaires. Une nouvelle charte de mobilité et de recrutement sera mise en œuvre, accompagnée d'une note annuelle d'orientation et d'un recensement des besoins pour l'année suivante.

La construction et de la réhabilitation des bâtiments fait partie intégrante de la politique patrimoniale et immobilière de la collectivité et s'inscrit dans les politiques publiques en œuvrant :

- à la construction d'une administration performante et innovante en la dotant de locaux adaptés ;
- à la programmation et mise en œuvre de construction de bâtiments culturels ou la réhabilitation de bâtiments patrimoniaux ;
- à la transition énergétique en veillant à la prise en compte des critères environnementaux dans les projets et à la mise en œuvre de la politique de transition énergétique adoptée par la collectivité.

De nombreuses opérations majeures ont été conduites pour un total de 7,7 M € d'études et travaux sur le patrimoine immobilier de la collectivité à des fins aussi variées que :

Opérations réceptionnées :
- aménagement atelier véhicules utilitaires légers de Tragone à Biguglia ;
- extension laboratoire Cismonte ;
- construction chalet thermal Petrapola ;
- réaménagement 2ème étage bureaux bâtiment Leclerc à Aiacciu.

Opérations en phase travaux :
- 2ème tranche de travaux de réhabilitation du Château de la Punta à Aiacciu ;
- réhabilitation et surélévation de l'amphithéâtre du Ricantu à Aiacciu ;
- atelier mécanique de Baleone à Afa ;
- réhabilitation des installations de la pépinière de Castellucciu à Aiacciu.

Opérations en phase de désignation des entreprises :
- restructuration du garage atelier mécanique à Corti ;
- mise aux normes d'accessibilité PMR du musée de la Corse à Corti ;
- CCPRM de Calvi.

Opérations en phase d'études de maîtrise d'œuvre :
- rénovation énergétique et mise en accessibilité « Hyacinthe de Montera » à Bastia ;
- extension dépôt Gardes du littoral à Afa ;
- réhabilitation du Centre de Conservation et d'Etudes Archéologiques à Sartè ;
- construction du centre archéologique de Cucuruzzu à Livia ;
- démolition hangar de Biguglia.

L'urganigramma di i servizii

L'organigramme des services

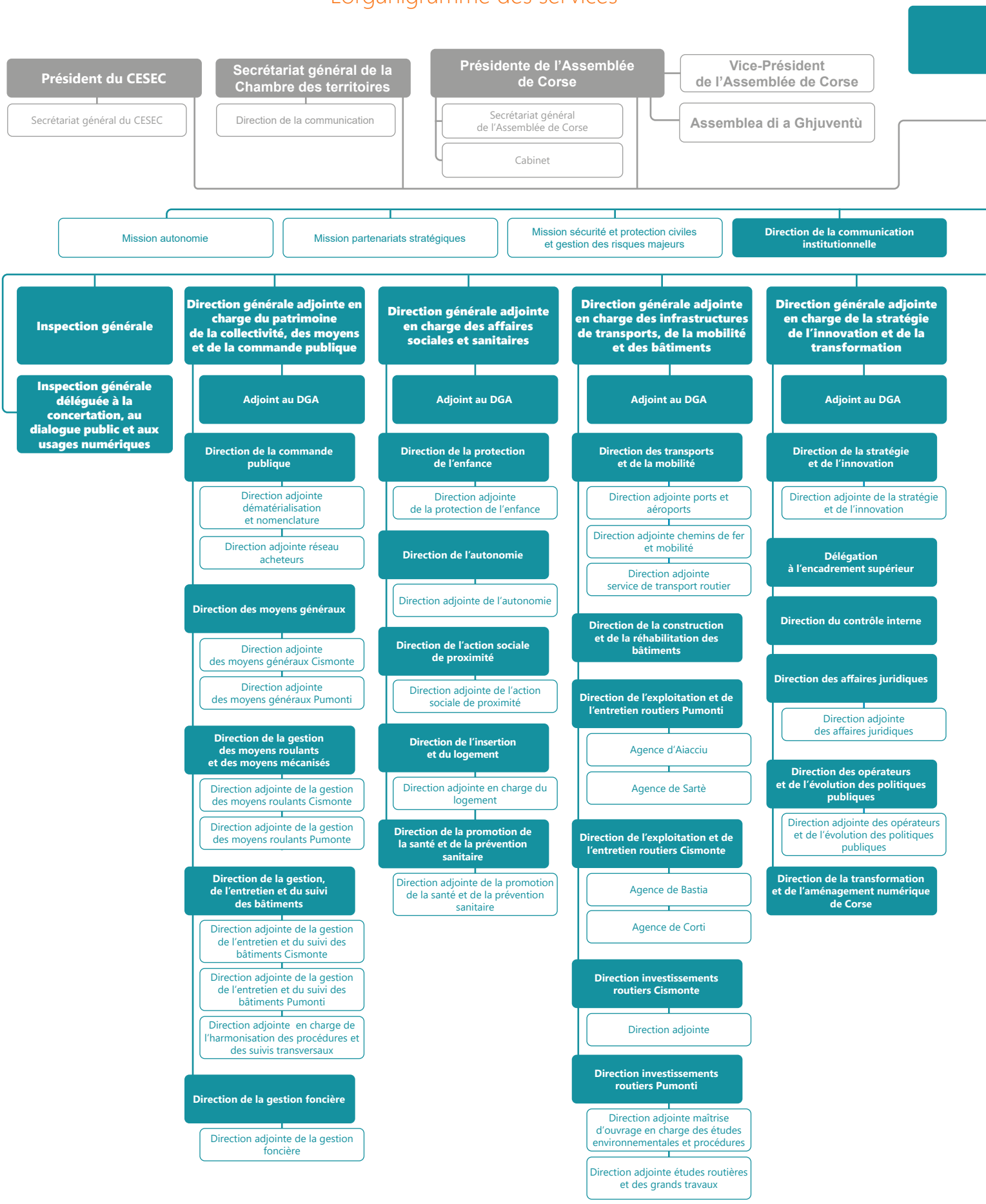

Président du Conseil exécutif de Corse

Directeur général des services

- Secrétariat général du Conseil exécutif
- Cabinet
- **Direction de la sûreté, de la sécurité et du protocole**
- **Direction adjointe de la sûreté, de la sécurité et du protocole**
- Déontologue
- Médiateur
- Mission économie sociale et solidaire
- Mission organisation, pilotage et suivi transversal
- Mission grands projets
- Mission mise en œuvre de la gestion des chemins de fer de la Corse

Direction générale adjointe en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales

- **Adjoint au DGA**
- **Direction de la programmation financière**
  - Direction adjointe de la programmation financière
- **Direction de la qualité des comptes**
  - Direction adjointe de la qualité des comptes Pumonti
  - Direction adjointe de la qualité des comptes Cismonte
- **Direction des affaires euro-péennes et méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés**
  - Direction adjointe Antenne CdC de Bruxelles
  - Direction adjointe pilotage et évaluation
  - Direction adjointe mise en œuvre et suivi des programmes européens
  - Direction adjointe coopération et affaires internationales
  - Direction adjointe financement des projets

Direction générale adjointe en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse

- **Adjoint au DGA**
- **Direction de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche**
  - Direction adjointe enseignement secondaire
  - Direction adjointe enseignement supérieur et recherche
  - Direction adjointe accompagnement éducatif et vie étudiante
- **Direction de la formation tout au long de la vie**
  - Direction adjointe aux formations professionnelles continues
  - Direction adjointe apprentissage et formations sanitaires et sociales
- **Direction de la langue corse**
- **Direction des infrastructures d'enseignement**
  - Direction adjointe bâtiments d'enseignement
- **Direction de l'orientation tout au long de la vie**

Direction générale adjointe en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse

- **Adjoint au DGA**
- **Direction de la culture**
  - Centre d'art polyphonique
  - Cinémathèque de Corse
  - FRAC
  - Direction adjointe arts vivants
  - Direction adjointe Livre et lecture publique
  - Direction adjointe audiovisuel, cinéma et arts visuels
- **Direction du patrimoine**
  - Direction adjointe action patrimoine
  - Direction adjointe archives de Corse
  - Direction adjointe des sites archéologiques et des musées
  - Adjoint au DA archives de Corse
- **Direction du sport, de la jeunesse et du vivre ensemble**
  - Direction adjointe en charge des sports et des politiques sportives
  - Direction adjointe en charge de la jeunesse

Direction générale adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires

- **Adjoint au DGA**
- **Direction de l'attractivité, des dynamiques territoriales, de la politique de l'habitat et du logement**
  - Direction adjointe de l'attractivité des territoires
  - Direction adjointe politiques urbaines
  - Direction adjointe du développe-ment intérieur et de la montagne
- **Direction des solidarités territoriales**
  - Direction adjointe vie locale et services aux territoires
  - Direction adjointe assistance et conseil aux territoires
- **Direction des milieux aquatiques et de la sécurité sanitaire**
  - Direction adjointe milieux aquatiques
  - Direction adjointe sécurité sanitaire
  - Direction adjointe du laboratoire Pumonti
  - Direction adjointe du laboratoire Cismonte
- **Direction de la forêt et de la prévention des incendies**
  - Direction adjointe aux actions forestières
- **Direction des milieux naturels**
  - Direction adjointe des milieux naturels
- **Direction des espaces et sites de pleine nature**
  - Direction adjointe stratégie et développement des espaces et sites de pleine nature
  - Direction adjointe dispositif opérationnel

Direction générale adjointe en charge des systèmes d'information, de la communication interne et des ressources humaines

- **Adjoint au DGA**
- **Direction du digital et des systèmes d'information**
  - Mission expertise et convergence
  - Direction adjointe pilotage et gouvernance
  - Direction adjointe services IT
  - Direction adjointe applicatifs exploitation et projets
  - Direction adjointe architecture technique et transformation digitale
- **Direction de la communication interne**
- **Direction de la formation**
  - Direction adjointe de la formation
- **Direction des parcours professionnels**
  - Direction adjointe des parcours professionnels
- **Direction de la gestion statutaire**
  - Direction adjointe de la gestion statutaire
- **Direction de la gestion des ATTEE**
- **Direction de la qualité de vie au travail**
  - Direction adjointe de la qualité de vie au travail Cismonte
  - Direction adjointe de la qualité de vie au travail Pumonti

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Raportu d'attività 2024
Rapport d'activité 2024

Directeur de la publication :
Gilles SIMEONI
Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica

Jean-Baptiste CALENDINI
Direttore generale di i servizii

Coordination éditoriale :
Matthieu VALENTINI

Rédaction :
Cullettività di Corsica

Maquette et mise en page :
CdC

Cullettività di Corsica
Gran' Palazzu, 22, corsu Grandval - 20187 Aiacciu cedex 1
Tel : 04 95 20 25 25 - contact@isula.corsica

www.isula.corsica

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

RAPORTU d'ATTIVITÀ

Rapport d'activité

2024

Sintesi

Synthèse

Sunta Sommaire

1 **L'attività di u Cunsigliu esecutivu di Corsica**
L'activité du Conseil exécutif de Corse

L'attività di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
L'activité du Conseil exécutif de Corse

Sviluppu umanu
Développement humain

Edificà una sucetà di e sulidarità
Construire une société des solidarités

Prumove a tramandera di i sapè è u spannamentu di e persone
Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus

Accuciamentu di u territoriu
Aménagement du territoire

Fà chì a Corsica sia un territoriu in punta pè u sviluppu à longu andà è u rispettu di l'ambiente
Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement

Sviluppu di u territoriu
Développement du territoire

Migliurà l'infrastrutture è l'offerta di servizii
Améliorer les équipements structurants et l'offre de services

Dà mossa à u sviluppu ecunomicu è sustene e strutture pruduttive
Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif

Rapportu suciale unicu 2022
Rapport social unique 2022

Contu finanziariu unicu di a Cullettività di Corsica
Compte financier unique de la Collectivité de Corse

1 L'attività di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
L'activité du Conseil exécutif de Corse

Issu de la loi du 2 mars 1982 portant statut particulier de la Corse, qui dote l'île d'un statut et d'une organisation institutionnelle spécifiques, le Conseil exécutif de Corse dirige l'action de la Collectivité de Corse, dans des domaines clés tels que la santé, l'action sociale, l'aménagement du territoire, les transports, l'environnement, l'agriculture, l'énergie, l'économie, le tourisme, la politique de l'eau, la langue corse, l'éducation, la formation, la culture, le patrimoine, le sport, la jeunesse, la vie associative, ou encore les relations internationales.

Ce « Gouvernement de la Corse » est, aux côtés de l'Assemblée de Corse, organe délibérant, le garant des intérêts matériels et moraux du peuple Corse.

Le Conseil exécutif a poursuivi la mise en œuvre de son projet dans le cadre de la mandature 2021/2028, tout en veillant à répondre de façon concrète aux nouveaux défis auxquels l'île est confrontée au quotidien. Il a, en parallèle, mis tout en œuvre pour que le processus politique ouvert en mars 2022 puisse déboucher sur l'adoption par l'Assemblée de Corse à une large majorité d'un projet d'écritures constitutionnelles, dans le cadre de la révision de la Constitution consacrée à la Corse.

Enfin, à l'issue de l'année 2024, en conformité avec les engagements pris devant le peuple dans le cadre de la campagne électorale des élections territoriales de 2021, il a entrepris une démarche de renouvellement du Conseil exécutif à mi-mandat, notamment pour assurer une respiration démocratique et un plus grand dynamisme de l'action collective en cours de mandature.

Au cours de cette année, le Conseil exécutif a tenu 44 réunions entre Aiacciu, Bastia, Corti et a organisé des déplacements dans les territoires de l'île.

Il a examiné **1 589** rapports : **129** ont été soumis à l'Assemblée de Corse, **177** à la Commission permanente délibérante, et **1 283** arrêtés ont été délibérés en Conseil exécutif.

1,026 Mrd€ ont été affectés, en Conseil exécutif ou en Assemblée de Corse sur propositions du Conseil exécutif, dans le cadre de la conduite des politiques publiques de la Collectivité de Corse :

780,4 M€ en fonctionnement,
245,9 M€ en investissement.

Economie

Rapport relatif au travail et à l'emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme

Cette délibération est venue concrétiser une nouvelle méthode de travail proposée par le Conseil exécutif, celle du « rapport d'orientation », qui vise à soumettre un 1er rapport à l'Assemblée de Corse et aux instances consultatives, dressant un état des lieux et des propositions, afin d'engager une large concertation et des travaux de fond en commun. Le rapport final a permis de présenter à l'Assemblée de Corse les conclusions de ces travaux, en proposant des mesures concrètes pour tenter de répondre aux défis que rencontre la Corse sur la question du travail et de l'emploi, sujet qui dépasse la seule sphère de l'économie et de l'entreprise et embrasse plus largement les défis de la responsabilité sociétale, du dialogue social, de la lutte contre la précarité et les inégalités. Parmi les mesures fortes, l'expérimentation du CDI tourisme, le soutien aux démarches de responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que l'aide à l'emploi « visant à favoriser le retour de talents en Corse ».

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/054

Repenser les outils de l'économie mixte à l'aune des enjeux stratégiques qui se posent à la Corse du XXIème siècle

La Corse a incontestablement intérêt à mobiliser de plus en plus largement les outils de l'économie mixte, constitutifs d'une véritable plus-value pour le développement économique et l'intérêt général, dans le cadre d'un usage efficace et raisonné de l'argent public, tout en les adaptant aux enjeux spécifiques de notre île. Le Conseil exécutif a proposé à l'Assemblée de Corse de fixer une doctrine globale en la matière, aux fins que celle-ci puisse ensuite être déclinée dans les différents secteurs potentiellement concernés, par exemple à travers l'accompagnement de la SAEML Corse Bois Énergie dans la mise en œuvre de son plan de développement

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/103

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/105

Création d'une société d'intérêt collectif (SCIC) pour l'exploitation de la source territoriale d'Orezza

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, la création d'une SCIC pour l'exploitation des Eaux d'Orezza, a associé la Collectivité de Corse, les communes, l'intercommunalité, les associations de la région et les salariés. Ce mode de gestion innovant, alliant recherche de l'efficacité économique, logique sociale et retombées territoriales maximales, est le fruit d'un long travail mené par le Conseil exécutif. Il permettra de préserver et valoriser un pan important du patrimoine de la Pieve d'Orezza et plus largement de toute la Corse, tout en garantissant les intérêts financiers de la Collectivité de Corse. Porteuse d'un projet économique, social et environnemental, elle succèdera à l'actuel contrat de location-gérance en février 2025.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/140

Jeunesse

Simplification du règlement des aides jeunesse : U pattu di a Ghjuventù

La Collectivité de Corse a, à travers U Pattu di a Ghjuventù, construit une véritable politique de la jeunesse, pensée pour tous les sujets et toutes les préoccupations des jeunes. Avec u Pattu di a Ghjuventù et l'élaboration de son règlement des aides, la Collectivité de Corse a souhaité favoriser l'émancipation des jeunes, accompagner et soutenir leurs projets et leur volonté d'agir. La simplification du règlement des aides s'inscrit dans le cadre du déploiement de l'application Ghjuventù, outil innovant dont l'objectif est d'aider les jeunes à mieux identifier et solliciter les aides, informations et ressources auxquelles ils ont droit.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/054

Transports

Attribution des conventions de délégations de service public dans le domaine des transports aériens entre les 4 aéroports de Corse, Aiacciu, Bastia, Figari et Calvi, et l'aéroport de Paris Orly

La Corse, territoire insulaire, doit maîtriser ses transports et infrastructures maritimes et aériens. Après la délégation de service public maritime 2023-2029, puis la DSP aérienne bord à bord 2024-2027, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité l'attribution de la DSP aérienne Corse-Paris au groupement Air Corsica-Air France. Cette décision, conforme à l'intérêt de la Corse et des Corses, a été construite dans le respect des règles de l'appel d'offres et avec pour fil conducteur les principes politiques, économiques et sociaux défendus par le Conseil exécutif.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/017

Revalorisation de la dotation de continuité territoriale

La non-revalorisation de la DCT depuis 2009 est une injustice flagrante, qui prive la Corse de plus de 40 M€ par an. Cette situation met en péril le service public aérien et maritime et les emplois directs et indirects qui en découlent. En conformité avec les négociations menées depuis de nombreuses années, l'Assemblée de Corse a approuvé à l'unanimité une délibération demandant la réindexation de la dotation de continuité territoriale.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/046

Renforcement, élargissement et annualisation des liaisons aériennes à destination de la Corse par achat de flux

Le Conseil exécutif a souhaité compléter sa politique des transports aériens en proposant le dispositif « Achat de flux touristiques », en cours de mise en œuvre en 2025. Cette démarche innovante, construite avec l'ATC et la CCI, vise à renforcer le tourisme durable, en synergie avec les professionnels du secteur (annualisation, formation et emploi, lutte contre le surtourisme, retombées pour tous les territoires et domaines…).

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/064

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/129

Gestion des déchets

Plan territorial de prévention et de gestion des déchets de Corse (PTPGD) - Plan territorial d'actions pour une économie circulaire (PTAEC)

La Collectivité de Corse a présenté son Plan territorial de prévention et de gestion des déchets, afin de proposer des solutions et leviers pour sortir d'une situation qui pèse sur le quotidien des Corses depuis de nombreuses années. Le PTPGD œuvre à la mise en place des conditions d'atteinte des objectifs européens et nationaux de réduction des déchets à la source, d'amélioration des taux de tri et de valorisation des déchets. Ce plan devient l'outil unique de planification de l'ensemble des déchets produits en Corse, qu'il s'agisse des déchets des ménages, des collectivités, des administrations et des activités économiques, qu'ils soient dangereux, non dangereux ou issus des chantiers.

Cullettività di Corsica
Collectivité de Corse

GESTIONE DI I SCARTI

La Collectivité de Corse présente, au terme d'une procédure réglementaire complexe parfaitement respectée, son Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD), afin de proposer des solutions et leviers pour sortir d'une situation qui pèse sur le quotidien des Corses depuis de nombreuses années.

LES GRANDS OBJECTIFS
- Généralisation du tri à la source et biodéchets
- Transition vers l'économie circulaire
- Utilisation sobre et efficiente des ressources
- Protection de la biodiversité et du climat
- Préservation du pouvoir d'achat des ménages
- Développement économique vertueux

EN QUELQUES MOTS

LA PHILOSOPHIE

1. Le principe de proximité
2. Le principe d'autosuffisance
3. Le principe de gestion publique des déchets

COMPÉTENCES

FOCUS
GESTION PUBLIQUE DES DÉCHETS : LA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE ET INNOVANTE D'UN PRINCIPE FONDATEUR

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/093

Focus

Pasquale Paoli 2025 - 300ème anniversaire de la naissance du Père de la Patrie

Le Conseil exécutif a proposé en mars à l'Assemblée de Corse d'engager le projet de commémorations du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli, en cours de déploiement depuis le 6 avril 2025, et d'en définir les 1ères bases, tant opérationnelles que philosophiques.

A travers le projet « Paoli 2025 », le souhait du Conseil exécutif de Corse était en effet d'ancrer les valeurs du Paolisme dans la réalité politique, sociale et morale de la Corse du 21ème siècle. Cette volonté d'ouverture et de modernité visait à le conduire à tirer sa force de l'adhésion du plus grand nombre et d'une méthode de co-construction avec l'ensemble des composantes de la société corse : l'umaggiu di u populu corsu à u Babbu di a Patria !

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/021

Social

Pacte et programme territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active 2024-2028

À la lecture de l'analyse, interne et externe, des divergences apparaissent entre les objectifs qui avaient été fixés en 2015. Le pacte et programme territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active pour la période 2024-2028 est un engagement fort en direction des plus précaires. L'ambition de la Collectivité de Corse est de répondre en proximité aux besoins des allocataires du RSA et de permettre des parcours d'accompagnement fluides et sans rupture vers l'emploi durable.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/048

Réorientation de la crèche Laetitia vers une crèche préventive (dimension innovation sociale ; investissement social et prévention) Le projet de réorientation de la crèche Laetitia vers une crèche préventive est particulièrement innovant, car inédit en Corse et encore peu développé ailleurs. Au sein de cette structure, la priorité est donnée aux enfants des familles repérées comme vulnérables tout en conservant une logique de mixité sociale. La Collectivité de Corse agit donc pour réduire les inégalités sociales et de santé, dès le plus jeune âge, en favorisant l'intégration précoce des enfants dans un environnement collectif tout en menant un travail d'accompagnement à la parentalité.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/048

Inauguration de la Pouponnière "Bella Vista" Bianca Fazi, Conseillère exécutive de Corse en charge du social et de la santé et Sophie Finidori, Présidente de l'Union des mutuelles de Corse santé, ont inauguré le nouveau bâtiment de la pouponnière Bella Vista le mercredi 18 septembre à Bastia. L'installation dans ce bâtiment neuf, des enfants et des personnels qui les encadrent, a été réalisé au mois de février et tous se sont bien adaptés à leur nouvel environnement.

Préservation de l'environnement

Plans de gestions de réserves naturelles : plan de gestion de la réserve naturelle de Corse des Bucchi di Bunifaziu 2023-2032.

L'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité ce plan de gestion qui doit servir de modèle pour d'autres réserves naturelles à l'échelle nationale et internationale. Grâce à la mise en place de ce plan de gestion, l'objectif est d'atteindre la réduction des pressions sur la biodiversité, la préservation des ressources halieutiques, la gestion de l'hyper-fréquentation, la limitation de l'artificialisation du littoral ou encore la coopération à l'échelle de l'ensemble des Bucchi di Bunifaziu.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/177

Patrimoniu

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, la Collectivité de Corse a continué d'œuvrer fortement pour la préservation d'éléments majeurs du patrimoine de la Corse, notamment :

- En s'investissent fortement, par l'action du Conseil exécutif, et en soutenant financièrement le retour en Corse de l'œuvre « Madone de Brandu ». En moins d'1 année, l'investissement collectif de la Collectivité de Corse, de l'ensemble des partenaires et notamment la mobilisation des Corses à travers leur participation à la souscription, a permis le retour de cette œuvre remarquable au sein des collections publiques corses. Au-delà d'une œuvre, c'est un héritage commun et le patrimoine historique de la Corse et des Corses qui est sauvegardé et préservé.
  ▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/003

- En proposant l'acquisition de l'ancien couvent des Franciscains de Pedicroce, dit « Couvent d'Orezza ». Le couvent d'Orezza est l'un des grands symboles de notre patrimoine commun, notamment autour de la figure du Babbu di a Patria. Cet investissement s'inscrit dans le cadre du projet global de la Strada Paolina, itinéraire pédagogique et touristique ambitieux, porteur d'une dynamique pour la Castagniccia, et plus largement pour les territoires de l'intérieur et de montagne. L'objectif est de permettre une réappropriation globale de notre histoire, de notre culture et de notre langue, notamment par la sensibilisation des scolaires.
  ▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/020

Le retable de la Madonna di Brandu rentre en Corse : une victoire juridique et culturelle

Après presque deux siècles d'exil forcé, la Madonna di Brandu est de retour en Corse et a été présentée au public par Gilles Simeoni, Président du Conseil exécutif de Corse, le mardi 16 juillet 2024 dans l'église Sainte Marie de Castellu Brandu.

Grâce au soutien de la Collectivité de Corse et du ministère de la Culture, ainsi qu'à une opération de mécénat populaire par l'ouverture d'une souscription à la Fondation du Patrimoine, délégation Corse, la Madonna di Brandu est redevenue la propriété de la commune de Brandu. L'oeuvre est actuellement exposée au Musée de la Corse.

Lingua corsa

Modification du règlement des aides lingua corsa

Le règlement des aides relatif au développement, à la promotion et à la diffusion de la langue corse est un outil indispensable pour la préservation de notre langue et l'accompagnement des acteurs qui mènent une action exemplaire pour la faire vivre au quotidien. La Collectivité de Corse, afin de tenir compte des besoins et remontées de ces acteurs, a souhaité proposer des évolutions et adaptations des mesures mises en œuvre pour en faire un dispositif toujours plus performant et conformes aux attentes du terrain.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/068

L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola corsa

L'immersion, au sein du système public et associatif, comme dans la société, est l'un des principaux piliers de la politique linguistique de la Collectivité de Corse.

Trois ans après sa création, l'association Scola Corsa poursuit son développement au service de l'enseignement et la promotion de notre langue, et la structuration nécessaire à sa pérennisation. Pour l'année scolaire 2024-2025, le soutien financier de la Collectivité de Corse à l'association Scola Corsa - A Federazione s'est élevé à 977 000 €, ce qui représente 70 % de son budget global (1 ,4 M€).

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/079

SCOLA CORSA

Scola assuciativa d'insignamentu immersivu in lingua corsa

Résolution de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse relative à la langue corse

L'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille en date du 19 novembre 2024 a confirmé le jugement ayant annulé les règlements intérieurs de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, au motif principal qu'ils conféraient « le droit aux membres de l'Assemblée de Corse de s'exprimer, en séance de cette assemblée, dans une langue autre que la langue française », et donc que cela était contraire aux dispositions de l'article 2 de la Constitution.

Une résolution de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, adoptée à l'unanimité, a permis d'acter la volonté commune que la langue corse puisse être, aux côtés du français, librement utilisée dans les actes de la vie publique, mais également de réaffirmer qu'une révision constitutionnelle est indispensable pour permettre d'atteindre cet objectif, en conférant à la langue corse un statut de co-officialité.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/155

Education - Formation

Plan d'accompagnement de la vie et de la réussite étudiante

Ce nouveau plan ambitieux porté par le Conseil exécutif, s'inscrit dans la continuité du schéma " Vie étudiante 2019-2023 ", qui a bénéficié d'un financement de plus de 12 M€ sur 5 ans de la part de la Collectivité de Corse. Fruit d'une coopération entre la CdC, le CROUS de Corse, l'università di Corsica et l'Académie de Corse, Vita Studientina 2024-2028 vise à offrir un soutien renforcé aux jeunes Corses dans leurs parcours académiques en permettant au plus grand nombre de mener leurs études dans de bonnes conditions, de découvrir le monde, d'accéder à la culture et aux loisirs tout en encourageant l'excellence.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/109

Modernisation du lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia - développement d'une filière d'excellence des métiers de la mer

Le Conseil exécutif a placé l'éducation au cœur de son action politique. Depuis 2015, la Collectivité de Corse a consacré près de 13,5 M€ pour le développement du lycée maritime et aquacole de Bastia. Cet investissement conséquent traduit une ambition forte : celle de permettre aux jeunes Corses d'accéder à des métiers d'excellence tout en valorisant les traditions maritimes de notre île. Un lycée également en pointe grâce à l'Alba, 1er navire-école à hydrogène, zéro émission, lauréat du projet France Relance qui sera ravitaillé par une société corse productrice d'hydrogène vert.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/162

Création de la 1ère école de tourisme, de l'évènementiel et de l'hospitalité, un atout majeur de la stratégie du Conseil exécutif en faveur du tourisme et de l'emploi

Le Conseil exécutif a souhaité soutenir fortement (1,6 M€) le projet porté par la Chambre de commerce et d'industrie de Corse et la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Ce projet marque une étape décisive dans la structuration de l'économie insulaire, qui fait écho à une stratégie globale du Conseil exécutif axée vers le tourisme durable, la désaisonnalisation, la diversification de l'offre, ainsi que la CDIsation, la corsisation et la revalorisation des emplois. Il s'agit d'un acte fondateur, qui témoigne d'une volonté collective de faire de la Corse une référence en matière de tourisme, d'hospitalité et d'évènementiel, tout en offrant à notre jeunesse des perspectives à la hauteur de ses aspirations.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/175

Focus

Rattachement de la Chambre de commerce et d'industrie de Corse à la Collectivité de Corse

Le travail mené par le Conseil exécutif, aujourd'hui arrivé en phase conclusive avec l'examen du « Projet de loi portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse », s'est notamment décliné, en 2024, au sein de 4 rapports présentés devant l'Assemblée de Corse :

- Rapport d'information : une étape vers le transfert de la tutelle de la Chambre de commerce et d'industrie de Corse de l'Etat vers la Collectivité de Corse : la création d'un syndicat mixte ouvert (SMO) aéroportuaire et d'un syndicat mixte ouvert portuaire.
  ▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/118

- Création du syndicat mixte ouvert pour la gestion des aéroports de Corse et du syndicat mixte ouvert pour la gestion des ports de Corse.
  ▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/128

Finances

Rattrapage financier permettant de resituer la structure des ressources de la Collectivité de Corse à un niveau similaire à celui des régions et départements de droit commun

L'examen des recettes de la collectivité et de leur historique au cours des 20 dernières années révèle un traitement inéquitable comparativement aux régions et départements de droit commun.

Le Conseil exécutif de Corse a exposé aux gouvernements successifs la réalité et les conséquences pénalisantes de cette injustice. Cette délibération, en demandant un rattrapage financier permettant de resituer la structure des ressources de la Collectivité de Corse à un niveau similaire à celui des régions et des départements de droit commun, vise à défendre les intérêts de notre institution et à obtenir la réparation d'une situation d'iniquité totale sur le plan budgétaire.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/047

Santé

Le plan santé environnement pour la Corse 2024-2028: des actions concrètes pour un environnement favorable à notre santé

Amaury de Saint-Quentin, préfet de Corse, Marie Hélène Lecenne, directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse et Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse, ont signé le 24 avril 2024, le quatrième plan santé environnement pour la Corse (PRSE 4).

Lancement du Gérontopôle de Corse : anticiper la transition démographique à travers le programme « Invechjà bè »

Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du social et de la santé et le Dr Marie-Pierre Pancrazi, Présidente de l'association « Gérontopôle di Corsica » vous invitent à la présentation de ce nouvel outil territorial qui s'inscrit dans la politique mise en oeuvre par la Collectivité de Corse en faveur de l'inclusion des personnes âgées : « Invechjà bè in Corsica » - « bien vieillir ».

GÉRONTOPÔLE DI CORSICA

Sport

« Ghjunghje a Fiamma Olimpica in Corsica : Ritruvemuci u 14 di maghju di u 2024 annant'à u so percorsu » Flamme olympique : 123 porteurs Corses, dont 6 choisis par la Collectivité de Corse

En tant que partenaire institutionnel officiel du Relais de la Flamme Olympique, la Collectivité de Corse a pu choisir 6 personnes pour la représenter et représenter tous les Corses.

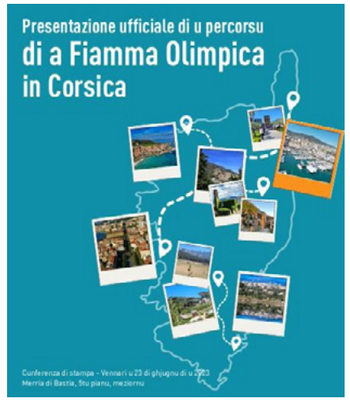

Dans son histoire moderne, les porteurs de la Flamme Olympique et de la Flamme Paralympique sont des personnes inspirantes, par leurs actions et leurs engagements dans de nombreux domaines, dépassant le milieu sportif.

PADDUC

Analyse globale de l'application du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) et engagement de la procédure de révision

À la lecture de l'analyse, interne et externe, des divergences apparaissent entre les objectifs qui avaient été fixés en 2015 dans le PADDUC et leur déclinaison opérationnelle, aussi bien en matière de mise en œuvre concrète qu'en termes d'impacts (effectifs ou ressentis) sur les territoires.

Entre janvier 2025 et décembre 2026, des rapports d'étapes relatifs aux modalités et/ou orientations de la révision du PADDUC seront régulièrement présentés à l'Assemblée de Corse en y associant l'ensemble des parties prenantes : CAUC, Chambre des territoires, Commissions de l'Assemblée de Corse, etc. L'année 2027 sera principalement dédiée à la procédure d'enquête publique et aux recueils des avis des instances consultatives : CESEC, Assemblea di a ghjuventù, Autorité environnementale, Conseil des Sites, etc.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/139

Focus

Visite du PAPA FRANCESCU IN CORSICA

Bien avant l'annonce officielle de la venue du Pape en Corse, la Collectivité de Corse s'est coordonnée avec l'ensemble des acteurs du territoire pour garantir une organisation adaptée et optimale de la venue du Papa Francescu in Corsica.

Aussi, les services de la Collectivité de Corse ont été mobilisés pour permettre le bon déroulement de cet événement dans les secteurs de compétences de l'institution, transports terrestres, routiers, ferroviaires, aériens et maritimes ; gestion des mobilités ; ports et aéroports ; enfin le patrimoine avec la mise à disposition bâtimentaire et la rénovation de la cathédrale d'Aiacciu, qui a accueilli le pape le 15 décembre.

Vallée de la Restonica

3ème réunion du Comité opérationnel relatif à la Restonica : présentation des nouveaux dispositifs pour la période estivale 2024

Le maire de Corti, le préfet de la Haute-Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse ont réuni pour la 3 fois, le Comité opérationnel relatif à la vallée de la Restonica, à la mairie de Corti. Cette réunion de travail, en présence de leurs équipes techniques, avait pour principal objectif de présenter les dispositifs proposés pour la période estivale à venir. Pour rappel, les 2 et 4 novembre 2023, les tempêtes Ciaran et Domingos ont frappé la Corse, et particulièrement la ville de Corti.

Energie

Pose de la 1ère pierre de la nouvelle centrale du Ricantu

Tournant décisif dans la transition énergétique de la Corse engagée par la Collectivité de Corse et l'AUE, en partenariat avec EDF, ce projet stratégique est l'aboutissement d'un engagement historique et d'une volonté politique affirmée, en faveur d'une démarche de modernisation et de respect de l'environnement. La nouvelle centrale du Ricantu permettra une production d'électricité stable et fiable pour répondre aux besoins de l'île et ainsi contribuer à son autonomie énergétique. Cette nouvelle centrale et la fin de l'utilisation du fioul lourd résultent de l'exercice de la compétence particulière de la Collectivité de Corse dans le domaine de la politique énergétique. Il s'agit là d'une étape importante dans l'acquisition des compétences constitutives d'une autonomie de plein droit et de plein exercice pour la Corse.

Focus - Autonomia

Les temps forts du processus en 2024

13 février : rencontre du président du Conseil exécutif à Paris avec le ministre de l'Intérieur qui a confirmé l'intention du Gouvernement de soumettre le projet de révision constitutionnelle consacrée à la Corse au votre de l'Assemblée nationale et du Sénat avant la fin du 1er semestre 2024. Le ministre a précisé que la phase de rédaction du texte débuterait dès la fin février.

14 février : La Conférence des présidents débute un cycle de travail consacré au projet d'autonomie de la Corse.

23 février : La très grande majorité des élus de la délégation corse signe une Déclaration politique solennelle, proposant au Gouvernement les éléments essentiels à intégrer dans le texte de la révision constitutionnelle consacrée à la Corse.

29 février : Débat à l'Assemblée de Corse sur le processus avec l'Etat qui permet de revenir sur les acquis et sur ce qu'il reste à faire pour obtenir la révision constitutionnelle et l'autonomie.

8 mars : Une délégation de la Commission des finances de l'Assemblée nationale conduite par son président s'est déplacée à Bastia dans la perspective de la révision constitutionnelle pour échanger en particulier sur les questions finances et fiscalité.

11 mars : réunion conclusive au ministère de l'Intérieur qui a débouché sur un accord politique large autour d'un projet d'écritures constitutionnelles dessinant l'armature d'un statut d'autonomie de la Corse.

27 mars : délibération de l'Assemblée de Corse validant le projet d'écritures constitutionnelles dans le cadre de la révision de la Constitution consacrée à la Corse.

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/030

29 mai : Audition du Président du Conseil exécutif devant la mission de la Commission des lois du Sénat

27 septembre : La dissolution de l'Assemblée nationale a suspendu la procédure de révision constitutionnelle devant déboucher sur l'autonomie de la Corse.

Le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse ont demandé solennellement au Président de la République et au Premier ministre de saisir le Parlement conformément à l'art. 89 de la Constitution qui prévoit que « l'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République sur proposition du Premier ministre et aux membres du Parlement ».

▸ Délibération de l'Assemblée de Corse-24/124

2 Sviluppu umanu Développement humain

Edificà una sucetà di e sulidarità
Construire une société des solidarités

L'azzione suciale di vicinanza
L'action sociale de proximité

La Collectivité de Corse tant que cheffe de file de l'action sociale soutient les publics vulnérables au travers de ses dispositifs d'aides et de soutien. Cette politique publique de premier plan vise à créer une société solidaire et inclusive, en luttant contre la précarité et en favorisant l'accès aux droits.

En 2024, le soutien social local a totalisé **1,635 M€**, répartis entre 472 645 € en investissements et 1,16 M€ en fonctionnement. Trois appels à projets ont été lancés pour les mesures « Culture et santé », « Alimentation et santé » et « Prévention et promotion Santé ». Six projets pour les personnes âgées et/ou handicapées ont reçu 95 300 €, couvrant des thèmes comme la médiation animale et les initiatives culturelles.

Un soutien particulier de **114 420 €** a été apporté aux actions relatives aux droits des femmes. La mesure la plus sollicitée, la démocratie alimentaire, a reçu 518 740 €, finançant des projets de collecte et distribution de denrées alimentaires et le fonctionnement de restaurants sociaux.

Le Contrat local des solidarités 2024-2027, élaboré avec l'État, comprend 13 actions pour un coût total de **1,77 M€**, visant à prévenir les inégalités de l'enfance et lutter contre la grande exclusion. Une formation pour 17 personnels a été mise en place pour améliorer l'orientation des publics vers des prises en charge appropriées.

Des guides des dispositifs sociaux et sanitaires ont été réalisés, et le portail des ressources sociales de Corse Sulidarità a été rénové. La convention de partenariat 2023-2025 entre la Collectivité de Corse et le CIAS du Pays ajaccien mobilise **340 880 €** sur 3 ans, couvrant la promotion de la santé, l'aide alimentaire, le soutien au bien vieillir et l'action sociale de proximité.

Le Comité local du travail social a poursuivi ses travaux, avec des initiatives pour renforcer la reconnaissance et la formation des travailleurs sociaux. Le nombre d'usagers reçus en service social a augmenté à près de **21 000** personnes, contre 15 669 en 2023. Un total de **1,16 M€** a été attribué en aides financières exceptionnelles et de secours, avec une progression notable de l'utilisation du téléservice.

Actions remarquables

L'Observatoire des violences faites aux femmes a lancé une enquête en ligne en septembre pour mieux comprendre les violences sur le territoire insulaire. Près de 500 réponses montrent que toutes les femmes, indépendamment de leur profil, peuvent être victimes. La majorité en parle à leurs proches, mais certaines gardent le secret et ne portent pas plainte. En parallèle, un village partenarial itinérant a été organisé en novembre. Une page internet sur ▸ www.isula.corsica répertorie les contacts utiles et propose une carte interactive des ressources.

A zitellina è a famiglia
L'enfance et la famille

La Collectivité de Corse assure le déploiement de sa politique publique en direction de l'enfance et de la famille.

La direction de la protection de l'enfance a renforcé et diversifié l'offre d'accueil avec la création de **36** places d'accueil d'urgence et l'augmentation de la capacité de certains établissements. La coopération avec l'ARS a amélioré la prise en charge des enfants à double vulnérabilité, et 2 équipes mobiles ont été mises en place pour les enfants en situation de handicap.

L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs a été renforcé avec la création d'une commission d'accès à l'autonomie et un protocole pluri-partenarial. L'action à domicile a été améliorée par la réorganisation de l'AEMO et la formation des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF).

La Collectivité de Corse a réalisé un diagnostic de prévention spécialisée et établi des contrats d'objectifs pour 2025-2026. Le dispositif de recueil et de traitement des informations préoccupantes (IP) a été renforcé par des actions de sensibilisation et de formation.

La sécurisation du statut des enfants confiés a été améliorée avec l'installation de la CESSEC. La campagne de recrutement d'assistants familiaux s'est poursuivie avec des actions de communication et de formation.

L'Observatoire corse de la protection de l'enfance (OCPE) a élaboré un arrêté et un règlement intérieur, créé une base de données unique et mis en place un système d'information. Le site internet de l'OCPE fournit des repères législatifs, des actualités et des événements : ▸ ocpe.isula.corsica

Actions remarquables

Le bilan 2024 du Plan de soutien à l'investissement inclut 27 dossiers financés : 4 pour des travaux de reconstruction/extension (3 pour personnes âgées dépendantes, 1 pour personnes handicapées), 2 pour des études préalables, 16 pour des équipements (12 pour personnes âgées dépendantes, 4 pour personnes handicapées), et 5 pour le virage numérique des EHPAD. Depuis 2022, 13,9 M€ ont été investis sur une enveloppe de 15 M€.

L'autunumia di l'anziani o di i svantaghjati
L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap

La Collectivité de Corse relève les défis du vieillissement et de l'inclusion des personnes en situation de handicap à travers le Schéma directeur de l'autonomie 2022/2026 « Invechjà bè in casa soia ».

La Collectivité de Corse a poursuivi ses efforts pour améliorer la qualité de prise en charge dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Depuis 2022, un plan de soutien à l'investissement de **15 M€** sur 5 ans a permis de financer 48 dossiers à hauteur de 13,9 M€. Un nouvel appel à projets pour soutenir les proches aidants de personnes handicapées a été lancé, avec un budget de 109 500 €/an pour 2025-2026.

La collectivité s'est engagée à labelliser jusqu'à 50 places d'habitat inclusif, avec 47 places à créer d'ici 2031, engageant **235 000 €** annuels. Une convention financière pluriannuelle 2024-2026 avec l'association Via Saluta a été établie pour le dispositif d'appui à la coordination (DAC) pour un montant de 150 000 €.

Les appels à projets « Bien vieillir » et « soutien aux aidants de personnes âgées » ont été relancés pour 2025-2026, avec un budget de **1,6 M€**. Le partenariat avec La Poste a permis d'identifier 273 personnes âgées isolées en 2024.

En 2024, **4,60 M€** ont été investis pour les usagers de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH). Le gérontopôle di Corsica, lancé en juin 2024 avec une aide de 100 000 €, œuvre à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées.

La collectivité a pérennisé la dotation complémentaire « qualité » des services d'aide à domicile dans le cadre d'un Contrat de performance d'objectifs et de moyens (CPOM) 2023-2027. L'outil de télégestion « DOMATEL » est désormais pleinement opérationnel.

Le centre local d'information et de coordination (CLIC) améliore quant à lui sa relation au public, avec des expérimentations concluantes pour un numéro unique à l'échelle du territoire. La Collectivité accompagne également les adultes en situation de handicap, avec un projet « passerelle » financé depuis le plan de soutien à l'investissement des ESSMS.

Actions remarquables

Le bilan 2024 du Plan de soutien à l'investissement inclut 27 dossiers financés : 4 pour des travaux de reconstruction/extension (3 pour personnes âgées dépendantes, 1 pour personnes handicapées), 2 pour des études préalables, 16 pour des équipements (12 pour personnes âgées dépendantes, 4 pour personnes handicapées), et 5 pour le virage numérique des EHPAD. Depuis 2022, 13,9 M€ ont été investis sur une enveloppe de 15 M€.

2 Sviluppu umanu Développement humain

Edificà una sucetà di e sulidarità

Construire une société des solidarités

U sustegnu à e persone in inserzione

Le soutien aux personnes en insertion

La Collectivité de Corse poursuit sa politique de lutte contre la précarité et mobilise les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle pour les bénéficiaires du RSA, ainsi que des initiatives en matière de santé et de logement.

La Collectivité de Corse a mis en œuvre des mesures innovantes pour lutter contre la précarité, en plaçant l'individu au centre de son parcours. Les dépenses pour l'allocation RSA ont diminué. Elles s'élèvent à **36,1 M€**, avec moins de 5 400 foyers bénéficiaires. Plus de 1 700 bénéficiaires du RSA ont été suivis par 17 travailleurs sociaux, consolidant leurs droits en hébergement, santé, alimentation et accès aux droits.

Les coordinatrices de la plateforme RSA ont orienté plus de **2 500** nouveaux bénéficiaires vers un accompagnement socio-professionnel, avec près de 60 % dirigés vers France-Travail. 1 080 sanctions de réduction du droit et/ou de radiation du RSA ont été prises, et 415 bénéficiaires ont été réorientés. 1 654 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés dans leur parcours d'insertion professionnelle par 7 référents dédiés. La collectivité a cofinancé 184 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) et mobilisé **1,37 M€** pour les dispositifs d'insertion professionnelle. 20 structures porteuses de 37 chantiers d'insertion ont bénéficié d'une aide pluriannuelle, avec un soutien total de **2,17 M€**. La collectivité a étoffé l'offre d'accompagnement pour les bénéficiaires du RSA, avec un nouvel accord cadre pour le programme territorial d'insertion (PTI). Par ailleurs, 650 personnes ont bénéficié d'une prise en charge sanitaire. La Collectivité de Corse a intégré la culture dans les parcours de réinsertion sociale, en partenariat avec le Palais Fesch et les musées de la collectivité.

La coopération entre la Collectivité de Corse et France-Travail a permis un accompagnement global partagé, avec une convention renouvelée pour 2024. Plus de **500** personnes ont été accompagnées par des binômes conseiller France-Travail et référent social. La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a renforcé l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

L'aide alimentaire a concerné plus de **200** foyers, pour un montant total de près de 41 000 €. Les aides d'insertion ont totalisé près de 53 000 €. Le Fonds de solidarité pour le logement a octroyé 1 484 subventions pour un montant total de 886 330 € et le soutien financier aux associations a été maintenu à 619 850 €.

Actions remarquables

La Collectivité de Corse s'est dotée d'un document stratégique portant sur la période 2024-2028 : le programme et le pacte territoriaux d'insertion (PTI) qui organise sa politique d'insertion avec tous les partenaires de l'insertion et des représentants des allocataires en faveur des allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Un mudellu di salute secondu e specificità di a Corsica

Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse

La Collectivité de Corse améliore les infrastructures de santé et promeut le bien-être des enfants et des jeunes avec une approche préventive.

L'offre de proximité de la PMI a été renforcée avec de nouvelles permanences et la reprise des consultations dans plusieurs localités. Des consultations de santé sexuelle ont été ouvertes et une téléconsultation a été mise en place à Corti. Une communication constante avec les parents et un appui accru des médecins permettent une meilleure surveillance du développement de l'enfant. Un système de transport a été mis à disposition pour les familles non véhiculées, avec **82** accompagnements effectués pour un coût total de **7 700 €**.

Le recours aux vacations de spécialistes paramédicaux et médicaux a augmenté, avec des consultations de psychomotriciens, diététiciennes, psychologues, médecins, sexologues et orthophonistes. La direction de la promotion de la santé a organisé un colloque sur la santé sexuelle, impliquant des collégiens et lycéens dans la création de supports de prévention. La PMI et les centres de santé sexuelle accueillent des futurs professionnels de santé tout au long de l'année. Le bus santé social (BUSS) a participé à de nombreuses actions sur le territoire. Des ateliers inclusifs sur l'alimentation pour les familles en situation de précarité ont été initiés en coopération avec le lycée Fred Scamaroni et le CCAS de Bastia.

Des actions de prévention, de contrôle et d'accompagnement sont effectuées dans les écoles, les ACM et les EAJE. Un partenariat inter-directions pour les ateliers du programme PRODAS en milieu scolaire a été mis en place, avec une convention avec l'Éducation nationale. Des actions intergénérationnelles ont été proposées dans le cadre du « U paese d'a spartera » ou de l'Agora de la santé.

Des ateliers de maternité, de portage et de massage bébé sont déployés tout au long de l'année. Le Centre de santé sexuelle a organisé des actions transversales, notamment à l'EHPAD Ste-Thérèse et au club sportif l'Orange Bleue.

Le repérage de la vulnérabilité et la construction des équipes pluri-professionnelles ont été poursuivis. En Balagne, la 1ère formation à la visite à domicile de l'équipe pluri-professionnelle a été organisée. Des berceaux de répit ont été mis en place dans les EAJE sur 4 territoires expérimentaux.

Enfin, la collectivité a participé activement aux programmes régionaux de santé, au PRSE, aux CLS, au Schéma directeur territorial pour une prise en charge coordonnée en faveur de l'enfant et de la famille, ainsi qu'au Comité local d'aide aux victimes. Les équipes de PMI et des C2S ont contribué à l'élaboration de fiches actions sur les CLS de plusieurs territoires.

Actions remarquables

En 2024, le Conseil exécutif et le ministère de la Santé poursuivent les échanges sur l'opportunité d'implantation d'un CHU en Corse. La constitution d'un comité de suivi marque la poursuite des travaux et du suivi des recommandations.

Actions remarquables

En mai 2024, l'Assemblée a réorienté la crèche Laetitia vers un modèle préventif pour détecter et prendre en charge les troubles du développement des bébés. Une contractualisation avec la CAF est en cours pour labelliser la crèche comme crèche à vocation d'insertion professionnelle des femmes.

Perspectives 2025

En 2025, la formation continue du personnel commencera pour mettre en œuvre des pratiques préventives et favoriser un environnement d'apprentissage stimulant. Un comité décisionnaire pour l'orientation des enfants sera mis en place, et une dizaine d'enfants en situation de vulnérabilité devraient être accueillis.

2 439 enfants sont nés en Corse, légèrement moins qu'en 2023. Les médecins ont réalisé 3 131 consultations et vacciné 1 596 enfants. Les infirmières-puéricultrices ont effectué 4 479 actes de puériculture et suivi 606 enfants lors de 1 552 visites à domicile. Le groupement des sages-femmes compte 80 adhérentes et a réalisé 974 consultations. Les psychologues ont effectué 1 570 consultations et les éducatrices de jeunes enfants ont réalisé 313 visites à domicile. Les centres de santé sexuelle ont reçu 4 644 personnes et délivré 767 contraceptifs. Le bus santé social (BUSS) Campa Bè a effectué 44 tournées et accueilli 174 personnes. Enfin, 150 personnes ont bénéficié de formations aux compétences psychosociales ou au Prodas.

2 Sviluppu umanu Développement humain

Edificà una sucetà di e sulidarità
Construire une société des solidarités

A ghjuventù
La jeunesse

La Collectivité de Corse mène des actions en matière d'éducation populaire et d'information jeunesse, renforcées par la loi du 27 janvier 2017 qui lui confère un rôle de chef de file des politiques territoriales de jeunesse. Le « Pattu di à ghjuventù », adopté en 2018, est l'outil de mise en œuvre de cette politique, co-construit avec les jeunes et les acteurs du territoire, et approuvé en 2020. Un règlement a été voté en 2022 encadrant le soutien et l'octroi d'aides, et révisé en 2024 pour s'adapter aux nouveaux usages numériques.

La Collectivité de Corse a engagé une transformation numérique des dispositifs d'aide pour renforcer l'autonomie des jeunes et simplifier leurs démarches administratives. En 2024, le règlement des aides accompagne la dématérialisation progressive des dispositifs, rendant les aides plus accessibles et efficaces. La plateforme Ghjuventù, point d'accès unique aux aides destinées aux 11-30 ans, a été renforcée et intègre le schéma vie étudiante digitalisé et le « Pianu Studientinu » pour une gestion dématérialisée des bourses étudiantes. Elle centralise les dispositifs de soutien tels que Prima Strada (aide au permis de conduire), Animazione (formations BAFA, BAFD, BNSSA), Mobighjuvani (mobilité internationale), et Ghjovani in Mossa (soutien aux projets de jeunes). Un simulateur d'aide innovant permet aux jeunes d'identifier rapidement les dispositifs auxquels ils sont éligibles.

La Collectivité de Corse renforce son engagement dans une approche territorialisée de la politique jeunesse en pilotant et gérant les **26** conventions territoriales de jeunesse en partenariat avec la CAF et le SDJES. Cette démarche vise à garantir une adaptation fine des dispositifs aux réalités locales et à soutenir une dynamique de proximité. Un réseau structuré d'acteurs de jeunesse est animé et coordonné sur l'ensemble du territoire, avec une offre de formations ciblées et un accompagnement individualisé dans la conception et la mise en œuvre des projets. La collectivité est également engagée dans le dispositif des territoires éducatifs ruraux pour favoriser l'égalité des chances en milieu rural.

Un exemple concret d'action coordonnée est le projet de sensibilisation des élèves aux dangers du cyberharcèlement, mené par le service Information jeunesse en partenariat avec différents acteurs du territoire. Les élèves de 4ème et 3ème du collège de Luri ont réalisé des vidéos de prévention présentées en fin d'année, suivies d'un débat.

La Collectivité de Corse a engagé une évaluation des actions menées dans le cadre du Pattu di à Ghjuventù. L'objectif était d'identifier les impacts concrets, d'en tirer des enseignements, et de préfigurer le futur plan d'action jeunesse. L'évaluation a permis de mettre en évidence plusieurs enseignements : **3 000** jeunes ont bénéficié de dispositifs de soutien, 93 % des jeunes accompagnés se sont déclarés satisfaits des dispositifs existants, **11 000** jeunes ont été impliqués dans la co-construction des politiques jeunesse, et 80 % du budget de la direction est consacré au soutien des territoires et associations.

Actions remarquables

En 2024, grâce à la plateforme Ghjuventu, la Collectivité de Corse a reçu 50 demandes pour la bourse Ghjovani in Mossa (GIM) permettant de soutenir des jeunes porteurs de projets. 4 projets ont ainsi été financés, pour un total de 19 381 € : une ferme expérimentale en agroforesterie syntropique, un projet de sensibilisation à la biodiversité marine, un podcast sur les enjeux actuels des jeunes corses, et une application d'apprentissage de la langue corse utilisant l'IA.

Perspectives 2025

La Conférence Jeunesse réunira institutions, associations et jeunes pour co-construire les politiques publiques et le plan d'action jeunesse de la Collectivité de Corse. Les objectifs sont de renforcer la territorialisation et la concertation, consolider les partenariats locaux, ajuster les dispositifs aux réalités des territoires, pérenniser et améliorer les dispositifs existants, Adapter les aides et formations aux besoins des jeunes, et favoriser leur implication via des consultations et évènements comme les Assises de la Jeunesse et les Scontri.

U sport
Le sport

L'année 2024 a été marquée par des évènements majeurs pour le sport en Corse, notamment les Jeux Olympiques et Paralympiques et la désignation du sport comme « Grande Cause Nationale 2024 ». La Conférence régionale du sport a été installée pour améliorer la gouvernance territoriale du sport.

Le développement de la pratique sportive

Avec ses différents dispositifs d'aides, la Collectivité de Corse a soutenu les initiatives pour encourager le développement de la pratique sportive sur l'île :

- **Sporti Pass :** aide à **2 776** jeunes pour financer leur adhésion à un club sportif ;
- **soutien aux sportifs de haut niveau : 76** sportifs ont reçu un total de 118 200 € ;
- **financement des déplacements :** 727 déplacements pour **3 358** sportifs, représentant 127 clubs, ligues ou comités, ont été financés pour un total de 329 776 € ;
- **soutien aux structures sportives : 24** structures ont été aidées pour un montant de 911 000 € ;
- **manifestations sportives : 32** évènements ont été soutenus à hauteur de 381 400 € ;
- **projets d'animations et de développement : 17** projets ont été financés pour 127 666 € ;
- **clubs en championnat national et professionnel :** plus d'1 M€ pour **28** clubs nationaux et 110 000 € pour **1** club professionnel ont été octroyés.

Les animations

- **Raid Oxy'jeunes :** la 16ème édition a été organisée par la collectivité dans le Centre Corse, 100 jeunes y ont participé ;
- **animations :** 61 animations sur le savoir-rouler, savoir-nager et le handicap se sont déroulées.

Le Fonds territorial de l'Agence nationale du sport (ANS) : **1,426 M€** ont été octroyés à la Corse pour le soutien aux différents projets sportifs fédéraux (PSF) et répartis entre 274 clubs, ligues et comités, incluant 276 500 € pour 25 emplois et 127 800 € pour 26 projets.

U centru di u sport è di a ghjuventu Corsa (CSJC)
Le Centre est labellisé « Grand INSEP ». Il a bénéficié de **2,226 M€** pour son fonctionnement. La Collectivité de Corse permet ainsi au territoire de bénéficier des missions d'un organisme public équivalent à un CREPS (Centre de ressources d'expertise et de performance sportive) qui accueille dans ses installations sportives de nombreux clubs, ligues et comités sportifs de l'île.

Le développement des infrastructures sportives
29 opérations portées par des communes, EPCI et associations ont été soutenues pour **2,462 M€**.

Actions remarquables

3 évènements clés ont eu lieu en 2024 :

- 14 mai : la traversée de l'île par la Flamme Olympique a suscité une grande liesse populaire.
- 17 mai : la collectivité a participé à la Journée « Collectif pour une France en forme » à Bastia, dans le cadre de l'Agora de la santé, en partenariat avec l'Agence régionale de santé.
- 22 novembre : la Conférence régionale du sport, avec ses quatre collèges (collectivités, État, mouvement sportif et sphère économique) a été mise en place.

Perspectives 2025

L'année devrait voir la finalisation du diagnostic et l'élaboration du projet sportif territorial, au plus près des besoins des acteurs et usagers qui seront largement concertés.

2 Sviluppu umanu Développement humain

Edificà una sucetà di e sulidarità
Construire une société des solidarités

L'insignamentu, a ricerca è a furmazione
L'enseignement, la recherche et la formation

La Collectivité de Corse dispose d'importantes compétences en matière de formation, notamment la conception de la carte et la mise en œuvre des actions de formation professionnelle.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) 2024-2027 approuvé le 25 juillet, vise à augmenter l'accès aux formations qualifiantes pour les publics prioritaires et à favoriser leur retour à l'emploi. Le budget annuel est de **7 M€** avec un objectif de 1 000 entrées en formation pour 2024.

Le Contrat de plan régional du développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) 2024-2028 signé entre la Collectivité de Corse, l'État et les partenaires sociaux, définit les priorités en matière d'orientation et de formation professionnelle. Il repose sur **4** défis principaux : identifier et partager les besoins des entreprises et des territoires, attirer davantage de publics vers la formation, améliorer l'entrée en emploi après la formation, et intégrer la langue et la culture corse dans la formation professionnelle.

Formations sanitaires et sociales
Une offre variée de formations pour divers métiers de la santé et du social a été proposée. La collectivité accompagne également les apprenants dans l'instruction et le paiement de leurs bourses. Des agréments et financements ont été accordés aux centres de formation en vue de la création du futur CHU de Corse.

Enseignement secondaire
La Collectivité de Corse gère et entretient **46** établissements d'enseignement secondaire. Elle assure également l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien général et technique. Pour 2025, la dotation globale de fonctionnement attribuée aux collèges et lycées de Corse sera de **8 M€**. La collectivité soutient aussi des projets de voyages scolaires.

Enseignement supérieur, recherche et culture scientifique
Des projets importants ont été réalisés, comme la conception d'un diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique à Aiacciu. Le dispositif d'allocations doctorales de recherche finançant des travaux de recherche d'intérêt territorial a été reconduit pour 2024-2029. Le diplôme d'État de professeur de musique et de chant traditionnels de Corse et de Méditerranée a été mis en place. Des appels à projets ont été lancés pour favoriser le dialogue entre la science et la société, comme le projet « Sapè per tutti » et la programmation annuelle des conférences et animations scientifiques du Parc Galea.

Accompagnement éducatif et vie étudiante
Le Plan d'accompagnement de la vie et de la réussite étudiante 2024-2028, approuvé en septembre, se structure autour de **5** objectifs clés : garantir l'égalité des chances, renforcer les partenariats, encourager des initiatives novatrices, maîtriser le soutien financier et instaurer une gouvernance partagée.

Orientation tout au long de la vie
Depuis 2015, les régions organisent le service public régional de l'orientation. En 2024, des actions ont été menées pour améliorer l'orientation scolaire et professionnelle, avec la mise à disposition de supports, l'organisation de salons et la lutte contre le décrochage scolaire. Des guides ont été réalisés pour aider les élèves à choisir leur parcours, et des modules de formation ont été mis en place pour les conseillers en évolution professionnelle.

Le Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation (CARIF) et l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF) soutiennent les politiques publiques en matière d'orientation, de formation et d'emploi. Ils analysent les données sur l'accès à la formation et les relations entre formation et emploi au niveau régional. Ils offrent des actions de professionnalisation aux acteurs du secteur et réalisent des études annuelles sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Programme régional de formation professionnelle. Ils ont mis en place un cycle de professionnalisation pour former à l'accompagnement des adultes illettrés.

A lingua corsa
La langue corse

La Collectivité de Corse a engagé depuis plusieurs années une politique linguistique visant la généralisation du bilinguisme.

Le nouveau règlement des aides pour la langue corse, adopté par l'Assemblée de Corse en 2024, vise à mieux répondre aux attentes des acteurs concernés en tenant compte de leur implantation géographique, de leurs compétences et de leurs besoins. Ce règlement élargit le spectre d'intervention et assure une couverture complète de l'ensemble des territoires, garantissant ainsi la continuité des actions engagées et permettant une projection efficace pour l'avenir. Les objectifs et actions mis en œuvre dans le cadre du volet éducatif visent à améliorer l'enseignement de la langue corse dans les niveaux primaire et secondaire, tout en élargissant les mesures existantes. De plus, les dispositifs destinés aux élèves sur l'ensemble du territoire insulaire cherchent à promouvoir un bilinguisme ouvert au plurilinguisme. Cela inclut le soutien aux initiatives de promotion de la langue corse et en langue corse, ainsi que le développement et la pérennisation d'une offre immersive de qualité.

Les écoles développant des filières bilingues ou immersives dans le 1er degré d'éducation reçoivent des dotations d'équipement. 33 classes et **673** élèves ont été soutenus avec un financement de 18 500 €. De plus, 977 000 € ont été alloués pour soutenir les projets de promotion de la langue corse, avec plus de **150** enfants scolarisés dans 3 nouvelles classes. Un partenariat avec le réseau CANOPE a été établi pour fournir des ressources pédagogiques, soutenu à hauteur de 300 000 €. Les établissements du 2nd degré sont soutenus pour les filières bilingues et les classes de spécialité LLCR – langue corse. 2 nouvelles filières bilingues ont été ouvertes. 180 000 € ont été consacrés au développement des projets et séjours pédagogiques en immersion linguistique. D'autre part, **399** ateliers et classes à projets artistiques et culturels ont été financés pour plus de 210 000 €, couvrant des domaines comme le chant, la musique, le théâtre, les arts plastiques et visuels, et la danse. Environ **4 500** heures d'interventions d'artistes ont été réalisées auprès des élèves.

Dans le cadre de la formation des enseignants, 5 stages pour les professeurs et 1 pour les formateurs ont été organisés en 2023/2024 et **91** enseignants ont ainsi été formés, avec **17** habilitations délivrées et 82 % obtenant un niveau entre A2 et B1. Pour 2024/2025, 225 225 € ont été alloués, avec **647** enseignants formés depuis 2016. Partenariat avec l'INSPE : le dispositif « Maestranza », aide au mérite, est destiné aux étudiants se préparant au concours de professeur des écoles bilingues. Il dispose d'une enveloppe annuelle de 60 000 €.

Centres d'immersion linguistique
ils doivent permettre à chaque élève de fréquenter au moins une de ces structures au cours de son cursus scolaire. Ces séjours favorisent l'utilisation naturelle de la langue corse lors de la pratique d'activités scolaires, artistiques, sportives ou d'étude du milieu. 645 000 € ont été consacrés au fonctionnement des centres, accueillant **2 540** élèves. Un appel à projets avec le PNRC a permis à **680** élèves de bénéficier de séjours pour un montant de 88 000 €.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse soutient activement la diffusion de la langue corse au sein de la société via des associations, institutions et acteurs privés. Le règlement des aides adopté en 2024 répond mieux aux besoins des opérateurs, en tenant compte de leur localisation et compétences. Ce soutien inclut des cours de corse, des programmes audiovisuels et numériques, des études toponymiques, et la signalétique bilingue. Les sollicitations des collectivités publiques sont grandissantes, elles concernent l'aide à la mise en œuvre de leurs politiques en faveur de la langue corse et à leur développement. **289** communes, intercommunalités, établissements publics, médias, entreprises et associations ont signé la « Cartula di a lingua corsa ». De plus, le plan « Media & lingua corsa » augmente la présence de la langue corse sur divers médias, avec **35 %** du temps d'antenne de France Bleu RCFM en corse. Le dispositif « Case di a lingua », un des piliers de l'offre immersive globale, propose un modèle innovant de lieux de sociabilité. Il forme environ **1 000** personnes par an.

Enfin, l'attribution du Prix Andria Fazi, et la traduction simultanée des sessions de l'Assemblée de Corse a été mise en place avec le concours du service dit « Cunsigliu linguisticu » qui sera restructuré à l'avenir pour produire des outils modernes.

Actions remarquables

La création du dispositif Corsi immersivi complétant « Case di a lingua », assure une offre immersive en langue corse sur toute l'île. 4 conventions ont été signées avec des opérateurs pour des actions linguistiques, totalisant 300 000 €, apportant une plus-value à la politique linguistique.

Perspectives 2025

Dans le cadre de la révision institutionnelle amorcée, il s'agira de renforcer le rôle de la collectivité en tant qu'animateur du débat autour de la langue, mais également de renforcer la politique de valorisation linguistique dans le milieu professionnel, et enfin de relever l'exigence qualitative de cette politique linguistique au travers du contrôle et de l'évaluation des actions langue corse soutenues.

2 Sviluppu umanu Développement humain

Edificà una sucetà di e sulidarità
Construire une société des solidarités

A cultura
La culture

La Collectivité de Corse organise son action culturelle autour de 4 axes majeurs : éducation, création, diffusion et promotion et développement des filières, tout en favorisant l'égalité d'accès à l'offre culturelle sur tout le territoire.

Ingrandà incu a cultura

- **Pass Cultura :** dématérialisé en septembre 2023, le Pass Cultura a été utilisé par **11 613** jeunes pour un montant total de 472 000 €.
- **Soutien aux structures de formation artistique :** le conservatoire Henri Tomasi a reçu **2,7 M€**, et les pôles associatifs **1 M€**. Le projet « La musique c'est classe » a été lancé pour 4 classes et touché une centaine d'élèves.
- **Éducation artistique :** la Cinémathèque de Corse a mené des actions pédagogiques pour les jeunes et les scolaires, et renouvelé le marché triennal 2024/2027 pour la coordination des dispositifs « École, collège, lycéens et apprentis au cinéma » pour **360 000 €**. Le partenariat avec les classes cinéma audiovisuel de 3 lycées corses a été maintenu.
- **Arts visuels : 190 000 €** ont bénéficié à la formation d'une cinquantaine de jeunes talents. 43 ateliers artistiques pédagogiques ont été organisés.
- **Centre d'Art Polyphonique (CAP) :** le CAP a signé une convention avec la cité scolaire de Sartè et le conservatoire Henri Tomasi pour créer une classe CHAV (Classe à horaires aménagés voix) (15 000 €). Le CAP a maintenu ses cursus de professionnalisation en chant traditionnel et en chant contemporain sur Lama et Sartè (85 000 €). Le CAP a collaboré avec le conservatoire à la préparation des étudiants au concours d'entrée au DE de musique traditionnelle (10 000 €).
- **FRAC** : il a renforcé ses actions éducatives avec des programmes pour les écoles primaires et d'autres en collaboration avec l'Université de Corse.

Sviluppà a creazione

- **Soutien à la création artistique :** 17 projets d'arts vivants ont reçu **535 000 €**, avec des résidences ayant accueilli une centaine de créations. Le Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle a mobilisé **3,164 M€** pour une centaine de projets. Le fonds d'aide à la publication d'ouvrages édités en Corse a été maintenu à **211 250 €**. Des partenariats avec les éditeurs insulaires ont été menés pour promouvoir la langue corse, sensibiliser à la lecture, et soutenir la production éditoriale pour le jeune public.
- **Cinémathèque de Corse :** la cinémathèque a organisé 20 projections extérieures, 110 séances dans sa salle, et une dizaine de conférences. Elle a enrichi ses collections avec des affiches, photographies, et documents d'archives. La Cinémathèque a reçu 62 dépôts de films et répondu à 69 demandes de mise à disposition de films numérisés.
- **Centre d'Art Polyphonique (CAP) :** le CAP a reconduit les « atteddi » di canti tradiziunali en Corse, et les a étendus à Marseille. Des stages pour tous publics et des masterclass ont été programmés. Des conférences et concerts pédagogiques ont eu lieu. Un atelier « grande chore » a été développé sur les deux sites du CAP. Le CAP collabore avec les confréries de Corse à une étude des répertoires.

Intraprende indè a cultura

- **Arts vivants :** le secteur des arts vivants a soutenu la production de **17** phonogrammes en Corse avec une subvention totale de 252 400 €.
- **Cinéma :** la convention de coopération (État/CNC/CdC) 2023-2025 pour le cinéma continue de soutenir la création, la production, la diffusion culturelle, l'éducation artistique, le développement des publics, l'exploitation cinématographique et la préservation du patrimoine cinématographique et audiovisuel. Le Contrat territorial d'objectifs et de progrès (CTOP) entre la collectivité et l'Assurance formation des activités du spectacle (AFDAS), renouvelé pour 2024, vise à mettre en place des formations professionnelles pour les salariés corses du secteur cinématographique. Depuis 2019, la Collectivité de Corse, par le dispositif « Ecomigliurenza » de bonification de subvention, encourage les tournages éco-responsables.
- **Théâtre :** un appel à projets « Leghje e cumedie » a été lancé pour **2** adaptations théâtrales des livres sélectionnés pour le prix des Jeunes lecteurs de Corse « Leghje Eleghje ». Ces créations théâtrales ont été diffusées en mai et juin, attirant plus de **5 400** élèves de plus de 50 communes.

Actions remarquables

Une étude sur la politique culturelle menée de 2002 à 2024 par la Collectivité de Corse a été lancée en novembre 2023 dans le cadre des « Scontri di a Cultura », son compte rendu sera restitué en 2025.

Perspectives 2025

Le Pôle Tournages de la Collectivité de Corse a préparé une application pour les demandes d'autorisations de tournages en milieux naturels. Prévue pour 2025, cette application permettra aux sociétés de production de géolocaliser les lieux de tournage et de simplifier leurs démarches administratives.ocaliser les lieux de tournage et de simplifier leurs démarches administratives.

U patrimoniu
Le patrimoine

La Collectivité de Corse est le principal acteur de la politique culturelle et patrimoniale sur l'île et le patrimoine corse, riche et diversifié, est conservé et valorisé à travers plusieurs initiatives.

La Collectivité de Corse a alloué **1,9 M€** en investissement pour la restauration du patrimoine et **787 000 €** en fonctionnement pour les activités des musées.

Le service des archives de Corse se concentre sur la conservation et l'enrichissement des collections, et la numérisation des archives. Le service des sites archéologiques et Centres de conservation et d'étude (CCE) réalise des études, comme le relevé 3D de la ville romaine d'Aleria, et sécurise des sites tels qu'Aleria et Santa Laurina. Il prépare également la valorisation du site de Paddaghju et publie des ouvrages éducatifs.

Le musée de la Corse à Corti a accueilli **62 780** visiteurs, avec une forte saisonnalité. Il a présenté l'exposition « Méditerranéennes, ritratti di Donne » en collaboration avec le Centre méditerranéen de la photographie, acquis sept œuvres et réorganisé ses réserves. Un ouvrage scientifique sur la cartographie de la Corse a également été publié.

U museu casa nativa di Pasquale Paoli a restauré des documents graphiques et des couronnes votives, et attiré **3 923** visiteurs avec l'exposition « Maria Cosway ». Il a accueilli 294 élèves et diversifié les objets en vente.

Le musée de l'Alta Rocca à Livia a présenté l'exposition « Femina Celesta » et enregistré 7 399 entrées, avec 4 050 personnes participant aux activités hors-les-murs.

Le musée d'Aleria a accueilli **34 360** visiteurs et transféré la collection de la nécropole étrusque d'Aleria-Casabianda. Il a également inauguré un nouveau parcours muséographique « Luce Etrusca ».

Le musée d'archéologie de la Corse à Sartè a vu sa fréquentation augmenter de 14 %, atteignant **9 021** visiteurs, et amélioré l'accueil et les espaces de travail.

Des évènements comme les Rendez-vous aux jardins et les Journées européennes du patrimoine ont permis la mise en valeur du patrimoine et des livres ont été publiés en collaboration avec divers musées. Des travaux de restauration ont pu être menés (citadelle de Corti, tours littorales) et l'assistance technique pour les demandes d'aides patrimoniales ont été renforcés.

Le Centre de conservation et restauration du patrimoine mobilier de Corse (CCRPMC) réalise des diagnostics, des transports et des restaurations d'œuvres d'art, et organise des conférences et formations pour les professionnels.

Enfin, le Service inventaire utilise des outils numériques pour diffuser les données patrimoniales et valorise le patrimoine à travers des expositions temporaires et des itinéraires culturels.

Perspectives 2025

Pour 2024-2025, les musées de la Collectivité de Corse présentent la thématique « Donne di Corsica ». 4 musées labellisés « musée de France » offrent une programmation scientifique et culturelle : statuettes préhistoriques à Livia, orfèvrerie étrusque à Aleria, collections sur Maria Cosway à Merusaglia, et à Corti, une exposition sur le rôle des femmes dans la société insulaire et leur émancipation.

3 Accuciamentu di u territoriu Aménagement du territoire

Fà chì a Corsica sia un territoriu in punta pè u sviluppu à longu andà è u rispettu di l'ambiente

Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement

A pulitica di l'acqua

La politique de l'eau

La loi sur l'eau de 1992 protège l'eau comme patrimoine La loi sur l'eau de 1992 protège l'eau comme patrimoine national, la Directive européenne de 2000 vise quant à elle à en améliorer la qualité, alors que la loi de 2006 introduit le «droit à l'eau» et prend en compte le changement climatique. En Corse, une approche intégrée est nécessaire pour coordonner les usages et les politiques publiques y afférentes. L'accord-cadre de 2019 2024 avec l'Agence de l'eau a alloué 75 M€ pour améliorer l'état des eaux.

La Collectivité de Corse a investi près de **7 M€** dans le domaine de l'eau. Les actions principales incluent la réduction des fuites, la promotion de pratiques économes en eau et la réhabilitation des infrastructures. 7 nouvelles conventions ont été signées avec des communes rurales, portant à **65** le nombre de bénéficiaires de l'assistance technique.

Les services ont permis des visites d'installations, des études et des programmes de travaux pour améliorer la gestion de l'eau et prévenir les inondations. Depuis 2023, les conventions GeMAPI couvrent **81 %** de la superficie insulaire, avec des plans pluriannuels de restauration des milieux aquatiques.

Sintineddi di a Corsica : système local de prévision de crues et d'inondations

La Collectivité de Corse apporte une assistance technique pour la mise en œuvre d'un système d'avertissement local aux crues. Cet outil s'adresse aux collectivités en charge de la prévention des inondations au sens de la compétence GeMAPI et qui sont éligibles à l'assistance technique.

La communauté de communes Fium'Orbu Castellu a poursuivi l'élaboration du système local de prévision de crues et d'inondation « Sintinedda di u Fium'Orbu ». La cellule d'astreinte « Sintinedda Renosu » a diffusé des avertissements aux crues pour protéger les biens et les personnes lors des évènements de février et octobre. Les missions de prévention et de communication ont été respectées, avec des bulletins d'informations réguliers et une expertise post-crue pour définir les travaux nécessaires.

La Collectivité de Corse a poursuivi la mise en place d'un réseau de suivi des ressources en eau, intégrant les risques liés aux inondations, sécheresses et impacts sanitaires. Deux nouveaux bassins versants, le Fiumorbu et le Reginu, ont été ajoutés au réseau de surveillance. Le projet de développement durable de la vallée du Taravu, « Taravu Una vaddi in làscita », a continué avec des actions de préservation et de valorisation. Le site internet de la marque a été lancé, comptant plus de 50 ambassadeurs en 6 mois.

Le laboratoire d'analyses Pumonte a maintenu ses accréditations COFRAC et ses agréments ministériels pour le contrôle sanitaire des eaux et des milieux aquatiques. Il a réalisé **1,6 M€** de recettes, contrôlé 2 274 eaux de baignades, 2 301 eaux de stations d'épuration, et 2 601 échantillons d'eau de consommation humaine. Il a également collaboré avec la DPP2A et la DDTM, et intervenu en urgence à la suite d'un incendie à Cozzanu.

Le laboratoire d'analyses Cismonte est en charge de la réalisation des prélèvements et des analyses (eaux de consommation, recherche Légionnelles). Il a œuvré en collaboration avec l'association Casgiu Casanu et la chambre d'agriculture et dispensé **159** heures de formation, d'audit et de conseil. Il a également maintenu ses accréditations COFRAC et ses agréments ministériels

Actions remarquables

En septembre 2024, des risbermes, talus de protection aménagés, ont été intégrées sur 350 mètres du fleuve Prunelli, une 1ère en Corse, dans le cadre du Programme pluriannuel de restauration et d'entretien.

La station d'épuration de Corscia sera réhabilitée avec une participation de 119 000 € de la Collectivité de Corse, sur un total de 595 000 € HT, pour assurer la pérennité des ouvrages et réduire les entrées d'eaux claires parasites.

Perspectives 2025

La Collectivité de Corse prévoit de poursuivre les démarches et de conventionner avec 8 nouvelles communes. Elle incitera les 2 EPCI ayant des DIG à débuter les travaux et finalisera « Sintinedda di u Fium'Orbu » en conventionnant avec un autre EPCI. Le Prunelli sera instrumenté dans le cadre du réseau « Sintinedda Renosu » et les mesures en cours seront poursuivies. Le plan pluriannuel de travaux de restauration, d'entretien, de gestion et de valorisation du bassin versant du Taravu sera poursuivi, avec l'accueil de la réunion annuelle du réseau de l'association rivières sauvages.

L'energia

L'énergie

La Collectivité de Corse, via l'Agence d'urbanisme et d'énergie (AUE), met en œuvre le Schéma régional climat air énergie et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2050. Les actions incluent la sécurité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie. L'AUE est l'agence de référence pour la transition énergétique en Corse qui intervient pour la Collectivité de Corse et avec les services de l'Etat

L'AUE, opérateur de maîtrise de l'énergie (MDE), déploie des dispositifs d'aide et d'assistance technique sur tout le territoire, La période 2024-2028 prévoit des économies d'énergie, une augmentation des énergies renouvelables et la réduction de la consommation dans les transports. En novembre, la 1ère pierre de la centrale du Ricantu, fonctionnant avec un combustible végétal, a été posée.

L'AUE a renforcé sa proximité avec les publics à travers des évènements et a structuré une politique ambitieuse pour lutter contre la précarité énergétique des logements. En septembre, l'inauguration de la ZAC du Finosello a illustré cet engagement, avec une réhabilitation financée par l'Union européenne et la Collectivité de Corse. Pour lutter contre la précarité énergétique, un Conseil de l'énergie, de l'air et du climat (CEAC) a été créé en novembre, ainsi qu'un réseau d'intervenants. Une convention de partenariat entre l'ANAH et l'AUE a été signée en mars, visant la convergence des dispositifs ORELI et MaPrimeRénov'.

Actions remarquables

Le salon Energ'isule

L'AUE a organisé les 30 et 31 octobre 2024 le colloque Energ'isule sur le thème du changement climatique des zones non interconnectées. Depuis 2013, cet évènement rassemble acteurs de l'énergie, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire pour débattre des défis et solutions innovantes liés à la transition écologique des îles.

Perspectives 2025

En 2024, l'AUE a amorcé l'élargissement de ses dispositifs à de nouveaux publics. En 2025, les dispositifs d'accompagnement se renforcent avec une augmentation de 20 % des primes à la rénovation des logements collectifs, la pérennisation et l'élargissement de la rénovation de l'éclairage extérieur, et l'extension des rénovations globales aux appartements et au solaire thermique résidentiel.

La précarité en termes de mobilité est également une priorité pour l'AUE, qui a été désignée pilote de Territoires Inclusion Mobilité Sobriété (TIMS) sur l'île en 2024. Le programme TIMS, lancé en octobre, vise à étendre les initiatives de mobilité durable sur tout le territoire corse.

3 Accuciamentu di u territoriu Aménagement du territoire

Fà chì a Corsica sia un territoriu in punta pè u sviluppu à longu andà è u rispettu di l'ambiente | Impignassi à ghjuvore di l'assestu di u territoriu

Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement | Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire

A prutezzione di l'ambiente è di e biodiversità

La protection de l'environnement et des biodiversités

La Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) protègent la biodiversité, la faune sauvage et les milieux naturels, notamment les zones humides.

L'Office de l'environnement de la Corse (OEC) a investi plus de **6 M€** pour protéger la biodiversité, faune sauvage et les milieux naturels, notamment les zones humides. La gestion des 7 réserves naturelles de Corse (RNC) est assurée, avec l'organisation des réunions des comités consultatifs. En 2023, une session de commissionnement a été organisée en collaboration avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et Réserves naturelles de France (RNF).

Des actions d'investissement ont été menées en partenariat avec le CEN Corse, le Parc naturel régional de Corse (PNRC) et la Collectivité de Corse, avec près de **600 000 €** alloués pour les aménagements en montagne. De plus, la base de données GAÏA et une nouvelle interface Web dédiée à la faune sauvage ont été développées.

En ce qui concerne les Plans nationaux d'actions (PNA) en faveur des espèces menacées, ils incluent deux PNA pour les insectes de Corse. Un nouveau plan national pour les pollinisateurs sera animé jusqu'en 2026. En 2024, l'Observatoire-Conservatoire des Invertébrés de Corse (OCIC) a publié plusieurs projets d'Atlas et s'implique dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE).

En outre, le projet Interreg Maritime ALIEM VIGI, débuté en mars, vise à gérer l'introduction d'EEE en Méditerranée. L'Assemblée de Corse a voté le Plan territorial de lutte contre le crabe bleu américain (2024-2027) et organisé une conférence sur le sujet en novembre.

Parallèlement, une réflexion sur la chasse insulaire est en cours, avec la réactivation de la commission chasse en 2022. Le plan de gestion de la réserve naturelle du massif du Monte Ritondu a été validé en février. Face aux dégâts de la tempête Ciaran, les missions de police et suivi scientifique ont été ajustées.

D'autre part, le Conservatoire botanique national de Corse (CBNC) a vu son plan de gestion 2023-2032 validé. Un protocole d'entente pour une réserve transfrontalière « Man and Biosphere » (MAB) de l'UNESCO a été signé. Le CBNC poursuit ses démarches pour des locaux adaptés et a co-organisé des rencontres nationales en octobre. Actif en recherche et formation, notamment en mycologie et sur la châtaigneraie, le CBNC continue ses travaux écologiques, en s'adaptant aux changements climatiques. Il est impliqué dans des programmes comme Natura 2000 et Orchamp, et est sollicité pour des expertises en urbanisme.

Par ailleurs, l'UAC, partenaire de la Data Collection Framework (DCF) depuis 2016, a préparé le plan de travail 2025-2027. Un rapport conjoint UAC-Ifremer sur les pêcheries de Corse a été publié en avril.

Enfin, en 2024, l'équipe de gestion des terrains du conservatoire du littoral du Suttanacciu a suivi les travaux d'aménagement du Feu de Madonetta, inauguré le 11 juillet. Depuis 2020, le suivi de la reproduction du balbuzard pêcheur montre une population stable et un taux de réussite maintenu. 10 nids ont été protégés grâce aux arrêtés de la préfecture maritime interdisant la navigation autour des nids. Les équipes informent les professionnels et plaisanciers grâce à des panneaux d'information dans tous les ports, de Calvi à Aiacciu.

Actions remarquables

Mesures d'urgence pour la vallée de la Restonica

Les tempêtes de novembre 2023 ont endommagé la vallée de la Restonica, rendant la haute vallée inaccessible en voiture. La Collectivité de Corse a mis en place des mesures d'urgence telles que la restauration des sentiers, la mise en place de navettes, la création de points d'information, et le suivi des actions. Ces mesures ont maintenu la fréquentation de la basse vallée, malgré une baisse de 85 % au lac du Melu.

La Collectivité de Corse œuvre également pour la protection et la gestion des espaces naturels sensibles (ENS), combinant préservation, ouverture au public et développement durable. Le Schéma territorial 2025-2034 fixe des orientations stratégiques sur l'aménagement, la gouvernance et la mise en valeur de 6 sites pilotes. Une convention avec le Conservatoire du littoral (2023-2030) encadre la gestion des espaces littoraux, soutenue par les assises du littoral de Corse.

Près de **26 000** ha d'ENS sont entretenus avec un suivi de fréquentation et des missions de police environnementale menées par 8 agents assermentés. En 2024, ces actions se sont intensifiées, notamment pour restaurer le site « A Petra » grâce à un financement de 500 000 €.

Des avis environnementaux ont été établis pour 82 parcelles sur 12 communes, accompagnés de conventions d'usage agricole ou halieutique et de préservations de zones humides. Par ailleurs, des études estivales et suivis sur la qualité des eaux des étangs ont été réalisés, ainsi que des projets de jardins partagés. Les actions des DOCOBs des sites Natura 2000 incluent sensibilisation au développement durable et programmes scientifiques en coopération. Depuis 2020, plus de 30 000 oiseaux ont été capturés via la station de baguage, avec 260 espèces recensées.

A prutezzione di e fureste è a privenzione di l'incendii

La protection de la forêt et la prévention contre les incendies

Propriétaire de 50 000 ha de forêts, la Collectivité de Corse gère les massifs de l'île dans leurs dimensions environnementale, économique et sociale, en concertation avec l'Office national des forêts. Elle anime la filière « forêt-bois » et finance des actions de prévention des incendies, d'aménagement, d'équipement et de surveillance inscrites dans le Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies pour la Corse (PPFENI).

En 2024, les forêts territoriales ont bénéficié de moyens significatifs pour leur entretien et valorisation. Une équipe de 26 sylviculteurs a réalisé 120 chantiers, améliorant 60 ha de peuplements forestiers et plantant **1 500** arbres. **300 km** de pistes forestières ont été entretenus, ainsi que 120 ha de travaux de défense contre les incendies. Un volume de 24 430 m³ de bois a été vendu, avec une augmentation par rapport à 2023. Les maisons forestières ont été nettoyées et sécurisées pour 200 000 €, et 80 000 € ont été alloués à l'entretien de 6 maisons occupées.

Le programme forêt-bois de Corse 2024-2029, validé par l'Assemblée de Corse et le ministère de l'Agriculture, fixe 5 objectifs stratégiques : disponibilité de la ressource, richesse fonctionnelle de la forêt, offre de formation, recherche et innovation, nouvelles instances forestières, et développement de l'économie de la filière bois. 3 organes de gouvernance ont été installés lors de la 1ère réunion de la Commission territoriale de la forêt et du bois en juillet.

La prévention des incendies a été renforcée avec des travaux de débroussaillement, réfection de pistes, brûlage dirigé, et création de points d'eau. Les forestiers-sapeurs ont effectué **1 354** patrouilles en Cismonte et **1 417** en Pumonte, réalisant 82 interventions sur des feux naissants et missions d'accessibilité. La Collectivité de Corse a accueilli le Conseil d'administration de l'Entente Valabre, mettant en avant la prévention, la formation, et la recherche.

Actions remarquables

L'emploi intégré du feu : une action innovante de prévention incendie à destination des communes forestières. En 2024, 11 communes ont utilisé le brûlage dirigé pour des fins agro-pastorales et environnementales, sous la direction de la forêt et de la prévention des incendies.

Perspectives 2025

Poursuite du Programme pour la forêt et le bois de Corse (PFBC) 2021-2030 avec l'amélioration des infrastructures forestières, expérimentation de bois façonné, modernisation des équipements, et renforcement des compétences. Mise en œuvre du PPFENI avec cellule territoriale d'emploi intégré du feu, open DFCI territorial et poursuite des travaux DFCI.

3 Accuciamentu di u territoriu Aménagement du territoire

Impignassi à ghjuvore di l'assestu di u territoriu | Migliurà l'infrastrutture è l'offerta di servizii

Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire | Améliorer les équipements structurants et l'offre de services

A pulitica fundiaria

La politique foncière

L'Office foncier de la Corse (OFC), créé par la loi ALUR de 2014, est un outil de maîtrise foncière. Les collectivités locales, bailleurs sociaux, aménageurs, et l'État s'appuient sur l'OFC pour son expertise. Face à la pression foncière en Corse, l'OFC doit consolider ses actions pour enrayer la dépossession et permettre l'accès au logement des Corses et le développement de l'offre.

En 2024, l'Office foncier de la Corse a acquis pour **4,3 M€** de biens au bénéficies des communes, répartis sur 12 portages, et réalisé des rétrocessions totalisant 4 M€, dépassant ainsi les prévisions. Il a mobilisé plus de 40 M€, dont 22 M€ dédiés au PEI et 17,5 M€ investis dans des emprunts, amendes et projets de logement social pour répondre aux enjeux urbains.

L'office mène aussi des opérations pour les logements communaux, infrastructures publiques et réserves foncières grâce à la taxe spéciale d'équipement (TSE). Celle-ci a financé des projets locaux comme une maison pour logements communaux sur la commune d'Ampriani, un bureau de poste à Pinu ou encore une structure adaptée pour personnes âgées sur la commune de Carbuccia.

Un stock actif de **43 M€** est géré actuellement par l'office pour 42 portages, ainsi que des locations réparties sur plusieurs communes. En parallèle, il supervise les logements du Cézanne à Bastia pour 78 familles et veille à l'entretien des espaces communs. Ces actions s'inscrivent dans une dynamique visant à favoriser l'accès au logement tout en luttant contre la spéculation.

Face à la montée des prix liée à la spéculation immobilière en Corse, un cahier des charges anti-spéculation a été élaboré. Il encadre l'attribution des logements en primo-accession et favorise l'acquisition de résidences principales. Ce dispositif impose des critères pondérés pour sélectionner les bénéficiaires. Des clauses anti-spéculatives, comme l'inaliénabilité des biens et un pacte de préférence sur 15 ans, seront intégrées aux actes notariés afin de garantir une attribution juste et durable tout en limitant les risques de spéculation.

Actions remarquables

L'Office foncier a acquis une ancienne menuiserie pour la commune de Pigna. La commune prévoit de transformer cet espace en un pôle boulangerie, mettant en pratique le cycle complet du blé cultivé localement, de la farine aux pains et pâtisseries. Ce projet sera en continuité avec la CasAgriCulturale, valorisant les métiers de l'artisanat et incluant des logements communaux.

Perspectives 2025

Face à la pression foncière en Corse, l'Office foncier doit consolider ses actions pour enrayer la dépossession et permettre l'accès au logement. La révision du Programme pluriannuel d'intervention 2025-2029 renforcera sa stratégie. L'Office développera des stratégies foncières pour les communes, finalisera son règlement anti-spéculation et optimisera la gestion des réserves foncières. L'augmentation de la TSE en 2025 est également un objectif financier prioritaire.

L'abitatu

L'habitat

La Collectivité de Corse lutte contre la spéculation et la dépossession foncière en facilitant l'accès au foncier et au logement. Elle prend en compte la paupérisation des Corses et réduit les inégalités territoriales entre le littoral et l'intérieur de l'île.

Le règlement des aides se décline en **4** axes principaux :

- soutien aux communes pour accroître le parc locatif ;
- aide à l'accès à la propriété pour les primo-accédants ;
- financement du logement locatif social ;
- aide au parc privé via les OPAH et POPAC.

10,37 M€ ont été mandatés pour ces aides. Le budget primitif de 2024 était de 11,85 M€, avec 11,5 M€ en investissement et 350 000 € en fonctionnement. Les crédits se sont répartis comme suit : 5,36 M€ pour **241** logements sociaux, 2,48 M€ pour **35** opérations communales, 1,3 M€ pour **59** primo-accédants, et 660 818 € pour **153** logements en OPAH et copropriétés. Le suivi des OPAH et POPAC a coûté 335 338 €. Malgré les contraintes budgétaires, 2024 témoigne de l'intérêt pour le règlement des aides au logement « Una casa per tutti, una casa per ognunu ». Ce règlement vise à lutter contre la spéculation et à améliorer l'accès au logement. Le soutien au logement social représente **55 %** des crédits d'investissement.

Le développement des OPAH et POPAC montre un besoin de soutien pour la résorption de l'habitat indigne, la sortie de la précarité énergétique et l'adaptation des logements pour une population vieillissante, surtout en milieu rural. Parmi les missions confiées par la Collectivité de Corse, l'AUE a en charge de sensibiliser, conseiller et accompagner techniquement et financièrement les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique.

Dans le cadre de l'évolution des dispositifs de soutien financier à la rénovation de l'habitat, des pactes territoriaux (ou PIG territoriaux) entre l'ANAH, l'EPCI et/ou la CdC, et l'AUE permettront de financer la rénovation énergétique. Ces pactes comprennent la détection et la mobilisation des publics cibles et professionnels, l'information conseil, le financement à 50 % des dépenses dans la limite d'un plafond calculé sur la base du nombre de résidences principales, et l'accompagnement.

Actions remarquables

Le projet de la commune de Cuzzà, située en zone rurale, illustre la volonté de maintenir la population vieillissante ou dépendante sur place, grâce à la construction de 5 logements de type « habitat inclusif ». Le coût total prévisionnel de l'opération est de 1,76 M€ dont 23 % financés par la Collectivité de Corse.

Perspectives 2025

La Collectivité de Corse continuera de soutenir le bloc communal, notamment pour les opérations arrivées à maturité. Elle appuiera également la création de logements sociaux via des conventions avec les Offices publics de l'habitat (OPH2C et OPH CAPA). Enfin, cette année sera dédiée à la révision du règlement d'aides au logement pour une mise en application en 2026.

L'accunciamentu è a trasfurmazione digitale di a Corsica

L'aménagement et la transformation numériques de la Corse

La Collectivité de Corse a adopté le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), nommé Smart Isula, le 2 juin 2022. Ce schéma vise à faire de la Corse une île connectée, inclusive et résiliente, avec 64 objectifs et 192 pistes d'actions. Il se concentre sur le déploiement des infrastructures de télécommunications, comme les réseaux fibres et mobiles, ainsi que sur les services et usages numériques.

Les infrastructures de télécommunications

- **Réseau très haut débit :** son développement est un des projets majeurs de la collectivité. **30 000** nouvelles prises ont été construites, portant le total à 180 380 prises. 68 000 prises ont été souscrites à un abonnement.
- **DSP haut débit et câble sous-marin :** la collectivité veille au respect des normes et prépare une nouvelle procédure pour les DSP arrivant à terme, incluant l'exploitation du câble Bastia-Marseille acquis en 2023.
- **Couverture mobile :** la participation au programme NewDeal vise à améliorer la couverture sur l'île. **60** sites sont en service sur les 126 prévus.

Les systèmes d'information géographique (SIG)

- **Gestion des applications :** déploiement de comptes Arcgis et Qgis.
- **Diffusion de cartes :** des applications sont disponibles pour le grand public, comme la cartographie de la fibre et des disponibilités d'accueil familial.
- **Application Web « A tempu ritrosu » :** en collaboration avec l'IGN, elle permet de remonter le temps grâce aux photographies aériennes et cartes anciennes.
- **Application cadastre :** destinée aux communes et communautés de communes.

Les usages et services numériques

- **Inclusion numérique :** organisation de Digital Factory in Paesi, sur 6 communes de l'île, attirant toutes les classes d'âge.
- **Numérique éducatif :** l'espace numérique de travail Leia a changé de plateforme technique, un plan d'accompagnement au changement a été organisé.
- **Corsica Lab :** 20 projets de directions ont été soutenus, les méthodes d'innovation et intelligence collective ont été diffusées. Un travail de partenariat a également été mené avec des acteurs extérieurs.
- **Opendata :** la plateforme Data.corsica héberge plus de 800 jeux de données concernant le territoire, facilitant l'accès aux informations publiques.

La cybersécurité

- **CSIRT CyberCorsica :** installé officiellement en avril, il a accompagné des victimes d'incidents de cybersécurité, permis la résolution de 22 incidents, et mené des actions de sensibilisation.

Actions remarquables

Deux journées sur la Cybersécurité, l'Intelligence Artificielle et la Data ont été organisées les mercredi 22 et jeudi 23 mai au Palais des Congrès d'Aiacciu.

Perspectives 2025

Les priorités dans le domaine des infrastructures numériques données à la finalisation du déploiement FTTH, au lancement d'une nouvelle DSP, au renforcement de la résilience des réseaux, à la poursuite et à l'amélioration de la couverture mobile, de la connexion des acteurs insulaires et enfin de la formation des utilisateurs de la plateforme Leia pour les communautés éducatives.

3 Accuciamentu di u territoriu Aménagement du territoire

Fà chì a Corsica sia un territoriu in punta pè u sviluppu à longu andà è u rispettu di l'ambiente

Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement

U trattamentu di e rumenzule è u sviluppu di l'ecunumia circulare

Le traitement des déchets et le développement de l'économie circulaire

La Collectivité de Corse a confié à l'OEC l'élaboration du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) et Plan Territorial d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PTAEC) validé en juillet 2024. Un Observatoire territorial des déchets (OTDC) a été créé pour suivre cette planification.

Le PTPGD Corse repose sur 8 orientations stratégiques : cohérence de la prévention sur tout le territoire insulaire, développement et optimisation de la collecte de proximité et du tri à la source, augmentation de la valorisation matière et organique, développement d'une filière pérenne de traitement des déchets résiduels, renforcement de la lutte contre les dépôts sauvages, amélioration de la connaissance et de la planification, création de liens entre les territoires et les acteurs, et formation et sensibilisation des professionnels.

Plusieurs opérations ont été réalisées pour anticiper et respecter les prérogatives en matière d'économie circulaire : appel à projets économie circulaire avec **40** instructions enregistrées, promotion territorialisée en partenariat avec la Chambre de commerce régionale, séminaire à l'IMF de Borgo consacré à la loi AGEC, formations et sensibilisations mobilisant une centaine d'acteurs, et accompagnements spécifiques pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Ces actions favorisent la cohérence dans la prévention et la réduction des déchets, le soutien en ingénierie et financement, et la promotion des lois et règlements pour anticiper les évolutions en matière de transition écologique. L'Office de l'environnement de la Corse (OEC) a désigné un interlocuteur unique pour chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) afin de soutenir les intercommunalités et leur syndicat de valorisation (SYVADEC) dans l'atteinte des objectifs réglementaires et du PTPGD.

L'OEC a suivi **34** projets, dont 11 ont obtenu un financement soit au titre du Contrat de plan État-Région (CPER), soit au titre des fonds propres de l'OEC. Pour garantir la rédaction du bilan annuel présenté à la Commission d'évaluation et de suivi du plan, il est essentiel de bien connaître les flux de déchets (DMA, DAE, BTP) ainsi que les acteurs et modes de traitement. Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé pour actualiser les données du PTPGD, améliorer les méthodologies d'observation des déchets d'activité économique et du BTP, et créer une base de données informatique et une interface internet pour le suivi et la publication des données.

2 enquêtes ont été lancées pour le rapportage national et européen via l'outil SINOE : 1 enquête traitement menée auprès des exploitants des installations de traitement des ordures ménagères en 2023, et 1 enquête collecte réalisée en 2024 avec des données de 2023.

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) ont vu leur base de données interne mise à jour en 2024, avec un gain de temps grâce à la similitude des bases de données SYVADEC et OEC. Les données des installations soumises à déclaration ont été mises à jour via BDREP. La filière des déchets BTP a été mise en place en 2023 avec **4** éco-organismes, mais les remontées d'informations restent fragiles. Pour les déchets d'activité économique (DAE), une méthode harmonisée d'observation a été proposée par l'ADEME et les Observatoires de régions, avec un 1er indicateur intégré au bilan annuel de l'OTDEC en mars.

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) font l'objet d'un suivi des données issues des REP et d'une saisie au fil de l'eau des données transmises par les REP. L'objectif est d'obtenir de l'ADEME l'accès à la base de données pour l'Observatoire du réemploi et de la réutilisation. L'Observatoire territorial des déchets vise à améliorer le suivi des données liées au réemploi et à la réutilisation au sein des structures de l'ESS. Une solution informatique pilotée par l'OEC sera ouverte aux structures de l'ESS en mode contributeur pour tracer les flux d'articles destinés au réemploi.

Actions remarquables

Poursuivre l'actualisation des données du PTPGD et améliorer les méthodologies d'observation des déchets économiques et du BTP. Développer une base de données et une interface internet. Finaliser la traçabilité des flux réemployés et réutilisés. Continuer les partenariats avec SYVADEC, DREAL, ROLD, RARE.

A lotta antivetturiale è a vigilanza sanitaria

La lutte anti-vectorielle et la veille sanitaire

La Collectivité de Corse poursuit ses efforts pour contrôler les populations de moustiques vecteurs, protégeant ainsi la population des risques épidémiques liés au paludisme, à la dengue, au chikungunya et autres maladies vectorielles.

La lutte anti-vectorielle (LAV) en Corse se divise en 2 missions principales :

- l'entretien et gestion des canaux : les **80 km** de canaux autour de l'étang de Biguglia et en Casinca sont entretenus pour assurer un bon fonctionnement hydraulique et le drainage des terres. 7 stations de pompage évacuent les eaux vers l'étang de Biguglia et la mer ;
- le maintien d'ouverture des graus : le SIO assure l'ouverture entre la mer et l'étang de Biguglia pour oxygéner l'étang, et participe également à l'ouverture des graus de Palu et Urbinu.

La Collectivité de Corse a été sélectionnée dans 2 domaine par l'ARS pour réaliser les missions suivantes (2024-2028) :

- surveillance de l'Aedes albopictus (moustique tigre) ;
- interventions autour de cas d'arboviroses.

Les services de la LAV ont réalisé :

- 9 interventions autour de cas de dengue confirmés ;
- 3 interventions autour d'un cas équin de West-Nile ;
- 125 interventions chez les particuliers via le numéro vert ;
- distribution de **800** plaquettes d'information ;
- 1 traitement en hélicoptère dans le Pumonte ;
- 2 traitements aériens dans le Cismonte ;
- traitement de **2 500 ha** de marais, **200 km** de canaux et **75 km** de côtes rocheuses ;
- ateliers de sensibilisation auprès du jeune public dans le Cismonte ;
- participation à une étude sur la résistance des moustiques aux traitements avec l'EID.

Les interventions opérationnelles ont inclus :

- 90 journées d'intervention sur les graus ;
- l'entretien de **85 km** de canaux, **120 km** de chemins, pistes et digues, et **7** stations de pompage.

La veille sanitaire est assurée par les laboratoires d'analyses du Pumonte et du Cismonte, qui surveillent la santé vétérinaire, la qualité de l'eau, l'environnement et l'agroalimentaire.

Le laboratoire d'analyses Pumonte :

- 1 504 clients, 7 756 dossiers, **36 321** échantillons traités ;
- analyses de santé animale, environnement, et agroalimentaire ;
- maintien des accréditations COFRAC et des agréments ministériels.

Le laboratoire d'analyses Cismonte :

- analyses de santé animale, hygiène publique, chimie agroalimentaire, et hygiène alimentaire ;
- collaboration avec l'association Casgiu Casanu et la Chambre d'agriculture ;
- **159** heures de formation, d'audit et de conseilmaintien des accréditations COFRAC et des agréments ministériels.

La Collectivité de Corse est partie prenante du 4ème plan Santé Environnement pour la Corse (PRSE4), signé le 24 avril. Le plan régional « Un environnement, une santé » vise l'amélioration du cadre de vie et l'anticipation des impacts environnementaux sur la santé de 2025 à 2029.

Actions remarquables

Le projet de réhabilitation de l'établissement thermal de Petrapola a permis de restaurer l'état sanitaire de la source, de construire un chalet thermal et de définir les modalités d'exploitation pour 2024. L'établissement a réouvert le 23 septembre pour 5 semaines, accueillant 17 curistes. La capacité d'accueil a été portée à 6 curistes par heure. Le personnel, composé d'1 directrice, 2 agents thermaux polyvalents, 1 médecin thermal, 1 infirmière et 1 agent technique, a assuré le bon fonctionnement de l'établissement, agréé pour les cures de rhumatologie. Les soins incluent aérobains, hydromassages, étuves locales pour les mains et les pieds, et application de cataplasmes de boue. Ouvert 6/7 jours, l'établissement a fermé le 26 octobre pour finaliser les travaux, en vue d'une réouverture début 2025.

Perspectives 2025

Mise en place d'une stratégie de lutte communale contre le moustique tigre votée au PRSE. 3 objectifs principaux : élaboration d'un audit des gites potentiels sur le territoire communal ; formation des agents communaux aux bons gestes à adopter et nomination d'un référent « moustique » dans chaque commune audité ; - réunion publique. Pour 2025 le laboratoire du Pumonte doit répondre au nouveau marché de l'ARS et changer son système informatique (LIMS). Il doit faire également son renouvellement d'accréditation COFRAC. Pour le laboratoire du Cismonte, il est attendu une extension des accréditations en hygiène alimentaire, hygiène publique et en chimie agroalimentaire.

3 Accuciamentu di u territoriu Aménagement du territoire

Migliurà l'infrastrutture è l'offerta di servizii
Améliorer les équipements structurants et l'offre de services

A cuntinuità territuriale
La continuité territoriale

L'Office des transports de la Corse (OTC) a poursuivi l'exécution des choix politiques de la Collectivité de Corse en matière de transports extérieurs, tant dans le secteur aérien que maritime, dans l'intérêt du service public et de la Corse. Malgré une instabilité politique nationale et des incertitudes économiques, l'OTC a maintenu une gestion optimale des fonds publics tout en garantissant des normes sociales et environnementales élevées. La montée en compétences des services et le renforcement des équipes ont permis d'améliorer le contrôle et le suivi des différents contrats.

Secteur aérien

Délégation de service public (DSP) 2024-2027 : les nouveaux contrats de desserte aérienne ont débuté en janvier pour les lignes bord à bord et en mars pour les lignes Paris-Orly. L'OTC a organisé plusieurs réunions pour rappeler les attentes aux délégataires et a tenu 53 comités de suivi opérationnels pour traiter des défis tels que les conditions météorologiques et les mouvements sociaux.

Des comités d'analyse des programmes prévisionnels et de suivi économique, écologique et juridique ont également été mis en place pour vérifier le respect des obligations de service public et analyser les comptes d'exploitation.

Performances et finances : le nombre de passagers a augmenté sur tous les aéroports, avec des hausses notables à Calvi et Figari. Les coefficients de remplissage varient selon les lignes, avec des performances élevées vers Nice et Paris-Orly.

Les paiements relatifs à l'année d'exploitation 2024 se sont élevés à **120,4 M€**, et les frais de commande publique à 410 561 €. Le tarif résident a vu une augmentation du nombre de voyages effectués par des résidents accrédités.

Secteur maritime

Suivi de l'exécution de la DSP 2023-2029 : l'OTC a continué de surveiller l'exécution des contrats de la DSP maritime, en mettant l'accent sur la recherche d'économies et la limitation des risques. 53 comités de suivi opérationnels ont été organisés pour améliorer la gestion des crises et la circulation de l'information.

Des comités de suivi économique, écologique et juridique ont permis d'analyser les comptes d'exploitation et d'évaluer les impacts financiers des réglementations et de l'évolution du cours du carburant.

Performances et finances : 2 421 traversées ont été effectuées, avec une satisfaction élevée des horaires de traversées pour La Méridionale et Corsica Linea. Bastia a enregistré la plus forte activité de fret, et la compensation financière versée s'est élevée à 105,8 M€.

Le dispositif fret a soutenu l'économie corse avec une augmentation des exportations et des importations, et les aides financières versées pour ce dispositif se sont élevées à 1,941 M€

Actions remarquables

L'OTC vise à optimiser son organisation en 2025, en poursuivant la montée en compétences de ses agents pour réduire la dépendance aux conseils extérieurs et améliorer l'efficience du traitement de l'information.

Perspectives 2025

OSP'AIR : un outil de contrôle des programmes dans l'aérien a été développé en interne.

Environnement : un 2ème navire au GNL sera livré pour la Corsica Línea, renforçant le verdissement de la flotte des délégataires, afin d'être en adéquation avec les nouvelles normes environnementales, notamment le passage en zone SECA en Méditerranée.

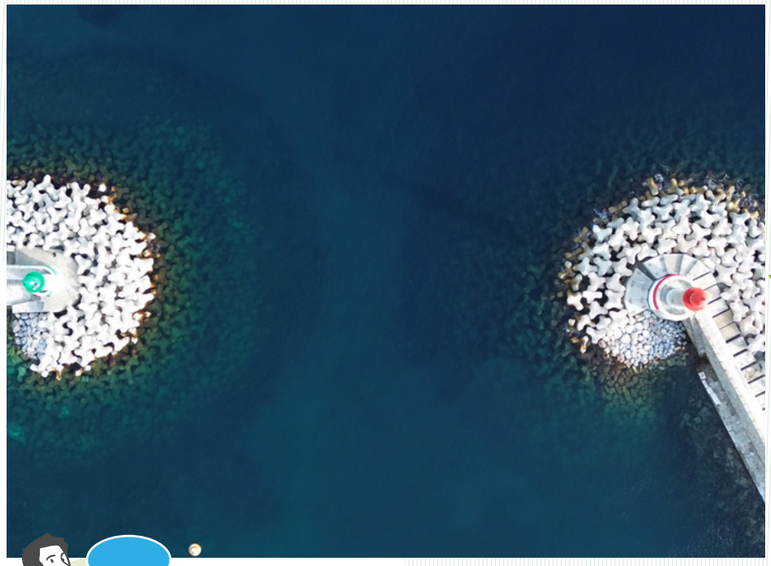

L'infrastrutture purtuarie è aerupurtuarie
Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

La Collectivité de Corse crée, aménage, entretient et gère les infrastructures portuaires et aéroportuaires de la Corse, essentielles au développement du transport des personnes et des marchandises entre la Corse, la France continentale et l'Europe.

Elle doit s'adapter à un contexte technique et normatif en constante évolution, relever les défis énergétiques et faire face aux risques climatiques.

Pour les aéroports d'Aiacciu, Bastia, Figari et Calvi, la mise aux normes de sécurité européennes (EASA) est prioritaire. En 2024, des études pour le confortement du talus de l'aéroport d'Aiacciu ont été poursuivies.

Concernant les ports, la collectivité se concentre sur la réparation et le confortement des infrastructures des 7 ports de commerce, 8 ports de pêche, et 3 ports de pêche/plaisance.

Le Plan pluriannuel d'investissement 2017-2026, d'un montant de **8,8 M€**, inclut des travaux à Bastia, des études et travaux sur les ports de pêche du Cismonte, le dragage du port de Centuri, et le confortement des jetées de Santa Severa. Des études sur le port de Calvi et le dragage du port de Portivechju sont en cours. À Aiacciu, des travaux sur la jetée du Marconaghju et l'appontement Saint Joseph ont été lancés.

Une réflexion sur une nouvelle structure de gestion des ports et aéroports a été menée.

Actions remarquables

La réfection des ouvrages maritimes du Vieux Port de Bastia

La tempête Rea de novembre 2008 a gravement endommagé les protections maritimes du Vieux Port de Bastia. Dès 2009, des travaux d'urgence ont commencé. Pendant 7 ans, plusieurs phases de réfection des 2 superstructures et des parties hautes en pierres de taille ont été menées. En parallèle, les dossiers techniques et administratifs pour la réfection du môle Génois et de la jetée du Dragon ont été montés. Les travaux ont débuté en 2021 et se sont achevés en 2024, garantissant la solidité des ouvrages pour la protection de l'enceinte du Vieux Port et la résistance aux tempêtes centennales.

Perspectives 2025

Concernant les travaux :
- *la réception des travaux de l'appontement St Joseph à Aiacciu ;*
- *la réception de certains travaux engagés ainsi que le démarrage d'autres opérations sur les ports de pêche Cismonte ;*
- *le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de renforcement de la jetée du Marconaghju à Aiacciu.*

Concernant la gestion :
- *la mise en place de la nouvelle structure de gestion des ports de commerce et aéroports de Corse.*

3 Accuciamentu di u territoriu Aménagement du territoire

Migliurà l'infrastrutture è l'offerta di servizii

Améliorer les équipements structurants et l'offre de services

L'infrastrutture stradale

Les infrastructures routières

La Collectivité de Corse gère la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de plus de 5 000 km de voirie, un patrimoine public de plusieurs milliards d'euros. Sa politique de gestion et de modernisation du réseau routier vise à désengorger les centres urbains, développer les modes de déplacement doux, améliorer les conditions de circulation et la sécurité sur les axes principaux et rendre accessibles tous les territoires par la modernisation des réseaux secondaires.

En 2024, des investissements à hauteur de **80,2 M€** ont été réalisés autour des grands centres urbains et sur les réseaux secondaires. À Aiacciu, les projets incluent l'amélioration de la circulation avec des études et acquisitions foncières pour la « Pénétrante Est d'Aiacciu », des expertises écologiques et hydrauliques, et l'aménagement de carrefours. Le développement de la voirie douce comprend des études pour le prolongement de la voie jusqu'à A Bastilicaccia et la création d'aménagements cyclables.

À Bastia, les travaux se poursuivent pour la création de la voie nouvelle Bastia - Furiani, la dénivellation du giratoire de Tragone et la rénovation du tunnel de Bastia. Des études et travaux sont également en cours pour la création de créneaux de dépassement, la sécurisation des carrefours et les déviations sur plusieurs axes du réseau routier.

Des actions urgentes de régénération ont été entreprises pour les sections affectées par les tempêtes. La réfection des ponts, le renforcement d'itinéraires et la création de voies douces sont également en cours. Enfin, des opérations de revitalisation et d'aménagement des traverses sont en cours dans plusieurs communes.

Actions remarquables

La reconstruction du pont de Casaluna

Lors des intempéries de novembre 2016, l'arche principale du pont sur la Casaluna a été emportée. La mise en place d'un pont provisoire a permis de maintenir l'ex-RD 39 ouverte pendant les travaux. Le 16 septembre 2024, le pont sur la Casaluna a été rouvert à la circulation.

Perspectives 2025

La Collectivité de Corse prévoit de poursuivre les opérations d'investissement autour des centres urbains d'Aiacciu et Bastia, la création de voies vertes, la sécurisation et la modernisation du réseau, ainsi que les études de déviation. L'action engagée en matière de traverse d'agglomération sera poursuivie. La maintenance du réseau routier sera améliorée par l'utilisation de nouvelles techniques de revêtement de chaussée. Enfin, un règlement de voirie unifié sera présenté à l'Assemblée de Corse.

I trasporti per trenu è l'intermudalità

Les transports ferroviaires et l'intermodalité

La Collectivité de Corse organise et développe les transports publics de voyageurs, incluant l'infrastructure ferroviaire gérée par l'EPIC Chemins de fer de la Corse (CFC). Le réseau ferré relie Aiacciu, Corti, Bastia et Calvi, offre des navettes urbaines et des liaisons interurbaines, visant à proposer une alternative sécurisée à la voiture.

La Collectivité de Corse a poursuivi ses efforts de modernisation et d'amélioration des transports publics en Corse. Des investissements ont été réalisés à hauteur de **22,8 M€** pour la signalisation, la création de points de croisement, la modernisation de la gare d'Aiacciu, la rénovation et le renforcement des tabliers métalliques de 5 ponts historiques majeurs de l'île. Construits à la fin du XIXe siècle, ces ouvrages d'art, semblables au célèbre pont du Vecchiu, sont des témoins du patrimoine industriel et architectural de la Corse. Cofinancé au titre du Plan Exceptionnel d'Investissements PEI 4, ce projet d'envergure de **15 M€** permettra d'assurer la pérennité de ces ouvrages d'art essentiels pour la circulation routière et ferroviaire en Corse.

Un nouveau bâtiment a été construit à Casamozza et un parking intermodal à Furiani.

L'EPIC-CFC a poursuivi le plan de transport en vigueur, avec une offre périurbaine dense et plusieurs allers-retours quotidiens entre les principales villes.

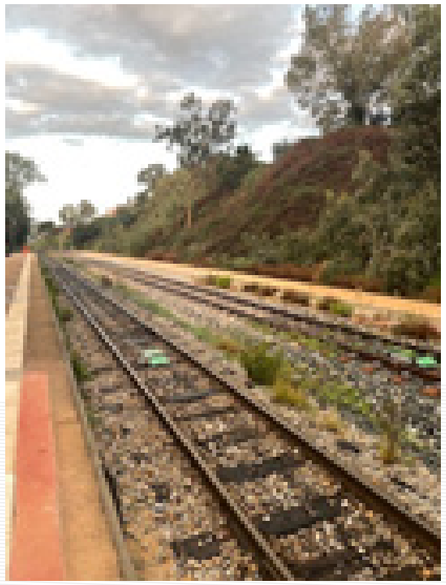

Actions remarquables

L'année 2024 a été marquée par la création et la mise en fonctionnement de l'EPIC-Chemins de fer de la Corse (CFC) au 1er janvier. Cette étape a nécessité un travail important d'adaptation juridique des dispositifs existants au sein de la SAEML. La clôture de la SAEML, ancienne structure de gestion, a également été effectuée en 2024

Perspectives 2025

La Collectivité de Corse poursuivra sa démarche entreprise en faveur de la mise en œuvre d'une politique de l'intermodalité. La priorité sera donnée au transport du quotidien afin de réduire les temps de trajet interurbains et doubler sur 5 ans la part modale ferroviaire sur les dessertes périurbaines d'Aiacciu et de Bastia. De plus, l'exploitation et la rénovation du réseau seront menées dans le respect de l'environnement et de la transition énergétique.

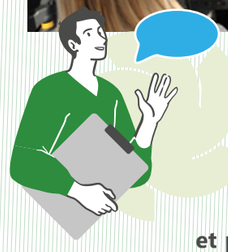

I trasporti interurbani è sculari

Les transports interurbains et scolaires

La Collectivité de Corse gère les lignes de transport interurbain de voyageurs, ainsi que les lignes de transport scolaire et pour les élèves en situation de handicap. Sa politique vise à améliorer et harmoniser cette offre de transport sur l'ensemble du territoire.

Transports scolaires : près de 400 circuits de transports scolaires, gérés par le biais de marchés publics, ont assuré le transport quotidien de plus de **10 500** élèves. 180 familles ont reçu des indemnités kilométriques pour compenser les frais de déplacement des internes en l'absence de transport scolaire organisé et 305 élèves en situation de handicap ont bénéficié d'un transport adapté de leur domicile à leur établissement scolaire.

Transports interurbains de voyageurs : la Collectivité a renouvelé les marchés de transports interurbains pour 11 lignes. Une nouvelle ligne C13 « Corti-Vallée de la Restonica » a été créée après la tempête Ciaran, en collaboration avec la commune de Corti. La collectivité a assuré le fonctionnement de 12 services quotidiens de transport de voyageurs, incluant une ligne maritime pour la desserte de Ghjirulatu. Par ailleurs, une politique incitative vise à mobiliser les autorités organisatrices de transports de 2nd rang : ainsi, en 2024, 56 lignes ont été déléguées aux communes, communautés de communes ou établissements scolaires.

Le montant des dépenses pour les services de transports interurbains et scolaires s'est élevé à **31,18 M€** en 2024.

Perspectives 2025

Plusieurs actions phares seront lancées, dont la création d'une nouvelle ligne de transport de voyageurs interurbaine entre Portivechju et Bastia, la création de 5 nouvelles lignes de transport scolaire, et l'établissement d'un schéma de cohérence territoriale en collaboration notamment avec les communautés de communes.

4 Sviluppu di u territoriu Développement du territoire

Impignassi à ghjuvore di l'assestu di u territoriu | Dà mossa à u sviluppu ecunomicu è sustene e strutture pruduttive

Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire | Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif

I spazii è siti à meza natura

Les espaces et les sites de pleine nature

La Collectivité de Corse développe durablement les activités de pleine nature, conciliant autonomie, sécurité, préservation des milieux naturels et fréquentation des sites. Le Plan territorial des espaces, sites et itinéraires. (PTESI) et le Plan territorial des itinéraires de promenade et de randonnée (PTIPR) sont les outils clés de cette politique portée par la collectivité, en collaboration avec les acteurs locaux et le Parc naturel régional de Corse.

En 2024, la structuration et la valorisation en matière d'activités de pleine nature ont permis la concrétisation des actions suivantes :

- **développement des sentiers pédestres :** 75 dossiers ont été approuvés pour inscription au PTIPR, représentant 22,9 km dans le Pumonte et 385 km dans le Cismonte. La Collectivité dispose de **1 614,5 km** de sentiers dans le Pumonte et **1 058 km** dans le Cismonte ;
- **mise à jour des sentiers existants :** révision pour des raisons de sécurité, maîtrise foncière et gestion ;
- **avis techniques et financements :** collaboration avec d'autres entités pour des financements, notamment dans le cadre du Plan avenir montagne ;
- **appui technique :** assistance aux communes et intercommunalités pour l'élaboration de projets de sentiers ;
- **évènements et manifestations :** organisation et suivi d'évènements sur les sentiers du PTIPR, avec 22 chartes signées en 2024 ;
- **valorisation des sentiers :** développement de supports comme des panneaux d'interprétation, topofiches et mise à jour du site internet ;
- **schéma d'orientation générale (SOG) :** élaboration et mise en œuvre d'une stratégie générale pour les espaces et sites de pleine nature, favorisant la transversalité et définissant un cadre d'intervention commun.

Les travaux ont concerné principalement l'entretien des sentiers. A ce titre 92 agents de protection de l'environnement (APE) ont entretenu 1 300 km de sentiers et balisé 500 km dans le Pumonte, et 350 km de sentiers entretenus et 270 km balisés dans le Cismonte ; par ailleurs l'action conduite permet également la restauration du petit patrimoine bâti et la réalisation d'ouvrages d'art tels que les passerelles et aqueducs.

Perspectives 2025

2025 devrait permettre la révision du PTIPR par l'Assemblée de Corse. La mise en place de la Commission territoriale des espaces, sites et itinéraires (CTESI) pour mieux impliquer les acteurs à l'élaboration du PTESI. Le développement des volets pédestre et vélo pour équilibrer l'offre entre Cismonte et Pumonte constituera une priorité à ce titre. Les modes de gestion actuels doivent perdurer afin de garantir la sécurisation et la praticabilité de ces espaces.

Ces interventions améliorent et pérennisent l'offre de randonnée tout en préservant et valorisant les espaces naturels sensibles, cours d'eau et zones humides, contribuant à la protection de l'environnement et à l'usage durable des ressources.

U sviluppu agriculu è campagnolu

Le développement agricole et rural

L'ODARC, organisme payeur des fonds FEADER, gère le volet corse du Plan stratégique national (PSN) pour la Collectivité de Corse, en charge de l'agriculture et du développement rural et forestier.

Le Programme de développement rural de la Corse (PDRC) se termine le 31 décembre 2025. En 2024, l'ODARC a optimisé l'utilisation des crédits FEADER en rouvrant plusieurs dispositifs par appel à projets pour soutenir la mécanisation des exploitations, la création de surfaces de cultures protéiques et la biosécurité des élevages porcins. Des appels à projets pour les aménagements hydrauliques et le développement des entreprises de la filière bois ont également été relancés. Un appel spécifique sur les crédits environnement a été ouvert jusqu'en mars 2025. Le taux de programmation atteignait **96,5 %** fin 2024, avec un taux de paiement de **85 %**.

Des dispositifs ont été mis en place dans le cadre du volet corse du PSN pour soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, moderniser les exploitations et améliorer le potentiel pollinisateur des abeilles. Un mécanisme de cession de créance a été instauré pour faciliter l'accès aux aides. Les mesures SIGC, les aides à la conversion en agriculture biologique (AB), les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) ont été programmées et payées.

46 projets ont été financés par la Collectivité de Corse pour un budget de près de **4 M€**, soutenant les actions des Chambres d'agriculture et des organisations professionnelles agricoles entrant dans les plans collectifs « Ambition » et de lutte sanitaire.

L'ODARC a mené plusieurs programmes de recherche agronomique appliquée en coopération avec les filières et les partenaires scientifiques, notamment sur la production fourragère et céréalière, la capacité d'ingestion de la brebis corse, la composition du lait de brebis, la transformation fromagère fermière, l'apiculture et le biocontrôle. L'office a piloté une étude de faisabilité sur la création d'un marché d'intérêt territorial (MIT) en Corse, définissant ses contours autour de quatre axes principaux.

La Corse était présente au Salon International de l'Agriculture (SIA) 2024 à Paris, pour la promotion des produits et de l'agriculture corse, avec le slogan « Corsica Up ». La Corse a mis en avant ses produits et son agriculture innovante et de qualité, avec des campagnes de communication locales sur divers produits agricoles. Depuis septembre 2021, l'ODARC mène des actions de débroussaillement légal pour la prévention des incendies en milieu rural, en collaboration avec les maires et les propriétaires.

Actions remarquables

Lancement du label Gusti di Corsica

L'ODARC a lancé le label Gusti di Corsica pour valoriser la gastronomie corse. Ce label est attribué aux restaurateurs utilisant des produits corses de qualité, promouvant les circuits courts et soutenant les producteurs locaux. 14 restaurateurs ont été labellisés. Plus d'informations sur ▸ www.gustidicorsica.com

Perspectives 2025

Il s'agira de clôturer le PDRC en 2025 avec un taux de paiement élevé, il sera également important de déployer les dispositifs du PSN afin de réduire la dépendance alimentaire et sécuriser les exploitations. Parallèlement, il conviendra d'élaborer un plan d'accompagnement des projets collectifs, adapté aux besoins des filières ovine et caprine de Corse.

A pesca è l'attività di l'acquacultura

La pêche et les activités aquacoles

L'Office de l'environnement de la Corse (OEC) soutient le développement durable des filières de la pêche et de l'aquaculture, en mettant l'accent sur la qualité, la diversification, la sélectivité des pêcheries et la réduction du bilan carbone. En 2024, la politique de développement s'est articulée autour de quatre dispositifs : FEAMPA, accompagnement aux structures socioprofessionnelles, de minimis pêche et aide d'urgence pour la tempête de Portu.

Un plan de soutien et de développement en faveur de la pêche corse a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 24 octobre, après concertation avec les socioprofessionnels. Ce plan, doté d'**1 M€**, comprend 5 axes principaux : soutien et observation en milieu marin, partenariat avec le Crédit Maritime de Méditerranée, mobilisation du REPA, soutien aux investissements dégradés des pêcheurs de lagune et formation à la pêche professionnelle.

Pour le FEAMP 2014-2020, 3 visites de pérennité ont été réalisées. Le FEAMPA 2021-2027, succédant au FEAMP, finance les investissements des entreprises de pêche et d'aquaculture. En 2024, **27** opérations ont été programmées pour un montant de **1,14 M€**. Le dépôt des demandes de paiement se fait en ligne via Synergie.

Actions remarquables

Aide d'urgence pour la tempête Ciaran à Portu. En novembre 2023, les tempêtes Ciaran et Domingos ont causé des dégâts importants en Corse, notamment à Portu. L'état de catastrophe naturelle a été reconnu le 18 décembre 2023. La Collectivité de Corse, via l'OEC, a financé la réparation de 70 % des dégradations, pour un total de 148 029 €, conformément au volet « risques émergents » du guide des aides de l'OEC sur la Casaluna a été rouvert à la circulation.

Perspectives 2025

Mise en œuvre du Plan territorial de soutien et de développement en faveur de la pêche corse et ses divers dispositifs : REPA, lutte contre le crabe bleu, observation du milieu marin, taux zéro et formation.

24 dossiers FEAMPA ont été payés pour un montant de **500 318 €**.

6 structures socioprofessionnelles ont réalisé leur programme d'actions en 2023, avec un budget de 239 620 €.

Le dispositif de minimis pêche a financé 2 dossiers pour un montant de 4 328 €.

Ce plan territorial prévoit un soutien renforcé aux acteurs de la pêche insulaire pour les 5 prochaines années, avec des dispositifs financiers novateurs.

4 Sviluppu di u territoriu Développement du territoire

Dà mossa à u sviluppu ecunomicu è sustene e strutture pruduttive

Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif

U sustegnu à l'impresе

Le soutien aux entreprises

L'Agence de développement économique de la Corse (ADEC), établissement public de la Collectivité de Corse, conçoit et met en œuvre la politique régionale de soutien aux entreprises. Elle stimule la production locale, l'innovation et les transitions numérique, écologique et sociale, tout en favorisant l'internationalisation de l'économie insulaire. L'ADEC propose des aides directes (subventions) et indirectes (prêts, garanties, fonds propres) et noue des partenariats avec les acteurs locaux du développement.

Les chargés d'affaires de l'ADEC ont réalisé **448** visites d'entreprises pour recueillir les besoins des entrepreneurs insulaires. **263** projets individuels ont été validés pour plus de **14,5 M€** d'aides directes, soutenant la création, l'extension et la reprise d'entreprises, ainsi que la recherche, le développement, l'innovation, l'internationalisation et la création d'emploi au plus près des porteurs de projets. Le nombre de dossiers a diminué en 2024, mais le montant moyen d'aide par projet a augmenté.

L'ADEC renforce les écosystèmes productifs en identifiant les besoins et en proposant des actions ciblées en accompagnant des projets collectifs. En 2024, le secteur du nautisme a bénéficié de l'AAP Mare, apportant une aide à **11** entreprises. Le secteur du bâtiment a reçu un soutien particulier pour orienter la filière vers les métiers de la transition énergétique. L'ADEC a également accompagné les filières de l'aéronautique, des industries culturelles et créatives, des industries agroalimentaires et de la Silver économie.

Accompagnement des territoires : accompagnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans le domaine économique. 15 EPCI ont signé une convention de partenariat avec l'ADEC, permettant d'accorder **485 000 €** d'aides. L'ADEC a organisé 57 réunions sur place et collaboré avec les EPCI sur des projets prioritaires.

Le partenariat avec les chambres consulaires a été maintenu, **324 000 €** engagés pour des actions avec la Chambre de commerce et d'industrie de Corse et **87 000 €** pour la Chambre des métiers et de l'artisanat régionale. Des actions ont été organisées sur la cybersécurité, l'accompagnement à l'export, le soutien aux unions commerciales et la valorisation des savoir-faire.

L'ADEC a lancé l'appel à projets « Ecunumia suciale è sulidaria », finançant les actions de partenaires majeurs de l'économie sociale et solidaire jusqu'en 2026. Elle a soutenu Entreprendre pour apprendre, avec 44 mini-entreprises mises en place en 2023/2024. L'ADEC a participé au comité de pilotage de la stratégie de l'ESS et au programme Erasmus+.

L'agence soutient l'innovation en Corse via l'incubateur Inizià, avec une dotation annuelle maximale de **700 667 €**. En 2024, deux Comités de suivi et de sélection ont permis d'accueillir 4 nouveaux projets en incubation. L'ADEC a également mené une mission pour déterminer la faisabilité d'une internalisation de l'incubateur territorial. L'ADEC, en partenariat avec la Fondation de l'Université de Corse, a soutenu des actions comme le Challenge innovation et la Chaire MIT. Elle a aussi collaboré avec CAPENERGIES sur des projets européens et organisé des journées sur la rénovation énergétique.

L'agence soutient l'Internationalisation des entreprises locales et l'export avec **292 000 €** via Business France et 27 actions de prospection individuelles pour **147 485 €**.

Intelligence économique territoriale : Corsica Statistica a observé les prix, actualisé les diagnostics territoriaux et réalisé des études sur les salaires et la silver économie. La Banque de France a proposé un panorama économique des entreprises corses.

Des missions économiques au Maroc et au Canada ont été organisées pour favoriser l'attractivité et le rayonnement international de la Corse, en permettant à des entreprises corses de pénétrer ces marchés et de favoriser des collaborations internationales.

Perspectives 2025

Soutien aux entreprises : la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) sera mise en avant avec un réseau régional et une plateforme d'outils pour aider les entreprises à s'évaluer et se labelliser. Les aides seront ajustées pour inclure de nouveaux critères. Avec le soutien du programme européen FEDER FSE+, de nouveaux instruments financiers seront créés, notamment des prêts bonifiés et des fonds propres. Des appels à projets seront lancés dans des secteurs clés comme la cosmétologie, la cybersécurité et la silver économie. Des mesures spécifiques cibleront la formation en management et les TPE (CRESCE 2025).

U sviluppu turisticu

Le développement touristique

L'Agence du tourisme de la Corse (ATC) coordonne le développement du tourisme en Corse, avec pour missions de promouvoir le tourisme, développer et valoriser l'offre touristique, observer le phénomène touristique et coordonner les acteurs du secteur.

L'Agence a soutenu 88 projets avec **2,5 M€** de subventions et 18 projets avec **2,84 M€** d'avances remboursables, générant **46,5 M€** d'investissement, soutenant ainsi le développement et l'ingénierie de l'offre touristique. Le dispositif « Una piaghja per tutti » a permis l'accès à la mer pour les personnes handicapées et âgées sur 68 sites.

Pour l'analyse, suivi et accompagnement du développement touristique, deux ateliers sur la location des meublés de tourisme ont été organisés. Le suivi de la fréquentation touristique a été renforcé grâce à Flux Vision Orange. 11 Cahiers du Tourisme ont été publiés, incluant des rapports sur la saison touristique, les transports et la fréquentation.

Concernant le classement des hébergements touristiques, **1 233** dossiers ont été traités, incluant villages de vacances, campings, résidences de tourisme, hôtels et meublés de tourisme.

La promotion de la destination a repositionné la Corse en avant et après-saison. De janvier à octobre, la participation à 9 salons grand public, 18 workshops, 3 tournées médiatiques, 9 Eductours et 4 salons professionnels a valorisé la destination. Des campagnes de communication ont été lancées dès février, incluant affichage, TV, réseaux sociaux et publi-rédactionnels. Des missions de prospection ont été menées au Canada et aux USA, et une opération d'influence en Allemagne.

Pour la communication et coordination, la stratégie d'e-mailings ciblés a assuré une visibilité continue. La promotion de la destination a été intensifiée avec des évènements MICE, un spot sur BFMTV et du marketing digital. La mission communication a produit **2 000** photos, **160** vidéos et de nombreuses créations graphiques. Des newsletters internes et externes ont été diffusées à près de **4 000** cibles institutionnelles et professionnelles.

Dans son rôle de coordination des acteurs, l'agence a rapproché les offices du tourisme et Air Corsica, signé une convention pour réduire le coût du transport aérien et mis en place un groupement de commande pour la fourniture de données touristiques. Des ateliers pour les professionnels du tourisme ont été organisés sur diverses thématiques.

Enfin, en concertation avec la CCIC et la Collectivité de Corse, un dispositif d'achat de flux aériens a été élaboré pour créer des lignes aériennes vers les aéroports corses afin de désaisonnaliser et sécuriser les flux touristiques.

Actions remarquables

Candidature de la Corse au label « Green Destinations »

Après avoir promu l'Ecolabel européen auprès des entreprises d'hébergement touristique, plaçant la Corse au 2ème rang des régions françaises, l'ATC vise désormais le label international « Green Destinations ». Cette certification, délivrée par une fondation néerlandaise et reconnue par le Global Sustainable Tourism Council (GSTC), valorise les meilleures pratiques de tourisme durable. Le GSTC, basé aux États-Unis, regroupe divers membres mondiaux engagés dans le tourisme durable. Le programme « Green Destinations » évalue les destinations sur des critères environnementaux, socio-économiques et culturels. La certification est valable pour 3 ans. La candidature de la Corse, comprenant 84 critères de durabilité, est en cours d'élaboration.

Perspectives 2025

L'ATC va mettre l'accent sur la communication digitale pour adapter au mieux ses actions de communication aux publics cibles. Un projet d'implantation d'une Maison de la Corse en Italie, à Rome, a été préparé par l'agence. Cet outil vise à accroître la clientèle touristique issue de la péninsule, notamment le tourisme d'affaires, mais également à permettre de nouer des liens économiques et culturels. L'ATC poursuit également son action volontariste en matière de développement durable, avec davantage d'établissements écolabellisés et la candidature de la Corse au label « Green Destinations ».

4 Sviluppu di u territoriu Développement du territoire

Impignassi à ghjuvore di l'assestu di u territoriu

Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire

A vita lucale è l'animazione di i rughjoni

La vie locale et l'animation des territoires

La Collectivité de Corse poursuit sa politique de soutien et de valorisation des territoires à travers le schéma d'aménagement de la montagne Corse qui fixe les orientations stratégiques transversales pour ces territoires. Le volet développement local du programme de développement rural de la Corse constitue le 2nd cadre stratégique pour les territoires de l'intérieur.

66 projets ont été soutenus en Corse, mobilisant **3,14 M€** de Fonds montagne pour un investissement total de près de **6 M€**. Ces projets couvrent 4 axes principaux : infrastructures et réseaux, services de base, tourisme de montagne et agriculture de montagne.

Les infrastructures et réseaux ont bénéficié de **31** projets, incluant des améliorations en eau potable et assainissement. 15 projets ont été soutenus pour les services de base, notamment en santé et éducation. Le tourisme de montagne a vu **14** projets financés, tels que la rénovation de refuges et la création de sentiers de randonnée. 6 projets ont été soutenus pour l'agriculture de montagne, incluant la réhabilitation de vergers anciens.

Des appels à projets ont permis de financer également des initiatives en adressage numérique, valorisation culturelle et patrimoniale, hébergement touristique en milieu rural, et filière bois forêt. Le dispositif Aiutu associ a soutenu près de **800** bénéficiaires avec plus de **1 320** projets et environ **34 M€** d'aides.
L'accompagnement des élus locaux s'est traduit par l'animation de la plateforme Paes'idei, avec des évolutions pour répondre aux besoins des élus. En 2024, des actions ont renforcé les dynamiques territoriales et favorisé l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs locaux, impliquant **6** EPCI et mobilisant divers acteurs locaux.

Actions remarquables

Les tiers-lieux et leur rôle de centre ressources pour le territoire en proximité

Les visites apprenantes ont renforcé les connaissances sur les tiers-lieux (espaces de compétences qui réunissent des collectifs de citoyens engagés pour leur territoire) par des visites de terrain et pour découvrir les bonnes pratiques. 3 actions ont été regroupées en direction de 7 tiers-lieux. Un centre de ressources et de recueil numérique commun aux tiers lieux a été mis à disposition des acteurs pour accompagner les projets.

Perspectives 2025

Les prochaines Assises de la montagne prévues en mars à Piedicroce, seront l'occasion d'aborder en atelier de travail des problématiques issues des échanges menés lors des Comités locaux pouvaient s'exprimer sur leur quotidien ainsi que sur les résultats d'un travail de fond qui a été initié, il y a 4 ans, sur 20 estives de Corse. Un travail qui s'est traduit à la fois, par un recensement des données écrites à disposition et une enquête de terrain importante avec des comités locaux par estive qui se sont réunis 1 à 2 fois avec tous les acteurs, les maires, les bergers, les agriculteurs et d'autres personnes ressource des villages concernés. Grâce à ce travail, une véritable monographie par estive a été réalisée. Une proposition de Charte territoriale de gestion des estives dont le but est de gérer les usages, de relancer la transhumance et de développer, à la fois, la production et le tourisme de l'Intérieur sera présentée à l'Assemblée de Corse d'ici la fin de l'année 2025. elle aura vocation à être appropriée par chaque territoire d'estives.

L'aiuti à e cumune, intercumunalità è rughjoni

Les aides aux communes, intercommunalités et territoires

Le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires, adopté le 29 novembre 2019, soutient financièrement les projets d'investissement.

Les crédits individualisés pour les communes et EPCI en zone rurale ont atteint **29,8 M€**, répartis entre les différents dispositifs du règlement :

- dotation quinquennale (17 M€) ;
- dotation écoles (5,3 M€) ;
- Fonds de solidarité territoriale (3 M€) ;
- Fonds de territorialisation (3 M€) ;
- dispositif intempéries et incendies (1,5 M€).

Les travaux réalisés incluent l'extension de centres techniques intercommunaux, la construction d'écoles et la réhabilitation des infrastructures endommagées par les intempéries.

Le service développement urbain a géré les demandes de subventions des EPCI de Bastia et Aiacciu, avec des projets comme l'aménagement du quartier du Marchisacciu et la voirie au hameau de Guaitella.

Le Fonds de territorialisation a financé le parking Diamant et le stade Armand Cesari. En 2024, le service développement urbain a intégré des communes supplémentaires dans le schéma de développement urbain durable.

Perspectives 2025

La Collectivité de Corse poursuivra son engagement avec 25 M€ répartis ainsi :

- *15 M€ pour les demandes de subvention des communes, EPCI et syndicats de communes avant le 31/10/2024 ;*
- *10 M€ pour les dossiers après cette date via un règlement d'aides transitoire.*

Cette année sera également l'occasion de l'élaboration du prochain règlement d'aides pour 2026-2032.

L'accumpagnamentu di e cullettività à a pianificazione territuriale

L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale

La Collectivité de Corse a chargé l'Agence d'urbanisme et d'énergie Corsica (AUE) afin de piloter les politiques publiques de planification territoriale avec les acteurs locaux. Elle soutient la conception de projets d'aménagement, analyse les documents d'urbanisme pour la Collectivité, et observe le territoire pour anticiper ses évolutions.

13 contributions ont été envoyées à la Collectivité de Corse pour formuler des avis sur des plans locaux d'urbanisme (PLU), dont 2 concernant des documents déjà révisés en fonction des observations émises. L'analyse globale du PADDUC, copilotée avec la collectivité, a débouché sur l'approbation en novembre d'un rapport du président du Conseil exécutif concernant cette analyse et la révision du document.

Diverses missions d'assistance ont généré **174 000 € HT** de recettes commerciales, notamment dans les communes de Cap Corse, Luri, Saint Florent, Brando, Corti et Pigna. Des diagnostics, programmations, et appuis à la passation des marchés ont été réalisés, en parallèle des programmations financières liées à ces projets d'aménagement. Un travail de cartographie de l'occupation des sols pour les années 2011 et 2021 a aussi été amorcé afin de combler des lacunes dans les données et mieux planifier l'utilisation des sols.

En matière de sensibilisation, un club urbanisme créé, pour mettre en réseau les techniciens, a organisé 2 réunions. Des ateliers avec des étudiants ont permis par ailleurs de diffuser des connaissances, comme le workshop sur les risques naturels en partenariat avec l'université de Corse ou la réflexion sur le territoire Marana-Golu avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes. Les enjeux climatiques et la résilience étaient au cœur des interventions lors des Assises du littoral en décembre et au Salon Energ'isule en octobre. La valorisation des données sur les marchés fonciers, les locations touristiques, l'urbanisme, ou les transports s'est poursuivie, notamment avec une brochure sur les marchés fonciers et immobiliers.

Actions remarquables

Créé en partenariat avec l'AUE, l'ADIL, et six institutions, l'Observatoire territorial du logement étudiant (OTLE) facilite la recherche de logements pour les étudiants de l'université de Corse. 2024 marque la signature de la convention à Corti. Les 1ères données, collectées permettront des analyses présentées en 2025 pour améliorer l'accès au logement étudiant et promouvoir la collaboration locale.

Perspectives 2025

L'AUE continuera ses missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et le développement des activités commerciales amorcé en 2024. Elle renforcera également ses actions de sensibilisation, éclairant les collectivités sur les enjeux territoriaux et les outils nécessaires pour y répondre.

Ces actions s'accompagnent d'une participation active aux Scontri di i territorii pour échanger sur des thématiques comme le logement durable ou les risques naturels. Le territoire bénéficie ainsi d'initiatives concrètes et de réflexions globales pour améliorer la qualité de vie et répondre aux défis à venir.

4 Sviluppu di u territoriu Développement du territoire

Sparghje a nomina di a Corsica in lu so spaziu mediterraniu è eurupeu

Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen

A prugrammazione è a gestione di i Fondi eurupei

La programmation et la gestion des Fonds européens

La priorité a été donnée à la clôture des programmes européens 2014-2020 et à la consommation intégrale des crédits européens, représentant plus de 275 M€ investis en Corse pour le développement des structures économiques et sociales. Grâce à la négociation d'un calendrier de clôture assoupli et à la mobilisation intense des services, la Collectivité de Corse a optimisé l'utilisation de ces fonds, soutenant de nombreux projets locaux et favorisant la croissance économique, l'amélioration des infrastructures et le bien-être des habitants.

Le programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 a respecté les seuils de dégagement d'office imposés par les règlements européens, avec **115 M€** de crédits consommés et 242 dossiers programmés dans des domaines stratégiques. La crise sanitaire a retardé la clôture du programme, reportant le travail de certification des dépenses à 2024. Le dernier appel de fonds a été effectué en octobre pour 58 M€ de dépenses certifiées. L'instrument REACT-EU a soutenu 34 projets pour la sauvegarde des entreprises et de l'activité économique, avec plus de 22 M€ de dépenses certifiées en décembre.

Le Programme de développement rural de la Corse (PDRC) 2014-2023 est prévu pour clôturer en 2025, avec **100 %** des crédits programmés. Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 2014-2020 a consommé l'enveloppe de 3,2 M€, soutenant la petite pêche côtière, l'aquaculture et la biodiversité. Le volet corse du Plan stratégique national de la Politique agricole commune (PSN PAC) 2023-2027 vise à améliorer la compétitivité durable des filières et le développement socio-économique des zones rurales, avec un taux d'engagement de 17 % et un taux de paiement de 13 % au 31 décembre.

La mise en œuvre du plan d'évaluation des programmes européens a offert une lecture plus claire de l'impact des fonds sur le territoire. En 2024, des ateliers de travail ont été organisés pour améliorer l'accès aux financements européens, dans le cadre d'un projet pilote de la DG REGIO. La Collectivité de Corse a également développé de nouveaux outils de communication pour faciliter l'accès aux Fonds européens 2021-2027, renforçant sa présence sur le terrain et mettant en place un portail web, une application mobile et des newsletters dédiées. Une nouvelle gouvernance des programmes européens 2021-2027 a été adoptée, avec un Comité de programmation territorial présidé par le président du Conseil exécutif de Corse. Malgré la complexité de la clôture précédente, les 1ers dossiers du Programme corse FEDER FSE+ 2021-2027 ont été lancés. Le Centre Europe Direct Corsica a intensifié ses efforts pour sensibiliser la population insulaire aux enjeux européens.

Actions remarquables

Le dépot en ligne des dossiers : Avec la période de programmation FEDER-FSE+ Corse 2021-2027, la Collectivité de Corse a mis en place un système dématérialisé pour le dépôt des dossiers de demande d'aide. Désormais, les porteurs de projets peuvent soumettre leurs demandes directement en ligne via la page d'accueil du portail web ▸ www.europa.corsica Cette avancée simplifie considérablement le processus de demande, rendant l'accès aux Fonds européens plus rapide et plus efficace.

Perspectives 2025

Le centre Europe Direct Corsica continuera à rapprocher l'Europe des citoyens corses et à affirmer son rôle central dans la promotion des valeurs européennes sur le territoire insulaire.

A cuuperazione territuriale è e rilazione internaziunale

La coopération territoriale et les relations internationales

La Collectivité de Corse mène une politique active de coopération territoriale européenne pour renforcer l'attractivité et la compétitivité de son territoire.

Elle a établi des partenariats durables avec des acteurs européens, valorisant ses atouts et savoir-faire. Grâce à sa position stratégique en Méditerranée et ses liens avec l'Italie, la Corse participe au programme INTERREG Italie-France Maritimo depuis 3 périodes de programmation. En 2024, **78** projets ont été approuvés, dont 73 avec des partenaires corses, pour une dotation FEDER de **121,9 M€**, dont 20,3 M€ pour la Corse. La Collectivité de Corse, en tant qu'Autorité nationale, assure la fiabilité des procédures de contrôle, avec moins de 2 % d'irrégularités pour le programme 2014-2020.

3 autres programmes de coopération ont été mobilisés par les acteurs corses EUROMED, NEXT MED et IPA. Ces programmes visent à diversifier les financements européens, promouvoir la recherche et la compétitivité des entreprises, créer un bassin de vie économe en ressources et résilient, et garantir le lien social entre les peuples. Ils incluent la protection du patrimoine naturel, la prévention des risques, la promotion du tourisme durable et l'amélioration de la gouvernance locale, particulièrement dans le cadre du processus d'autonomie en cours.

Perspectives 2025

La mise en œuvre des programmes de coopération territoriale 2021-2027 sera prioritaire, offrant de nombreuses opportunités aux acteurs locaux. Ces programmes visent à trouver des solutions communes à des enjeux transfrontaliers, à créer des partenariats, à gérer ensemble des problèmes spécifiques comme les façades maritimes et les territoires montagneux, et à échanger les bonnes pratiques en développement urbain, rural et côtier, relations économiques, mise en réseau des PME, et lutte contre le changement climatique. En 2025, l'ADEC lancera également des appels à projets pour soutenir l'évolution des activités des acteurs de l'ESS.

Les programmes de coopération territoriale européenne sont cofinancés entre 80 % et 89 % par les Fonds FEDER et IPA. À mi-programmation, la Corse a multiplié par 4 ses statistiques de positionnement par rapport à la période 2014-2020. En 2024, 41 projets ont été déposés et sont en cours de sélection.

La Collectivité de Corse qui est le point de contact pour ces programmes a identifié des référents pour porter des projets INTERREG. Des réunions régulières et un séminaire à Corti ont été organisés pour informer les acteurs des opportunités offertes par les appels à projets. Le projet « Europe dans les territoires » vise à accroître l'accessibilité des opportunités européennes en Corse.

Actions remarquables

La Collectivité de Corse a établi une feuille de route pour la coopération internationale, visant à renforcer l'ouverture de la Corse sur l'arc méditerranéen, l'Europe et le reste du monde. Cette stratégie sectorielle, révisable annuellement, vise à rendre plus lisibles ses actions internationales et à mobiliser des appels à projets sur des thématiques prioritaires. La collectivité a poursuivi ses actions de mobilité dans le cadre du programme ERASMUS+ « formation et éducation des adultes », en mettant l'accent sur l'économie sociale et solidaire (ESS). La Corse, seule région accréditée pour ce programme, bénéficie d'une enveloppe de 10 M€ pour ses activités de mobilité. La direction des Affaires européennes, appuyée par la mission pilote ESS, coordonne le consortium de mobilité ERASMUS pour promouvoir la transversalité des thématiques et impliquer les agences, offices et la société civile. En 2024, la Collectivité a accompagné 30 acteurs de l'ESS à l'international et échangé avec ses homologues d'Italie et du Pays basque espagnol.

5 Qualchi elementi di un bilanciu suciale Quelques éléments d'un bilan social

Rapportu suciale unicu 2023
Rapport social unique 2023

Introduit par la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, le Rapport social unique (RSU) constitue un document de référence proposant une photographie détaillée de ces ressources humaines qui font la richesse de notre collectivité. Il agrège les données chiffrées relatives à la gestion des personnels telles que la rémunération et les primes, la formation mais aussi les conditions de travail, la qualité de vie au travail et l'action sociale. La présentation du RSU devant être réalisée avant le mois de décembre de l'année qui suit la réalisation de l'exercice, c'est la synthèse du rapport 2023 que vous retrouverez ici présentée. Construit selon les normes règlementaires, ce RSU 2023 constitue un véritable outil d'informations et de pilotage à destination de tous les acteurs de la collectivité.

Les effectifs
Part de l'effectif par statut au 31/12/2023

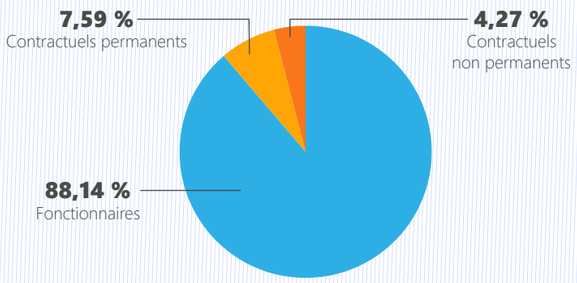

La Collectivité de Corse comptabilisait 4 490 agents au 31 décembre 2023 : 3 984 fonctionnaires ; **343** contractuels permanents ; **193** contractuels non permanents.
Ainsi, la collectivité dénombre 11,58 % de contractuels contre 17,7 % au sein des régions et 25,6 % au sein des département *(source : rapport annuel DGAFP - édition 2023)*.

Le taux de féminisation progresse de 0,5 points sur 1 an et s'élève à **48,63 %** contre **59 %** en régions et **68 %** au sein des départements *(source : rapport annuel DGAFP - édition 2023)*.

Flux de personnel
En 2023, la collectivité comptabilise l'arrivée sur emplois permanents de **136** fonctionnaires et **146** contractuels permanents. Le nombre de départ en 2023 s'élève à **120** fonctionnaires et **121** contractuels permanents.

La répartition par catégorie de l'effectif permanent de la collectivité est la suivante : Répartition des emplois permanents par catégorie au 31/12/2023

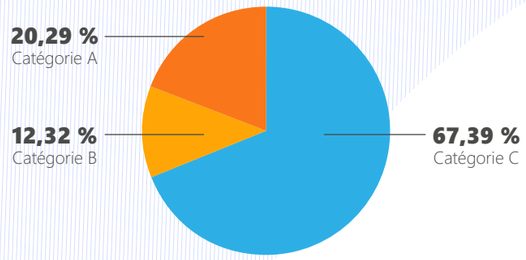

Les filières administrative et technique concentrent près de 89 % de l'effectif permanent avec : 34,3 % en filière administrative ; **54,6 %** en filière technique.
77,4 % des hommes appartiennent à la catégorie C contre 56,4 % pour les femmes. 30,4 % des femmes appartiennent à la catégorie A contre 10,9 % pour les hommes.

L'âge moyen est de **47 ans** (49 ans dans les régions). L'âge moyen de départ à la retraite est de **65 ans** (contre 65 ans et 8 mois dans la FPT). Les agents de **50 ans et +** représentent 46,5 % de l'effectif.

Le taux d'absentéisme
En 2023, la collectivité enregistre 185 024 jours d'absences pour raisons médicales. Le taux d'absentéisme s'élève ainsi à **11,89 %** en baisse de 0,5 points sur 1 an. La maladie ordinaire reste la 1ère cause d'absences médicales avec un taux qui s'élève à **5,08 %**. Les taux d'absentéisme en longue maladie/longue durée et en accident du travail s'élèvent respectivement à **4,02 %** et **2,79 %**. Le taux d'absentéisme des femmes a augmenté de 3 points depuis 2020 et s'élève à **12,99 %** contre **10,89 %** pour les hommes. La catégorie C qui concentre 67 % de l'effectif permanent est la catégorie la plus impactée par l'absentéisme médical avec un taux qui s'élève à **13,6 %**.

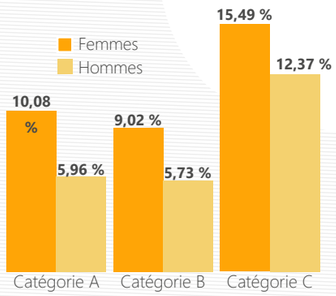

Taux d'absentéisme médical de l'effectif permanent par sexe et catégorie hiérarchique en 2023

Contu finanziariu unicu di a Cullettività di Corsica
Compte financier unique de la Collectivité de Corse

L'épargne brute de la Collectivité de Corse (excédent des ressources réelles sur les dépenses réelles) s'élève à 151,411 M€. Avec un remboursement en capital de 54,044 M€, la capacité de financement nette s'établit à 97,4 M€. La capacité de désendettement de la collectivité s'établit à 7,39 ans. Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à 1,118 Mrd€. Le résultat cumulé de l'exercice s'élève à 6,411 M€.

Les recettes réelles de la Collectivité de Corse 2024
Les recettes réelles s'établissent à 1 647,474 M€ et se décomposent ainsi :

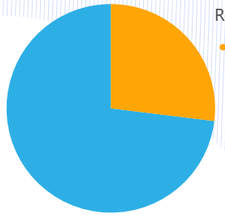

Répartition recettes réelles 2024
- **27 %** Investissement
- **73 %** Fonctionnement

1,21 Mrd€ en fonctionnement
436,7 M€ en investissement

La structure des recettes réelles d'investissement est la suivante :

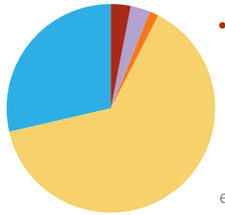

- **0,66 %** Produit financiers
- **3,27 %** APA
- **2,89** RSA-RMI
- **1,56 %** Autres produits
- **63,41 %** Fiscalité
- **28,21 %** Dotations, subventions et participations

La structure des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :

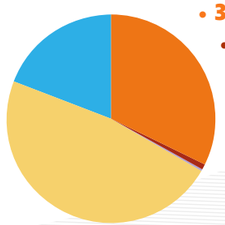

- **32,24 %** Emprunts et dettes assimilées
- **0,89 %** Participations, créances rattachées et autres immobilisations financières
- **0,24 %** Recettes autres
- **47,72 %** Dotations, fonds divers et réserves
- **18,92 %** Subvention d'investissement

Les dépenses réelles de la Collectivité de Corse
En 2023, la Collectivité de Corse a réussi à maintenir des taux de programmation élevés.

Le montant des AE / AP affectées CFU 2023

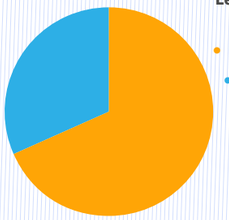

- **536 M€** Fonctionnement
- **246 M€** Investissement

Un taux d'affectation de **95 %** en fonctionnement et de **71 %** en investissement

Les dépenses réelles s'établissent à **1,766 Mrd€**, en hausse de 19,5 % par rapport à 2023, et se décomposent ainsi :

Dépenses réelles de la Collectivité de Corse 2023

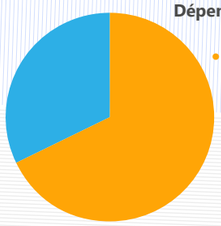

- **72 %** Fonctionnement
- **28 %** Investissement

1,194 Mrd€ en section de fonctionnement, soit +12,93 % (2023 : 1,057 Mrd€)
572,4 M€ en section d'investissement, soit +36,15 % (2023 : 420,4 M€)

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage (chap. 20-21-23) représentent un volume de dépenses de **160,8 M€** soit 37 % des dépenses totales. Elles sont en diminution de 22 M€ par rapport à 2023 (182,785 M€), soit une baisse de 12 %.

Répartition dépenses investissement 2023 nature

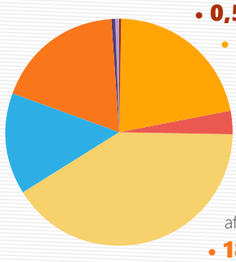

- **0,55 %** - 13 Subventions d'investissements
- **21,53 %** - 16 Emprunts et dettes assimilées
- **3,3 %** - 20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)
- **40,76 %** - 204 Subventions d'équipement versées
- **14,51 %** - 21 Immobilisations corporelles
- **0,00 %** - 22 Immobilisations reçues en affectation
- **18,45 %** - 23 Immobilisations en cours
- **0,47 %** - 26 Participations et créances rattachées
- **0,42 %** - 27 Autres immobilisations financières

Ritruvate i rapporti sani :

Rapportu à l'annu di u sviluppu à longu andà
Rapport annuel de développement durable

Rapportu à l'annu di à parità donne è omi
Rapport annuel sur l'égalité femmes / hommes

Cullettività di Corsica | Raportu d'attività 2024 **Sintesi**

Directeur de la publication :
Gilles SIMEONI
Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica

Jean-Baptiste CALENDINI
Direttore generale di i servizii

Coordination éditoriale :
Matthieu VALENTINI

Rédaction :
Cullettività di Corsica

Maquette et mise en page :
CdC

Cullettività di Corsica
Gran' Palazzu, 22, corsu Grandval - 20187 Aiacciu cedex 1
Tel : 04 95 20 25 25 - contact@isula.corsica

www.isula.corsica